



Document de référence

2009

incluant le rapport financier annuel

SOMMAIRE

PRESENTATION DU GROUPE

Profil	1
Gouvernance.....	2
Chiffres clés 2009.....	4
Bourse	5
Parcours.....	8
Métier : un positionnement unique	10
Offre : une gamme élargie et des services à valeur ajoutée	12
Organisation : au plus près des marchés	14
Marché : enjeux et exposition	16
Stratégie : augmenter le chiffre d'affaires par client.....	18
Focus : qu'est-ce qu'un acier spécial ?	20
Organigramme juridique.....	21

RAPPORT FINANCIER

Rapport de gestion	22
Comptes consolidés.....	81
Comptes annuels	126
Rapport du Président du Conseil de Surveillance	155
Autres renseignements.....	171
Document d'information annuel.....	177
Table de concordance du document de référence	179

Contacts

PROFIL

Un leader européen de la distribution d'aciers spéciaux

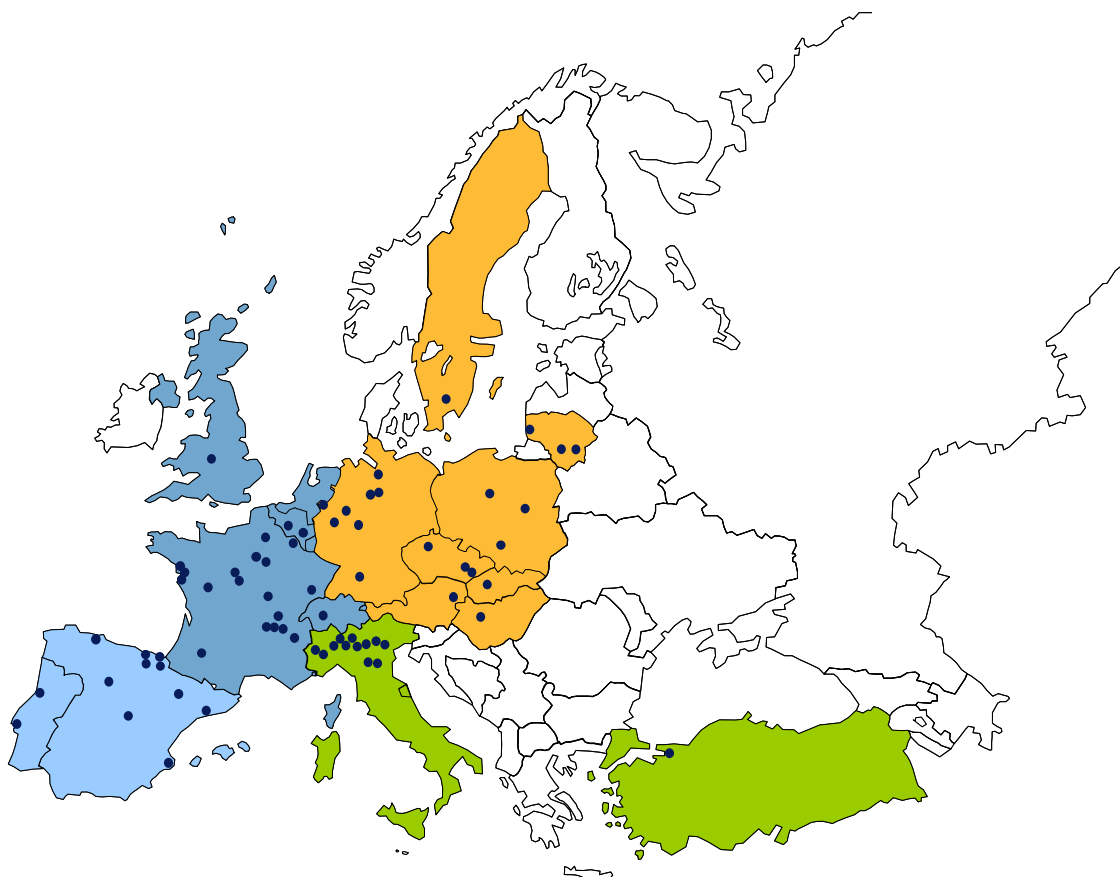
IMS est un acteur majeur de la distribution des aciers spéciaux en Europe.

Au travers de ses trois lignes d'aciers spéciaux et d'une offre ciblée en métaux non ferreux, le Groupe propose à ses clients industriels une gamme complète à même de couvrir la totalité de leurs besoins. IMS effectue à la demande des opérations de première transformation.

Grâce à un effectif d'environ 1 950 salariés, un réseau de 68 centres de distribution en Europe et plus de 40 000 références en stock, IMS assure à ses 50 000 clients un service à forte valeur ajoutée, alliant qualité et proximité. Disponibilité des produits et respect des délais de livraison sont au coeur des enjeux logistiques du Groupe.

Fin 2008, IMS avait annoncé privilégier la croissance organique, via le déploiement de toutes ses lignes de produits dans tous les pays et une segmentation clients plus pointue. L'année 2009 ayant été marquée par une crise sans précédent, priorité a été donnée au désendettement du Groupe, à la baisse des stocks et à l'adaptation rapide des structures. En 2010, la priorité reste le renforcement de la structure financière du Groupe, la réduction des coûts et la croissance organique. IMS recentre son organisation autour des grandes familles de clients stratégiques pour gagner encore davantage en proximité.

22 filiales opérationnelles et 68 entrepôts dans 17 pays d'Europe



GOVERNANCE

Le Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion d'IMS par le Directoire, et veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires et au marché à travers la publication des comptes ou à l'occasion d'opérations sur le capital de la Société.

A la date de dépôt du présent document de référence, le Conseil de Surveillance est composé de 6 membres dont 5 indépendants :

Yvon Jacob, 67 ans, est le Président du Conseil de Surveillance. Il est notamment Président de la Fédération des Industries Mécaniques, membre du Bureau et du Conseil exécutif du MEDEF, membre du Bureau et du Conseil de l'UIMM et Président du Groupe des Fédérations Industrielles. Il est très impliqué dans les sujets qui touchent les industries en Europe, plus particulièrement les industries mécaniques, et apporte ainsi à IMS son expertise dans la connaissance de ses secteurs clients.

Edmond Pachura, 76 ans, est le Vice-président du Conseil de Surveillance depuis le 9 février 2010. Il est administrateur de France-Essor et d'ArcelorMittal Italia SpA et président d'honneur d'ArcelorMittal Atlantique et Lorraine. Il est Président de la Fédération française de la distribution des métaux (FFDM). Il bénéficie d'une expérience de 40 ans dans les secteurs industriels et en particulier dans la sidérurgie au sein du groupe Usinor, devenu Arcelor Mittal.

Jean-Paul Béchat, 67 ans, est gérant de la société Arco, administrateur et Président du Comité d'Audit d'Alstom, administrateur et Président du Comité d'Audit d'Atos Origin et administrateur de Sogepa. Par ailleurs, il est Président d'honneur du GIFAS et membre de son Bureau et de son Conseil. Il a passé l'essentiel de sa vie professionnelle dans le groupe Snecma, devenu Safran, qu'il a intégré en 1965.

Serge Blanchard, 57 ans, est Vice-président de la société Estin & Co, cabinet de conseil spécialisé en stratégie au sein duquel il est spécialisé dans les stratégies de croissance, et en particulier de croissance organique.

Sidney Cabessa (membre non indépendant du fait de l'ancienneté de sa participation à la gouvernance d'IMS), 66 ans, est notamment Président du Conseil d'Administration de CIC Finance et de CIC Investissement, Président du Conseil de Surveillance de CIC LBO Partners et Vice-président du Conseil de Surveillance de CM-CIC Capital Privé. Administrateur d'IMS depuis 1996, il connaît l'historique du Groupe et garantit la continuité de sa gestion. Il fait en outre bénéficier IMS de sa culture boursière et financière.

Geoffroy Roux de Bézieux, 47 ans, est notamment Président de Omer Telecom Limited (Virgin mobile), membre du Conseil de Surveillance de PSA, Vice-président du Conseil de Surveillance de seloger.com et administrateur de Parot. Président de l'UNEDIC de 2008 à janvier 2010, il en est aujourd'hui le Vice-président « patronal », fonction qu'il exerce également à Pôle Emploi.

Les membres du Concert Jacquet, soit Monsieur Eric Jacquet, la société Jacquet Metals SA représentée par Monsieur Philippe Goczol et la société JSA représentée par Monsieur Jean Jacquet, dont la nomination en qualité de membres du Conseil de Surveillance avait été approuvée lors de l'Assemblée Générale du 16 juin 2009, ont démissionné de leurs fonctions le 3 février 2010.

Le Conseil de Surveillance, suivant délibération du 16 juin 2009, a également accepté la nomination d'un censeur qui assiste au Conseil de Surveillance sans voix délibérative La société CCAN 2007, véhicule d'investissement du Groupe Caja de Ahorros de Navarra, actionnaire détenant 7% du capital, est représentée par Monsieur Jorge Galerra Garcia-Montes.

Les mandats et fonctions exercés par les membres du Conseil de Surveillance sont détaillés au § 5.1 du rapport de gestion. Le parcours professionnel des membres du Conseil de Surveillance est rappelé dans le Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance et les procédures de contrôle interne, en page 155 et suivantes du présent document de référence.

Le Comité d'Audit et des Risques

Président : Sidney Cabessa

Membre : Yvon Jacob

Membre jusqu'au 3 février 2010 : Philippe Goczol

Le Comité des Nominations et des Rémunérations

Président : Edmond Pachura

Membre : Yvon Jacob

Membre jusqu'au 3 février 2010 : Jean Jacquet

Le Comité Stratégique

Président : Jean-Paul Béchat

Membre : Yvon Jacob

Membre jusqu'au 3 février 2010 : Eric Jacquet

Membre depuis le 9 février 2010 : Serge Blanchard

Le Directoire

Jean-Yves Bouffault, 63 ans, est Président du Directoire depuis avril 2005, suite à la prise de contrôle d'IMS par Chequers Capital en octobre 2004. Auparavant, il a dirigé des entreprises dans les groupes Saint-Gobain et Legris Industries et notamment, depuis 1995, la société Potain, leader mondial des grues à tours. Après l'acquisition de Potain en 2001 par l'américain Manitowoc, il a dirigé les activités européennes de ce groupe dans le domaine de la manutention et du levage jusqu'en 2004.

Diplômé de l'École Nationale Supérieure des Arts et Industries de Strasbourg, Jean-Yves Bouffault est également titulaire d'un DESS d'administration des entreprises.

Pierre-Yves Le Daëron, 51 ans, est membre du Directoire et directeur de la stratégie et du développement depuis février 2005. Auparavant, il a été directeur général d'une division de Manitowoc Crane Group de 2002 à 2004, directeur marketing de Potain de 1996 à 2002 et directeur marketing de Hilti de 1991 à 1996. Il était précédemment consultant au Boston Consulting Group.

Pierre-Yves Le Daëron est diplômé de l'École Polytechnique et docteur en physique.

Philippe Brun, 49 ans, est membre du Directoire et directeur administratif et financier depuis mars 2006. Il était auparavant directeur administratif et financier des Laboratoires Boiron et directeur général délégué adjoint de cette même société depuis avril 2005. Directeur financier d'ADL Automation de 1990 à 1993, il était précédemment audit manager chez Ernst & Young.

Philippe Brun est diplômé de l'EM Lyon et de la Société Française des Analystes Financiers.

Le Comité de Direction

Le Comité de Direction du Groupe est composé des dirigeants des quatre hubs formant l'organisation opérationnelle d'IMS, du directeur des achats Groupe, du directeur de la logistique Groupe et des trois membres du Directoire. Le Comité de Direction du Groupe se réunit une fois par mois pour :

- examiner la performance du Groupe, des filiales et des lignes de produits (activité et rentabilité) ;
- prendre les décisions nécessaires à la mise en œuvre de la stratégie du Groupe.

Les Commissaires aux Comptes titulaires

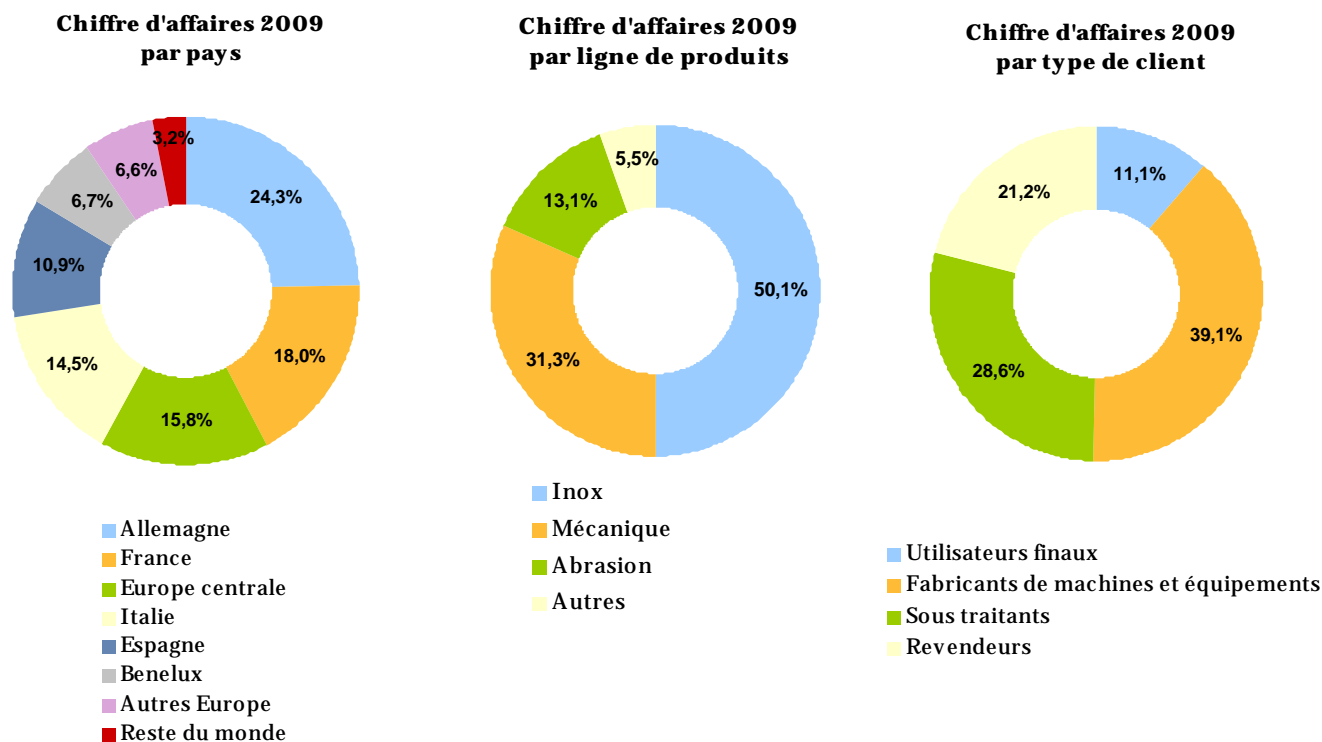
Bellot Mullenbach & Associés, représenté par Jean-Louis Mullenbach

Ernst & Young Audit, représenté par François Carrega

CHIFFRES CLES 2009

Jean-Yves Bouffault, Président du Directoire, a déclaré :

« Les résultats 2009 d'IMS reflètent la crise sans précédent qui touche l'ensemble du secteur, mais aussi la capacité d'adaptation du Groupe. En effet, face à une baisse de la demande massive et brutale, IMS a su maîtriser son endettement net et prendre les mesures opérationnelles qui lui permettent aujourd'hui de s'adapter à un environnement difficile tout en maintenant des positions fortes sur l'ensemble de ses marchés. En 2010, la priorité reste le renforcement de la structure financière du Groupe, la réduction des coûts et la croissance organique. IMS recentre son organisation autour des grandes familles de clients stratégiques pour gagner encore davantage en proximité. »



CHIFFRES CLES CONSOLIDES	2005	2006	2007	2008	2009
Volumes vendus (tonnes)	464 083	539 047	650 556	660 426	386 771
Chiffre d'affaires (millions d'euros)	844,6	1 024,3	1 425,8	1407,0	727,1
Effectif fin de période (ETP)	1 506	1 641	1 996	2 139	1 953
Résultat opérationnel (millions d'euros)	68,3	94,1	110,9	60,5	(105,8)
en % du CA	8,1%	9,2%	7,8%	4,3%	-14,6%
Résultat net consolidé part Groupe (millions d'euros)	40,8	57,1	63,7	31,4	(86,9)
en % du CA	4,8%	5,6%	4,5%	2,2%	-12,0%
BFR opérationnel (millions d'euros) ⁽²⁾	269,0	329,5	468,4	408,0	248,8
en % du CA	31,8%	32,2%	32,9%	29,0%	34,2%
Free cash flow (millions d'euros) ⁽¹⁾	(12,6)	26,8	0,3	79,9	57,7
Capitaux propres avant affectation (millions d'euros)	236,0	279,9	332,9	333,5	247,5
Endettement net (millions d'euros) ⁽²⁾	103,3	112,6	218,3	205,4	158,1
Gearing pour le calcul des covenants	43,8%	40,2%	65,6%	62,2%	63,9%
Résultat net consolidé part Groupe par action (euros)	2,26	3,16	3,53	1,74	(4,81)
Dividende distribué par action (euros)	0,70	0,82	1,10	-	-*

(1) free cash flow hors investissements et désinvestissements financiers : résultat opérationnel après impôts + dotation aux amortissements + variation totale du BFR après réintégration du factoring et y compris la dette d'impôt sur les sociétés + investissements opérationnels nets y compris locations financières (incorporels et corporels).

(2) après réintégration du factoring.

* sous réserve de l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 juin 2010.

BOURSE

Caractéristiques générales du titre IMS

Secteur d'activité : Distribution industrielle
Indice principal : SBF 250
Autres indices : CAC Small 90
Marché : Euronext Paris – Compartiment B
Place de cotation : NYSE Euronext (Paris)
Code ou symbole : IMS
Code ISIN : FR0000033904
Code Reuters : ITMT.PA
Code Bloomberg : IMS FP

Calendrier des publications de l'information financière périodique 2010

- Chiffre d'affaires et résultats du premier trimestre : 11 mai 2010 après bourse
- Assemblée Générale : 17 juin 2010
- Chiffre d'affaires et résultats du premier semestre : 31 août 2010 après bourse
- Chiffre d'affaires et résultats du troisième trimestre : 9 novembre 2010 après bourse

La vie du titre IMS

Le titre IMS clôt l'année à 9,62 euros, en hausse de 4,00% par rapport au cours de clôture de 9,25 euros le 31 décembre 2008. Sur la même période, l'évolution du SBF 120, son indice de référence jusqu'en décembre 2009, a été de +23,73%.

Données boursières en 2009	Plus haut cours	Plus bas cours	Dernier cours	Nombre de titres échangés	Capitaux échangés en millions d'euros	Nombre de séances de cotation
Janvier	13,95	9,30	11,69	1 330 199	15,77	21
Février	12,14	7,10	9,20	1 141 036	11,03	20
Mars	10,44	9,00	10,35	517 194	5,17	22
Avril	11,29	10,30	10,83	275 960	3,01	20
Mai	12,40	10,50	10,50	332 762	3,75	20
Juin	12,60	10,67	11,50	713 462	8,39	22
Juillet	11,70	8,71	11,29	501 698	5,17	23
Août	12,70	10,65	12,51	557 809	6,53	21
Septembre	14,10	12,17	13,19	866 997	11,34	22
Octobre	13,70	11,20	11,53	642 826	8,38	21
Novembre	12,17	9,40	9,91	511 849	5,35	21
Décembre	10,11	9,00	9,62	529 143	5,09	22
Extrême et moyenne de la période	14,10	7,10		660 078	7,42	
Total				7 920 935	88,99	255

Source : NYSE Euronext

Données sur cinq ans	2009	2008	2007	2006	2005
Nombre d'actions	18 057 010	18 057 010	18 057 010	18 057 010	18 057 010
Capitalisation boursière au 31.12 (en milliers d'euros)	173 708	167 027	472 913	413 325	265 799
Cours le plus haut (en euros)	14,10	28,10	38,82	22,94	15,89
Cours le plus bas (en euros)	7,10	8,53	20,90	13,45	8,17
Dernier cours de l'année (en euros)	9,62	9,25	26,19	22,89	14,72
Volume quotidien moyen (en nombre de titres)	31 062	117 503	99 504	37 109	31 457
Capitaux quotidiens moyens (en euros)	348 980	2 117 539	2 953 451	679 372	342 532

L'action IMS International Metal Service fait l'objet d'un contrat de liquidité chez le prestataire en services d'investissements Oddo Corporate Finance. Ce contrat est conforme à la Charte de Déontologie de l'AMAFI.

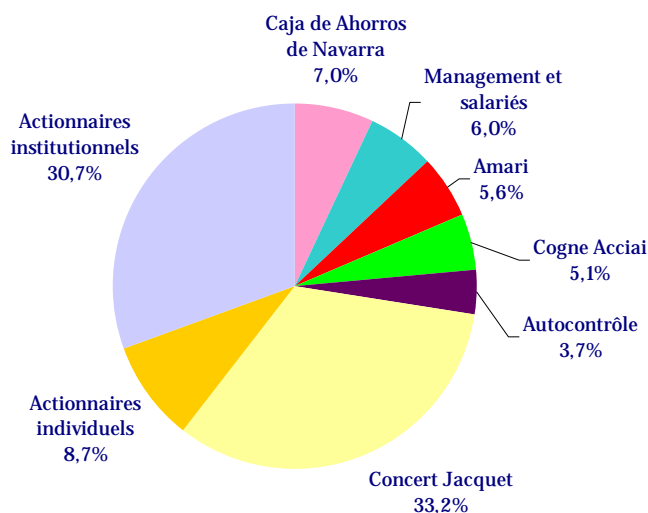
Actionnariat

Le capital d'IMS International Metal Service, inchangé, s'élève à 27 527 740,73 euros au 31 décembre 2009 ; il est constitué de 18 057 010 actions sans valeur nominale.

Le Concert Jacquet, constitué de la société Jacquet Metals, de sa holding JSA et de son actionnaire majoritaire Monsieur Eric Jacquet, a poursuivi sa montée au capital d'IMS jusqu'à détenir 33,19% du capital en février 2009. Le 14 mai 2009, IMS et le Concert Jacquet ont signé un protocole d'accord afin de proposer l'élargissement du Conseil de Surveillance à neuf membres, d'accorder au Concert Jacquet une représentation de trois sièges dans ce Conseil, proportionnelle à sa participation au capital du Groupe, et de définir le cadre de cette nouvelle gouvernance. L'Assemblée Générale du 16 juin 2009 a validé ces résolutions.

Le 3 février 2010, le Conseil de Surveillance d'IMS a pris connaissance du dépôt d'un projet d'offre publique d'échange non sollicitée initiée par la société Jacquet Metals, et de la démission des trois représentants du Concert Jacquet. En application des règles de gouvernance du Groupe, en période d'offre publique, le Conseil de Surveillance assume la responsabilité de la réponse à l'offre. Il a publié le 10 février 2010 un communiqué de presse dans lequel il constate, selon le titre du communiqué, qu'il s'agit d'une « offre inacceptable ».

Au 31 décembre 2009, la situation estimée de l'actionnariat d'IMS est la suivante :



Concert Jacquet : Jacquet Metals, JSA et Monsieur Eric Jacquet

Amari : Amari Metal France et Amari Metal UK Pension Fund

Management et salariés : dont Jean-Yves Bouffault 2,4% et Yvon Jacob 1,4%

La ventilation des autres actionnaires entre actionnaires individuels et actionnaires institutionnels provient d'estimations internes effectuées par la Société. Selon ces mêmes estimations, les actionnaires individuels d'IMS seraient au nombre de 5 300 environ.

Actions propres

Dans le cadre de l'autorisation consentie par l'Assemblée Générale du 16 juin 2009, au 31 décembre 2009 IMS détenait 673 042 actions propres, affectées aux objectifs suivants :

- contrat de liquidité pour 109 000 titres ;
- couverture des reliquats de plans d'options d'achats consentis en 1998 et en 2002 aux mandataires sociaux et salariés du Groupe pour 22 000 titres ;
- mandat de cession confié à un intermédiaire financier pour 534 115 titres restant à céder au 31 décembre 2009 ;
- remise d'actions en rémunération d'opérations de croissance externe (opérations non identifiées à ce jour) pour 7 927 titres.

Les rachats d'actions en 2009 ont concerné exclusivement les transactions réalisées dans le cadre du contrat de liquidité.

Aucune option d'achat d'actions n'a été exercée au cours de l'exercice (cf. § 7.3 du rapport de gestion). Le 17 février 2010, le reliquat des plans de stocks options de 1998 et de 2002 portant sur 22 000 options a été levé. Après cette levée, il n'existe plus aucun instrument dilutif du capital de la Société.

Dans le cadre du plan d'attribution gratuite d'actions mis en œuvre le 18 septembre 2006 :

- le 18 septembre 2008, une action a été définitivement attribuée au titre de la réalisation de la condition de performance (intéressement B) pour l'année 2007 aux bénéficiaires entrés dans le plan d'intéressement le 18 septembre 2006 (soit un total de 167 698 actions attribuées) ;
- le 27 février 2009, une demi-action a été définitivement attribuée au titre de la réalisation de la condition d'indisponibilité des titres investis (intéressement A) aux bénéficiaires entrés dans le plan d'intéressement le 18 septembre 2006 (soit un total de 83 865 actions attribuées) ;
- le 24 octobre 2009, 4 353 actions ont été définitivement attribuées au titre de l'intéressement A et 8 706 actions au titre de l'intéressement B aux bénéficiaires entrés dans le plan d'intéressement postérieurement au 18 septembre 2006.

Les actions ainsi attribuées ont toutes été prélevées sur les actions auto-détenues. Elles sont assorties d'une obligation de conservation de deux années par les attributaires à partir de l'attribution définitive, conformément aux dispositions légales.

Les conditions de performance requises pour l'attribution gratuite d'actions au titre de l'intéressement B des années 2008 et 2009 n'ayant pas été atteintes, au 31 décembre 2009 aucune action ne reste due à raison du programme d'attribution gratuite d'actions. Les actions auto-détenues initialement destinées à la couverture de ces obligations ont été réaffectées à d'autres objectifs en 2009.

Distributions de dividendes pratiquées au titre des 5 dernières années

	2009*	2008	2007	2006	2005
Dividende net en euros par action	-	-	1,10	0,82	0,70
Taux de distribution nominal en %	-	-	31,2%	25,9%	31,0%
Taux de distribution normalisé en %**	-	-	32,8%	36,4%	36,2%

* Sous réserve d'approbation par l'Assemblée Générale.

** Calculé sur la base du résultat net retraité des effets d'aubaine et de désaubaine.

IMS a renoué en 2005 avec le versement de dividendes interrompu au titre des deux exercices précédents. La politique d'IMS en la matière consiste à distribuer environ 33% de son résultat net normalisé, après neutralisation des effets d'aubaine et de désaubaine. IMS n'a pas distribué de dividendes pour l'exercice 2008. Compte tenu de la situation financière de la Société et du résultat net négatif dégagé en 2009, il est proposé à l'Assemblée Générale de ne pas distribuer de dividende au titre de l'année 2009.

Communication financière

IMS informe ses actionnaires sur l'évolution de ses performances et sur les événements de sa vie sociétale par son site internet www.ims-group.com et par des communiqués publiés dans la presse économique et financière.

L'espace « actionnaires et investisseurs » du site internet inclut notamment l'accès aux données boursières (cours, volumes, etc.), ainsi qu'aux communiqués financiers, rapports annuels et données financières périodiques du Groupe. Le visiteur anglophone ou francophone peut également consulter et télécharger les présentations destinées aux analystes et investisseurs. Ces présentations, accessibles à tous, garantissent l'équité entre les actionnaires et délivrent une présentation synthétique de l'activité et de la stratégie d'IMS.

Un rapport annuel structuré sous forme de document de référence est disponible sur simple demande. IMS met en outre à disposition de ses actionnaires des comptes trimestriels complets (états financiers consolidés et rapport d'activité).

La valeur IMS fait l'objet de notes de recherche des brokers et analystes suivants :

<u>Berenberg</u>	<u>HSBC Securities</u>
<u>CM CIC Securities</u>	<u>IDMidCaps</u>
<u>Exane BNP Paribas</u>	<u>Kepler Equities</u>
<u>Fortis</u>	<u>Oddo Midcaps</u>
<u>Gilbert Dupont</u>	<u>SG Securities</u>

PARCOURS

30 ans d'expérience

Constitué de sociétés parfois centenaires, IMS a plus de 30 ans d'expérience dans la distribution et la transformation d'aciers spéciaux. Le Groupe IMS est issu du regroupement de sociétés héritières d'une longue tradition dans la distribution sidérurgique : lors de sa création, en 1980, IMS rassemble Creusot Loire Metal Service en France, Stappert Spezial-Stahl en Allemagne, Intramet en Belgique, Fleischmann en Autriche... Tout au long de son existence, IMS a poursuivi son développement et s'est enrichi en intégrant de nombreuses sociétés établies de longue date.

1980-1983 : les origines du Groupe

1970-1980 : le sidérurgiste Creusot-Loire établit des réseaux de distribution en Europe et aux États-Unis.

1980 : naissance d'IMS sous la dénomination sociale "International Metal Service". IMS regroupe les anciennes "sociétés de commerce" de Creusot-Loire.

1983 : Usinor devient actionnaire d'IMS à 100%.

1983-1989 : le choix des aciers spéciaux

IMS se concentre sur la distribution d'aciers spéciaux et mise sur le renforcement des services associés à la distribution.

1983 : cession de la plupart des activités aux États-Unis.

1987 : entrée au second marché de la Bourse de Paris.

1989 : nouvelle dénomination sociale "IMS International Metal Service".

1989-2004 : expansion à travers l'Europe

1996 : premiers systèmes de stockage automatisés en Allemagne (Stappert Spezial-Stahl).

1996 : IMS prend pied en Europe de l'Est avec la création d'IMS Stalserwis en Pologne.

1997 : naissance d'IMS SpA par fusion de sociétés italiennes.

1998 : acquisition de la société Grupo Aceros Garay qui deviendra Aceros IMS (Espagne).

2002 : naissance d'IMS France par fusion de trois sociétés françaises.

2004-2006 : une redéfinition stratégique

2004 : Arcelor sort du capital et le fonds Chequers Capital prend le contrôle d'IMS. La nouvelle équipe dirigeante redéfinit la stratégie.

2005 : concentration sur le cœur de métier avec la cession de divers actifs non stratégiques.

2004-2005 : acquisitions en Europe centrale (Hongrie, République tchèque, Slovaquie)

2005 : IMS prend la forme juridique d'une SA à Directoire et Conseil de Surveillance

2006-2008 : consolider la distribution des aciers spéciaux en Europe

2006 : placement des titres IMS sur le marché. Le flottant représente plus de 90% du capital.

2006 : redéploiement de l'organisation opérationnelle autour de 4 hubs.

2006 : acquisition d'Hoselmann (aciers mécaniques en Allemagne).

2007 : acquisition du groupe Cotubel (tubes et raccords inox).

2008 : cession de la filiale Astralloy aux États-Unis. IMS est désormais 100% européen.

2008-2009 : affronter la crise

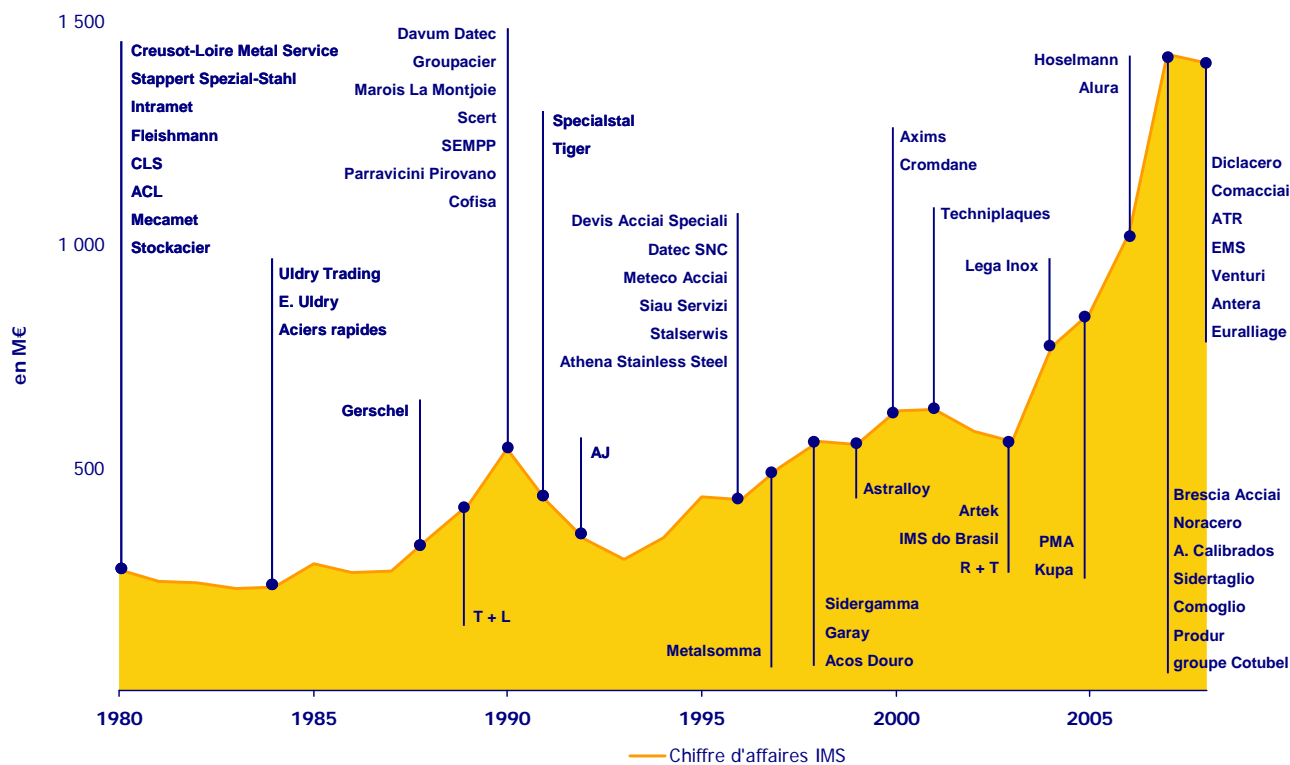
Mise en place d'actions fortes et rapides afin d'adapter IMS à la crise et d'aborder le redémarrage avec une stratégie ciblée et affinée :

- réduction des stocks ;
- adaptation des structures ;
- restauration de l'équilibre bilantiel et gestion des contraintes financières.

L'association de la croissance externe et du développement organique

Depuis 2005, IMS s'est concentré sur le développement en Europe, mettant l'accent sur les gains de parts de marché locales dans ses métiers pour accroître sa rentabilité. En combinant croissance organique et acquisitions et en prenant appui sur une organisation décentralisée et réactive, IMS a investi dans les organisations commerciales nécessaires au développement de ses trois lignes de produits, confortant ainsi sa position de leader européen.

Acquisitions 1980-2008



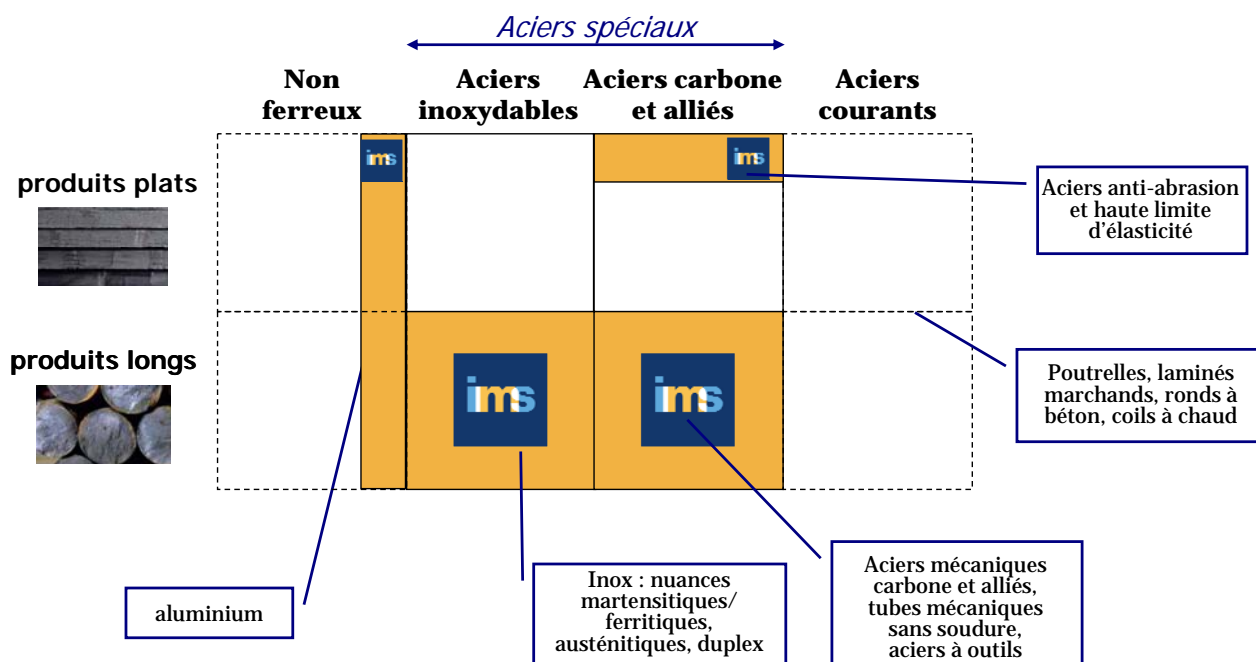
A partir du printemps 2008, face aux exigences de prix des cédants devenues irréalistes et aux risques qui pesaient sur la croissance, IMS a choisi de mettre l'accent sur sa croissance organique.

Le Groupe concentre ses efforts sur ses secteurs clients clefs, en proposant des compléments de gamme à ces clients, et en substituant progressivement à l'approche par lignes de produits une organisation commerciale par région et par métier clients.

METIER : UN POSITIONNEMENT UNIQUE

Grâce à une organisation décentralisée et à des stocks localisés au plus près de la demande locale, IMS est l'intermédiaire indispensable entre les producteurs et les utilisateurs d'aciers spéciaux, des petites et moyennes entreprises issues de tous les secteurs industriels.

Une gamme complète d'aciers spéciaux



IMS : un leader indépendant

IMS dispose d'une position unique en Europe : dans la distribution des aciers spéciaux, c'est le seul acteur européen d'envergure internationale à avoir adopté un modèle de « pure player » de la distribution sans aucune activité de production, et à disposer d'une gamme complète et cohérente de produits en réponse aux besoins de ses clients industriels.

Il n'existe en Europe aucune société qui lui soit véritablement comparable. Klöckner et BE Group opèrent davantage sur le marché des aciers courants (commodités) et sont en concurrence avec la distribution intégrée ou les services centers des producteurs d'aciers plats comme Corus, Arcelor Mittal ou ThyssenKrupp. Schmolz + Bickenbach est présent entre autres sur les marchés d'IMS mais la comparaison reste difficile dans la mesure où le groupe est aussi un producteur. Enfin, des distributeurs généralistes « BtoB » tels que Descours & Cabaud ou Wolseley ne semblent pas avoir fait le choix de développer leurs activités de distribution d'aciers spéciaux.

Une concurrence fragmentée

Deux autres acteurs internationaux majeurs, Schmolz + Bickenbach et ThyssenKrupp Materials, partagent avec IMS 30% du marché de la distribution des aciers spéciaux. Parmi eux, IMS est le seul à n'avoir aucune activité de production. Schmolz + Bickenbach, premier producteur mondial d'aciers longs inox et d'aciers à outils, distribue une gamme assez comparable à celle d'IMS (aciers longs principalement) en sus de sa propre production. ThyssenKrupp Materials ne produit plus les aciers spéciaux longs qu'il distribue.

Le reste du marché est réparti entre une multitude de distributeurs indépendants plus petits, souvent des PME familiales, dont la taille peut être significative au niveau régional ou national mais qui n'opèrent pas à l'échelle européenne. Aucun de ces acteurs ne dispose d'une offre aussi complète que celle d'IMS, tant du point de vue de la couverture géographique que des volumes ou de la profondeur de gamme.

La concurrence provient rarement des producteurs eux-mêmes. Bon nombre d'entre eux ne maintiennent pas de stock, notamment dans les aciers mécaniques ; souvent, les différentes nuances ne sont pas produites en continu et sont écoulées dès leur sortie d'usine via le carnet de commandes. Les producteurs ne s'adressent donc en direct qu'aux grands utilisateurs finaux qui commandent des quantités suffisantes.

Les principaux concurrents

Dans chaque pays, l'univers concurrentiel se répartit entre des concurrents internationaux majeurs et de petits distributeurs locaux ou régionaux:

	Mécanique	Abrasion	Inox
France	ThyssenKrupp Materials, groupe Descours, PSD, SMA Interacciai, IPM (groupe Wauters)	SSAB, ThyssenKrupp Materials	Ugitech / Schmolz + Bickenbach, Enertad (groupe Amari), ThyssenKrupp Materials, Arcelor Mittal Distribution
Allemagne	Schmolz + Bickenbach, Gusstahl/Heitmann Gruppe, Hermann Stahlschmidt, Klöckner, Delta Qualitätsstahl, Heine Beisswenger	Universal, Salzgitter, Unionstahl, Ancofer, ThyssenKrupp Schulte, Blume, Ambo	ThyssenKrupp Schulte, Schmolz + Bickenbach, Voss, Damstahl, Zwick, Valbruna, Benteler, Sandvik, Ibero, Cogne
Italie	Interacciai, Metallurgica Legnanese, Gruppo Buzzi, Rodacciai Steel Acciai, CIAS, MT, Orlandi, Sicam, Benteler	SSAB, AdQ/Thyssen, Manni, Gabrielli, Leonessa	Valbruna, Cogne, Ugine, Sandvik, Terninox, Gruppo Vender, Gruppo Sassoli
Espagne	EuroAcero, Tubos Mecanicos, Aleacero, Aesga, Protubsa, Almesa, Arrate / Klöckner, Thyssen-Heva, Bohler Udelhom, Scroder, Imex	Urssa, SSAB, ThyssenKrupp Materials, Thyssen, Salzgitter, Ruukki, Sermetal	Grupo Inox España, Ugine / Schmolz + Bickenbach, Aceros Bergara, Olarra, Valbruna

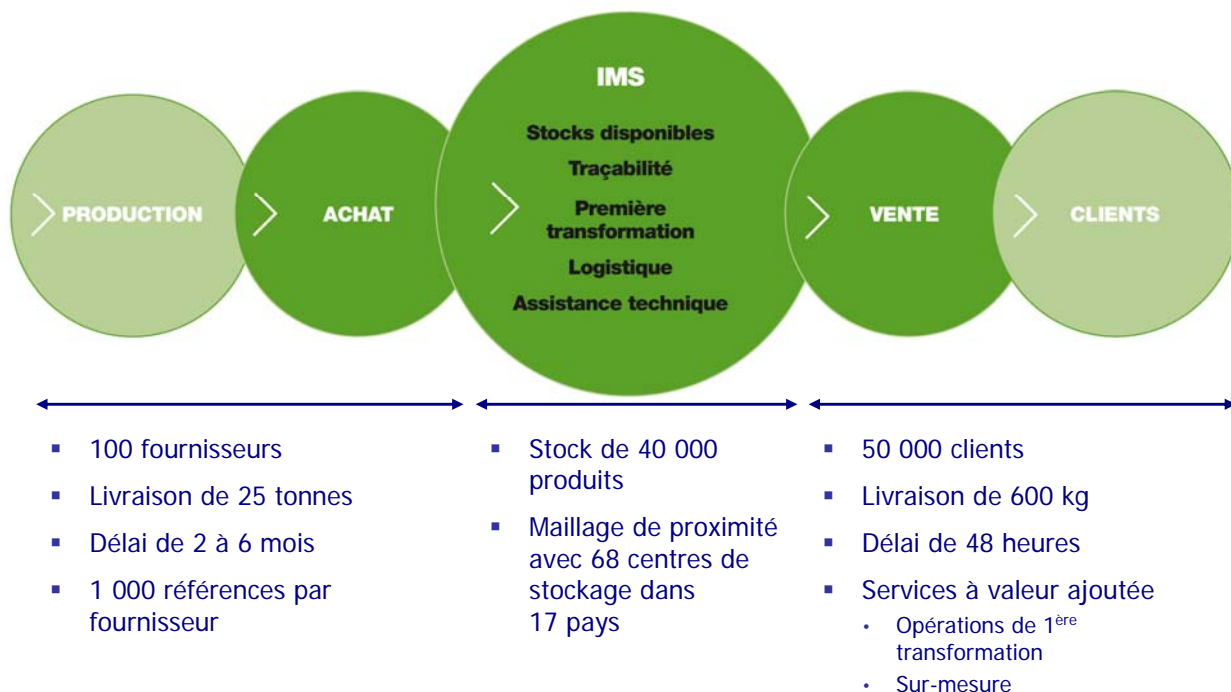
Positions de marché d'IMS par pays et par ligne de produits au 31 décembre 2009

		Abrasion	Inox	Mécanique	
Hub Düsseldorf	Allemagne				Position de leader Position moyenne Position faible Position à acquérir
	Autriche				
	Hongrie				
	Lituanie				
	Pologne				
	République tchèque				
	Slovaquie				
	Suède				
Hub Bilbao	Espagne				
	Portugal				
Hub Paris	Belgique				
	France				
	Pays-Bas				
	Royaume Uni				
	Suisse				
Hub Milan	Italie				
	Turquie				

En l'absence de statistiques officielles concernant le marché de la distribution d'aciers spéciaux en Europe, les données indiquées ici proviennent du recoupement d'informations diverses émanant de syndicats professionnels, lorsqu'ils existent, et, à défaut, des producteurs et du réseau de vente IMS.

OFFRE : UNE GAMME ELARGIE ET DES SERVICES A VALEUR AJOUTEE

IMS est aujourd'hui un leader européen de la distribution d'aciers spéciaux et le renforcement de ce leadership dans ses trois lignes d'aciers spéciaux constitue l'un des fondements de sa stratégie. Aujourd'hui, IMS s'attache à compléter son offre auprès de ses clients industriels par le développement de ses trois lignes historiques, mais aussi par la distribution de non ferreux (aluminium) adaptés aux besoins spécifiques de sa clientèle industrielle.



Un stock de plus de 40 000 références

IMS s'approvisionne auprès d'une centaine de fournisseurs et tient à la disposition de ses clients un stock qui évolue régulièrement afin de répondre aux attentes du marché. Tandis qu'un fournisseur donné n'est capable de fournir que quelques centaines de références, les produits livrés par l'ensemble des filiales d'IMS recouvrent plus de 40 000 références ; IMS effectue donc ses achats auprès d'un nombre important de producteurs afin de pouvoir répondre à la demande des clients. En outre, grâce au réseau tissé entre les différentes implantations du Groupe, chaque filiale peut proposer à ses clients des produits « rares » à rotation plus lente, qu'elle pourra se procurer auprès d'une autre filiale plus spécialisée.

Proximité et expertise

L'activité principale d'IMS consiste à acheter, stocker puis livrer les produits distribués à une clientèle locale de petites et moyennes entreprises industrielles, aux enjeux multiples :

- des commandes de montant unitaire faible (600 kg et 1 150 euros en moyenne en 2009) ;
- l'obligation de stocker une large gamme de produits et d'offrir la palette de services associés ;
- des produits disponibles et des délais de livraison très courts (les carnets de commandes dépassent rarement quelques semaines) ;
- une demande de conseil et d'assistance technique.

Pour répondre à de telles exigences, IMS propose une large gamme de produits disponibles, un service complet et des délais de livraison souvent réduits à 48 heures. A tous les stades de son intervention, IMS apporte une valeur ajoutée à ses clients :

- sécurité d'approvisionnement, traçabilité des produits ;
- gestion des besoins en flux tendus (stock personnalisé, définition de stratégies d'approvisionnement) ;
- une assistance technique permanente et un seul interlocuteur commercial ;
- des opérations de première transformation : sciage, découpe, etc.

Un service sur mesure

En complément à la distribution en l'état de sa gamme de produits, IMS propose à ses clients d'effectuer diverses opérations de première transformation « sur mesure », en fonction des spécifications exigées par l'utilisateur final. Réalisées au sein des entrepôts du Groupe, ces prestations sont généralement des opérations légères de sciage, dressage-centrage, oxycoupage, pliage ou perçage. La capacité à proposer un tel service est un atout commercial évident : elle évite le recours à un sous-traitant et permet la fidélisation des clients, en imposant IMS comme leur interlocuteur unique.

Une force de vente qualifiée et disponible

Les équipes commerciales représentent l'épine dorsale du Groupe et rassemblent près de 40% des effectifs. Elles sont constituées de vendeurs internes ou de vendeurs itinérants, dont le rôle est d'être réactifs, de conseiller les clients et de s'assurer que l'offre d'IMS répond à leur demande.

Un système informatique à la hauteur d'enjeux logistiques complexes

En 2009, IMS a émis plus de 630 000 factures et livré plus de 1 650 000 lignes de commandes à près de 50 000 clients, dont la moitié dans un délai de 48 heures. Les quantités livrées sont faibles : l'expédition moyenne d'une commande (2,5 lignes en moyenne) représente un poids de 300 kg dans l'inox et de 1 000 kg dans la mécanique. Les clients sont donc rarement livrés par camions complets. Selon la densité du tissu local, les zones de chalandise peuvent représenter un rayon de 150 à 200 km autour d'un dépôt. A tout instant, IMS doit être en mesure de connaître précisément l'état de son stock, de le localiser et de répondre à la demande. L'organisation de la préparation, du chargement et de la livraison d'une ligne de commande requiert en outre la mise en œuvre d'une logistique complexe, qui n'a de sens que dans le marché des aciers spéciaux, aux prix de vente plus élevés que les aciers courants.

Le Groupe travaille constamment à l'amélioration de ses outils d'aide à la gestion et poursuit le déploiement de Stratix, son progiciel de gestion commerciale spécialisé métier. IMSX est un système d'information complémentaire développé en interne par IMS et permettant de faire le lien entre stock et logistique : ordonnancement du traitement des commandes et des travaux de transformation en atelier, assistance au chargement des camions, etc.

ORGANISATION : AU PLUS PRES DES MARCHES

Son organisation décentralisée permet à IMS d'être en phase avec ses marchés, grâce à une grande proximité entre les décisionnaires et leurs clients. Stocks et capacités de transformation sont ainsi positionnés au plus près de la demande locale. Cette organisation répond à un double objectif :

- l'efficacité commerciale : la demande restant avant tout locale, chaque filiale est dépositaire du savoir-faire et de la connaissance de son marché domestique ; elle est garante de la bonne relation avec sa clientèle et de son développement ;
- l'efficacité opérationnelle : la localisation des centres IMS est optimisée en fonction de la dispersion géographique de la demande et des contraintes logistiques ; ce maillage de proximité permet d'assurer des délais de livraison très courts sur toute la gamme de produits.

Au cœur du tissu industriel européen

Les 68 centres de distribution et de service exploités par les 22 filiales du Groupe au 31 décembre 2009 représentent une surface totale d'environ 375 000 m² et se répartissent comme suit :

	Surface (m ²)	Nombre de dépôts
France	116 992	18
Italie	88 237	12
Espagne	53 060	10
Allemagne	33 898	7
Pays-Bas	14 875	1
Belgique	17 700	2
Pologne	7 833	3
Turquie	7 734	1
Rep tchèque	8 083	3
Portugal	6 039	2
UK	4 481	1
Autriche	4 226	1
Hongrie	3 400	1
Lituanie	2 517	3
Slovaquie	2 544	1
Suède	2 124	1
Suisse	1 000	1
Total	374 743	68

Répartition des centres de distribution d'IMS entre propriété et location au 31 décembre 2009

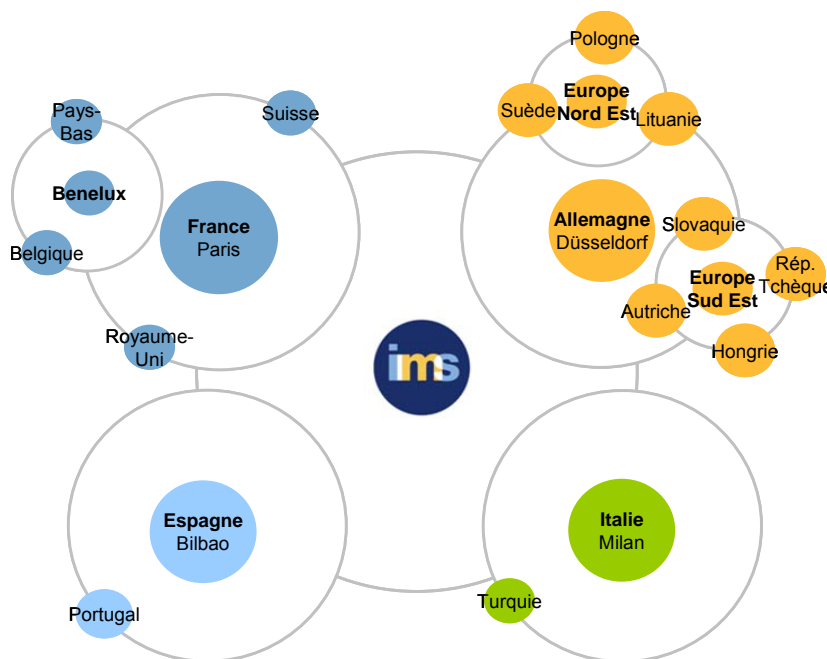
	Nombre
Centres en pleine propriété	16
Centres en crédit-bail*	4
Centres en location*	48
Total	68

*les bailleurs n'ont aucune relation avec les mandataires sociaux.

L'organisation opérationnelle d'IMS

L'organisation des filiales d'IMS en « hubs » et « sous-hubs », des unités ayant la responsabilité opérationnelle et managériale d'une zone géographique définie, privilégie l'appartenance au Groupe tout en maintenant une large décentralisation des décisions opérationnelles et commerciales.

IMS apporte à ses filiales une vision stratégique, conduit la croissance externe, centralise ou anime certaines fonctions clés (systèmes d'information, contrôle et coordination des achats et des stocks) et fournit les moyens financiers nécessaires au développement. Sous le contrôle du hub, les équipes locales ont la pleine responsabilité de la politique commerciale, de la gestion des stocks et des approvisionnements, du contrôle de gestion et du management des ressources humaines. Chaque filiale répond de la mise en œuvre de la stratégie du Groupe et de la réalisation de ses budgets.



Une équipe de direction opérationnelle, garante de la cohésion du Groupe

Le Comité de Direction est le véritable organe de pilotage du Groupe. Il rassemble les principaux responsables opérationnels (les directeurs des 4 hubs, le directeur des achats et le directeur de la logistique) et les membres du Directoire. C'est le Comité de Direction qui assure la mise en application de la stratégie du Groupe sur le plan opérationnel. Il se réunit tous les mois pour suivre l'exécution du budget, examiner les résultats et prendre toutes les décisions nécessaires à la mise en œuvre de la stratégie. Ces réunions sont également l'occasion de vérifier l'adhésion à la stratégie commune, de procéder à d'éventuels ajustements et de renforcer ainsi la cohésion du Groupe.

Des équipes mobilisées autour d'un projet commun

IMS mène une politique active d'attribution de bonus, en fonction du résultat de la filiale et/ou du résultat du Groupe. La rémunération des différents responsables locaux dépend majoritairement du résultat de leur structure ; ainsi, la performance des dirigeants de filiales est appréciée au regard d'un indicateur de création de valeur calculé au niveau du périmètre dont ils ont la charge.

L'actionnariat salarié est une pratique ancienne et récurrente chez IMS et concerne aujourd'hui plus de 150 salariés et dirigeants : plans de stock options entre 1998 et 2002, attribution gratuite d'actions en 2006, création en 2008 d'un FCPE investi en actions IMS.

MARCHES : ENJEUX ET EXPOSITION

La distribution d'aciers spéciaux en Europe

IMS détient aujourd'hui 10% du marché de la distribution d'aciers spéciaux en Europe.

Consommation d'aciers spéciaux en Europe estimée en 2009 : 14 millions de tonnes	
▼ 70%	▼ 30%
Ventes directes : 10 millions de tonnes	Marché de la distribution : 4 millions de tonnes
	▼ 10%
	Part de marché IMS : 10% des aciers spéciaux distribués en Europe

Les aciers spéciaux, des marchés en faible croissance

En Europe, on distingue :

- les pays d'industrialisation ancienne, où la consommation d'aciers spéciaux progresse lentement ; avec une exception pour les aciers inoxydables, de plus en plus utilisés dans l'agroalimentaire ou la décoration, qui progressent d'environ 3% par an ;
- les pays d'Europe centrale et la Turquie, où la croissance est plus rapide en raison du développement industriel et de la mise en œuvre des standards de qualité européens.

Cette croissance structurelle de long terme est sensible aux cycles industriels, en particulier aux phénomènes de stockage et de déstockage qui peuvent apparaître en fin de cycle et ont pour effet de gonfler ou de faire chuter la consommation apparente pendant plusieurs mois, comme cela a été le cas en 2009.

Un mouvement de concentration inévitable dans la sidérurgie

Dans les minerais, la production est déjà très concentrée : en 2009 les 5 premiers producteurs de minerai de fer ont assuré 80% de la production mondiale. On note les mêmes niveaux de consolidation dans le nickel avec près de 60% de part de marché pour les 5 premiers acteurs mondiaux, et un recul en 2009 pour le coke avec environ 40% de part de marché pour les 5 premiers acteurs mondiaux, les gros acteurs ayant consenti davantage de réductions de capacité en 2009 (60% en 2008).

Déjà sensible au niveau régional (les 3 premiers acteurs représentaient 50% de la production d'acier en Europe en 2008), la concentration de la sidérurgie reste faible à l'échelle mondiale. Or la globalisation de l'économie renforce les contraintes qui pèsent sur les sidérurgistes : une concurrence accrue, notamment en provenance d'Inde et de Chine, des coûts matière élevés résultant de la concentration amont et une forte concentration des grands consommateurs finaux comme l'industrie automobile.

Le mouvement de consolidation pourrait donc reprendre dès que les conditions de marché redeviendront plus favorables.

Distribution : la consolidation est en marche

Dans les aciers courants, la concentration de la production pourrait s'accompagner d'une intégration verticale. Pour l'heure, la distribution d'aciers spéciaux, longs notamment, n'est pas touchée par ce mouvement. Le métier présente en effet des enjeux très spécifiques: le montant unitaire des commandes est faible, les besoins d'un même client peuvent être très divers et leur demande porte sur une large gamme de produits, ce qui implique de faire appel à un grand nombre de fournisseurs ; les délais de livraison revêtent une importance cruciale et des opérations de première transformation sont souvent requises.

La consolidation de la distribution des aciers spéciaux en Europe devrait donc être menée par les distributeurs eux-mêmes.

Une activité exposée à l'environnement industriel

L'activité du Groupe dépend de l'environnement économique pour deux de ses aspects principaux, les prix et les volumes :

- le niveau d'activité en volumes est lié à la production et à l'investissement industriels et évolue donc en fonction de la conjoncture économique européenne ;
- les variations de prix des aciers de base ainsi que les variations de cours des alliages entrant dans la composition des inox (nickel, molybdène, chrome) impactent les marges brutes dans la mesure où ces variations créent un décalage entre le prix des produits en stock et le prix de marché des produits vendus.

Une clientèle de PME représentative de tous les secteurs de l'industrie

Les aciers spéciaux sont utilisés pour des applications spécifiques par une grande variété d'industries. Les grands utilisateurs finaux comme les constructeurs automobiles s'approvisionnent en direct auprès des producteurs. A l'inverse, le cœur de cible d'IMS est constitué d'un tissu local de PMI, issues de la quasi-totalité des secteurs industriels, avec une prédominance des industries mécaniques (50% de l'activité, directement et indirectement) et un développement dans la chimie, l'agro-alimentaire ou l'énergie, consommateurs de produits longs mécaniques et inox. Ainsi, IMS évalue à moins de 10% son exposition au secteur de la construction (dans son acceptation la plus large) ou au secteur automobile. IMS réalise en outre près de 20% de son activité auprès d'autres distributeurs.

Les évolutions conjoncturelles observées par IMS sur ses marchés ne sont pas liées à un secteur en particulier. Son indice de référence est la production industrielle européenne.

Une large couverture de l'industrie européenne

Sur le plan géographique, les implantations historiques d'IMS ont été complétées ces dernières années par plusieurs positions solides en Europe centrale, offrant ainsi une couverture unique de la quasi-totalité des centres industriels en Europe. Cette présence étendue permet de lisser les risques conjoncturels au niveau du Groupe, tandis qu'une organisation opérationnelle décentralisée assure une perception fine des tendances de marché locales.

Enfin, avec près de 50 000 clients actifs présents dans 100 pays en 2009, IMS ne souffre d'aucune dépendance à un client en particulier. Les deux premiers clients du Groupe représentent chacun 1,0% de l'activité ; ce sont les deux seuls à dépasser ce seuil de 1% du chiffre d'affaires. Les 10 premiers clients représentent environ 6% du chiffre d'affaires total 2009 (contre 7% en 2008). Les 100 premiers clients représentent environ 17% du chiffre d'affaires, et les 500 premiers environ 34%.

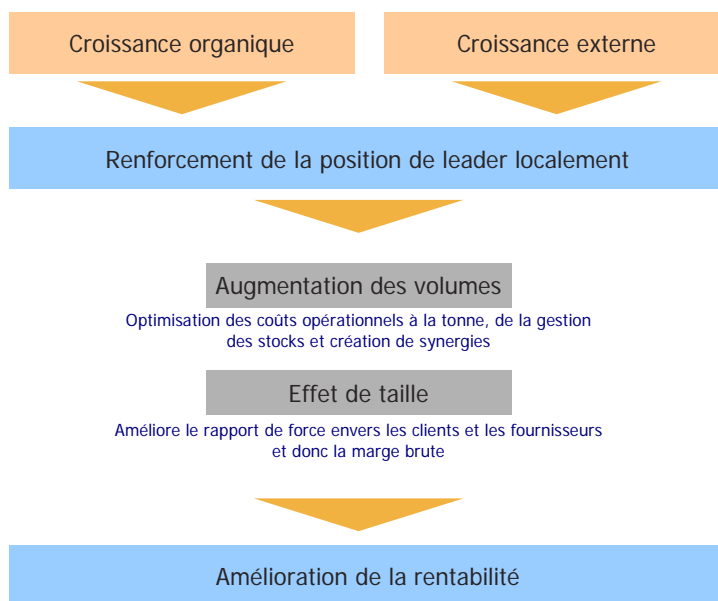
Répartition du chiffre d'affaires par secteur d'activité

en %	2007	2008	2009
Biens intermédiaires	33	34	33
Biens d'équipement	29	34	32
Revendeurs	21	18	21
Matériel de transport	6	7	5
Énergie – Mines et Carrières	3	2	4
Bâtiment – Travaux Publics	3	3	3
Autres	5	2	2

A partir de 2008, la part des « Autres » recule du fait d'une segmentation clients plus précise que par le passé. Une segmentation 2009 plus explicite figure parmi les chiffres clés en page 4.

STRATEGIE : AUGMENTER LE CHIFFRE D'AFFAIRES PAR CLIENT

Une stratégie en deux volets pour un objectif unique



Depuis 2005, IMS s'est concentré sur le développement en Europe, mettant l'accent sur les gains de parts de marché locales pour accroître la rentabilité. En combinant croissance organique et acquisitions et en prenant appui sur une organisation décentralisée et réactive, IMS a investi dans les organisations commerciales nécessaires au développement de ses trois lignes de produits.

La mise en œuvre de cette stratégie tournée vers la création de valeur et adaptée au mouvement de consolidation du secteur de la sidérurgie a permis au Groupe d'enregistrer une croissance continue au cours de ces dernières années et de conforter sa position de leader de la distribution des aciers spéciaux en Europe.

La priorité d'IMS aujourd'hui consiste à rétablir puis à développer sa rentabilité. Pour atteindre ses objectifs, IMS poursuivra d'une part l'accroissement de ses parts de marché locales et d'autre part une politique d'augmentation de son chiffre d'affaires par client.

Accroître les parts de marché locales

Sur des marchés en faible croissance, il est essentiel de gagner des parts de marché, l'augmentation des volumes étant seule à même de conforter les marges et d'amortir les frais fixes. Le premier levier de rentabilité reste donc l'accroissement de la part de marché du Groupe dans ses spécialités sur chacun de ses marchés locaux.

Tout d'abord, les parts de marché sont essentielles au niveau local car elles permettent de réaliser des marges plus élevées ; une part de marché locale élevée permet à IMS d'occuper une position de leader sur ses marchés, réduisant sa sensibilité aux cycles économiques et aux variations de prix. Les augmentations de prix sont mieux répercutées tandis qu'en période baissière la capacité de résistance augmente. L'étendue de la gamme de produits offerts joue un rôle crucial dans cet enjeu : IMS devient incontournable dès lors qu'il est le seul à pouvoir fournir à une catégorie de clients, la plupart des « spécialités » à rotation lente qui lui sont nécessaires pour son activité.

Ensuite, au niveau d'une structure donnée, l'effet de taille permet d'abaisser le point mort grâce à une meilleure absorption des coûts fixes.

Enfin, l'effet de taille permet à IMS de mieux négocier ses achats au niveau du Groupe, notamment dans les aciers inoxydables et anti-abrasion, qui, grâce à des normes européennes unifiées, peuvent faire l'objet d'une coordination centralisée.

L'amélioration de la rentabilité passe ainsi par l'accroissement des volumes, l'augmentation des marges brutes grâce à une meilleure coordination des achats et une structure de frais fixes adaptée aux volumes vendus.

Une vision centrée autour du client

Ces dernières années, les initiatives prises en matière de croissance organique ont souvent consisté à déployer toutes les lignes de produits du Groupe dans tous les pays où il est présent (« cross-selling »), en capitalisant sur le savoir-faire et l'expérience internes et en investissant dans les moyens humains et logistiques nécessaires. Par exemple :

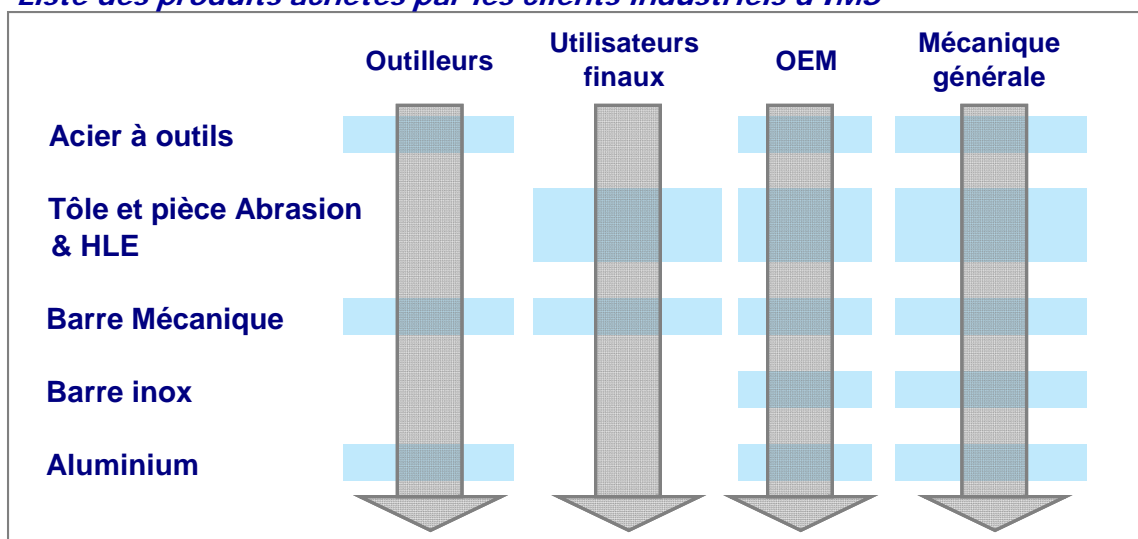
- le lancement des aciers anti-abrasion en Europe centrale en 2006 ;
- le lancement des aciers mécaniques en Belgique puis en Pologne en 2007 ;
- le développement des aciers à outils en France et en Espagne ;
- la promotion des raccords inox de Noxon dans toutes les filiales d'IMS à partir de 2007.

Suite à ces développements, un grand nombre des clients d'IMS lui achètent actuellement plusieurs lignes de produits. Ainsi, en Italie, 70% des volumes inox vendus en 2009 ont été achetés par des clients qui consomment également des aciers mécaniques.

Aujourd'hui, sur la base d'études menées sur l'évolution de la demande de ses clients, IMS a choisi d'optimiser la vente directe auprès de ses clients industriels afin d'augmenter le chiffre d'affaires par client. Cette stratégie consiste :

- à leur proposer une offre plus globale en élargissant les gammes proposées de façon sélective pour mieux répondre à leurs besoins, tout en restant dans le domaine d'expertise d'IMS, les spécialités ;
- à réorienter les forces commerciales des filiales, désormais le plus souvent constituées de vendeurs multi-lignes spécialisés par région et par métier client.

Liste des produits achetés par les clients industriels d'IMS



Le lancement de l'aluminium en février 2009 par IMS France illustre le succès de cette orientation commerciale : 10% des clients historiques d'IMS France ont acheté de l'aluminium dès 2009, et 85% des clients consommateurs d'aluminium achètent d'autres lignes de produits.

FOCUS : QU'EST-CE QU'UN ACIER SPECIAL ?

L'acier est un alliage à base de fer, de carbone en faible quantité (moins de 2%) et d'autres éléments métalliques (manganèse, nickel, chrome, molybdène...).

Par opposition aux aciers courants, on appelle aciers spéciaux les aciers qui, soit du fait de leur composition chimique, soit du fait de leur processus de fabrication, présentent des aptitudes spécifiques : résistance à la corrosion, propriétés mécaniques, aptitude à l'usinage ou encore capacité à subir des traitements thermiques. On distingue :

- les propriétés d'emploi, c'est à dire les usages spécifiques que l'utilisateur final pourra faire de l'acier : caractéristiques mécaniques, résistance particulière à l'abrasion, à la corrosion ... ;
- les propriétés de mise en œuvre, c'est à dire les traitements qui pourront lui être appliqués : déformation à chaud ou à froid, soudage, usinage, revêtement, traitements thermiques, etc.

La teneur en carbone, par exemple, détermine la dureté de l'acier : plus elle est forte, plus la dureté augmente.

Les alliages donnent aux aciers des propriétés spécifiques :

- en petite quantité, le chrome, le nickel et le molybdène facilitent l'obtention de caractéristiques mécaniques lors des traitements thermiques ;
- dans le domaine des inox, c'est le chrome qui rend les aciers inoxydables, tandis que le nickel confère une résistance générale à la corrosion, etc. ;
- l'ajout de plomb, de soufre ou de calcium améliore l'usinabilité des aciers.

Enfin, pour répondre à une application particulière, le producteur peut modifier les propriétés mécaniques d'un acier en le soumettant à des traitements thermiques, c'est-à-dire à des opérations successives de réchauffage et de refroidissement qui modifient sa structure et améliorent ses caractéristiques : dureté, limite d'élasticité (capacité à reprendre sa forme originelle après une déformation), résilience (capacité de résistance aux chocs en fonction de la température d'utilisation), etc.

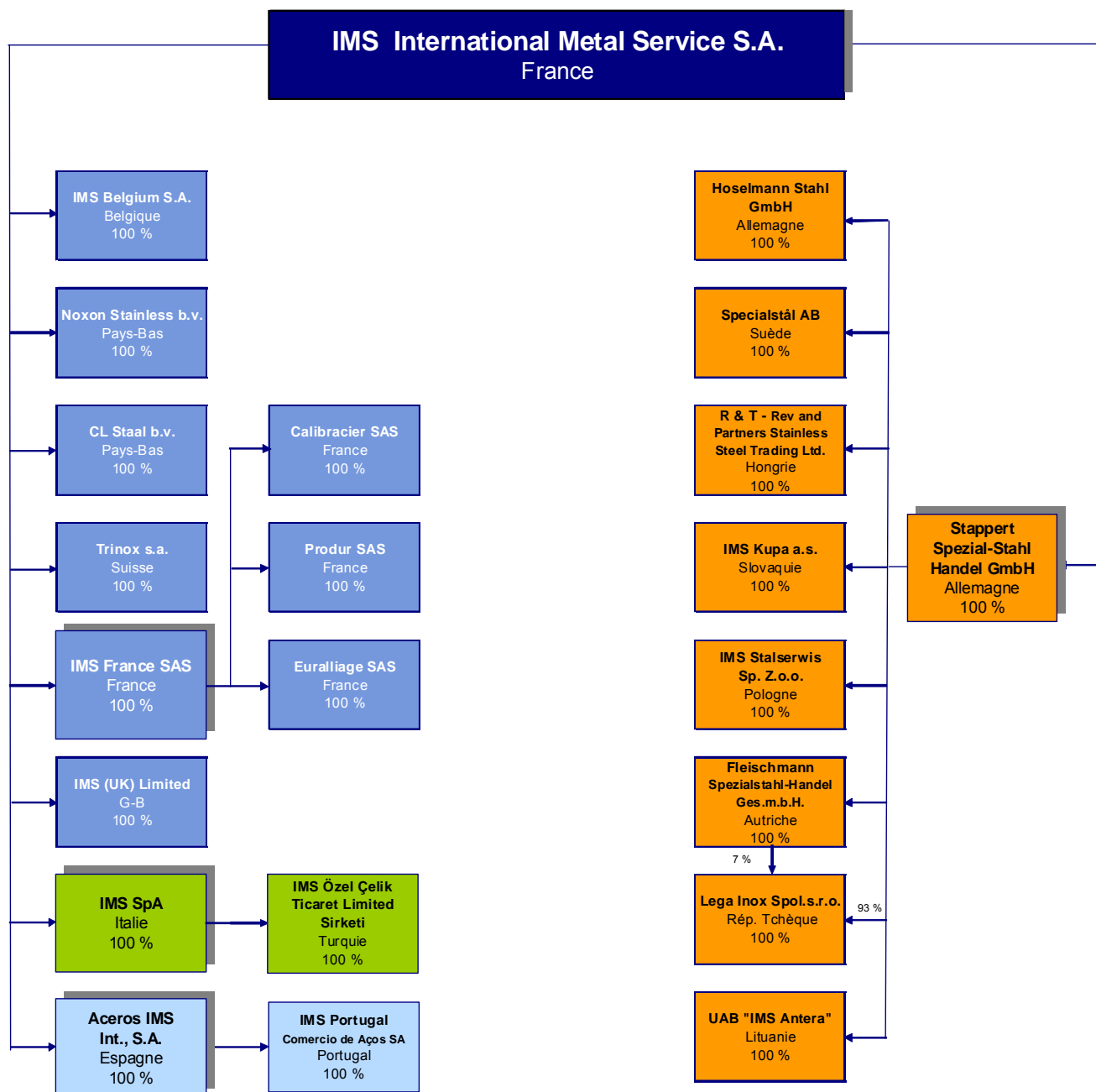
Les aciers spéciaux distribués par IMS

Les aciers mécaniques se présentent principalement sous forme de barres et de tubes sans soudure. Ils sont produits selon des normes ou cahiers des charges précis, garantissant une aptitude à la transformation par le client (forgeage, usinage, pliage, soudage, traitement thermique) et l'obtention de caractéristiques mécaniques après traitement. Ils sont utilisés dans la production de pièces soumises à des sollicitations mécaniques importantes : machines et moteurs, matériel agricole, axes, arbres, pignons, ressorts, vannes... Les principales industries consommatrices sont la mécanique générale, le matériel de travaux publics, le matériel agricole, les équipementiers automobiles et poids lourds et enfin les machines de levage.

Les aciers anti-abrasion se présentent en général sous forme de produits plats, souvent sous une marque identifiée (Creusabro, Dillidur, ROC, Hardox, Weldox). Ils résistent à l'usure par frottement ou impact d'agents extérieurs tels que ciments, sables, cailloux et sont destinés à la construction d'équipements et au remplacement de pièces d'usure. Ils subissent généralement une première transformation de plus en plus élaborée avant livraison au client. Les principales industries consommatrices sont la mécanique générale, les travaux publics, les mines, carrières et cimenteries, le matériel agricole, les machines de levage... IMS distribue également des aciers à haute limite élastique utilisés notamment pour alléger les structures mécaniques.

Les aciers inox se présentent sous forme de barres, de profilés, de tubes soudés et de raccords ou, plus marginalement, de tôles. Grâce aux alliages entrant dans leur composition (essentiellement le chrome, le nickel et le molybdène), ils ont la propriété de résister aux phénomènes de corrosion dus à l'emploi d'agents chimiques ou à une utilisation dans des environnements agressifs (forte acidité, hautes ou basses températures). Les inox sont de plus en plus utilisés dans l'agroalimentaire ou la décoration. Les autres industries consommatrices sont la mécanique générale, les tuyauteurs, les industries chimiques et pétrochimiques, l'énergie, le transport, les éco-industries, l'environnement, etc.

ORGANIGRAMME JURIDIQUE AU 31 DECEMBRE 2009



Seules les sociétés ayant une activité opérationnelle sont représentées.

RAPPORT DE GESTION

1. Faits marquants	
1.1. Faits marquants de l'exercice 2009	23
1.2. Événements post-clôture	24
2. Stratégie, investissements et gestion des risques	
2.1. Évolutions récentes et perspectives.....	26
2.2. Axes stratégiques du Groupe	26
2.3. Politique d'investissement	27
2.4. Facteurs de risques.....	28
3. Résultats et activités	
3.1. Activités et financement 2009.....	36
3.2. Résultats sociaux d'IMS International Metal Service.....	50
3.3. Activité des filiales.....	52
3.4. Changements de méthodes comptables.....	58
4. Actionnariat	
4.1. Évolution du capital au cours des cinq derniers exercices	59
4.2. Actionnariat du Groupe au 31 décembre 2008 et 2009.....	59
4.3. Dividendes versés au titre des cinq derniers exercices.....	60
4.4. Opérations afférentes aux titres de la Société.....	61
5. Gouvernement d'entreprise	
5.1. Liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux au cours de l'exercice	62
5.2. Rémunérations et avantages de toute nature versés aux mandataires sociaux.....	63
5.3. Responsables du contrôle des comptes.....	69
6. Informations sociales	
6.1. Effectifs du Groupe	70
6.2. Politique de rémunération	72
6.3. Plan d'attribution gratuite d'actions	72
7. Annexes	
7.1. Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale dans le domaine des augmentations de capital	73
7.2. Tableau des résultats des 5 derniers exercices (société mère)	73
7.3. Rapport spécial sur les plans de souscription ou d'achat d'actions consentis aux mandataires sociaux et aux salariés.....	74
7.4. Rapport spécial sur le plan d'attribution gratuite d'actions.....	75
7.5. Opérations sur titres des dirigeants de l'émetteur.....	76
7.6. Projet de résolutions soumises à l'Assemblée Générale du 17 juin 2010	77

1. Faits marquants

1.1. Faits marquants de l'exercice 2009

En 2009, l'activité d'IMS a été touchée par une crise industrielle sans précédent

L'année 2009 a été marquée par la forte dégradation de l'activité industrielle en Europe, avec un recul de la production manufacturière dans l'Union Européenne estimé à 15% par rapport à 2008. Comparé aux trois premiers trimestres de 2008, avant la rupture du 4^e trimestre 2008, IMS a vu ses volumes distribués baisser de 25% à 50% selon les lignes de produits, et les prix de vente régresser dans toutes ses lignes de produits. Dans l'inox en particulier, le prix moyen de vente a chuté de 30% entre la moyenne du 4^e trimestre 2008 et la moyenne du 2^e trimestre 2009. Au total, le chiffre d'affaires 2009 du Groupe s'inscrit en repli de 48,3% par rapport à 2008, à 727,1 millions d'euros.

En Italie, IMS SpA, l'une des principales filiales du Groupe, enregistre des pertes opérationnelles très importantes de 43,7 millions d'euros. C'est la seule société du Groupe à constater une marge brute négative (-1,3 million d'euros) en 2009. Ces pertes particulièrement lourdes résultent :

- de l'effondrement de 60% des volumes vendus, plus marqué que dans le reste du Groupe, qui n'a pas permis d'absorber les coûts opérationnels ;
- des engagements d'achats pris en 2008 dans un contexte de forte croissance, puisqu'IMS SpA avait connu une hausse de ses activités de 20% par an entre 2004 et 2008. IMS SpA a donc dû écouler en 2009 des stocks trop élevés, achetés à des prix proches des plus hauts de 2008.

Des mesures énergiques

L'année 2009 a été consacrée à la maîtrise de l'endettement net et à la préservation de la liquidité du Groupe. IMS a actionné tous les leviers opérationnels à sa disposition pour s'adapter à son environnement :

- réduction des stocks, qui ont été ramenés de 226 000 tonnes au 1^{er} janvier 2009 à 146 000 tonnes au 31 décembre 2009, conformément à l'objectif du Groupe d'atteindre 150 000 tonnes en fin d'année et malgré la baisse des volumes vendus. Cette réduction des stocks a été obtenue grâce à la très stricte limitation des achats au cours des neuf premiers mois de l'année 2009 (367 millions d'euros contre 907 millions d'euros pour les neuf premiers mois de 2008) ;
- adaptation des structures et des effectifs : sur un total de 72 dépôts en activité à fin 2008, 4 dépôts ont été fermés en 2009 et 9 dépôts supplémentaires (chiffre net des ouvertures) seront fermés en 2010, les coûts afférents ayant été provisionnés à fin 2009 lorsque nécessaire. Les effectifs ont reculé de plus de 10% en 2009, s'établissant à 1 955 ETP (y compris intérimaires) au 31 décembre. Ces efforts ont pu être localement très significatifs. Hors intérimaires, les baisses concernent 15% des effectifs en Italie et seront portées à 31% en 2010 compte tenu du plan de restructuration en cours. Les effectifs ont été réduits de 20% en Belgique et de 14% chez IMS France ;
- contrôle strict des investissements opérationnels nets, réduits à 2,1 millions d'euros en 2009 (y compris locations financières). Ces investissements résultent de 6,8 millions d'euros d'investissements bruts (dont 1,4 million d'euros déjà engagés en 2008) contre 21,7 millions d'euros en 2008, et du désinvestissement d'actifs immobiliers non nécessaires à l'exploitation, avec la cession du site de Beauchamp en France au 1^{er} trimestre pour un cash flow net de 4,6 millions d'euros.

Enfin, sur le plan managérial, IMS France et IMS SpA ont accueilli de nouveaux dirigeants. Les contrôles de délégation ont été renforcés dans toutes les filiales. Le niveau des stocks et des marges brutes fait dorénavant l'objet d'un suivi hebdomadaire au niveau du Groupe.

Malgré les résultats du plan de réduction des coûts de 20 millions d'euros conformes à l'objectif annoncé, la perte opérationnelle s'établit à -105,8 millions d'euros en 2009. Elle comprend 45,8 millions d'euros d'éléments exceptionnels dans leur montant ou non récurrents :

- un effet de désaubaine de 27,4 millions d'euros, dont les deux tiers sont liés à la chute des prix de l'inox ;
- des dotations nettes aux provisions sur stocks pour 4,9 millions d'euros ;
- la plus-value de cession du site de Beauchamp pour 2,8 millions d'euros ;
- une dépréciation d'un écart d'acquisition pour 3,5 millions d'euros ;
- 7,9 millions d'euros de pertes et de provisions sur créances clients ;
- 4,9 millions d'euros de coûts de restructuration, essentiellement en Italie (près de 50%), en France et en Belgique.

Au 31 décembre 2009, l'endettement net du Groupe est ramené à 158 millions d'euros, notamment grâce aux mesures de réduction des stocks, qui contribuent pour 145 millions d'euros aux cash-flows de l'exercice. IMS satisfait ainsi à la limite de dette nette de 180 millions d'euros fixée par les banques du crédit syndiqué.

Financements

Le 15 juin 2009, IMS recueillait l'accord à l'unanimité des banques de financement de la dette syndiquée du Groupe sur sa demande de « waiver ». Pour l'année 2009, le covenant de leverage a en conséquence été remplacé par un plafond de dette nette en valeur absolue, soit 245 millions d'euros au 30 juin 2009 et 180 millions d'euros au 31 décembre 2009. Au 31 décembre 2009, le covenant de dette nette mis en place pour le crédit syndiqué est ainsi respecté. Au 30 juin 2010, le ratio de leverage devra être inférieur à 3 mais sur la base d'un EBITDA égal à deux fois le montant de l'EBITDA du 1^{er} semestre 2010 (et non pas l'EBITDA des 12 derniers mois). Au 31 décembre 2010, les covenants bancaires d'origine seront à nouveau appliqués.

Certaines modalités du contrat de dette syndiquée ont été renégociées :

- le solde de la tranche amortissable (de 24 millions d'euros au 31 décembre 2009) sera remboursé en deux annuités au lieu de trois, de telle sorte qu'il sera totalement remboursé en février 2011 ;
- la tranche revolving de 60 millions d'euros (à échéance en février 2012), sera réduite à 50 millions d'euros en février 2010.

En ce qui concerne le financement de 30 millions d'euros remboursable in fine, les covenants d'origine continuent de s'appliquer : leverage de 3x l'EBITDA et gearing de 90%. Lorsque deux bris semestriels consécutifs sont constatés, ce qui est le cas au 31 décembre 2009, l'exigibilité anticipée de ce financement peut être demandée. C'est pourquoi IMS est entré en négociation en décembre 2009 avec les banques prêteuses, afin d'obtenir un avenant qui permette de conserver ce financement et de supprimer le test de leverage jusqu'à l'échéance du contrat.

Organisation

IMS a finalisé au 1^{er} semestre 2009 la rationalisation juridique de ses activités en Belgique et en France, seule à même de dégager des synergies de fonctionnement sur les sociétés acquises, par les opérations suivantes :

- fusion-absorption de TRDInox dans IMS France avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2009 ;
- fusion-absorption d'EMS dans IMS France avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2009 ;
- fusion-absorption de Datcoupe dans IMS France avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2009 ;
- cession par Intramet de sa branche d'activité à Cotubel avec effet au 1^{er} juin 2009.

Le capital de la société Trinox a été augmenté en 2009 pour l'équivalent de 0,2 million d'euros.

Cours de bourse et actionnariat

Le titre IMS clôt l'année à 9,62 euros, en hausse de 4,00% par rapport au cours de clôture de 9,25 euros le 31 décembre 2008.

Au 31 décembre 2009, l'actionnariat d'IMS se décompose comme suit :

Concert Jacquet	33,19%
Caja de Ahorros de Navarra	7,00%
Amari	5,61%
Cogne Acciai	5,06%
Management et salariés	6,05%
Autocontrôle	3,73%
Autres actionnaires	39,36%

Le Concert Jacquet, constitué de la société Jacquet Metals, de sa holding JSA et de son actionnaire majoritaire Monsieur Eric Jacquet, a poursuivi sa montée au capital d'IMS jusqu'à détenir 33,19% du capital en février 2009. Le 14 mai 2009, IMS et le Concert Jacquet ont signé un protocole d'accord afin de proposer l'élargissement du Conseil de Surveillance à neuf membres, d'accorder au Concert Jacquet une représentation de trois sièges dans ce Conseil, proportionnelle à sa participation au capital du Groupe, et de définir le cadre de cette nouvelle gouvernance. L'Assemblée Générale du 16 juin 2009 a validé ces résolutions.

1.2. Événements post-clôture

Le 9 février 2010, le Conseil de Surveillance d'IMS a autorisé l'augmentation de capital de 20 millions d'euros de la société IMS SpA (Italie) par incorporation pour partie de la créance de cash-pooling détenue par IMS SA sur sa filiale.

Le 17 février 2010, le reliquat des plans de stocks options portant sur 22 000 options a été levé. Après cette levée, il n'existe plus aucun instrument dilutif du capital de la Société.

Le 3 février 2010, le Conseil de Surveillance d'IMS a pris connaissance du dépôt d'un projet d'offre publique d'échange non sollicitée initiée par la société Jacquet Metals, et de la démission des trois représentants du Concert Jacquet. En application des règles de gouvernance du Groupe, en période d'offre publique, le Conseil de Surveillance assume la responsabilité de la réponse à l'offre. Il a publié le 10 février 2010 un communiqué de presse dans lequel il constate, selon le titre du communiqué, qu'il s'agit d'une « offre inacceptable ».

Un processus de recherche d'acquéreurs de la société Stappert avait été initié. Aucune décision n'ayant été prise par le Conseil de Surveillance, les actifs et passifs de la société Stappert n'ont pas été reclassés en actifs destinés à être cédés.

2. Stratégie, investissements et gestion des risques

2.1. Évolutions récentes et perspectives

Grâce aux actions menées en 2009 (cf. § 1.1. Faits marquants de l'exercice 2009) et dans des hypothèses de croissance modérée des volumes vendus, le Groupe entamera l'année 2010 dans une position nettement améliorée sur le plan opérationnel.

En 2010, les marges devraient retrouver un niveau plus proche de leur niveau normatif pour les raisons suivantes :

- dans des hypothèses de prix stables par rapport aux niveaux observés fin 2009, les marges brutes de l'année 2010 ne seront pas impactées par la désaubaine constatée en 2009 du fait de la baisse des prix ;
- dans la quasi-totalité des filiales du Groupe, les stocks au 1^{er} janvier 2010 présentent des niveaux en ligne avec les prévisions de vente pour l'année 2010. Par conséquent, les marges brutes de l'année 2010 ne subiront pas la pression à la baisse connue en 2009 en raison de la nécessité de vendre des stocks trop élevés et achetés trop chers en 2008 ;
- la concentration des achats sur un nombre de fournisseurs plus réduit et l'homogénéisation des systèmes informatiques s'accompagnera de l'obtention de meilleures conditions commerciales, et devrait permettre au Groupe d'améliorer ses conditions d'achats en 2010, à travers des bonifications de fin d'année plus importantes et, grâce à une transparence accrue, une meilleure coordination des négociations au niveau du Groupe.

La baisse de point mort, qui a représenté en 2009 un total de 20 millions d'euros dont 6 millions d'euros sur le 1^{er} semestre 2009 et 14 millions d'euros sur le 2^e semestre 2009, impactera l'année 2010 d'un montant de 28 millions d'euros.

Avec un objectif de résultat opérationnel positif à partir du 3^e trimestre 2010 et à l'équilibre sur l'année, et grâce à la maîtrise de son besoin en fonds de roulement, IMS vise une dette inférieure à 150 millions d'euros en fin d'année 2010. Les covenants à fin juin 2010 devront être réaménagés.

2.2. Axes stratégiques du Groupe

Pour 2009, IMS avait annoncé donner la priorité à la croissance organique, via le déploiement de toutes ses lignes de produits dans tous les pays et une segmentation clients plus pointue.

Le plan de développement d'IMS aujourd'hui est l'aboutissement du travail entrepris en 2008. Il a pour objectif d'optimiser la vente directe auprès des clients industriels finaux tout en restant dans le domaine d'expertise du Groupe, les spécialités. Cette stratégie consiste à proposer des offres globales, afin de répondre aux besoins des clients :

- élargir les gammes proposées au-delà d'une seule ligne de produits (vente de toutes les spécialités du Groupe dans tous les pays, ajout de l'aluminium pour les clients mécaniciens) ;
- réorienter les forces commerciales des filiales par région et par type de clients (et non plus par ligne de produits), avec des vendeurs multi-produits.

Le premier levier de rentabilité reste l'accroissement de la part de marché du Groupe dans ses spécialités sur chacun de ses marchés locaux et l'augmentation de son chiffre d'affaires par client. L'amélioration de la rentabilité passe également par l'accroissement des volumes, l'augmentation des marges brutes grâce à une meilleure coordination des achats et une structure de frais fixes adaptée aux volumes vendus.

En parallèle, le Groupe met en œuvre une politique active d'amélioration de la structure financière et de maîtrise des charges opérationnelles, dans le but de maximiser le retour sur capitaux engagés. Dans cette démarche, IMS donne la priorité à la valorisation des ressources internes et s'attache à développer les actions de coopération entre les filiales partout où elles peuvent créer de la valeur. Ces synergies sont issues du partage des expertises métier et des moyens entre les différentes filiales et interviennent à des niveaux divers : globalisation des achats et recherche de nouvelles sources d'approvisionnement (Chine, Inde ...), mise en commun d'expériences métier ou d'expertises commerciales, développement de schémas logistiques inter-filiales, mutualisation de certains stocks à faible rotation, partage des bonnes pratiques, etc.

2.3. Politique d'investissement

2.3.1. Des investissements opérationnels maîtrisés en 2009

Les entreprises du Groupe IMS doivent assurer une vaste couverture produits (nombre de références) dans un environnement caractérisé par la versatilité des clients et les délais variables de livraison des fournisseurs. Les impératifs de gestion de stocks importants de plusieurs milliers de références, de préparation et de livraison d'un grand nombre de lignes de commande dans des délais très brefs (souvent moins de 48 heures) et la nécessité d'offrir des capacités de première transformation adaptées et d'utiliser des systèmes d'information fiables et sophistiqués conditionnent la politique d'investissement du Groupe.

Le tableau ci-après présente les investissements du Groupe par nature au cours des 3 derniers exercices, et intègre les locations financières qui se traduisent par une augmentation des postes d'immobilisations mais ne correspondent pas à un flux de trésorerie.

<i>(en milliers d'euros)</i>	2007	2008	2009
Investissements incorporels nets	1 465	790	731
Investissements corporels nets	15 253	18 653	1 393
Investissements financiers	90 008	41 198	5 425
Désinvestissements financiers	(3 941)	(12 442)	(378)

Les investissements corporels nets du Groupe en 2009 sont nets de la cession au 1^{er} trimestre d'un actif immobilier donné en sous-location, le site de Beauchamp en France, pour un cash flow net de 4,6 millions d'euros et une plus-value de 2,8 millions d'euros.

En 2009, les investissements corporels et incorporels bruts (y compris locations financières) se sont élevés à 6,8 millions d'euros, dont 1,6 million d'euros pour le règlement d'un terrain acheté en 2008. Les principaux montants sont les suivants :

- 0,6 million d'euros d'aménagements en République tchèque ;
- 0,9 million d'euros de matériel et équipements chez IMS France ;
- 1,4 million d'euros d'aménagements et de matériels divers chez IMS SpA, essentiellement au 1^{er} semestre.

En 2008, les investissements corporels portaient pour un tiers sur des extensions de capacité (Pologne essentiellement avec le nouveau dépôt de Gliwice et l'extension de celui de Varsovie), et pour le solde sur l'amélioration des outils de distribution et de transformation.

Aucun financement spécifique, en dehors des contrats de crédit-bail et de location financière, n'a été contracté pour financer ces investissements, le Groupe ayant recours à ses capacités d'endettement disponibles.

2.3.2. Les investissements futurs

Pour ses investissements dans les entrepôts, IMS privilégie les locations simples ou les locations financières, afin de consacrer ses ressources au financement de son cycle d'activité.

Sur la période 2006 - 2008, les investissements opérationnels consentis par IMS afin de développer son activité ont représenté en moyenne 1,4% du chiffre d'affaires annuel. Avec l'outil de distribution existant, IMS a pu distribuer 660 000 tonnes à ses clients en 2008.

Compte tenu de la baisse des volumes en 2009 (le retour aux niveaux des ventes observées en 2008 devrait prendre plusieurs années), IMS a décidé de limiter ses investissements opérationnels aux strictes dépenses de maintenance et aux dépenses liées à la sécurité des personnes pour 2009 comme pour 2010. Outre ces investissements minimaux, qui représentent environ 0,5% du chiffre d'affaires consolidé, seuls les investissements déjà engagés seront effectués.

Les investissements de 2010 pourront être revus en fonction des réalisations du premier semestre, mais devront dans tous les cas rester en deçà de 1% du chiffre d'affaires annuel.

2.3.3. L'activité en matière de recherche et développement

Le Groupe IMS, compte tenu de la nature de son activité, n'est pas directement concerné par des activités de recherche et développement.

2.4. Facteurs de risques

Une démarche de cartographie des risques du Groupe a été initiée en 2007 par la direction de l'audit interne, dans un objectif d'identification des risques potentiels, de mise en œuvre des mesures visant à les circonscrire, de façon à promouvoir un environnement de contrôle des risques.

Les principaux risques liés à l'activité du Groupe ont été recensés via des entretiens avec le Directoire, avec les membres du Comité de Direction et avec les membres des directions fonctionnelles (direction juridique, direction des financements et de la trésorerie notamment) de la Société IMS SA, en prenant également en considération l'expérience passée du Groupe en matière de risques.

Après identification, une analyse des incidences potentielles (chiffrées ou non, financières ou non), de leur degré de maîtrise estimé et de l'occurrence de ces risques a permis de les hiérarchiser selon leur niveau d'impact décroissant et de les classer par niveau d'acceptabilité en répertoriant les mesures existantes permettant de les limiter.

Cette analyse couvre les champs stratégiques attachés aux processus opérationnels du Groupe, à son environnement économique et à ses fonctions supports.

Les principaux domaines de risques identifiés concernent :

- l'environnement économique : changement d'attitude des tiers, évolution des prix et des cours des matières premières, évolutions de marché ;
- les opérations : suivi de la stratégie, choix des acquisitions et réussite de leur intégration, poursuite des opérations en cas de crise, efficacité des processus de contrôle dans un contexte de décentralisation des décisions opérationnelles au sein du Groupe ;
- les ressources humaines : motivation et fidélisation des collaborateurs, dépendance du Groupe ou de ses filiales vis-à-vis de certains cadres dirigeants et collaborateurs clés ;
- les fonctions supports : performance et adaptation des systèmes d'information et outils de mesure de la performance financière.

Par ailleurs, le Groupe vise à limiter le développement des facteurs de risques dans le cadre de sa gestion opérationnelle, en favorisant notamment :

- la promotion de produits et de services de plus en plus spécialisés, à plus forte valeur ajoutée via l'accroissement des activités de transformation ;
- la dispersion sectorielle des risques commerciaux : IMS n'intervient pas directement auprès des grands clients finaux comme l'industrie automobile, le bâtiment ou l'électroménager qui s'approvisionnent en direct auprès des producteurs. En règle générale et sauf pour les aciers inox, IMS n'est pas directement concurrent des producteurs ou de ses fournisseurs. Les clients d'IMS sont davantage des petites et moyennes industries représentatives de la totalité des secteurs industriels. Associée à une large gamme de produits offerts, cette stratégie permet à IMS de combiner et de compenser les évolutions asynchrones des cycles d'activité de nombreux secteurs industriels ;
- une large diversification géographique qui permet à IMS de bénéficier des évolutions distinctes des conjonctures dans les pays où il est implanté ;
- un nombre important de clients : les deux premiers clients du Groupe représentent chacun 1,0% de l'activité ; ce sont les deux seuls à dépasser ce seuil de 1% du chiffre d'affaires. Les 10 premiers clients représentent environ 6% du chiffre d'affaires total 2009 (contre 7% en 2008).

Les risques dont la survenance pourrait avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats ou son développement, sont évoqués ci-après. D'autres risques peuvent exister, mais qui à ce jour ne sont pas identifiés ou dont la réalisation n'est pas considérée comme susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats ou son développement.

2.4.1. Risques liés aux activités du Groupe

2.4.1.1. La gestion et la qualité de l'information opérationnelle sont déterminantes pour la rentabilité du Groupe

L'organisation de la production des aciers spéciaux ne permet pas au Groupe de travailler en flux tendus : le Groupe doit anticiper et prévoir ses approvisionnements de façon à répondre aux attentes de livraison rapide de ses clients. Les délais d'approvisionnement sont de plusieurs mois tandis que les exigences de livraison de ses clients sont en général de quelques jours. La réactivité aux demandes des clients implique de passer commande en quantités importantes (les livraisons portent sur un tonnage unitaire généralement compris entre 5 et 25 tonnes), puis de stocker et de distribuer aux clients ensuite en quantité unitaire plus réduite (quelques centaines de kilogrammes selon la ligne de produits concernée), parfois après avoir effectué certaines opérations de transformation sur ces produits. En outre, si les achats portent pour un fournisseur donné sur quelques centaines de références, les produits livrés par l'ensemble des filiales du Groupe recouvrent plus de 40 000 références. Ainsi, le Groupe doit à tout instant être en mesure de connaître précisément l'état de son stock, de le localiser et d'anticiper la demande. Ceci est d'autant plus critique que le délai de livraison des fournisseurs est compris entre deux et six mois tandis que le Groupe livre ses produits à ses clients souvent en 48 heures.

Afin d'offrir un service optimal à ses clients, le Groupe travaille constamment à l'amélioration de ses outils d'aide à la gestion et poursuit le déploiement de Stratix, logiciel de gestion intégré (Enterprise Resource Planning). Ce logiciel est maintenant opérationnel en France, en Autriche, en Italie, au Royaume-Uni, en Belgique et aux Pays-Bas, ainsi qu'en Allemagne, en Belgique, en Suisse et au Portugal. Son installation doit être poursuivie dans d'autres pays. Une défaillance au niveau des systèmes d'information du Groupe pourrait affecter sa capacité à répondre à la demande de ses clients, augmenter ou réduire de façon inadaptée la disponibilité de certaines de ses références. Ainsi, en 2003 et en 2004, lors de la mise en place de Stratix en France, la filiale française a été temporairement confrontée au manque de disponibilité de certaines références. Ces perturbations ont été source de désorganisation et se sont traduites par un impact très défavorable sur ses résultats.

Par ailleurs, afin d'accompagner au mieux l'évolution de ses besoins, le Groupe a mis en place en 2008 un nouveau système de pilotage de sa performance, IRIS (IMS Reporting and Information System), progiciel intégrant tous les mois les informations de mesure de la performance des sociétés et du Groupe.

Après la mise en place fin 2007 d'un datacenter centralisé (réparti sur 2 sites distincts reliés entre eux et aux capacités plus importantes et sécurisées) regroupant la plupart des infrastructures informatiques relatives au progiciel Stratix (gestion des approvisionnements, des stocks et de la relation clients), aux services de messagerie, à l'intranet et aux outils de mesure de la performance financière, le Groupe poursuit ses actions en termes de sécurisation des infrastructures informatiques et applications critiques et de définition de plans de continuité.

2.4.1.2. La gestion du Groupe demeure relativement décentralisée

Le Groupe qui s'est développé notamment par l'acquisition de petites et moyennes entreprises, est constitué de filiales opérationnelles dont il détient, directement ou indirectement, la totalité du capital social. Chaque filiale dispose d'une autonomie opérationnelle importante ; IMS exerce principalement un contrôle opérationnel et financier a posteriori sur les résultats de ses filiales.

La relative autonomie des filiales qui en améliore la réactivité pourrait cependant être de nature à retarder le traitement de problèmes de gestion qui pourraient apparaître au niveau des filiales et se traduire par un impact sur les résultats du Groupe.

Cependant, le Groupe a renforcé ses règles générales de fonctionnement en définissant pour l'ensemble des processus décisionnels les limites de délégations autorisées pour chaque dirigeant.

2.4.1.3. Le Groupe dépend de tiers pour répondre à la demande de ses clients

Afin d'assurer des délais de livraison adaptés aux besoins de ses clients et de réaliser lorsque nécessaire des opérations de première transformation de ses produits, le Groupe doit faire appel à des tiers qui ne sont généralement pas liés par des contrats à long terme.

(a) Dépendance vis-à-vis des fournisseurs

Le Groupe intervient exclusivement dans le domaine de la distribution et ne dispose d'aucune capacité de production d'aciers. Il dépend donc des livraisons de ses fournisseurs pour approvisionner ses clients. Bien que la concentration en cours du secteur n'ait pas retiré au Groupe sa capacité de négociation face à ses fournisseurs, les délais élevés d'approvisionnement amont rendent peu efficace à court terme le changement de fournisseur. La défaillance d'un fournisseur (rupture de livraison ou arrêt de production), la rupture de relations contractuelles ou commerciales, et la longueur des délais de remise en production ou de substitution de fournisseur (de plusieurs semaines à plusieurs mois) peuvent donc se traduire par une incapacité temporaire pour le Groupe d'honorer ses engagements vis-à-vis de ses clients, ce qui pourrait avoir un impact significatif défavorable sur les relations du Groupe avec ses clients et par conséquent sur les résultats du Groupe.

(b) Dépendance vis-à-vis des sous-traitants

Le Groupe propose à ses clients d'effectuer une première transformation des aciers. Si les traitements les plus simples sont effectués directement par les sociétés du Groupe, le Groupe n'est pas en mesure, dans des cas limités, de réaliser l'ensemble de ces traitements et fait appel à des sous-traitants. La défaillance de certains de ces sous-traitants pourrait se traduire par un allongement des délais de livraison, voire par l'obligation pour le Groupe de retirer momentanément certaines références de son catalogue, et susciter alors le mécontentement des clients.

(c) Dépendance vis-à-vis des transporteurs

Le Groupe a choisi majoritairement d'externaliser le transport de ses aciers auprès de prestataires transporteurs indépendants. L'impossibilité pour le Groupe de recourir à des moyens de transport supplémentaires en cas de forte croissance de l'activité pourrait affecter de manière défavorable sa performance économique. La sélection des transporteurs est effectuée par chacune des filiales opérationnelles du Groupe. En cas de défaillance de l'un de leurs transporteurs, certaines filiales pourraient ne plus être en mesure de répondre correctement à la demande de leurs clients dans les délais convenus avec eux, ce qui pourrait se traduire par un mécontentement des clients, une augmentation momentanée des volumes stockés et un impact négatif sur les résultats du Groupe.

2.4.1.4. Les ventes à des distributeurs de second rang ou à des intermédiaires peuvent rendre difficile le suivi des destinations finales des produits livrés

La livraison de certains produits à destination de pays soumis à la réglementation relative au contrôle des exportations fera l'objet d'un renforcement des procédures au sein du Groupe. A cet effet, les directions des filiales ont été sensibilisées au respect de leurs obligations de contrôle vis-à-vis de leurs prestataires en charge des opérations de douane et de transit.

2.4.1.5. Les activités de manutention et de transformation sont potentiellement génératrices d'accidents du travail

Le Groupe estime respecter dans chaque pays les règles de sécurité et les dispositions légales ; toutefois, les mesures prises ne garantissent pas totalement contre la survenance d'accidents du travail qui sont en outre coûteux et qui pourraient notamment réduire la productivité du Groupe. Compte tenu de l'activité des sociétés du Groupe et de la manutention de charges lourdes qu'elle implique, les accidents du travail pouvant notamment résulter d'erreurs de manipulations, peuvent être d'une relative gravité.

2.4.1.6. Le Groupe est dépendant de certains cadres dirigeants et collaborateurs clés dont le départ pourrait être préjudiciable à son développement

Le succès du Groupe dépend de la qualité et de l'expérience de certains collaborateurs clés qui bénéficient d'une très grande expérience du marché sur lequel le Groupe exerce son activité.

Le Groupe ne peut donner aucune assurance quant à la poursuite par ses cadres dirigeants et ses collaborateurs clés de leur collaboration en son sein. Leur indisponibilité prolongée ou leur départ pourrait avoir un effet momentané défavorable sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives.

2.4.2. Risques de marchés

Le marché sur lequel évolue le Groupe est influencé par des cycles économiques tant en amont qu'en aval.

2.4.2.1. L'activité du Groupe dépend du niveau de l'investissement industriel en Europe

La demande d'aciers spéciaux de la part des clients du Groupe est particulièrement liée à l'investissement industriel et évolue donc en fonction de la conjoncture économique européenne. Cette variation de la demande a un impact direct sur les résultats du Groupe. Elle peut aussi se traduire par des phénomènes momentanés de sur-stockage en fin de cycle haussier ou de pénurie en début de phase haussière, ces deux phénomènes pouvant avoir un impact significatif sur les résultats et la situation financière du Groupe.

2.4.2.2. Les coûts engagés pour l'activité du Groupe sont majoritairement fixes et la concurrence sur les prix peut être forte

Le Groupe évolue dans un environnement économique fortement concurrentiel. En période de forte hausse des prix de l'acier, les intervenants du secteur peuvent se contenter du maintien de leur niveau de marge brute en euros par tonne distribuée et accepter de diminuer leur marge brute exprimée en pourcentage du chiffre d'affaires. Afin de rester compétitif, le Groupe est ainsi contraint d'accepter également une baisse de son taux de marge brute en période de hausse des prix.

En revanche, en période de baisse des prix de l'acier, il est nécessaire pour le Groupe de maintenir son niveau de marge brute en valeur absolue (en euros par tonne distribuée) de façon à absorber ses charges fixes. Une détérioration du niveau de marge brute en valeur absolue pourrait aussi entraîner une baisse de la rentabilité du Groupe et une nécessaire adaptation de l'organisation.

2.4.2.3. Les coûts d'approvisionnement du Groupe dépendent du cours de l'acier et des alliages qui composent les aciers spéciaux

(a) Élasticité et évolution du taux de marge brute

Le taux de marge brute du Groupe, exprimé en pourcentage du chiffre d'affaires, évolue en fonction des éléments suivants :

- évolution du mix des activités (poids relatif des lignes de produits dans le chiffre d'affaires, celles-ci présentant des différences de marge entre elles) ;
- niveau des prix en valeur absolue ;
- effet favorable (« aubaine ») ou défavorable (« désaubaine ») de l'évolution des prix sur l'écoulement des stocks.

A ce titre, la politique du Groupe et la pratique sectorielle conduisent à répercuter, si possible sans délai, les hausses des prix d'achat directement sur les clients lorsque celles-ci interviennent. Symétriquement, en cas de baisse de prix, la situation concurrentielle conduit le Groupe à répercuter, selon des délais variables, ces mêmes baisses de prix. Cette faculté à répercuter ou non les hausses et baisses se traduit par un effet prix sur stocks et a un effet sur la marge brute :

- l'impact est favorable, lorsque la hausse de prix est appliquée lors de la facturation de références en stock acquises avant ladite hausse (« aubaine ») ;
- l'impact est défavorable, lorsque la baisse de prix est appliquée lors de la facturation de références en stock acquises avant ladite baisse (« désaubaine »).

L'évolution des prix de l'acier de base, ainsi que celle du cours de certains métaux entrant dans la composition des alliages (nickel, molybdène, chrome...) entraînent également des variations du taux de marge brute exprimé en pourcentage du chiffre d'affaires.

Les impacts de ces effets d'« aubaine » et de « désaubaine » sont quantifiés, analysés et commentés dans le § 3.1.2.1. du rapport de gestion.

(b) Politique de couverture du cours des métaux

Le Groupe ne recourt de façon structurelle à aucun instrument financier de couverture des fluctuations des cours des matières premières entrant dans la composition des aciers qu'il commercialise. Cette situation résulte, pour certains des métaux utilisés (molybdène et chrome notamment), de l'absence de marché permettant de mettre en œuvre une telle couverture. Dans le cas du nickel, il s'agit d'un choix délibéré de gestion, le Groupe estimant à ce jour que la mise en place d'une telle politique ne serait pas forcément efficace sur le plan économique. Les coûts liés à la mise en œuvre de cette politique pourraient être supérieurs aux bénéfices susceptibles d'en résulter. L'opportunité de mettre en place une telle politique de couverture fait l'objet de réévaluations périodiques. A ce jour, ce choix se traduit forcément par une exposition aux fluctuations de cours des métaux.

(c) Évolution du besoin en fonds de roulement

Le besoin en fonds de roulement opérationnel est calculé sur la base de la formule « stocks nets + clients nets – fournisseurs ». Il exprime à un moment donné, le montant de la trésorerie utilisée par le Groupe pour la réalisation de son activité. La variation dans le temps du besoin en fonds de roulement opérationnel se traduit par :

- un accroissement de la consommation de trésorerie nécessaire à l'exploitation. Cette situation s'observe généralement en période de cycle haussier, en raison de la progression de la valeur de remplacement du stock, de celle des créances à recouvrer et ce malgré la croissance du montant des factures fournisseurs en attente de règlement ;
- une diminution de la trésorerie nécessaire, en période de cycle baissier, du fait de la moindre valeur de la trésorerie à mobiliser pour le remplacement des stocks, de la diminution des créances clients à encaisser, et ce malgré la réduction concomitante des factures fournisseurs à régler.

Une augmentation du chiffre d'affaires entraîne une progression des capitaux à engager par le Groupe pour mener son activité et peut se traduire par une détérioration de ses ratios financiers (gearing, leverage...).

L'évolution du besoin en fonds de roulement du Groupe dépend également de la localisation de sa croissance (organique ou externe), dans la mesure où les niveaux de besoin en fonds de roulement dépendent des pratiques de règlement locales entre clients et fournisseurs.

2.4.2.4. Risque de change

Avec des filiales majoritairement situées dans les pays de la zone euro qui commercialisent pour l'essentiel dans leur propre pays, IMS n'encourt qu'un risque de change limité et maîtrisable.

Au 31 décembre 2009 (en millions d'euros)	GBP	SEK	PLN	HUF	CZK	LTL	LVL	TRY	CHF	TOTAL
Actifs hors immobilisations incorporelles et corporelles	2,8	5,6	9,2	6,2	12,7	2,0	0,0	4,4	0,5	43,4
Passifs hors capitaux propres	0,6	3,9	6,4	4,6	8,8	2,6	0,3	3,3	1,6	32,1
Position nette avant gestion	2,2	1,7	2,8	1,6	3,9	(0,6)	(0,3)	1,1	(1,1)	11,3
Position hors-bilan	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Position nette après gestion	2,2	1,7	2,8	1,6	3,9	(0,6)	(0,3)	1,1	(1,1)	11,3
Au 31 décembre 2008 (en millions d'euros)	GBP	SEK	PLN	HUF	CZK	LTL	LVL	TRY	CHF	TOTAL
Actifs hors immobilisations incorporelles et corporelles	3,0	6,2	13,2	7,9	13,7	0,4	2,6	3,1	1,0	51,1
Passifs hors capitaux propres	0,5	4,7	15,6	9,9	8,8	0,5	2,7	0,6	1,9	45,2
Position nette avant gestion	2,5	1,5	(2,4)	(2,0)	4,9	(0,1)	(0,1)	2,5	(0,9)	5,9
Position hors-bilan	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Position nette après gestion	2,5	1,5	(2,4)	(2,0)	4,9	(0,1)	(0,1)	2,5	(0,9)	5,9

En 2009, une variation de 1% des taux de change représente un impact de 113 milliers d'euros sur la position nette après gestion.

2.4.2.5. Risque de liquidité/ risque de taux

L'endettement net du Groupe (après réintégration du factoring déconsolidé) représente environ 64% de ses fonds propres au 31 décembre 2009 (contre 62% au 31 décembre 2008).

IMS dispose :

- d'une part de crédits structurés accordés par un pool de banques internationales qui lui permettent d'avoir des réserves de liquidités significatives ;
- d'autre part de facilités bilatérales consenties par des banques locales aux filiales.

La mobilisation des excédents de trésorerie disponibles et leur affectation aux filiales présentant des besoins de financement sont facilitées par l'existence d'un cash-pooling au niveau du Groupe et de conventions de gestion de trésorerie.

S'agissant du risque de taux, IMS pratique une politique de couverture au cas par cas.

Nature de l'endettement net consolidé Au 31 décembre 2009 (en millions d'euros)	Montant total	Répartition		Échéancier			Existence de couvertures
		Taux fixe	Taux variable	< 1 an	Entre 1 et 5 ans	> 5 ans	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(37,6)	-	(37,6)	(37,6)	-	-	
Équivalents de trésorerie	(13,3)	-	(13,3)	(13,3)	-	-	
Emprunts et dettes financières à long et moyen terme							
IMS SA	92,9	-	92,9	45,8	45,2	1,9	oui
Aceros IMS	0,3	0,3	-	-	0,3	-	non
IMS SpA	26,0	2,0	24,0	22,0	4,0	-	non
Noxon	1,9	-	1,9	-	1,9	-	oui
Euralliage	0,3	0,3	-	-	0,3	-	non
Calibracier	0,2	0,2	-	-	0,2	-	non
IMS France	0,1	-	0,1	-	0,1	-	non
Retraitements de locations financières	20,3	-	20,3	2,7	7,0	10,6	
<i>Sous-total</i>	<i>142,0</i>	<i>2,8</i>	<i>139,2</i>	<i>70,5</i>	<i>59,0</i>	<i>12,5</i>	
Dettes financières court terme hors effets escomptés non échus, factoring consolidant et intérêts courus	54,7	0,1	54,6	54,7	-	-	
Position nette de l'endettement avant gestion	145,8	2,9	142,9	74,3	59,0	12,5	
Effets escomptés non échus	2,5	-	2,5	2,5	-	-	
Factoring consolidant	0,0	-	0,0	-	-	-	
Reclassement dettes couvertes par des swaps de taux	-	92,9	(92,9)	-	-	-	
Position nette retraitée après gestion	148,3	95,8	52,5	76,8	59,0	12,5	

Nature de l'endettement net consolidé Au 31 décembre 2008 (en millions d'euros)	Montant total	Répartition		Échéancier			Existence de couvertures
		Taux fixe	Taux variable	< 1 an	Entre 1 et 5 ans	> 5 ans	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(18,5)	-	(18,5)	(18,5)	-	-	
Actifs disponibles à la vente	(0,1)	-	(0,1)	(0,1)	-	-	
Emprunts et dettes financières à long et moyen terme							
IMS SA	86,6	-	86,6	27,9	56,0	2,7	oui
Aceros IMS	0,6	0,6	-	-	0,6	-	non
IMS SpA	11,0	-	11,0	-	11,0	-	non
Noxon	3,2	-	3,2	-	3,2	-	non
Euralliage	0,4	0,4	-	-	0,4	-	non
EMS	0,1	0,1	-	-	0,1	-	non
Retraitements de locations financières	23,1	-	23,1	3,5	8,5	11,1	
<i>Sous-total</i>	<i>125,0</i>	<i>1,1</i>	<i>123,9</i>	<i>31,4</i>	<i>79,8</i>	<i>13,8</i>	
Dettes financières court terme hors effets escomptés non échus, factoring consolidant et intérêts courus	69,5	0,1	69,4	69,5	-	-	
Position nette de l'endettement avant gestion	175,9	1,2	174,7	82,3	79,8	13,8	
Effets escomptés non échus	5,7	-	5,7	5,7	-	-	
Factoring consolidant	0,5	-	0,5	0,5	-	-	
Reclassement dettes couvertes par des swaps de taux	-	87,8	(87,8)	-	-	-	
Position nette retraitée après gestion	182,1	89,0	93,1	88,5	79,8	13,8	

Des covenants bancaires, fondés sur le respect de deux ratios calculés au niveau des comptes consolidés du Groupe, s'appliquent au financement de 30 millions d'euros comme au crédit syndiqué Groupe, financements dont le montant total s'élevait à 114 millions d'euros au 31 décembre 2009. Le premier ratio dit de leverage correspond au rapport de l'endettement net, calculé comme la somme de l'endettement net IFRS majoré des cessions de créances sans recours, sur l'EBITDA (somme du résultat opérationnel, des amortissements et des variations de provisions pour risques et charges) et doit rester inférieur à 3. Le second ratio dit de gearing correspond au rapport de l'endettement net, calculé comme indiqué précédemment, sur les capitaux propres et doit rester inférieur à 90%.

En ce qui concerne le crédit syndiqué, le covenant de leverage a été renégocié en 2009. Pour l'année 2009, il est remplacé par un plafond de dette nette en valeur absolue, soit 245 millions d'euros au 30 juin 2009 et 180 millions d'euros au 31 décembre 2009. Au 31 décembre 2009, le covenant de dette nette mis en place pour le crédit syndiqué est ainsi respecté : l'endettement net servant au calcul du covenant s'élève à 158,1 millions d'euros au 31 décembre 2009.

Au 30 juin 2010, le ratio de leverage devra être inférieur à 3 mais sur la base d'un EBITDA égal à deux fois le montant de l'EBITDA du 1^{er} semestre 2010 (et non pas l'EBITDA des 12 derniers mois). Au 31 décembre 2010, les covenants bancaires d'origine seront à nouveau appliqués.

En ce qui concerne le financement de 30 millions d'euros remboursable in fine (décembre 2011), les covenants d'origine continuent de s'appliquer : leverage de 3x l'EBITDA et gearing de 90%. Lorsque deux bris semestriels consécutifs sont constatés, ce qui est le cas au 31 décembre 2009, l'exigibilité anticipée de ce financement peut être demandée. C'est pourquoi IMS est entré en négociation en décembre 2009 avec les banques prêteuses, afin d'obtenir un avenant qui permette de conserver ce financement et de supprimer le test de leverage jusqu'à l'échéance du contrat. Compte tenu de ces éléments, la ligne de 30 millions d'euros a été reclassée en passif courant portant intérêt.

Par ailleurs, le changement de contrôle tel que défini par l'article L. 233-3 du Code de commerce est susceptible d'entraîner l'exigibilité anticipée immédiate de la dette syndiquée du Groupe et du financement in fine de 30 millions d'euros par les banques prêteuses.

Les dettes court terme de Stappert Spezial-Stahl sont soumises au respect du ratio capitaux propres sur total de bilan qui doit rester supérieur à 27,5%. La dette étant nulle au 31 décembre 2009, le ratio est donc respecté.

IMS SpA a contracté un crédit bancaire long terme de 10 millions d'euros en 2008 et un crédit bancaire de 5 millions d'euros en 2009. Ces deux prêts, d'une durée de 3 ans, sont soumis au respect du covenant bancaire Dette Nette (hors financement inter compagnie) / EBITDA, qui doit être inférieur à 3,5. Cette société n'ayant pas respecté ses covenants bancaires au 31 décembre 2009, la totalité des crédits bancaires concernés par ce covenant a été reclassée pour 15 millions d'euros en passif courant portant intérêt. Des négociations seront engagées au 1^{er} trimestre 2010 afin d'éviter le remboursement anticipé de ces prêts.

La dette financière d'UAB « IMS Antera » (1,7 million d'euros au 31 décembre 2009) donne lieu à une garantie bancaire de 1,8 million d'euros (inclus dans le tableau des engagements donnés).

La dette de Specialstål (non tirée au 31 décembre 2009) a donné lieu à un nantissement sur les actifs à hauteur de 7,5 millions de SEK soit 0,8 million d'euros.

L'impact d'une augmentation de 1 point des taux d'intérêt entraînerait une charge financière supplémentaire de l'ordre de 1 million d'euros, compte tenu de la répartition de l'endettement entre taux fixe et taux variable. La sensibilité des résultats financiers consolidés aux taux d'intérêt variables comprend l'incidence sur les charges financières relatives aux locations financières.

2.4.2.6. Risque actions

La Société IMS, hormis ses actions propres, ne détient aucun portefeuille d'actions.

La Société détient au 31 décembre 2009 651 042 actions auto-détenues non affectées à un plan de stock options pour un montant net dans les comptes annuels de 6,3 millions d'euros.

Une baisse du cours de l'action IMS de 10% entraînerait une dégradation du résultat financier d'IMS SA (comptes annuels) de 0,6 millions d'euros. La variation du cours de l'action IMS serait cependant sans impact sur le résultat consolidé du Groupe et les capitaux propres consolidés du Groupe, les actions auto-détenues étant annulées des capitaux propres consolidés et les impacts éventuels de résultat étant neutralisés.

2.4.2.7. La structure actionnariale de la Société est ouverte

Au 31 décembre 2009, les actionnaires détenant plus de 5% ou de 10% du capital et des droits de vote d'IMS International Metal Service sont :

- Concert Jacquet (33,19%). Cette détention est réalisée via les sociétés Jacquet Metals, JSA et par Monsieur Eric Jacquet. Il est précisé que Monsieur Eric Jacquet détient 99,99% des droits de vote de JSA, laquelle détient 61,34% du capital et 74,96% des droits de vote de Jacquet Metals.
Le 3 février 2010, la société Jacquet Metals a déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (« AMF ») un projet de note d'information relative à l'Offre Publique d'Echange portant sur les actions de la Société IMS et ce en application des articles 213-13 et 231-18 du règlement général de l'AMF ;
- Caja de Ahorros de Navarra (7,00% du capital) ;
- Amari Metal France et Amari Metal UK Pension Fund (5,61% du capital) ;
- Cogne Acciai Speciali SpA (5,06% du capital).

Le 14 mai 2009, un accord avec le Concert Jacquet a été signé, permettant l'ouverture du Conseil de Surveillance à trois représentants du Concert Jacquet. Ces derniers ont démissionné le 3 février 2010. Le dépôt d'un projet d'Offre Publique d'Echange par la société Jacquet Metals le 3 février 2010 pourrait conduire à une profonde modification de l'actionnariat, entraînant un changement de contrôle tel que défini par l'article L. 233-3 du Code de commerce.

2.4.2.8. Risques liés à un changement de contrôle

Un changement de contrôle tel que défini par l'article L. 233-3 du Code de commerce est susceptible d'entraîner :

- la modification de la composition des organes sociaux de la Société qui pourrait être de nature à avoir un impact sur le Groupe et ses orientations stratégiques ;
- l'exigibilité anticipée immédiate de la dette syndiquée du Groupe et du financement in fine de 30 millions d'euros par les banques prêteuses.

En mars 2009, la Société a signé avec un de ses fournisseurs un contrat de distribution exclusive dans un certain nombre de pays pour certains produits spécifiques d'abrasion, prévoyant qu'en cas de changement de contrôle, le fournisseur aurait la possibilité de résilier le contrat. Ces produits ont représenté 13% des achats d'aciers anti-abrasion en 2009.

2.4.3. Risques juridiques

Le 16 février 2010, la société Jacquet Metals a assigné la Société IMS aux fins de lui interdire la cession de sa filiale Stappert sans accord préalable des actionnaires réunis en Assemblée Générale. Le 26 février 2010, le juge des référés du tribunal de commerce de Nanterre a figé la situation en l'état dans l'attente de la décision du juge du fond du tribunal de commerce dont la première audience a été fixée le 10 mars 2010.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont le Groupe a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe.

A la connaissance de ses dirigeants, le Groupe n'est pas exposé à des risques significatifs qui résulteraient de dispositions fiscales ou sociales particulières, ou de réglementations particulières.

2.4.4. Brevets

La Société n'est pas dépendante de brevets pour l'exercice de son activité.

2.4.5. Assurance et couverture des risques

En matière de risques opérationnels, chaque filiale du Groupe IMS dispose d'une couverture de risque adaptée à son activité, grâce à des polices d'assurance localement souscrites et couvrant l'ensemble des risques potentiels. La Société et ses filiales sont ainsi assurées pour les dommages aux biens, la flotte automobile, le vol de fonds, de micro-ordinateurs, etc.

Depuis le 1^{er} juillet 2007 en matière de responsabilité civile, le Groupe a souscrit une police Master, déclinée auprès de chaque filiale par l'intermédiaire d'une police locale. La police couvre la responsabilité civile de la Société tant pour son compte que pour le compte de ses filiales, du fait des dommages causés à des tiers (i) dans le cadre de l'exploitation pour un montant égal à 25 millions d'euros pour tous dommages confondus, par sinistre, sous réserve de l'existence de limites spécifiques par type de risques prévues par la police et, (ii) après la livraison des produits pour un montant égal à 25 millions d'euros pour tous dommages confondus, par sinistre et par an, sous réserve de l'existence de limites spécifiques par type de risques prévues par la police. Cette police a vocation à s'appliquer à l'ensemble des pays, à l'exception des réclamations contre les établissements permanents situés aux Etats-Unis ou au Canada qui disposent de leur propre couverture. Le contrat stipule que sont exclus de la couverture certains dommages tels que (i) l'ensemble des dommages résultant d'une atteinte à l'environnement provenant des sites du Groupe (à l'exclusion des atteintes à l'environnement accidentelles), (ii) l'ensemble des dommages causés directement ou indirectement par de l'amiante et, (iii) l'ensemble des dommages immatériels résultant d'un défaut de conformité ou de rendement des produits livrés et qui ne seraient pas la conséquence d'un vice caché ou d'un événement accidentel.

La Société estime que sa couverture est conforme aux standards de l'assurance responsabilité civile professionnelle française et européenne. Néanmoins, elle ne peut pas garantir que cette nouvelle police couvrira l'ensemble des sinistres auxquels le Groupe pourrait être confronté.

Les dirigeants d'IMS bénéficient également d'une assurance en matière de responsabilité civile des mandataires sociaux.

2.4.6. Risques liés à l'environnement

De par la nature de son activité de distributeur et de son activité de transformation avant livraison, IMS n'encourt pas de risque significatif lié à l'environnement. IMS n'utilise, en effet, aucune substance particulièrement dangereuse et son activité n'engendre pas d'impact significatif sur l'environnement. Cependant, un renforcement futur des réglementations relatives à l'environnement et à la sécurité, ne saurait être exclu. Par ailleurs, certains des sites exploités par les sociétés du Groupe ont un long passé industriel. Dès lors, si des pollutions, notamment historiques, venaient à être identifiées sur les sites actuellement exploités par le Groupe ou qu'il a exploités dans le passé, la responsabilité du Groupe pourrait être recherchée.

A ce jour, IMS n'a pas été informé de contraintes environnementales susceptibles d'influencer l'utilisation faite par le Groupe de ses immobilisations corporelles.

3. Résultats et activités

3.1. Activités et financement 2009

<i>(en millions d'euros)</i>	2008	2009	Variation
Chiffre d'affaires	1 407,0	727,1	-48,3%
Marge brute	291,8	100,3	-65,6%
<Charges opérationnelles nettes>	(231,3)	(206,1)	-10,9%
Résultat opérationnel	60,5	(105,8)	ns
Résultat financier	(17,6)	(12,3)	-30,3%
Impôts	(11,5)	31,2	ns
Résultat net	31,4	(86,9)	ns
Résultat net par action (arrondi en euros)	1,74	(4,81)	ns

3.1.1. Volumes distribués et chiffre d'affaires

IMS enregistre une baisse de 41,4% de ses volumes distribués en 2009 à 386 771 tonnes contre 660 426 tonnes l'année précédente. Le chiffre d'affaires 2009 s'établit à 727,1 millions d'euros, en baisse de 48,3% par rapport à 2008 :

- la chute des volumes d'aciers mécaniques et anti-abrasion reflète la forte dégradation de la production industrielle en Europe en 2009, dans un environnement de prix en retrait par rapport à 2008. Les clients finaux industriels d'IMS sont particulièrement touchés par le ralentissement de l'investissement productif ;
- dans les inox, le recul des volumes est moins marqué, en raison d'un déstockage quasi ininterrompu depuis le deuxième semestre de 2007. Une évolution des prix plus favorable à compter du troisième trimestre 2009 a en outre permis un léger restockage chez les clients distributeurs d'IMS. Globalement les niveaux de prix, corrélés au cours des alliages entrant dans la composition des inox (nickel, chrome et molybdène), se situent très en deçà de leur niveau moyen de 2008 (-28,5%).

Volumes vendus (tonnes)	2008	2008 (%)	2009	2009 (%)
Inox	131 183	19,9	106 787	27,6
Abrasion	104 673	15,8	54 567	14,1
Mécanique	363 138	55,0	193 214	50,0
Autres	2 573	0,4	3 563	0,9
Direct usine	58 859	8,9	28 640	7,4
Total	660 426	100,0	386 771	100,0

Au total, le poids des volumes d'inox dans le total des volumes distribués par IMS passe de 19,9% en 2008 à 27,6% en 2009, la mécanique et l'abrasion ayant été davantage affectées par la baisse des volumes.

Les ventes « direct usine », particulièrement importantes pour la société allemande Hoselmann, ont baissé au niveau du Groupe de 51,3% en volumes et de 58,6% en valeur en 2009 par rapport à 2008. Ces ventes ne rentrent pas en stocks : elles sont livrées directement depuis le site du producteur jusqu'au point de déchargement indiqué par le client. Elles dégagent une marge brute faible et des coûts opérationnels minimes (frais commerciaux et de sourcing essentiellement).

Par trimestre, l'évolution du chiffre d'affaires est la suivante :

	2008	2009	Variation à périmètre réel	Variation à périmètre constant
Premier trimestre	393 917	211 921	-46,2%	-45,9%
Deuxième trimestre	397 031	177 100	-55,4%	-54,6%
Troisième trimestre	336 449	164 444	-51,1%	-51,4%
Quatrième trimestre	279 621	173 649	-37,9%	-37,9%
Total	1 407 018	727 114	-48,3%	-48,1%

La variation du chiffre d'affaires ventilée entre effets volume, prix et périmètre, montre que les volumes ont atteint un point bas au cours du 2^e trimestre, l'amélioration apparente du 4^e trimestre étant essentiellement due à un effet de base (la crise ayant impacté les volumes dès le 4^e trimestre 2008). Par ailleurs, les prix ne baissent plus depuis le 2^e trimestre :

2009 / 2008	T1	T2	T3	T4	Total
Effet volume ⁽¹⁾	-39,7%	-38,6%	-33,2%	-22,3%	-34,3%
Effet prix ⁽²⁾	-6,2%	-16,0%	-18,2%	-15,6%	-13,8%
Périmètre constant	-45,9%	-54,6%	-51,4%	-37,9%	-48,1%
Variation de périmètre ⁽³⁾	-0,3%	-0,8%	0,2%		-0,2%
Périmètre réel	-46,2%	-55,4%	-51,1%	-37,9%	-48,3%

⁽¹⁾ L'effet volume exprime la variation des volumes (en tonnes) valorisée au prix moyen de vente de l'exercice n-1, rapportée au chiffre d'affaires de l'exercice n-1 (l'effet volume diffère donc de la variation des volumes proprement dite) ;

⁽²⁾ L'effet prix exprime le solde de la variation du chiffre d'affaires, après effet volume et effet périmètre ; il intègre également l'effet de change, non significatif ;

⁽³⁾ L'effet périmètre exprime le supplément de chiffre d'affaires apporté par les acquisitions pendant les 12 premiers mois de leur consolidation dans le Groupe : jusqu'au premier anniversaire de l'entrée de la société acquise dans le périmètre de consolidation du Groupe, le chiffre d'affaires réalisé est classé en « effet périmètre ». Il est net du chiffre d'affaires n-1 non réalisé en n du fait des cessions intervenues en cours d'année.

Les effets volume, prix et périmètre par ligne de produits sont les suivants :

2009 / 2008	Abrasion	Inox	Mécanique(*)	Total
Effet volume	-45,2%	-18,9%	-47,2%	-34,3%
Effet prix	-2,5%	-23,1%	-7,3%	-13,8%
Périmètre constant	-47,7%	-42,0%	-54,5%	-48,1%
Effet périmètre	-3,9%	+0,2%	-0,0%	-0,2%
Périmètre réel	-51,7%	-41,8%	-54,6%	-48,3%

(*) y compris les aciers à outils

Pour mémoire, l'effet prix enregistre l'impact de la baisse des prix sur le chiffre d'affaires, rapporté au chiffre d'affaires de la même période de l'année précédente. Dans le cas de l'abrasion et de la mécanique, qui ont connu des pertes de volumes proches de 50% en 2009, l'impact d'une baisse des prix de 15% ne se traduit que par un effet prix de -7,5%.

En 2009, l'effet périmètre porte sur la croissance embarquée (acquisitions réalisées en 2008 pour le chiffre d'affaires réalisé entre le 1^{er} janvier 2009 et la date du premier anniversaire de l'acquisition). Il enregistre également l'effet de la cession d'Astralloy au 30 juin 2008, qui impacte les lignes abrasion et mécanique.

□ Aciers inoxydables (ventes stockage-distribution)

Cette ligne de produits a connu, par trimestre, les évolutions suivantes :

Aciers inoxydables		2008	2009	Variation courante
T1	Chiffre d'affaires (milliers d'euros)	176 474	96 372	-45,4%
	Volumes vendus (tonnes)	36 011	26 194	-27,3%
T2	Chiffre d'affaires (milliers d'euros)	173 476	83 502	-51,9%
	Volumes vendus (tonnes)	35 458	27 454	-22,6%
T3	Chiffre d'affaires (milliers d'euros)	156 511	92 166	-41,1%
	Volumes vendus (tonnes)	32 439	27 464	-15,3%
T4	Chiffre d'affaires (milliers d'euros)	118 945	92 016	-22,6%
	Volumes vendus (tonnes)	27 275	25 675	-5,9%
Total	Chiffre d'affaires (milliers d'euros)	625 406	364 056	-41,8%
	Volumes vendus (tonnes)	131 183	106 787	-18,6%

Les effets volume, prix et périmètre par trimestre sont les suivants :

Inox 2009 / 2008	T1	T2	T3	T4	Total
Effet volume ⁽¹⁾	-28,2%	-22,8%	-15,3%	-5,9%	-18,9%
Effet prix ⁽²⁾	-17,7%	-29,2%	-25,8%	-16,8%	-23,1%
Périmètre constant	-45,9%	-52,0%	-41,1%	-22,6%	-42,0%
Variation de périmètre ⁽³⁾	0,5%	0,1%	0,0%		+0,2%
Périmètre réel	-45,4%	-51,9%	-41,1%	-22,6%	-41,8%

Les volumes d'inox distribués en 2009 baissent de 18,6% par rapport à 2008. Cette ligne de produits connaît depuis mi 2007 une phase de déstockage causée par la baisse continue des prix du nickel (de plus de 50 000 dollars la tonne en mai 2007 à 10 000 dollars la tonne en décembre 2008), puis par la baisse des cours des autres alliages depuis fin 2008. Dans un tel contexte, les clients réduisent leurs stocks au maximum dans l'espoir de bénéficier plus tard de prix moins élevés. C'est pourquoi, contrairement à ce qu'ont connu les autres lignes de produits d'IMS, les stocks d'inox chez les clients étaient déjà bas lorsque la crise a produit ses premiers effets industriels au 4^e trimestre 2008. En outre, les secteurs clients de l'inox sont plus divers et moins liés à l'investissement industriel que pour les autres lignes de produits.

L'évolution des prix reflète essentiellement l'évolution des prix de l'extra-alliage et des métaux qui entrent dans sa composition (nickel, molybdène et chrome). Elle a été très défavorable au cours du 1^{er} semestre, le prix de vente moyen passant de 4 361 €/tonne au 4^e trimestre 2008 à 3 679 €/tonne au 1^{er} trimestre 2009 puis 3 042 €/tonne au 2^e trimestre 2009. Malgré la hausse des prix moyens de vente au 3^e trimestre 2009 à 3 356 €/tonne puis à 3 584 €/tonne au 4^e trimestre 2009, l'effet prix, calculé par rapport au même trimestre de l'année précédente, reste négatif tout au long de l'année.

□ Aciers anti-abrasion (ventes stockage-distribution)

Cette ligne de produits a connu, par trimestre, les évolutions suivantes :

Aciers anti-abrasion		2008	2009	Variation courante
T1	Chiffre d'affaires (milliers d'euros)	58 680	29 128	-50,4%
	Volumes vendus (tonnes)	32 393	14 780	-54,4%
T2	Chiffre d'affaires (milliers d'euros)	58 463	24 256	-58,5%
	Volumes vendus (tonnes)	31 088	14 529	-53,3%
T3	Chiffre d'affaires (milliers d'euros)	41 882	20 530	-51,0%
	Volumes vendus (tonnes)	21 386	12 173	-43,1%
T4	Chiffre d'affaires (milliers d'euros)	38 108	21 391	-43,9%
	Volumes vendus (tonnes)	19 806	13 085	-33,9%
Total	Chiffre d'affaires (milliers d'euros)	197 133	95 305	-51,7%
	Volumes vendus (tonnes)	104 673	54 567	-47,9%

Les effets volume, prix et périmètre par trimestre sont les suivants :

Abrasion 2009 / 2008	T1	T2	T3	T4	Total
Effet volume ⁽¹⁾	-50,1%	-48,1%	-43,1%	-33,9%	-45,2%
Effet prix ⁽²⁾	6,3%	-3,2%	-7,9%	-9,9%	-2,5%
Périmètre constant	-43,8%	-51,2%	-51,0%	-43,9%	-47,7%
Variation de périmètre ⁽³⁾	-6,5%	-6,7%			-3,9%
Périmètre réel	-50,4%	-58,0%	-51,0%	-43,9%	-51,7%

La demande a atteint un point bas au cours du 2^e trimestre. Les volumes vendus dans cette ligne de produits sont très impactés par les difficultés de la filiale italienne en 2009 : IMS SpA, qui distribuait près du tiers des volumes d'aciers anti-abrasion du Groupe en 2008, enregistre en 2009 une chute de ses volumes d'abrasion de 66,8%, contre 47,9% pour la moyenne du Groupe. Hors IMS SpA, les volumes du Groupe dans les aciers anti-abrasion baissent de 38,9% en 2009.

Le prix de vente moyen en 2009 est inférieur de 137 €/tonne seulement au niveau observé en 2008. La demande en pièces transformées, représentatives de volumes moindres mais de prix de vente et de marges plus élevés, a mieux résisté en 2009 que la demande de tôles en l'état, ce qui explique la relative résistance de l'abrasion par rapport aux aciers mécaniques. Les prix moyens de vente sont ainsi passés de 1 924 €/tonne au 4^e trimestre 2008 à 1 972 €/tonne au 1^{er} trimestre 2009, puis 1 672 €/tonne au 2^e trimestre. Ils se sont ensuite stabilisés, atteignant 1 687 €/tonne au 3^e trimestre et 1 635 €/tonne au 4^e trimestre 2009.

La cession d'Astralloy au 30 juin 2008 est à l'origine des variations de périmètre.

□ Aciers mécaniques (ventes stockage-distribution, y compris les aciers à outils)

Cette ligne de produits a connu, par trimestre, les évolutions suivantes :

Aciers mécaniques		2008	2009	Variation courante
T1	Chiffre d'affaires (milliers d'euros)	139 448	74 217	-46,8%
	Volumes vendus (tonnes)	105 263	55 818	-47,0%
T2	Chiffre d'affaires (milliers d'euros)	144 492	61 342	-57,5%
	Volumes vendus (tonnes)	107 725	52 347	-51,4%
T3	Chiffre d'affaires (milliers d'euros)	112 859	41 521	-63,2%
	Volumes vendus (tonnes)	77 532	38 292	-50,6%
T4	Chiffre d'affaires (milliers d'euros)	104 119	50 568	-51,4%
	Volumes vendus (tonnes)	72 618	46 757	-35,6%
Total	Chiffre d'affaires (milliers d'euros)	500 918	227 648	-54,6%
	Volumes vendus (tonnes)	363 138	193 214	-46,8%

Les effets volume, prix et périmètre par trimestre sont les suivants :

Mécanique 2009 / 2008	T1	T2	T3	T4	Total
Effet volume ⁽¹⁾	-47,8%	-52,2%	-50,6%	-35,7%	-47,2%
Effet prix ⁽²⁾	0,8%	-5,3%	-12,7%	-15,7%	-7,3%
Périmètre constant	-47,0%	-57,4%	-63,3%	-51,4%	-54,5%
Variation de périmètre ⁽³⁾	0,2%	-0,4%	0,1%		-0,0%
Périmètre réel	-46,8%	-57,8%	-63,2%	-51,4%	-54,6%

Là encore, les volumes vendus par IMS en 2009 intègrent des volumes exceptionnellement bas en Italie : IMS SpA, qui distribuait 44% des volumes d'aciers mécaniques (y compris aciers à outils) du Groupe en 2008, voit ses volumes chuter de 57,9% en 2009, contre 46,8% pour la moyenne du Groupe. Hors IMS SpA, les volumes du Groupe dans les aciers mécaniques baissent de 38,2% en 2009.

Les prix moyens de vente ont baissé de 374 €/tonne depuis leur plus-haut du 3^e trimestre 2008 (1 456 €/tonne). L'évolution trimestrielle est la suivante : 1 434 €/tonne au 4^e trimestre 2008, 1 333 €/tonne au 1^{er} trimestre 2009, 1 168 €/tonne au 2^e trimestre 2009, 1 084 €/tonne au 3^e trimestre 2009 et 1 082 €/tonne au 4^e trimestre 2009. Les prix de vente observés sur les marchés du Groupe ne baissent plus depuis le 2^e trimestre, mais les efforts faits par les filiales afin de réduire leurs stocks ont lourdement pesé sur les prix et sur les marges des trois derniers trimestres.

Les aciers à outils, historiquement très distribués en Italie, ont représenté en 2009 des ventes de 29,1 millions d'euros (16 504 tonnes) contre 62,8 millions d'euros (30 987 tonnes) en 2008, soit des volumes en baisse de 46,7%.

3.1.2. Rentabilité

La marge brute du Groupe s'établit à 100,3 millions d'euros en 2009, en repli de 65,6% par rapport à 2008 (291,8 millions d'euros). Les charges opérationnelles nettes, qui intègrent 13,5 millions d'euros d'éléments exceptionnels dans leur montant ou non récurrents, baissent facialement de 10,9% malgré une réduction des charges fixes de 19,8 millions d'euros en 2009 (28,7 millions d'euros en année pleine à partir de 2010). Le résultat opérationnel s'établit en perte à -105,8 millions d'euros contre +60,5 millions d'euros en 2008. Le résultat net par action est de -4,81 euros contre 1,74 euro en 2008.

3.1.2.1. Marge brute

La marge brute a été divisée par trois entre 2008 et 2009. Cette évolution s'explique :

- par la forte baisse des volumes dans les trois lignes de produits : au niveau du Groupe, l'impact des volumes perdus par rapport à 2008 sur la marge brute de 2009 est estimé à -108,1 millions d'euros (calcul à partir des marges brutes observées en 2008) ;
- par la baisse des marges brutes unitaires dans toutes les lignes de produits résultant des baisses de prix de vente entre 2008 et 2009. L'effet de désaubaine en 2009 est estimé à -27,4 millions d'euros dont deux tiers sur les inox ;
- par la priorité donnée à la génération de cash et à la réduction des stocks, qui a conduit à réduire considérablement les achats aux 2^e et 3^e trimestres 2009 et donc à freiner le renouvellement des stocks. Les prix moyens pondérés en stock, n'ayant commencé à bénéficier de la baisse des prix qu'à la reprise des achats en fin d'année, sont restés élevés et ont pesé sur la marge brute des aciers mécaniques et anti-abrasion tout au long de l'année ;
- par une dotation nette aux provisions sur stocks de 4,9 millions d'euros en 2009.

L'effet d'aubaine traduit l'appréciation de la marge brute résultant de la facturation, à des conditions de prix majorées, d'un stock acquis à des prix moins élevés. Il s'agit d'un effet prix sur stock positif ou effet d'aubaine. Dans un cas inverse, IMS est confronté à un effet de désaubaine (effet prix sur stock négatif) : IMS facture sur la base d'un prix de vente minoré résultant de l'évolution défavorable du marché, des matériels en stock acquis avant cette baisse des prix.

Cet effet prix sur stock (aubaine ou désaubaine) porte sur :

- l'évolution des prix de base de l'acier (pour les aciers mécaniques et anti-abrasion) ;
- l'évolution du coût des alliages (nickel, molybdène et chrome), qui représentent environ 25% de la masse des aciers inoxydables et de 20% à 50% de leur prix de vente.

L'impact estimé des effets d'aubaine et de désaubaine sur la marge brute et le résultat au cours des dernières années est résumé ci-dessous :

(en millions d'euros)	T1	T2	T3	T4	Année
2009	-16,2	-6,4	-4,8	0,0	-27,4
2008	-6,1	1,6	-3,9	-9,3	-17,7
2007	7,4	14,9	-12,0	-5,3	5,0
2006	-4,2	1,3	12,3	15,9	25,3

En 2009, on résume l'évolution de la marge brute unitaire par ligne de produits comme suit (hors variation des provisions sur stocks) :

(en €/tonne)	Abrasion	Inox	Mécanique
T1 08	511	679	317
T2 08	574	833	331
T3 08	629	706	376
T4 08	570	587	362
T1 09	595	271	280
T2 09	346	156	156
T3 09	409	567	150
T4 09	427	608	145

(*)hors aciers à outils

Dans les aciers inoxydables, la marge brute des deux premiers trimestres de l'année 2009 a été fortement impactée par la baisse brutale des prix de vente, qui ont chuté de 30% en six mois (de 4 361 €/tonne au

4^e trimestre 2008 à 3 042 €/tonne au 2^e trimestre 2009). La désaubaine supportée au titre de ces deux trimestres est estimée à -18,7 millions d'euros. Les filiales du Groupe ayant très peu acheté pendant cette période de prix bas, compte tenu de leurs objectifs de réduction des stocks, ont dû recourir à des achats plus récents pour assurer leurs ventes du 3^e et du 4^e trimestre. Leur marge brute n'a donc pas bénéficié de la remontée des prix de vente de l'inox à partir du 3^e trimestre en termes d'aubaine. Toutefois on note une nette amélioration des marges brutes inox à compter du 3^e trimestre en raison de la fin de la désaubaine.

Dans l'abrasion et la mécanique, les marges brutes restent à un niveau historiquement bas :

- d'une part, les baisses de prix de vente depuis les plus hauts de l'année 2008 ont été sensibles : entre le 3^e trimestre 2008 et le 3^e trimestre 2009, les prix moyens de vente de la mécanique ont baissé de 26% et ceux de l'abrasion de 14%. L'effet de désaubaine sur les aciers mécaniques et anti-abrasion est estimé à -8,7 millions d'euros en 2009 contre une aubaine de +4,0 millions d'euros un an plus tôt ;
- d'autre part, les sociétés actives dans ces lignes de produits ont commencé l'année 2009 avec des stocks élevés achetés dans les conditions de prix de 2008, en raison de la violence du retournement de marché observé au 4^e trimestre 2008. Les sociétés Aceros IMS en Espagne et IMS France sont parvenues à écouler la plupart de leurs stocks pendant l'année, tandis qu'IMS SpA en Italie, où les stocks étaient les plus importants et où les pertes en volumes ont été les plus lourdes, a dû continuer de céder ses stocks dans des conditions de prix et de marge dégradées tout au long de l'année 2009 et doit poursuivre cet effort sur le 1^{er} semestre 2010.

Au 4^e trimestre 2009, les marges brutes du Groupe hors IMS SpA se rapprochent progressivement des niveaux normatifs : 481 €/tonne en abrasion contre 427 €/tonne en moyenne Groupe, et 228 €/tonne en mécanique contre 145 €/tonne en moyenne Groupe.

3.1.2.2. Charges opérationnelles

Dans l'analyse qui suit, le périmètre pro forma est obtenu :

- pour les sociétés acquises en cours d'année 2008 (pas d'acquisitions en 2009), en majorant les charges publiées en 2008 du montant des charges engagées par la société entre le 1^{er} janvier 2008 et sa date d'entrée dans le Groupe ;
- pour les sociétés cédées en cours d'année 2008 (pas de cession en 2009), en supprimant les charges relatives à l'activité cédée ;
- le compte de résultat 2009 est converti, pour les filiales non euro, aux taux de conversion 2008.

Les mêmes retraitements sont opérés sur les volumes vendus. Les volumes relatifs à l'activité « direct usine » (toutes sociétés confondues) sont ignorés, cette activité n'étant pas génératrice de frais opérationnels significatifs.

<i>(en milliers d'euros)</i>	2008	2009	Variation
Charges totales nettes pro forma	232 092	208 007	-10,4%
Tonnes pro forma hors direct usine	603 345	358 131	-40,6%
Charges nettes pro forma (euro/tonne)	385	581	+51,0%
Frais de personnel*	109 183	95 303	-12,7%
Fixes (loyers/ amortissements)	33 041	33 814	2,3%
Transports	34 627	25 062	-27,6%
Entretien/consommables	22 699	17 573	-22,6%
Commissions sur ventes	3 389	1 664	-50,9%
Frais ajustables	17 232	12 075	-29,9%
Risque clients	2 699	9 020	234,2%
Autres charges	8 771	7 953	-9,3%
Cessions immobilier	(1 335)	(2 830)	111,9%
Dépréciation de l'écart d'acquisition	400	3 500	ns
Restructuration	1 386	4 873	251,6%

* Les frais de personnel comprennent également les coûts d'intérim, les autres frais connexes et les dotations et reprises aux provisions pour retraites.

Dans l'analyse des charges, on distingue :

- a. les coûts variables qui s'adaptent spontanément - et partiellement - à la chute de l'activité :
 - les frais de transport baissent de 9,6 millions d'euros soit -27,6% ;
 - l'entretien et les consommables reculent de 5,1 millions d'euros soit -22,6% ;
 - les commissions sur ventes reculent de -1,7 million d'euros soit -50,9% ;
 - le recours aux intérimaires a été supprimé avec une baisse des frais correspondants (en frais de personnel) de 3,5 millions d'euros soit -79,6% ;

b. les charges fixes ajustables qui peuvent être réduites par des actions spécifiques : les efforts faits par le Groupe se traduisent par des économies de 5,1 millions d'euros sur les postes honoraires, publicité/marketing et frais de déplacement par rapport à 2008 ;

c. les charges fixes non ajustables à court terme (loyers et amortissements), en augmentation de 2,3%.

Les frais de personnel baissent de 12,7% en 2009. La part des rémunérations variables et des formules d'intéressement liées à la performance du Groupe, qui s'élevait à 3,2 millions d'euros en 2008, s'élève à moins de 1 million d'euros en 2009. Des plans sociaux ont été menés dans les filiales les plus touchées par les baisses de volumes en Belgique, en France et en Italie. Plus globalement, les effectifs fin de période baissent dans tous les pays sauf en Turquie (ouverture d'une filiale fin 2009) et aux Pays-Bas où des équipes ont été reconstituées et des contrats d'interim convertis en contrats de travail. Enfin, IMS SpA en Italie et Stappert Spezial-Stahl en Allemagne ont eu recours à des mesures de chômage partiel en cours d'année.

Les autres variations notables sont les suivantes :

- les frais de transport passent de 58 €/tonne à 64 €/tonne en 2009 (chiffres publiés) malgré les gains de productivité estimés en ce domaine, en raison de la moindre baisse des volumes d'inox, plus chers à transporter, par rapport à 2008 ;
- le coût du risque client (assurance crédit + pertes nettes sur créances douteuses + variation des provisions) augmente de 6,3 millions d'euros, dont 3,1 millions d'euros de dotation nette aux provisions pour créances douteuses en Italie ;
- IMS enregistre une plus-value non récurrente de 2,8 millions d'euros liée à la cession du site de Beauchamp en France au 1^{er} trimestre ;
- IMS constate la dépréciation de l'écart d'acquisition de la société UAB « IMS Antera » en Lituanie pour 3,5 millions d'euros ;
- IMS supporte des charges de restructuration pour 4,9 millions d'euros dont 2,4 millions d'euros sur IMS SpA, 0,8 million d'euros sur IMS France et 0,9 million d'euros en Belgique.

Au total et à périmètre réel, les charges opérationnelles nettes du Groupe baissent de 25,2 millions d'euros en 2009 par rapport à 2008. Hors éléments identifiés comme exceptionnels ou non récurrents (plus-values immobilières, restructurations, provisions pour clients douteux et dépréciation de l'écart d'acquisition pour un différentiel 2008-2009 de 14,5 millions d'euros), cette évolution aurait été de -39,7 millions d'euros. En sus de l'ajustement des charges variables aux volumes vendus, le programme de réduction du point mort mis en œuvre début 2009 a atteint son objectif d'une baisse de charges de 19,8 millions d'euros sur l'année 2009 (28,7 millions d'euros en année pleine).

Par nature de charges cette baisse de point mort se décompose comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	2009	Rythme annuel
Frais de personnel y.c. intérimaires	10,2	15,5
Marketing, honoraires, déplacements	5,3	5,7
Transport	1,5	4,9
Autres	2,8	2,6
Total	19,8	28,7

3.1.2.3. Résultat net

Le résultat financier passe de -17,6 millions d'euros en 2008 à -12,3 millions d'euros en 2009 et se ventile comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2008	2009	Variation
Résultat financier	(17 642)	(12 292)	-30,3%
Intérêts financiers	(13 987)	(9 721)	-30,5%
dont leasing	(1 256)	(1 148)	-8,6%
dont commissions sur factoring	(1 006)	(237)	-76,4%
dont intérêts sur financements	(11 725)	(8 336)	-28,9%
Autres charges financières	(3 655)	(2 572)	-29,6%
dont services bancaires	(1 796)	(1 497)	-16,6%
dont instruments de couverture	(1 147)	(1 230)	7,2%
dont résultat de change	(712)	155	ns

Les intérêts financiers (9,7 millions d'euros en 2009 contre 14,0 millions d'euros en 2008), baissent de 30,5%, suivant l'utilisation des différents moyens de financement et l'évolution des taux d'intérêt sur le marché. Ainsi les financements à court et moyen terme ont régressé de 4,4% en moyenne annuelle, de 251 à 240 millions d'euros (ces montants intègrent certains financements parfois non mobilisés, mais soumis au paiement de commissions de non utilisation). L'impact principal provient de la baisse du coût moyen de la dette, qui s'établit à 4,05% en 2009 contre 5,59% en 2008. La marge moyenne des fournisseurs de financements passe de 94 bps en 2008 à 123 bps en 2009 suite à la renégociation du crédit syndiqué.

Les instruments de couverture portent uniquement sur la couverture des taux d'intérêt et ont été valorisés en application « mark to market ». En 2009, cette rubrique comprend également l'ajustement de la dette en juste valeur pour -0,9 million d'euros, pratiqué suite à l'augmentation du « spread » sur la dette syndiquée.

Le résultat de change provient de l'appréciation des devises européennes non-euro contre euro.

Après enregistrement d'un produit d'impôt de 31,2 millions d'euros, le résultat net du Groupe ressort à -86,9 millions d'euros en 2009 contre +31,4 millions d'euros en 2008.

Le taux effectif global s'établit à 26,4% en 2009. Ceci s'explique par des réintégrations fiscales permanentes qui viennent diminuer les reports déficitaires activés, ainsi que par des différences de taux entre la France et les autres pays.

3.1.3. Bilan et flux de trésorerie

La présentation simplifiée du bilan au 31 décembre 2008 et 2009 est la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	2008	2009		2008	2009
Actifs non courants	108,2	121,9	Capitaux propres	333,5	247,5
Ecart d'acquisition	94,7	91,8	Endettement net consolidé	182,2	148,3*
Besoin en fonds de roulement	351,3	221,0	Autres passifs	38,5	38,9
Total	554,2	434,7	Total	554,2	434,7

* l'endettement net consolidé a été retraité des intérêts courus afin de s'aligner sur la définition de l'endettement net retenu pour le calcul des covenants (qui comprend également le factoring, non réintégré ici). Les intérêts courus ont été ajoutés aux autres passifs.

Malgré un résultat opérationnel négatif, les efforts importants consentis en 2009 sur la réduction des stocks et la maîtrise des créances clients ont permis de dégager des free cash flows significatifs. L'historique des free cash flows sur 2008 et 2009 est le suivant :

<i>(en millions d'euros)</i>	2008	2009
Résultat opérationnel	60,5	(105,8)
Impôt sur résultat opérationnel	(20,0)	
Amortissements	14,6	15,2
Variation du BFR opérationnel + factoring	71,8	159,8
Variation des autres éléments du BFR	(27,6)	(9,4)
Investissements opérationnels nets (y.c. locations financières)	(19,4)	(2,1)
Free cash flow	79,9	57,7
Acquisitions (y.c. dette des sociétés acquises)*	(41,2)	(5,4)
Cessions*	12,4	0,4
Net Free Cash Flow	51,2	52,6

* y compris les variations d'actifs long terme

3.1.3.1. Le besoin en fonds de roulement

La variation du besoin en fonds de roulement opérationnel (après réintégration du factoring déconsolidé) a généré 159,8 millions d'euros de cash en 2009 contre 71,8 millions d'euros en 2008. L'évolution du besoin en fonds de roulement en 2008 et 2009 est la suivante :

Au 31 décembre (en millions d'euros)	2008	2009	Variation
BFR opérationnel + factoring	408,0	248,8	-39,0%
dont clients + factoring	247,1	132,7	-46,3%
dont stocks	374,6	224,4	-40,1%
dont fournisseurs	(213,7)	(108,2)	-49,4%
BFR autres (impôts compris)	(33,5)	(18,0)	-46,3%
BFR total	374,5	230,8	-38,4%

L'analyse en périmètre pro forma conduit à ajouter au chiffre d'affaires et aux volumes vendus en 2008 l'activité des sociétés acquises en 2008 entre le 1^{er} janvier 2008 et leur date d'entrée dans le Groupe. L'activité de la société Astralloy cédée en 2008 est annulée en 2008. Aucun retraitement n'est opéré sur les éléments du besoin en fonds de roulement. La variation du besoin en fonds de roulement opérationnel est la suivante :

Au 31 décembre (en millions d'euros)	2008	2009	Variation
Stocks (nets)	374,6	224,4	-40,1%
Clients + factoring (nets)	247,1	132,7	-46,3%
Fournisseurs	(213,7)	(108,2)	-49,4%
BFR opérationnel consolidé + factoring	408,0	248,8	-39,0%
Chiffre d'affaires pro forma	1 411,1	727,1	-48,5%
BFR opérationnel consolidé + factoring (% CA)	28,9%	34,2%	

A périmètre pro forma et en réintégrant le factoring clients, le BFR opérationnel représente 123 jours de chiffre d'affaires au 31 décembre 2009 contre 104 jours au 31 décembre 2008 :

- sur 12 mois glissants (les 12 derniers mois), les stocks en volumes représentent 147 jours de ventes au 31 décembre 2009 (hors direct usine), contre 135 jours au 31 décembre 2008, en raison de la baisse des volumes vendus ;
- le délai de recouvrement moyen des clients (+ factoring) est de 69 jours de chiffre d'affaires au 31 décembre 2009 contre 75 jours au 31 décembre 2008, reflétant à la fois le bon niveau d'encaissement clients sur le mois de décembre et la baisse du poids de l'Italie dans l'activité globale du Groupe ;
- le délai de règlement moyen des fournisseurs s'établit à 80 jours d'achats au 31 décembre 2009 contre 89 jours à fin 2008. En effet, les achats d'aciers mécaniques ont particulièrement chuté sur la période. Or ces achats sont principalement effectués en France, Italie et Espagne où les délais de règlement fournisseurs sont relativement longs, tandis que les fournisseurs d'inox, pour des achats essentiellement localisés en Allemagne, sont réglés plus rapidement.

A périmètre réel, l'évolution de chacune des composantes du besoin en fonds de roulement opérationnel a été la suivante au cours de l'année 2009 :

- les créances clients brutes de provisions (+ factoring) représentent 147,4 millions d'euros au 31 décembre 2009 contre 256,0 millions d'euros au 31 décembre 2008, soit un recul de 108,6 millions d'euros (-42,4%), à comparer à celui du chiffre d'affaires au 4^e trimestre 2009 (-37,9%). Dans le même temps, les provisions pour créances douteuses augmentent de 64,5%, de 9,0 millions d'euros au 31 décembre 2008 à 14,7 millions d'euros au 31 décembre 2009 ;
- les dettes fournisseurs passent de 213,7 millions d'euros à 108,2 millions d'euros entre 2008 et 2009, soit une baisse des financements correspondants de 105,5 millions d'euros (-49,4%) qui vient presque compenser le recul des créances clients ;
- la baisse du besoin en fonds de roulement opérationnel (+ factoring) brut de provisions est donc intégralement due aux actions sur les stocks menées en 2009. Dès le deuxième semestre 2008, les stocks ont été définis comme un enjeu prioritaire pour le Groupe qui a fixé des objectifs par filiale de contrôle des achats et de réduction des stocks. Ainsi, malgré la forte baisse des ventes, les stocks ont diminué tout au long de l'année 2009, passant de 226 000 tonnes au 1^{er} janvier 2009 à 181 000 tonnes au 30 juin pour atteindre 146 000 tonnes au 31 décembre, conformément à l'objectif du Groupe de les ramener à moins de 150 000 tonnes en fin d'année.

Les stocks en valeur brute reculent de 386,8 millions d'euros au 31 décembre 2008 à 241,8 millions d'euros au 31 décembre 2009, dégageant un cash-flow de 145,1 millions d'euros, dont 107,7 millions d'euros grâce à la réduction des volumes stockés et 37,4 millions d'euros en raison de la baisse des prix. Ci-dessous la ventilation de la variation des stocks bruts entre effet prix et effet volume, par ligne de produits :

<i>(en millions d'euros)</i>	Effet prix	Effet volume	Total
Mécanique	(3,2)	(60,6)	(63,8)
Inox	(30,0)	(26,3)	(56,3)
Abrasion	(1,9)	(20,4)	(22,3)
Autres	(2,3)	(0,4)	(2,7)
Total	(37,4)	(107,7)	(145,1)

Les efforts réalisés pour baisser le niveau des stocks sont illustrés par un effet volume négatif de 107,7 millions d'euros, particulièrement marqué dans les aciers mécaniques et anti-abrasion. Dans ces deux lignes de produits, les volumes en stock reculent de 39% entre le 31 décembre 2008 et le 31 décembre 2009, soit des baisses respectives de 63,8 millions d'euros et 22,3 millions d'euros des valeurs brutes en stock.

L'effet prix est notable dans les aciers inoxydables. Sous l'effet du remplacement progressif de produits à prix d'achat élevés par des inox ayant bénéficié de la baisse des prix, l'inox enregistre une baisse de 19% de son prix moyen pondéré, passant de 4 211 €/tonne à 3 425 €/tonne entre le 31 décembre 2008 et le 31 décembre 2009 et produisant un impact de 30,0 millions d'euros sur la valeur du stock.

Les stocks sont valorisés selon le PMP et cette valorisation est, le cas échéant, diminuée de provisions constituées pour faire face au risque d'écoulement d'articles à rotation lente ou au risque de marge négative, qui peut être important en cas de baisse des prix. Les valeurs brutes et nettes des stocks par ligne de produits sont les suivantes :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2008				31 décembre 2009			
	Stock brut	Provision	Stock net	% provision	Stock brut	Provision	Stock net	% provision
Mécanique	161,9	(3,4)	158,5	2,1%	98,1	(7,3)	90,8	7,4%
Inox	163,2	(8,1)	155,1	5,0%	106,9	(7,4)	99,5	7,0%
Abrasion	54,7	(0,5)	54,2	1,0%	32,5	(1,9)	30,6	5,9%
Autres	7,0	(0,2)	6,8	2,9%	4,3	(0,7)	3,6	16,3%
Total	386,8	(12,2)	374,6	3,2%	241,8	(17,4)	224,4	7,2%

Au 31 décembre 2009, les provisions sur stock ont augmenté de 5,2 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2008 (+42,4%), alors même que la valeur brute des stocks baissait de 37,5% pendant l'année. Le taux de provisionnement global passe ainsi de 3,2% au 31 décembre 2008 à 7,2% au 31 décembre 2009. Cette augmentation significative résulte d'une part de la forte baisse d'activité, qui allonge les périodes d'écoulement prévues sur la plupart des références en stock, et d'autre part du délai nécessaire pour que les prix en stock des références non ou peu renouvelées en 2009 s'ajustent sur les nouveaux prix d'achat. La filiale italienne IMS SpA, qui n'avait pas encore atteint ses objectifs de réduction de stocks à fin 2009, représente ainsi une augmentation de la provision sur stocks de 2,9 millions d'euros sur un total de 5,2 millions d'euros, soit plus de 50% de l'augmentation de la provision au niveau du Groupe.

3.1.3.2. Acquisitions et écarts d'acquisition

Les investissements financiers de l'année 2009, qui enregistrent également l'augmentation des actifs long terme, concernent essentiellement le paiement de crédit-vendeurs relatifs aux acquisitions de sociétés italiennes en 2008, pour 4,8 millions d'euros.

Au 31 décembre 2009, les écarts d'acquisition à l'actif des comptes consolidés ont une valeur de 91,8 millions d'euros. Les dépréciations d'écarts d'acquisition sont affectées de manière définitive à la valeur brute de l'écart d'acquisition. Par rapport aux dates d'acquisition des sociétés concernées, ils se répartissent comme suit :

(en millions d'euros)

Acquisitions antérieures à 2004	32,9
Acquisitions en Europe centrale	9,0
Acquisitions post-2004, fusionnées	12,7
Hoselmann (2006)	7,3
Groupe Cotubel (tubes et raccords, 2007)	21,6
Autres acquisitions France 2007 – 2008	8,3
Total	91,8

Ces écarts d'acquisition font l'objet de tests de dépréciation, sur la base des plans d'activité retenus pour chacune des sociétés.

Méthode des discounted cash flows

La méthode des flux futurs de trésorerie actualisés (« discounted cash flows ») utilisée pour apprécier la valeur recouvrable des écarts d'acquisition (plus précisément la valeur d'utilité que le management s'attend à obtenir des actifs considérés) présente, par nature, un caractère aléatoire. Elle induit en effet, par construction, une sensibilité des valeurs obtenues aux variations des hypothèses et paramètres retenus tels que :

- l'évolution de l'investissement industriel, fonction de la conjoncture économique européenne ;
- l'évolution des prix de vente dans les trois lignes de produits du Groupe ;
- l'anticipation des coûts d'approvisionnement, dépendant des cours de l'acier et des alliages qui composent les aciers spéciaux ;
- le choix du taux d'actualisation et du taux de croissance à l'infini au terme de l'horizon de prévision.

Il en résulte, selon les hypothèses retenues par le management pour établir les plans d'affaires et selon les paramètres de taux retenus, une incertitude susceptible d'affecter la valeur des écarts d'acquisition, d'autant plus significative dans le contexte de faible visibilité que connaissent actuellement les marchés et l'environnement économique.

Hypothèses retenues

Les hypothèses clefs de ces tests de dépréciation reposent principalement sur les hypothèses de volumes attendus, de marge brute et charges opérationnelles en euros par tonne, les prévisions de variation de besoin en fonds de roulement ainsi que sur les taux d'actualisation et de croissance à l'infini retenus.

Ces flux provenant de plans internes établis par société sur 5 ans, tiennent compte des perspectives propres à l'entreprise, sans prendre en compte les restructurations non mises en œuvre et les investissements futurs de capacité ou d'efficacité.

Le flux de valeur terminale a été estimé par la Société en fonction des volumes historiquement observés, des niveaux de marge brute et de charges opérationnelles normatifs attendus.

Le taux d'actualisation retenu a été apprécié individuellement au niveau de chaque unité génératrice de trésorerie (UGT) indépendante qui a été définie comme étant le hub et non pas la société individuelle compte tenu des synergies existant entre les sociétés à l'intérieur d'un même hub, à l'exception à partir de fin 2009 de l'activité STS (tubes et raccords inox) qui est suivie comme une UGT propre au sein du hub Paris. Le taux d'actualisation a été déterminé pour chaque UGT à partir du coût moyen pondéré du capital déterminé pour le Groupe auquel une prime de risque pays a été appliquée pour les filiales localisées dans une zone hors euro (au prorata de leur poids dans le hub) ainsi qu'une prime de taille d'entreprise pour les filiales les moins significatives (au prorata de leur poids dans le hub).

Le taux de croissance à l'infini de 1,5% est identique à celui retenu pour les tests d'impairment préparés pour la clôture 2008 et est estimé comme raisonnable par le management, compte tenu de la diversité des produits et des secteurs dans lesquels interviennent les sociétés du Groupe IMS et des perspectives de concentration du marché.

Les hypothèses retenues en matière de renouvellement des immobilisations correspondent aux séquences historiques, soit un taux d'investissement équivalent à 0,5% du chiffre d'affaires.

Conclusions des tests de dépréciation

Compte tenu des résultats historiques et des perspectives de développement retenues pour la valorisation des hubs et de la détermination de l'écart d'acquisition alloué à chacun d'entre eux, les tests de sensibilité pratiqués ont conclu à l'absence de nécessité de dépréciation des écarts d'acquisition immobilisés, à l'exception d'une dépréciation de 3,5 millions d'euros sur la société UAB « IMS Antera » sur l'exercice (valeur résiduelle de l'écart d'acquisition : 0,1 million d'euros), compte tenu de la révision des conditions locales de développement par rapport aux hypothèses initiales prises lors de l'acquisition.

Ainsi :

- les écarts d'acquisition antérieurs à 2004 portent essentiellement sur les sociétés espagnole Aceros IMS, italienne IMS SpA et française Mécacier (devenue IMS France), sociétés historiques du Groupe dont le niveau des capitaux engagés à fin 2009 reste inférieur aux valorisations données par les plans d'affaires ;
- parmi les sociétés acquises en Europe centrale et orientale, R&T est à l'équilibre opérationnel en 2009 tandis qu'IMS Kupa et Lega Inox dégagent des pertes modérées (moins de 2% de leur chiffre d'affaires). Les plans d'affaires confirment la valeur des actifs de ces sociétés et leur potentiel de développement. Il n'en est pas de même pour la société UAB « IMS Antera » en Lituanie, achetée en avril 2008 quelques mois avant le retournement du marché, dont l'écart d'acquisition a été déprécié presque intégralement en 2009 pour 3,5 millions d'euros ;
- les écarts d'acquisition relatifs à la société Hoselmann, aux sociétés acquises postérieurement à 2004 et fusionnées dans les sociétés IMS SpA, Aceros IMS et IMS France ainsi qu'aux autres acquisitions faites en France en 2007 et 2008, compte tenu des performances passées et futures de ces sociétés, ne nécessitent pas de dépréciation ;
- l'écart d'acquisition de 22,0 millions d'euros alloué à l'activité « tubes et raccords » résulte de l'acquisition des sociétés du groupe Cotubel (sociétés Cotubel, TRDInox, Trinox, Asadin et Noxon) en 2007. Compte tenu des résultats historiques et des perspectives de développement retenues pour la valorisation des sociétés, les tests pratiqués ont conclu à l'absence de nécessité de dépréciation complémentaire des écarts d'acquisition immobilisés, une dépréciation de 0,4 million d'euros ayant été passée sur la société TRDInox en 2008.

3.1.3.3. Endettement net au 31 décembre 2009

La dette du Groupe passe (factoring compris) de 205,4 millions d'euros au 31 décembre 2008 à 158,1 millions d'euros au 31 décembre 2009. L'endettement commenté ci-dessous, retraité des intérêts courus et du factoring, est celui qui est retenu pour le test des covenants bancaires.

Au 31 décembre (en millions d'euros)	2008	2009
Endettement net consolidé (ouverture)	168,2	182,2
Factoring (ouverture)	50,2	23,2
Endettement net + factoring à l'ouverture	218,3	205,4
Capacité d'autofinancement nette	(44,3)	96,7
Variation du BFR y.c. impôts et factoring	(44,2)	(150,4)
Investissements opérationnels bruts (y.c. locations financières)	21,7	6,8
Investissements financiers bruts (y.c. dette stés acquises)	41,2	5,4
Désinvestissements opérationnels	(2,3)	(4,7)
Dividendes	19,2	-
Autres mouvements	(4,2)	(1,1)
Endettement net consolidé (clôture)	182,2	148,3
Factoring (clôture)	23,2	9,8
Endettement net + factoring à la clôture	205,4	158,1

NB : la variation du factoring (déconsolidé) est réintégrée à la variation du BFR pour chacune des années présentées.

Au 31 décembre 2009, la dette d'IMS se décompose comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	2008		2009	
	Utilisé	Disponible non utilisé	Utilisé	Disponible non utilisé
Dettes bancaires	158,8	225,9	128,1	193,5
Dette syndiquée & équivalent	78,0	44,0	84,0	30,0
Autre dette moyen & long terme	11,0	-	32,4	-
Facilités court terme & escompte	88,4	181,9	62,6	163,5
<cash>	(18,6)	-	(50,9)	-
Leasing	23,1	-	20,2	-
Factoring	23,5	33,0	9,8	42,2
Total	205,4	258,9	158,1	235,7

Les lignes d'IMS présentent les caractéristiques d'exigibilité suivantes :

- la dette sur locations financières de 20,2 millions d'euros n'est pas exigible ;
- les lignes de factoring (9,8 millions d'euros au 31 décembre 2009) sont confirmées et fonctionnent selon un mode revolving ;
- 54 millions d'euros sont utilisés au 31 décembre 2009 sur un crédit syndiqué Groupe de 100 millions d'euros à l'origine et de 84 millions d'euros utilisables au 31 décembre 2009. Ce crédit comprend :
 - une tranche amortissable de 40 millions d'euros, dont le solde de 24 millions d'euros au 31 décembre 2009 est dû pour moitié en février 2010 et pour moitié en février 2011 ;
 - une tranche revolving de 60 millions d'euros remboursable à échéance en février 2012, utilisée à hauteur de 30 millions d'euros au 31 décembre 2009, qui sera réduite à 50 millions d'euros en février 2010 ;
- le financement de 30 millions d'euros, utilisé en totalité au 31 décembre 2009, est remboursable in fine en décembre 2011 ;
- 32,4 millions d'euros de financements moyen terme confirmés ont été accordés à la holding et aux filiales du Groupe ;
- 62,6 millions d'euros de lignes bilatérales revolving partiellement confirmées, y compris de l'escompte, sont des lignes renouvelées chaque année accordées aux sociétés locales du Groupe principalement en contrepartie de flux commerciaux logés dans ces mêmes banques.

IMS dispose au 31 décembre 2009 d'un montant total de lignes autorisées et non utilisées de plus de 235 millions d'euros, dont 48% sont confirmées. Toutefois ces lignes ne sont que partiellement utilisables puisque liées à l'activité (financement par escompte ou par factoring pour 122 millions d'euros).

Les covenants bancaires du Groupe du crédit syndiqué ont été renégociés pour les années 2009 et 2010. Le leverage (3 x l'EBITDA) est, pour l'année 2009 uniquement, remplacé par un plafond de dette nette en valeur absolue, soit 245 millions d'euros au 30 juin 2009 et 180 millions d'euros au 31 décembre 2009. Au 30 juin 2010, l'EBITDA de référence sera égal à deux fois le montant de l'EBITDA du 1^{er} semestre 2010 (et non pas l'EBITDA des 12 derniers mois).

En ce qui concerne le financement de 30 millions d'euros remboursable in fine, les covenants d'origine continuent de s'appliquer : leverage de 3x l'EBITDA et gearing de 90%. Lorsque deux bris semestriels consécutifs sont constatés, ce qui est le cas au 31 décembre 2009, l'exigibilité anticipée de ce financement peut être demandée. C'est pourquoi IMS est entré en négociation en décembre 2009 avec les banques prêteuses, afin d'obtenir un avenant qui permette de conserver ce financement et de supprimer le test de leverage jusqu'à l'échéance du contrat. Compte tenu de ces éléments, la ligne de 30 millions d'euros a été reclassée en passif courant portant intérêt.

3.1.3.4. Mesure de la performance financière

Le Groupe mesure la pertinence financière de ses décisions stratégiques par un indicateur synthétique, le ROCE (Return On Capital Employed). Le ROCE est le rapport du résultat opérationnel après impôts et des capitaux engagés moyens de la période de référence. Cet indicateur sert également, dans le cadre des opérations de croissance externe, à mesurer l'impact et la rapidité de l'intégration des acquisitions sur la rentabilité post-acquisition.

Le ROCE 2009 est négatif en raison des pertes opérationnelles dégagées. Il s'établissait à 7,9% en 2008 et 15,7% en 2007, pour un objectif de 13% après impôts communiqué par le Groupe en 2007.

(en milliers d'euros)	2007	2008	2009
BFR moyen ⁽¹⁾	315 769	354 598	286 123
Valeur nette moyenne des immobilisations ⁽²⁾	140 528	178 078	181 055
Capitaux engagés moyens	456 296	532 677	467 178
Résultat opérationnel après impôts ⁽³⁾	71 527	42 185	-77 849
ROCE	15,7%	7,9%	-16,7%
ROCE après réintégration du factoring	14,6%	7,4%	-16,1%

⁽¹⁾ Le besoin en fonds de roulement moyen correspond à la moyenne de la valeur du besoin en fonds de roulement des deux derniers exercices et n'inclut pas le factoring déconsolidé.

⁽²⁾ La valeur nette moyenne des immobilisations correspond à la moyenne de la valeur nette des immobilisations (hors actifs long terme, y compris les écarts d'acquisition) des deux derniers exercices.

⁽³⁾ Le taux d'imposition global retenu est de 35,5% pour l'exercice 2007, de 30,3% pour 2008 et de 26,4% pour 2009.

IMS mesure la création de valeur économique obtenue au cours de chaque exercice par différence entre le ROCE et le Coût Moyen Pondéré du Capital (ou CMPC / WACC). Cette création de valeur permet de mesurer l'efficacité obtenue par l'entreprise dans l'utilisation des ressources mises à sa disposition par les actionnaires (coût des capitaux propres) et par les prêteurs (coût de la dette).

La création de valeur économique résulte de la formule :

$EVA = (ROCE - CMPC) * \text{capitaux engagés moyens}$.

	2007	2008	2009
Coût des capitaux propres ⁽¹⁾	10,0%	10,9%	10,9%
Coût de la dette ⁽²⁾	3,10%	3,77%	3,00%
Capitaux propres moyens ⁽³⁾	69,9%	61,1%	63,7%
Endettement net moyen ⁽⁴⁾	30,1%	38,9%	36,3%
CMPC ⁽⁵⁾	7,9%	8,1%	8,0%
ROCE	15,7%	7,5%	-16,7%
EVA	7,8%	-0,6%	-24,7%
Capitaux engagés moyens (en milliers d'euros)	456 296	532 677	467 178
EVA (en milliers d'euros)	35 526	(3 196)	(115 299)

⁽¹⁾ Le coût des capitaux propres correspond au taux de rentabilité attendu des actions, soit 10,9% pour 2009. Il est égal à la somme d'un taux sans risque (le taux de rémunération des OAT 10 ans) et d'une prime de risque « actions » coefficientée par le β du titre IMS (prime de risque spécifique à IMS).

Pour l'exercice 2009, le taux sans risque retenu est de 3,6%, la prime de risque actions de 5,2% (considérée, selon la règle de place, comme un indicateur à long terme pertinent et réaliste) et le β du titre IMS a été fixé à 1,4 (en ligne avec la moyenne des comparables du secteur). Pour 2008, IMS avait retenu un β de 1,5 et de 1,3 pour 2007.

⁽²⁾ Le coût de la dette correspond au taux de rémunération de la dette après impôts, calculé en fonction de la structure de la dette. Pour 2009, le taux de rémunération de la dette est de 4,05% avant impôt, soit 3,00% après impôt au taux de 26,4%.

⁽³⁾ Les capitaux propres moyens sont calculés à partir de la moyenne des capitaux propres des deux derniers exercices.

⁽⁴⁾ L'endettement net moyen est calculé à partir de la moyenne de l'endettement net des deux derniers exercices.

⁽⁵⁾ Le Coût Moyen Pondéré du Capital (CMPC) ou Weighted Average Cost of Capital (WACC) se détermine comme suit : $CMPC = (\text{coût des capitaux propres} \times \text{capitaux propres moyens pondérés}) + (\text{coût de la dette} \times \text{endettement net moyen pondéré})$

3.2. Résultats sociaux d'IMS International Metal Service

La Société IMS International Metal Service, qui porte les participations dans les filiales du Groupe, directement ou indirectement, a pour missions :

- la définition de la stratégie et le pilotage du développement ;
- le contrôle financier, la gestion des financements, la communication financière et les relations avec les investisseurs ;
- la maintenance et le développement des systèmes d'information communs ;
- le contrôle et la coordination des achats et de la gestion des stocks.

Les comptes arrêtés au 31 décembre 2009 ont été établis conformément aux règles légales françaises et selon les mêmes principes et méthodes que ceux retenus pour l'établissement des comptes du précédent exercice.

La Société n'a pas effectué de dépenses ni supporté de charges visées aux articles 39-4 et 223-quater du Code général des impôts.

Les produits d'exploitation se sont élevés à 10,7 millions d'euros en 2009 contre 13,5 millions d'euros en 2008 et ont pour contrepartie la fourniture de prestations de services intragroupes et la facturation de services informatiques engagés pour le compte des filiales. Ils se ventilent essentiellement comme suit :

- prestations de services relatives à la coordination des achats, de l'informatique et de la trésorerie. Ces services, qui s'élèvent à 3,1 millions d'euros en 2009 contre 3,2 millions d'euros en 2008, sont refacturés via un contrat d'assistance technique ;
- redevances de marque pour l'utilisation de la marque IMS et du logo « IMS Group », pour un montant de 3,6 millions d'euros en 2009 contre 6,9 millions d'euros en 2008 ;
- frais liés au développement et à la maintenance de l'applicatif métier Stratix. Ces frais (3,0 millions d'euros en 2009 contre 3,2 millions d'euros en 2008) sont facturés en fonction du nombre d'utilisateurs.

Le résultat financier intègre les dividendes reçus et des produits d'intérêts nets issus du cash pooling. Le résultat exceptionnel de 3,0 millions d'euros en 2008 porte notamment sur la cession de la société Astralloy Steel Products en juin 2008.

Fin 2008, la Société avait acquis les titres des sociétés Intramet, Cotubel, CL Staal, Noxon et Trinox, qui étaient détenus par d'autres sociétés du Groupe. A l'issue de ces transferts, les dettes sur immobilisations s'élevaient à 94,7 millions d'euros au 31 décembre 2008. En 2009, ces dettes ont quasiment disparu, les positions précédentes ayant été soldées. La variation des immobilisations financières, qui représentent 222,8 millions d'euros au 31 décembre 2009 contre 233,9 millions d'euros au 31 décembre 2008, s'explique principalement par la baisse des créances rattachées à des participations.

Les actions propres d'IMS International Metal Service sont désormais inscrites dans un sous-compte des valeurs mobilières de placement sous la rubrique « actions propres ». Les mouvements de l'exercice 2009 sont les suivants en nombre et en valeur :

	Nombre	Euros
Actions propres détenues directement par IMS		
Solde au 1 ^{er} janvier 2009	696 851	9 926 866
Cessions 2009	(35 885)	(520 020)
Attributions gratuites 2009	(96 924)	(1 404 554)
Solde au 31 décembre 2009	564 042	8 002 291
Compte de liquidité		
Solde au 1 ^{er} janvier 2009	121 800	1 404 194
Mouvements nets exercice 2009	(12 800)	(168 448)
Solde au 31 décembre 2009	109 000	1 235 746
Autodétention au 31 décembre 2009 (valeur d'acquisition)	673 042	9 238 037
(valeur nette en principes comptables français)	673 042	6 339 327

Au 31 décembre 2009, la provision constituée pour refléter la valeur d'inventaire des actions propres (constituée par le cours moyen de bourse du mois précédant la clôture de l'exercice) s'élève à 2 898 710 euros.

La variation des capitaux propres s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)

Capitaux propres au 1 ^{er} janvier 2009	129 294
Variation des provisions réglementées	95
Distribution de dividendes	0
Bénéfice de l'exercice 2009	15 176
Capitaux propres au 31 décembre 2009	144 565

Au 31 décembre 2009, les emprunts et dettes auprès des établissements de crédit se composent essentiellement :

- d'un financement de 30 millions d'euros sur 5 ans, remboursable in fine ;
- d'un crédit syndiqué d'un montant disponible de 100 millions d'euros à l'origine et 84 millions d'euros au 31 décembre 2009, utilisé à hauteur de 54 millions d'euros ; ce crédit comprend une tranche amortissable de 40 millions d'euros à l'origine (et de 24 millions d'euros au 31 décembre 2009) et une tranche revolving de 60 millions d'euros utilisée à hauteur de 30 millions d'euros au 31 décembre 2009.

Des covenants bancaires, fondés sur le respect de deux ratios calculés au niveau des comptes consolidés du Groupe, s'appliquent au financement de 30 millions d'euros comme au crédit syndiqué Groupe, financements dont le montant total s'élevait à 114 millions d'euros au 31 décembre 2009. Le premier ratio dit de leverage correspond au rapport de l'endettement net, calculé comme la somme de l'endettement net IFRS majoré des cessions de créances sans recours, sur l'EBITDA (somme du résultat opérationnel, des amortissements et des variations de provisions pour risques et charges) et doit rester inférieur à 3. Le second ratio dit de gearing correspond au rapport de l'endettement net, calculé comme indiqué précédemment, sur les capitaux propres et doit rester inférieur à 90%.

En ce qui concerne le crédit syndiqué, le covenant de leverage a été renégocié en 2009. Pour l'année 2009, il est remplacé par un plafond de dette nette en valeur absolue, soit 245 millions d'euros au 30 juin 2009 et 180 millions d'euros au 31 décembre 2009. Au 31 décembre 2009, le covenant de dette nette mis en place pour le crédit syndiqué est ainsi respecté : l'endettement net servant au calcul du covenant s'élève à 158,1 millions d'euros au 31 décembre 2009.

Au 30 juin 2010, le ratio de leverage devra être inférieur à 3 mais sur la base d'un EBITDA égal à deux fois le montant de l'EBITDA du 1^{er} semestre 2010 (et non pas l'EBITDA des 12 derniers mois). Au 31 décembre 2010, les covenants bancaires d'origine seront à nouveau appliqués.

Certaines modalités du contrat de dette syndiquée ont été renégociées :

- le solde de la tranche amortissable (de 24 millions d'euros au 31 décembre 2009) sera remboursé en deux annuités au lieu de trois, de telle sorte qu'il sera totalement remboursé en février 2011 ;
- la tranche revolving de 60 millions d'euros (à échéance en février 2012), sera réduite à 50 millions d'euros en février 2010.

En ce qui concerne le financement de 30 millions d'euros remboursable in fine, les covenants d'origine continuent de s'appliquer : leverage de 3x l'EBITDA et gearing de 90%. Lorsque deux bris semestriels consécutifs sont constatés, ce qui est le cas au 31 décembre 2009, l'exigibilité anticipée de ce financement peut être demandée. C'est pourquoi IMS est entré en négociation en décembre 2009 avec les banques prêteuses, afin d'obtenir un avenant qui permette de conserver ce financement et de supprimer le test de leverage jusqu'à l'échéance du contrat. Compte tenu de ces éléments, la ligne de 30 millions d'euros a été reclassée en passif courant portant intérêt.

Conformément aux dispositions de l'article 441-6-1 du Code de commerce, le solde des dettes à l'égard des fournisseurs s'élevait à 1,1 million d'euros au 31 décembre 2009, dont :

- 10% de factures payables à 60 jours à compter de la date d'émission de la facture ;
- 47% de factures payables à 30 jours à compter de la date d'émission de la facture ;
- 43% de factures payables à réception.

L'échéancier des créances clients est détaillé dans les annexes aux comptes sociaux, § 4.5.

3.3. Activité des filiales

Les entreprises du Groupe IMS sont des sociétés détenues directement ou indirectement à 100% par IMS. Les chiffres communiqués ci-après sont issus des données sociales.

3.3.1. Hub Düsseldorf (Allemagne)

Hors l'Allemagne, le hub Düsseldorf s'organise en deux sous-hubs :

- le sous-hub d'Europe Centrale qui regroupe l'Autriche, la Slovaquie, la République tchèque et la Hongrie,
- le sous-hub d'Europe du Nord qui regroupe la Pologne, la Suède et la Lituanie.

STAPPERT SPEZIAL-STAHL – ALLEMAGNE

Numéro un européen de la distribution d'aciers longs inoxydables ; aciers anti-abrasion.

<i>(en milliers d'euros)</i>	2009	2008	2007
Chiffre d'affaires	193 275	309 086	375 787
Résultat net	(8 065)	27 227	28 273
Effectif fin d'exercice	350	355	344

En inox, l'année 2009 a été marquée par une contraction de l'activité liée à la baisse de la production industrielle et par la baisse des prix. Le déstockage de la filière inox ayant déjà eu largement lieu en 2008, la baisse des volumes a pu rester contenue, avec une reprise des volumes en juillet et un effet volume négatif de -10% seulement. En revanche la baisse des prix de vente a entraîné une baisse du chiffre d'affaires de -38%.

Dans l'abrasion, c'est l'effet volume négatif (-26%) qui explique l'essentiel de la baisse du chiffre d'affaires (-31%).

La baisse des tonnes en stock de -11% a permis de conserver une rotation équivalente à celle de 2008 et de baisser le PMP (prix moyen pondéré du stock) de -21% à fin 2009 par rapport à fin 2008 et donc d'aborder 2010 dans les meilleures conditions.

Les charges opérationnelles reculent de -2,8 millions d'euros (soit -8%) en 2009. La société renoue avec une marge opérationnelle positive sur les 5 derniers mois de l'année.

HOSELMANN – ALLEMAGNE

Aciers mécaniques ; leader sur le marché allemand de la distribution d'aciers réfractaires et d'aciers réceptionnés.

<i>(en milliers d'euros)</i>	2009	2008	2007
Chiffre d'affaires	38 192	85 698	67 800
Résultat net	103	4 810	3 213
Effectif fin d'exercice	56	60	56

Hoselmann a connu en 2009 une baisse de ses volumes distribués de 48% : -35% sur son activité de stockage-distribution et -57% sur son activité de direct usine (produits livrés directement des producteurs aux clients finaux). Cependant son positionnement sur des aciers mécaniques de niche, notamment à destination du secteur de l'énergie, lui a permis de conserver une marge opérationnelle positive en 2009.

FLEISCHMANN – AUTRICHE

Aciers longs inoxydables : barres, tubes, raccords, profilés. Tôles et pièces anti-abrasion.

<i>(en milliers d'euros)</i>	2009	2008	2007
Chiffre d'affaires	26 852	41 742	49 667
Résultat net	(707)	606	3 264
Effectif fin d'exercice	53	59	57

Fleischmann est la société pivot du sous-hub d'Europe Centrale : dans un rayon de 200 km, se trouvent les entrepôts hongrois, tchèque et slovaque. Cette proximité permet d'organiser des navettes quotidiennes, le coût du transport étant sur le plan économique plus avantageux que le stockage de toutes les références distribuées sur chacun des sites.

Malgré une baisse de ses volumes distribués de -13%, Fleischmann a su ajuster ses charges opérationnelles avec des coûts par tonne distribuée quasiment stables entre 2008 et 2009. La baisse du niveau d'activité ainsi que l'évolution des prix (effet prix de -10,9%, facteur de désaubaine) sont à l'origine de la baisse de la marge brute et du résultat opérationnel négatif en 2009.

R&T – HONGRIE

Aciers inoxydables et anti-abrasion.

(1 euro = 280,54 HUF en 2009 contre 251,73 HUF en 2008)

<i>(en milliers de HUF)</i>	2009	2008	2007
Chiffre d'affaires	4 065 799	6 558 743	6 976 325
Résultat net	(196 882)	(145 603)	(87 031)
Effectif fin d'exercice	38	43	44

Les volumes distribués par la filiale hongroise sont en retrait de -24% par rapport à 2008 dont -43% sur l'abrasion. Le prix moyen de vente en HUF (tous produits confondus) s'est contracté de -18% entre 2008 et 2009. L'inox, qui représente 87% des ventes de la société, enregistre un effet prix de -21% et subit un effet de désaubaine. Les charges opérationnelles par tonne distribuée augmentent entre 2008 et 2009 malgré une réduction des frais de personnel de 12 millions de HUF (baisse de 5 ETP et chômage partiel).

IMS STALSERWIS – POLOGNE

Aciers longs inoxydables et mécaniques ; tôles et pièces anti-abrasion.

(1 euro = 4,33 PLN en 2009 contre 3,51 PLN en 2008)

<i>(en milliers de PLN)</i>	2009	2008	2007
Chiffre d'affaires	76 733	119 547	143 595
Résultat net	(10 568)	(6 195)	7 854
Effectif fin d'exercice	77	85	84

En 2009, les volumes d'inox ont baissé de 36% par rapport à 2008. Toutefois la baisse totale des tonnes vendues a été limitée à -12% grâce à la poursuite du développement des aciers mécaniques lancés en 2007 (+27% malgré la crise) et à des ventes stables en abrasion (+3%).

La baisse des prix de vente et la volonté de réduire fortement les tonnes en stock tout au long de l'année (-28%), ont fortement pesé sur les marges. La marge brute à la tonne de l'inox a ainsi baissé de 47%, et celle de la mécanique de 75% (impact notamment de la vente à perte de 600 tonnes de produits à faible rotation).

LEGA INOX – REPUBLIQUE TCHEQUE

Aciers longs inoxydables : numéro 1 de la vente de tubes et raccords en République tchèque, barres et profilés. Aciers anti-abrasion.

(1 euro = 26,45 CZK en 2009 contre 24,96 CZK en 2008)

<i>(en milliers de CZK)</i>	2009	2008	2007
Chiffre d'affaires	616 978	962 020	1 114 758
Résultat net	(29 058)	(17 764)	19 033
Effectif fin d'exercice	81	92	95

Lega Inox a subi une baisse des volumes distribués de -18% en 2009 (-43% pour l'abrasion et -14% pour les inox), ainsi qu'une baisse du prix moyen de vente de -22% en moyenne sur l'année. Les charges opérationnelles à la tonne ont nettement augmenté malgré les réductions d'effectifs (-9 ETP). Une nouvelle équipe de ventes pour les aciers anti-abrasion a été mise en place en avril 2009.

IMS KUPA – SLOVAQUIE

Aciers inoxydables.

(suite au passage à l'euro les données historiques sont présentées en euros)

<i>(en milliers d'euros)</i>	2009	2008	2007
Chiffre d'affaires	12 911	19 769	20 268
Résultat net	(595)	(744)	(252)
Effectif fin d'exercice	38	48	44

Cette société a réalisé une progression commerciale en volumes de 24% entre 2008 et 2009, notamment grâce à la diversification des lignes de produits. Les ventes de mécanique, d'abrasion et d'aciers à outils se développent sous l'impulsion de nouvelles équipes. Les charges opérationnelles à la tonne distribuée ont été réduites de -33%, sous l'effet des hausses de volumes et des réductions d'effectifs notamment (-10 ETP).

SPECIALSTAL – SUEDE

Aciers inoxydables et mécaniques.

(1 euro =10,62 SEK en 2009 contre 9,61 SEK en 2008)

<i>(en milliers de SEK)</i>	2009	2008	2007
Chiffre d'affaires	152 585	230 912	289 114
Résultat net	(849)	(5 463)	8 772
Effectif fin d'exercice	20	22	21

Le recul du chiffre d'affaires de -34% vient pour -14% de la baisse des tonnes vendues. La baisse des volumes d'inox de -19% a été partiellement compensée par la poursuite du fort développement des aciers mécaniques (+58%). Les prix des aciers mécaniques sont restés stables, tandis que ceux de l'inox ont baissé de -21%.

La filiale suédoise est parvenue à renforcer ses parts de marché en Suède tout en maintenant un bon niveau de marge brute à la tonne, et a terminé l'année avec un résultat net proche de l'équilibre.

UAB « IMS ANTERA » – LITUANIE

Aciers inoxydables.

(1 euro =3,4528 LTL)

<i>(en milliers de LTL)</i>	2009	2008 (8,5 mois)
Chiffre d'affaires	10 970	14 127
Résultat net	(3 444)	(801)
Effectif fin d'exercice	19	28

UAB « IMS Antera » a rejoint le Groupe en avril 2008, peu avant l'effondrement du marché lituanien. Après un début d'année particulièrement difficile, l'arrivée d'un nouveau directeur général en mai 2009 et de profonds changements dans l'organisation ont permis d'inverser la tendance, de fortement diminuer le niveau des stocks et de maîtriser les pertes en fin d'année.

Grâce à sa proximité avec la Pologne qui lui permet de s'approvisionner auprès d'IMS Stalserwis, UAB « IMS Antera » a pu développer ses ventes d'aciers mécaniques pour atteindre près de 400 tonnes vendues en 2009, et ainsi mieux couvrir ses frais fixes.

3.3.2. Hub Bilbao (Espagne)

ACEROS IMS INT. - ESPAGNE

Leader sur le marché espagnol de la distribution d'aciers mécaniques et anti-abrasion ; aciers longs inoxydables.

<i>(en milliers d'euros)</i>	2009	2008	2007
Chiffre d'affaires	81 650	147 223	152 842
Résultat net	(2 434)	13 200	14 714
Effectif fin d'exercice	182	193	186

Après un exercice 2008 marqué par des niveaux de marge record, l'année 2009 enregistre un recul des ventes de près de 45% dont -35% au titre de la baisse des volumes.

Le prix moyen de vente pour la mécanique a baissé de 15% en 2009 alors que les volumes chutent de 36%. Les autres lignes de produits connaissent des baisses de prix de vente de 20% pour l'inox et de 10% pour l'abrasion ainsi qu'un recul des volumes de plus de 23% pour l'inox et de 32% pour l'abrasion.

Dès la fin de l'année 2008, Aceros IMS s'est employé à réduire drastiquement ses volumes stockés qui diminuent de plus de 50% entre fin 2008 et fin 2009. D'autre part, la société a mis en place des mesures d'abaissement du point mort, dont la fermeture d'un dépôt en début d'année, qui se sont traduites par une baisse de frais opérationnels de 18%.

IMS PORTUGAL COMERCIO DE AÇOS – PORTUGAL

Distributeur d'aciers mécaniques, anti-abrasion et inoxydables sur le marché portugais.

<i>(en milliers d'euros)</i>	2009	2008	2007
Chiffre d'affaires	11 137	19 955	23 701
Résultat net	(417)	631	1 259
Effectif fin d'exercice	52	56	49

Les ventes d'IMS Portugal portent pour 40% des volumes distribués sur l'inox (71% du chiffre d'affaires) et pour le solde sur les aciers mécaniques et anti-abrasion. Les volumes d'inox accusent un repli de 27% en 2009, tandis que les volumes vendus en mécanique chutent de 50%. La société a fourni des efforts importants pour réduire ses volumes stockés qui reculent de 35%, ainsi que pour abaisser ses frais opérationnels.

3.3.3. Hub Milan (Italie)

IMS SPA - ITALIE

Leader sur le marché italien de la distribution d'aciers mécaniques, d'aciers à outils et d'aciers anti-abrasion ; aciers inoxydables.

<i>(en milliers d'euros)</i>	2009	2008 (**)	2007 (*)
Chiffre d'affaires	118 521	313 723	286 879
Résultat net	(34 812)	5 680	9 238
Effectif fin d'exercice	276	325	242

(*) 2007 intègre l'activité et les performances de Brescia Acciai, société acquise en mai et consolidée à partir du 1^{er} juillet 2007, avant retraitement de l'écart d'acquisition en stock.

(**) Trois sociétés ont été fusionnées dans IMS SpA en 2008 : Brescia Acciai au 1^{er} janvier, Comacciai au 1^{er} juin et Venturi au 1^{er} octobre avec effet rétroactif à la date d'acquisition en ce qui concerne ces dernières sociétés.

Les résultats nets 2007 à 2009 sont présentés avant retraitement de l'écart d'acquisition en stock.

La filiale italienne, en forte croissance jusqu'en 2008 (+37,5% d'activité entre 2006 et 2008), a été durement frappée par la chute brutale de ses volumes distribués en 2009 : -55% au total dont -61% sur l'abrasion, -56% sur la mécanique, -50% sur les aciers à outils et -22% sur l'inox. La baisse des prix, accentuée par le déstockage des distributeurs italiens, s'ajoute à celle des volumes pour expliquer un chiffre d'affaires en recul de -62,2% par rapport à 2008.

Face à cette chute d'activité, les frais opérationnels ont été abaissés de 23,8% hors éléments non récurrents, notamment grâce à des réductions d'effectifs (-49 ETP), à la fin des contrats intérimaires (-23 personnes) et au recours au chômage partiel « Casa Integrazione ».

L'activité tôles inox a été arrêtée en mai 2009. Le réseau de distribution a été redimensionné avec, sur les années 2009 et 2010, la fermeture d'une agence commerciale et la réduction (nette) des surfaces de stockage de 15 600 m².

Les stocks ont été ramenés à 51 098 tonnes à fin 2009 soit une réduction de 35% par rapport à septembre 2008.

Enfin, un nouvel administrateur-délégué a rejoint IMS SpA en janvier 2010.

IMS OZEL CELIK – TURQUIE

Aciers mécaniques et anti-abrasion.

(1 euro = 2,16 TRY en 2009 contre 1,92 TRY en 2008)

<i>(en milliers de TRY)</i>	2009	2008
Chiffre d'affaires	6 358	13
Résultat net	(2 609)	(129)
Effectif fin d'exercice	10	1

La filiale turque est opérationnelle depuis le 1^{er} trimestre 2009, avec le recrutement d'une équipe locale et l'exploitation d'un entrepôt à Gebze près d'Istanbul. Deux lignes de produits sont distribuées en Turquie : 72% de l'activité 2009 correspond à la mécanique et 28% à l'abrasion. En 2009, les produits ont été approvisionnés à partir d'IMS SpA.

3.3.4. Hub Paris (France)

IMS FRANCE – FRANCE

Leader sur le marché français de la distribution d'aciers spéciaux destinés aux marchés de la mécanique et de l'anti-abrasion ; distribution d'aciers longs inoxydables.

IMS France (inclut TRDInox et EMS depuis le 1^{er} janvier 2009) :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2009	2008	2007
Chiffre d'affaires	127 193	215 778	214 844
Résultat net	(11 718)	3 227	5 882
Effectif fin d'exercice	358	334	335

Les résultats nets 2007 à 2009 sont présentés avant retraitement de l'écart d'acquisition en stock.

TRDInox (barres, tubes et raccords inox, fusionnée avec IMS France au 1^{er} janvier 2009) :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2009	2008	2007 (7 mois)
Chiffre d'affaires		22 315	17 546
Résultat net		(1 772)	(339)
Effectif fin d'exercice		46	47

Le résultat net 2007 est présenté avant retraitement de l'écart d'acquisition en stock.

EMS (distributeur d'aluminium et d'inox, fusionnée avec IMS France au 1^{er} janvier 2009) :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2009	2008 (4 mois)
Chiffre d'affaires		2 761
Résultat net		(7)
Effectif fin d'exercice		26

Le résultat net 2008 est présenté avant retraitement de l'écart d'acquisition en stock.

La société IMS France a intégré rétroactivement au 1^{er} janvier 2009 les activités des sociétés TRDInox, EMS et Datcoupe.

Le chiffre d'affaires à périmètre comparable baisse de 49% en 2009, essentiellement en raison d'un fort effet volume négatif (-43%). Les lignes de produits mécanique et abrasion ont été particulièrement touchées, avec des effets volumes respectifs de -50% et -46%. L'inox a mieux résisté avec un effet volume de -31%, mais a été affecté par un effet prix négatif beaucoup plus fort que les autres lignes de produits (-17% contre -3% pour l'abrasion et -4,5% pour la mécanique).

IMS France s'est attachée à réduire ses charges afin de limiter l'impact de la forte réduction d'activité sur son niveau de marge opérationnelle : hors charges de restructuration, provisions et plus-value liée à la cession de l'entrepôt de Beauchamp, le recul des charges en 2009 a ainsi été de -17% par rapport à 2008. Le plan social provisionné fin 2008 s'est traduit par le départ de 36 personnes. Au total, avec les départs volontaires et départs à la retraite non remplacés, les effectifs d'IMS France passent de 406 ETP fin 2008 à 358 ETP fin 2009, soit 48 ETP de moins. Fin 2009, des provisions complémentaires ont été dotées afin de permettre à IMS France de continuer à restructurer son organisation.

Un important travail a été mené sur la réduction des tonnes en stock, avec une baisse de -46% entre fin 2008 et fin 2009.

3.3.4.1. Activité mécanique et anti-abrasion majoritaire

CALIBRACIER – FRANCE

Société spécialisée dans l'écroûtage et la rectification de précision d'aciers spéciaux.

<i>(en milliers d'euros)</i>	2009	2008	2007
Chiffre d'affaires	6 431	7 317	5 869
Résultat net	(348)	1 079	492
Effectif fin d'exercice	38	38	36

Les difficultés du marché en 2009 n'ont pas permis d'utiliser tout le potentiel du tour à écroûter acquis en 2008, la sous-traitance de charge des producteurs ayant été quasi nulle en 2009. Cette machine, unique en Europe chez un distributeur, a donc été utilisée pour des applications apportant des niveaux de marge brute inférieurs à sa vocation initiale.

PRODUR – FRANCE

Aciers et solutions anti-abrasion.

<i>(en milliers d'euros)</i>	2009	2008	2007 (3 mois)
Chiffre d'affaires	8 742	14 040	3 148
Résultat net	(282)	1 282	230
Effectif fin d'exercice	52	53	51

Le résultat net 2007 est présenté avant retraitement de l'écart d'acquisition en stock.

Produr exerce son activité sur un marché de niche à forte valeur ajoutée, le traitement des problèmes d'abrasion dans tous les domaines d'activité. Elle a été confrontée en 2009 à la fois à une baisse de son activité (effet volume négatif de -40%) et à une érosion de ses marges (-4 points) liée aux difficultés du marché ainsi qu'à de nouveaux entrants. Malgré une forte baisse des charges de -21%, elle n'a pas pu conserver un résultat net positif.

IMS (UK) – ROYAUME-UNI

Aciers anti-abrasion.

(1 euro = 0,89 GBP en 2009 et 0,80 GBP en 2008)

<i>(en milliers de GBP)</i>	2009	2008	2007
Chiffre d'affaires	3 410	4 806	5 532
Résultat net	(344)	180	73
Effectif fin d'exercice	16	19	17

IMS UK a connu en 2009 une forte baisse de son activité, avec un recul de ses volumes hors groupe de -32% et une chute de la marge brute par tonne vendue de 28%.

Le niveau des stocks est passé de 2 022 tonnes fin 2008 à 832 tonnes fin 2009 (-59%).

3.3.4.2. Activité inox majoritaire

IMS BELGIUM – BELGIQUE

Aciers inoxydables (spécialiste des aciers réfractaires et haute corrosion pour l'ex-Intramet, tubes soudés et raccords inox pour l'ex Cotubel), aciers anti-abrasion et mécaniques.

<i>(en milliers d'euros)</i>	2009	2008	2007
Chiffre d'affaires	38 886	72 774	76 211
Résultat net	(5 023)	(1 350)	4 073
Effectif fin d'exercice	72	90	98

Au 1er juin 2009, la société Intramet a apporté son activité opérationnelle à Cotubel, renommée IMS Belgium.

Les années 2007 à 2009 ci-dessus présentent la somme des deux sociétés.

Le résultat net 2007 est présenté avant retraitement de l'écart d'acquisition en stock.

Les résultats nets 2008 et 2009 sont présentés hors impact des reclassements de titres intragroupe.

A périmètre comparable, les ventes ont chuté de près de 47% entre 2008 et 2009 dont 33% au titre des volumes. Toutes lignes de produits confondues, le chiffre d'affaires et la marge brute d'IMS Belgium ont été impactés par un recul du prix de vente moyen de l'ordre de 20%.

Un plan de restructuration a été mis en place afin de retrouver un résultat positif en 2010. Ce plan concerne 12 personnes pour un coût de 0,6 million d'euros au 31 décembre 2009.

TRINOX – SUISSE

Aciers inoxydables (barres, tubes et raccords).

(1 euro = 1,51 CHF en 2009 contre 1,59 CHF en 2008)

<i>(en milliers de CHF)</i>	2009	2008	2007 (7 mois)
Chiffre d'affaires	1 687	3 668	2 470
Résultat net	(449)	(169)	70
Effectif fin d'exercice	5	6	6

Le résultat net 2007 est présenté avant retraitement de l'écart d'acquisition en stock.

La société Trinnox commercialise principalement des tubes ronds soudés à destination de l'industrie chimique. Elle a particulièrement souffert en 2009 puisque ses volumes ont baissé de 54%. Sa structure étant réduite au minimum (5 employés), elle a peu répercuté la baisse d'activité sur ses frais et a donc subi de fortes pertes en 2009.

NOXON – PAYS-BAS

Aciers inoxydables (barres, tubes et raccords).

<i>(en milliers d'euros)</i>	2009	2008	2007 (7 mois)
Chiffre d'affaires	24 344	45 050	31 734
Résultat net	(3 555)	10	725
Effectif fin d'exercice	83	62	57

Le résultat net 2007 est présenté avant retraitement de l'écart d'acquisition en stock.

Le résultat net 2008 est présenté hors impact des reclassements de titres intragroupe.

Malgré une forte baisse d'activité en 2009, Noxon a poursuivi les efforts engagés fin 2008 en termes d'organisation commerciale et de gestion des stocks.

Les ventes hors groupe ont reculé de 47% entre 2008 et 2009 dont 28% de baisse des volumes et 28% de baisse des prix moyens de vente. Dans ce contexte difficile Noxon a mené à bien deux chantiers capitaux :

- réorganisation de la structure commerciale et financière suite aux départs survenus fin 2008, qui explique l'augmentation des effectifs entre 2008 et 2009. A cette occasion, 16 contrats intérimaires ont été convertis en CDI ;
- rationalisation de la gestion des stocks et de l'agencement des produits : regroupement des références, sortie des stocks morts, réorganisation des halls, etc.

CL STAAL – PAYS-BAS

Aciers inoxydables, anti-abrasion et mécaniques.

<i>(en milliers d'euros)</i>	2009	2008	2007
Chiffre d'affaires	6 781	13 130	16 439
Résultat net	(402)	298	894
Effectif fin d'exercice	14	16	16

CL Staal a enregistré en 2009 un recul de ses volumes de ventes de 30% pour une baisse du chiffre d'affaires de 48%. Le repli des prix moyens de vente a été de 27% pour l'inox et de 23% pour la mécanique tandis que l'abrasion a connu une hausse de 20%.

3.3.4.3. Autres métaux (aluminium et non ferreux)

EURALLIAGE – FRANCE

Distributeur d'aluminium et de métaux non ferreux.

<i>(en milliers d'euros)</i>	2009	2008 (6 mois)
Chiffre d'affaires	5 715	3 810
Résultat net	(202)	144
Effectif fin d'exercice	29	32

Le résultat net 2008 est présenté avant retraitement de l'écart d'acquisition en stock.

La société Euralliage commercialise, via 3 agences, des produits aluminium ainsi que des produits cuivreux auprès de 2 500 clients, en général de petites sociétés de 10 à 15 personnes. La baisse d'activité a été de l'ordre de -22% en 2009 par rapport à 2008.

3.4. Changements de méthodes comptables

Les changements de méthodes comptables intervenus en 2009 sont uniquement liés à l'application des nouveaux textes et amendements des normes IFRS adoptés par l'Union Européenne et d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2009. Ils sont rappelés dans le § 1. des annexes aux comptes consolidés. Le Groupe n'a pas anticipé de normes et interprétations dont l'application n'est pas obligatoire au 1^{er} janvier 2009.

4. Actionnariat

4.1. Évolution du capital au cours des cinq derniers exercices

Date de constatation	Opération ayant entraîné la modification du capital	Nombre d'actions émises	Capital en résultant	Prime d'émission	Montant du capital	Nombre cumulé d'actions
Capital au 31.12.2004					27 527 740,73	18 057 010
Capital au 31.12.2009					27 527 740,73	18 057 010

Le capital social est resté inchangé au cours des 5 dernières années : il s'élève à 27 527 740,73 euros divisé en 18 057 010 actions entièrement libérées.

4.2. Actionnariat du Groupe au 31 décembre 2008 et 2009

4.2.1. Principaux actionnaires et franchissements de seuils au cours de l'année 2009

En application de l'article L. 223-13 du Code de commerce, le Directoire vous informe qu'à sa connaissance, au 31 décembre 2009, les actionnaires détenant plus de 5% ou de 10% du capital et des droits de vote d'IMS International Metal Service sont :

- Concert Jacquet (33,19%). Le dernier franchissement de seuil afférent à cette participation date du 9 février 2009 pour 33,08% du capital d'IMS. Cette détention est réalisée via les sociétés Jacquet Metals, JSA et par Monsieur Eric Jacquet. Il est précisé que Monsieur Eric Jacquet détient 99,99% du capital et des droits de vote de JSA, laquelle détient 61,34% du capital et 74,96% des droits de vote de Jacquet Metals.
Le 3 février 2010, la société Jacquet Metals a déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (« AMF ») un projet de note d'information relative à l'Offre Publique d'Echange portant sur les actions de la Société et ce en application des articles 213-13 et 231-18 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers ;
- Caja de Ahorros Navarra (7,00% du capital) ;
- Amari Metal France et Amari Metal UK Pension Fund (5,61% du capital) ;
- Cogne Acciai Speciali SpA (5,06% du capital).

La Société n'a pas connaissance de franchissements de seuils postérieurs au 31 décembre 2009.

4.2.2. Autres mouvements sur titres IMS

Au cours de l'exercice 2009, aucune option d'achat d'actions n'a été exercée (cf. § 7.3.).

Dans le cadre du plan d'attribution gratuite d'actions mis en œuvre le 18 septembre 2006 :

- le 18 septembre 2008, une action a été définitivement attribuée au titre de la réalisation de la condition de performance (intéressement B) pour l'année 2007 aux bénéficiaires entrés dans le plan d'intéressement le 18 septembre 2006 (soit un total de 167 698 actions attribuées) ;
- le 27 février 2009, une demi-action a été définitivement attribuée au titre de la réalisation de la condition d'indisponibilité des titres investis (intéressement A) aux bénéficiaires entrés dans le plan d'intéressement le 18 septembre 2006 (soit un total de 83 865 actions attribuées) ;
- le 24 octobre 2009, 4 353 actions ont été définitivement attribuées au titre de l'intéressement A et 8 706 actions au titre de l'intéressement B aux bénéficiaires entrés dans le plan d'intéressement postérieurement au 18 septembre 2006.

Les actions ainsi attribuées ont toutes été prélevées sur les actions auto-détenues. Elles sont assorties d'une obligation de conservation de deux années par les attributaires à partir de l'attribution définitive, conformément aux dispositions légales.

Les conditions de performance requises pour l'attribution gratuite d'actions au titre de l'intéressement B des années 2008 et 2009 n'ayant pas été atteintes, au 31 décembre 2009 aucune action ne reste due à raison du programme d'attribution gratuite d'actions. Les actions auto-détenues initialement destinées à la couverture de ces obligations ont été réaffectées à d'autres objectifs en 2009.

La décomposition de l'actionnariat au 31 décembre 2009 est la suivante :

Actionnaires au 31 décembre 2009	Nombre d'actions	Nombre de droits de vote	% du capital	% des droits de vote
Concert Jacquet	5 993 011	5 993 011	33,19%	34,47%
- Eric Jacquet	7 010	7 010	0,04%	0,04%
- JSA	1 802 659	1 802 659	9,98%	10,37%
- Jacquet Metals	4 183 342	4 183 342	23,17%	24,06%
Caja de Ahorros de Navarra	1 263 118	1 263 118	7,00%	7,27%
Amari ⁽¹⁾	1 013 000	1 013 000	5,61%	5,83%
Cogne Acciai Speciali SpA	913 976	913 976	5,06%	5,25%
Actions propres	673 042	-	3,73%	-
Dirigeants et salariés	1 092 251	1 092 251	6,05%	6,28%
Autres actionnaires	7 108 612	7 108 612	39,37%	40,89%
Total	18 057 010	17 383 968	100,00%	100,00%

⁽¹⁾ Amari Metal France et Amari Metal UK Pension Fund

La décomposition de l'actionnariat au 31 décembre 2008 était la suivante :

Actionnaires au 31 décembre 2008	Nombre d'actions	Nombre de droits de vote	% du capital	% des droits de vote
Concert Jacquet ⁽¹⁾	4 545 636	4 545 636	25,17%	26,37%
- Eric Jacquet	5 010	5 010	0,03%	0,03%
- JSA	357 284	357 284	1,97%	2,07%
- Jacquet Metals	4 183 342	4 183 342	23,17%	24,27%
Sycomore Asset Management ⁽²⁾	972 332	972 332	5,38%	5,64%
Cogne Acciai Speciali SpA ⁽³⁾	904 659	904 659	5,01%	5,25%
Caja de Ahorros de Navarra	903 762	903 762	5,01%	5,24%
Amari Metal France ⁽⁴⁾	903 000	903 000	5,00%	5,24%
Actions propres	818 651	-	4,53%	-
Dirigeants et salariés	840 493	840 493	4,65%	4,88%
Autres actionnaires	8 168 477	8 168 477	45,24%	47,39%
Total	18 057 010	17 238 359	100,00%	100,00%

⁽¹⁾ selon déclaration de franchissement de seuil le 30 décembre 2008

⁽²⁾ selon déclaration de franchissement de seuil le 25 août 2008

⁽³⁾ selon déclaration de franchissement de seuil le 12 novembre 2008

⁽⁴⁾ selon déclaration de franchissement de seuil le 31 octobre 2008

4.3. Dividendes versés au titre des cinq derniers exercices

(en euros)	2009*	2008	2007	2006	2005
Dividende net par action	-	-	1,10	0,82	0,70
Taux de distribution	-	-	31%	26%	31%

* Sous réserve de l'approbation de l'Assemblée Générale.

Lors de son introduction en Bourse en 1987, IMS avait officiellement indiqué son intention de verser en moyenne à ses actionnaires 25% de son résultat net consolidé à titre de dividendes. Cet objectif a été respecté puisque les dividendes versés entre 1987 et 2005 ont représenté 40% du résultat net dégagé sur cette même période.

Lors de sa prise de contrôle majoritaire d'IMS, Financière Mistral avait indiqué avoir pour objectifs prioritaires la réduction de l'endettement et le développement de l'activité du Groupe. Elle avait également précisé que la politique de distribution serait déterminée en fonction des résultats de l'entreprise, du niveau des investissements, du rythme de réduction de la dette et des engagements pris par le Groupe envers ses banques. Elle avait enfin conclu que, compte tenu du niveau d'endettement et de la faible génération de trésorerie du Groupe, il n'était pas dans son intention de proposer de distribution de dividendes au titre de l'exercice 2004.

En 2006, IMS a indiqué vouloir distribuer environ un tiers de son résultat net normalisé (corrige de l'effet d'aubaine ou de désaubaine après impôt). Les taux de distribution nominal et normalisé au titre des exercices 2005 à 2007 sont les suivants :

	2005	2006	2007
Dividende par action (€)	0,70	0,82	1,10
Taux de distribution	31,0%	25,9%	31,2%
Taux de distribution normalisé	36,2%	36,4%	32,8%

IMS n'a pas distribué de dividendes pour l'exercice 2008. Compte tenu de la situation financière de la Société et du résultat net négatif dégagé en 2009, il est proposé à l'Assemblée Générale de ne pas distribuer de dividende au titre de l'année 2009.

4.4. Opérations afférentes aux titres de la Société

4.4.1. Contrat de liquidité

Par contrat en date du 17 mars 2008, IMS a confié à Oddo Corporate Finance la mise en œuvre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de Déontologie de l'AMAFI arrivant à échéance le 31 décembre 2008, et ensuite renouvelable par tacite reconduction pour des durées d'un an. Pour la mise en œuvre effective de ce contrat, la somme initiale de 2 600 000 euros a été mise à la disposition du fournisseur de liquidité.

En 2009, dans le cadre de ce contrat de liquidité, les achats cumulés ont porté sur 583 439 actions à un cours moyen de 11,19 euros et les ventes cumulées ont porté sur 596 239 actions à un cours moyen de 11,26 euros.

Au 31 décembre 2009, 109 000 actions IMS figuraient dans le compte de liquidité pour une valeur de 1 048 580 euros en cours de clôture.

En 2009, la plus-value dégagée au titre du contrat de liquidité s'élevait à 15 884,32 euros. Les frais du contrat de liquidité s'élèvent sur l'exercice 2009 à 40 000 euros.

4.4.2. Programme de rachat d'actions

Un programme de rachat d'actions a été mis en œuvre dans le cadre de l'autorisation consentie au Directoire par l'Assemblée Générale des actionnaires du 16 juin 2009. Les rachats d'actions en 2009 ont concerné exclusivement les transactions réalisées dans le cadre du contrat de liquidité.

4.4.3. Actions auto-détenues

Au 31 décembre 2009, les 673 042 actions auto-détenues représentent 3,73% du capital. Elles sont affectées aux objectifs suivants :

- contrat de liquidité pour 109 000 titres ;
- couverture des reliquats de plans d'options d'achats consentis en 1998 et en 2002 aux mandataires sociaux et salariés du Groupe pour 22 000 titres ;
- mandat de cession confié à un intermédiaire financier pour 534 115 titres restant à céder au 31 décembre 2009 ;
- remise d'actions en rémunération d'opérations de croissance externe (opérations non identifiées à ce jour) pour 7 927 titres.

Début novembre 2009, IMS a confié à un intermédiaire financier un mandat en vue de céder 570 000 actions auto-détenues. Dans le cadre de ce mandat, l'intermédiaire financier agit de manière indépendante. Ce mandat a été suspendu courant février 2010, en raison de l'Offre Publique d'Echange initiée par la société Jacquet Metals sur les titres IMS. Au 31 décembre 2009, 534 115 actions auto-détenues étaient encore concernées par le mandat.

4.4.4. Options de souscription ou d'achat d'actions

IMS n'a pas consenti d'options de souscription ou d'achat d'actions en 2009. La Société a consenti, avant 2005, des options d'achat d'actions à certains de ses salariés et mandataires sociaux dont le détail figure au § 7.3.

4.4.5. Développement de l'actionnariat salarié

Pour compléter son dispositif d'épargne salariale, et fidèle à sa volonté d'associer ses salariés à la performance de l'entreprise, IMS s'est doté, dans le cadre de son Plan d'épargne entreprise (PEE), d'un fonds commun de placement investi en titres IMS. Ce FCPE IMS a reçu l'agrément de l'Autorité des marchés financiers le 30 septembre 2008. Au 31 décembre 2009, le fonds commun de placement détenait 29 809 actions IMS.

5. Gouvernement d'entreprise

5.1. Liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux au cours de l'exercice

La Société a opté depuis le 21 avril 2005 pour la formule à Directoire et Conseil de Surveillance, régie par les articles L. 225-57 à L. 225-93 du Code de commerce.

Fonction	Adresse professionnelle	Date de nomination	Échéance	Nombre d'actions détenues	Autres mandats à l'exclusion des mandats exercés dans les filiales d'IMS	
DIRECTOIRE						
Jean-Yves Bouffault	Président du Directoire	IMS International Metal Service Immeuble le Carillon 5, espl. Charles de Gaulle 92733 Nanterre	21/04/2005	06/2011	435 743	Président du Directoire de Financière Mistral jusqu'au 10 juillet 2006 Président de Mistral Investors jusqu'au 10 juillet 2006 Executive Vice-President de Manitowoc (USA) jusqu'en 2004 Administrateur de Thermador Holding (Fr)
Pierre-Yves Le Daéron	Membre du Directoire	IMS International Metal Service Immeuble le Carillon 5, espl. Charles de Gaulle 92733 Nanterre	21/04/2005	06/2011	47 707	Membre du Directoire de Financière Mistral jusqu'au 10 juillet 2006 Gérant de la SARL Les Éditions Tous Azimuts Gérant de Liftlux Potain GmbH jusqu'en 2004
Philippe Brun	Membre du Directoire	IMS International Metal Service Immeuble le Carillon 5, espl. Charles de Gaulle 92733 Nanterre	30/06/2006	06/2012	15 250	Administrateur de Boiron Inc. jusqu'au 30 juin 2006 Administrateur de Boiron Borneman jusqu'au 31 mai 2006
CONSEIL DE SURVEILLANCE						
Sidney Cabessa	Membre du Conseil de Surveillance	CIC FINANCE 4 rue Gaillon 75002 Paris	21/04/2005, renouvelé le 16/06/2009	Assemblée Générale 2011	250	Président du Conseil d'Administration de CIC Finance et de CIC Investissement (Groupe CM-CIC) Président du Conseil de Surveillance de CIC LBO Partners (Groupe CM-CIC) Vice-président du Conseil de Surveillance de CM-CIC Capital Prive (Groupe CM-CIC) Président de CIC Investissement Est et CIC Investissement Alsace (Groupe CM-CIC) Administrateur de Nature et Découvertes Représentant permanent de CIC au Conseil de Surveillance de CIC Banque de Vizille Représentant permanent de CIC au Conseil d'Administration de CM-CIC Securities Représentant permanent de CIC Investissement au Conseil d'Administration de HRA Pharma et de Media Participations Représentant permanent de CIC Finance au Conseil d'Administration de IPO Représentant permanent d'EFSA au Conseil d'Administration de BSD-CIN Représentant permanent de CIC Finance au Comité de Surveillance de Foncière Sagesse Retraite SAS Administrateur d'Investessor jusqu'en juin 2009
Christian Parente	Vice-président du Conseil de Surveillance jusqu'au 16/06/2009	TIKEHAU CAPITAL 5, rue Royale 75008 Paris	07/03/2007	jusqu'au 16/06/2009	100	Administrateur d'Avenir Telecom Administrateur d'Altrad Administrateur de Tikehau Investment Management
Philippe Armengaud	Membre du Conseil de Surveillance	IMS International Metal Service Immeuble le Carillon 5, espl. Charles de Gaulle 92733 Nanterre	19/04/2006	jusqu'au 16/06/2009	-	Gérant de la SCI 10 Square Charles Dickens Gérant de la SARL Mango
Yvon Jacob	Membre du Conseil de Surveillance, Président depuis le 19/04/2007	Fédération des Industries Mécaniques (FIM) 39/41, rue Louis Blanc 92400 Courbevoie	14/12/2006, renouvelé le 16/06/2009	Assemblée Générale 2011	1	Président du Conseil de Surveillance de Legris Industries jusqu'en 2008 Président d'honneur de Legris Industries depuis 2008 Président-directeur général de la Compagnie du Bocage SA

	Fonction	Adresse professionnelle	Date de nomination	Échéance	Nombre d'actions détenues	Autres mandats à l'exclusion des mandats exercés dans les filiales d'IMS
Eric Jacquet	Vice-président du Conseil de Surveillance jusqu'au 03/02/2010	Rue Michel Jacquet BP 61 69800 Lyon St Priest Cedex	16/06/2009	Démission le 03/02/2010	7010	Président-directeur général de Jacquet Metals Plusieurs mandats au sein du groupe Jacquet Metals
Jacquet Metals	Société représentée par Philippe Goczol	Rue Michel Jacquet BP 61 69800 Lyon St Priest Cedex	16/06/2009	Démission le 03/02/2010	4 183 342	Directeur général délégué et administrateur de Jacquet Metals Plusieurs mandats au sein du groupe Jacquet Metals
JSA	Société représentée par Jean Jacquet	85, rue de l'abbaye 4040 Herstal Belgique	16/06/2009	Démission le 03/02/2010	1 802 659	Président-directeur général des TCRM (Transports en commun de la région Messine) Président de Faïence et Cristal de France
Jean-Paul Béchat	Membre du Conseil de Surveillance	ARSCO 91, rue du Faubourg St Honoré 75008 Paris	16/06/2009	Assemblée Générale 2011	1 000	Administrateur d'Alstom Administrateur d'Atos Origin Administrateur de Sogepa Gérant d'ARSCO Président du Directoire de Safran de mai 2005 à septembre 2007 Président-directeur général de Snecma jusqu'en mars 2005 Président du Directoire de Sagem de mars à mai 2005 Administrateur d'ADP de juillet 2004 à mars 2005
Serge Blanchard	Membre du Conseil de Surveillance	ESTIN & CO 43, avenue de Friedland 75008 Paris	16/06/2009	Assemblée Générale 2011	50	Vice-président de la société Estin & Co
Edmond Pachura	Membre du Conseil de Surveillance, Vice-président depuis le 09/02/2010	FFDM 65, avenue Victor Hugo 75116 Paris	16/06/2009	Assemblée Générale 2011	50	Président de la Fédération Française de la Distribution des Métaux Administrateur de France-Essor Administrateur d'ArcelorMittal Italia SpA
Geoffroy Roux de Bézieux	Membre du Conseil de Surveillance	OMER Telecom / Virgin Mobile 40, boulevard Henri Sellier 92150 Suresnes	16/06/2009	Assemblée Générale 2011	100	Président d'Omer Telecom Limited (Virgin mobile) Membre du Conseil de Surveillance de PSA Vice-Président du Conseil de Surveillance de seloger.com Administrateur de Parot SA Administrateur de Micromania (de 2005 à 2008), de Budget Telecom (de 2000 à 2007) et de Sporever (de 2005 à 2007)

5.2. Rémunérations et avantages de toute nature versés aux mandataires sociaux

5.2.1. Rémunérations totales et avantages de toute nature versés durant l'exercice à chaque mandataire social

5.2.1.1. Synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social

Ce tableau présente une synthèse des éléments de rémunération des dirigeants mandataires sociaux fournis dans les tableaux suivants (voir § 5.2.1.2. à § 5.2.1.6.). Ces tableaux visent les rémunérations et les avantages de toute nature dus aux dirigeants mandataires sociaux.

(montants bruts en euros)

Jean-Yves Bouffault, Président du Directoire	2008	2009
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au § 5.2.1.2.)	563 837	455 645
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au § 5.2.1.6.) ⁽¹⁾	809 200	404 600
Total	1 373 037	860 245

⁽¹⁾ Les actions attribuées en 2008 l'ont été au titre de la réalisation de la condition de performance (intéressement B) pour l'année 2007. Les actions attribuées en 2009 l'ont été au titre de la réalisation de la condition d'indisponibilité des titres investis (intéressement A) pendant la période du 18 septembre 2006 au 30 avril 2009. Ces actions sont valorisées à 17 euros, ce qui représente le cours moyen sur la période du 11 au 18 septembre 2006.

(montants bruts en euros)

Pierre-Yves Le Daëron, Membre du Directoire	2008	2009
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au § 5.2.1.2.)	247 259	184 338
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au § 5.2.1.6.) ⁽¹⁾	146 387	73 202
Total	393 646	257 540

⁽¹⁾ Les actions attribuées en 2008 l'ont été au titre de la réalisation de la condition de performance (intéressement B) pour l'année 2007. Les actions attribuées en 2009 l'ont été au titre de la réalisation de la condition d'indisponibilité des titres investis (intéressement A) pendant la période du 18 septembre 2006 au 30 avril 2009. Ces actions sont valorisées à 17 euros, ce qui représente le cours moyen sur la période du 11 au 18 septembre 2006.

(montants bruts en euros)

Philippe Brun, Membre du Directoire	2008	2009
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au § 5.2.1.2.)	250 479	192 842
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au § 5.2.1.6.) ⁽¹⁾	97 138	58 412
Total	347 617	251 254

⁽¹⁾ Les actions attribuées en 2008 l'ont été au titre de la réalisation de la condition de performance (intéressement B) pour l'année 2007. Les actions attribuées en 2009 ont concerné :

- le solde de l'intéressement B au titre de l'année 2007 pour les actions investies en octobre 2007 ;
- la réalisation de la condition d'indisponibilité des titres investis (intéressement A).

Ces actions sont valorisées à 17 euros, ce qui représente le cours moyen sur la période du 11 au 18 septembre 2006.

5.2.1.2. Rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

Les rémunérations fixes et avantages en nature sont versés au cours de l'exercice au titre duquel ces rémunérations sont dues, à l'exception, en 2009, d'un décalage de versement du salaire de décembre 2009 du Président du Directoire sur le mois de janvier 2010.

Les rémunérations variables dues au titre d'un exercice N sont provisionnées à la fin de ce même exercice et sont versées l'année d'après. Ces rémunérations variables sont essentiellement fonction de l'atteinte du budget de l'année et sont calculées à partir d'une formule d'intéressement basée sur la création opérationnelle de valeur (COV), détaillée dans la note (4) des tableaux ci-dessous. Des écarts non significatifs peuvent survenir entre les montants provisionnés et les montants effectivement versés.

(montants bruts en euros)	2008		2009	
	Montants dus ⁽¹⁾	Montants versés ⁽²⁾	Montants dus ⁽¹⁾	Montants versés ⁽²⁾
Jean-Yves Bouffault, Président du Directoire				
Rémunération fixe ⁽³⁾	450 000	450 000	450 000	412 500
Rémunération variable ^{(3) (4)}	112 500	420 000	-	100 000
Rémunération exceptionnelle ⁽³⁾	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature (voiture)	1 337	1 337	5 645	5 107
Total	563 837	871 337	455 645	517 607

(montants bruts en euros)	2008		2009	
	Montants dus ⁽¹⁾	Montants versés ⁽²⁾	Montants dus ⁽¹⁾	Montants versés ⁽²⁾
Pierre-Yves Le Daëron, Membre du Directoire				
Rémunération fixe ⁽³⁾	180 321	180 321	181 479	181 479
Rémunération variable ^{(3) (4)}	64 539	210 654	-	66 638
Rémunération exceptionnelle ⁽³⁾	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature (voiture)	2 399	2 399	2 859	2 859
Total	247 259	393 374	184 338	250 976

<i>(montants bruts en euros)</i>	2008		2009	
	Montants dus ⁽¹⁾	Montants versés ⁽²⁾	Montants dus ⁽¹⁾	Montants versés ⁽²⁾
Philippe Brun, Membre du Directoire				
Rémunération fixe ⁽³⁾	188 332	188 332	188 708	188 708
Rémunération variable ^{(3) (4)}	56 465	178 227	-	66 565
Rémunération exceptionnelle ⁽³⁾	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature (voiture)	5 682	5 682	4 134	4 134
Total	250 479	372 241	192 842	259 407

(1) Rémunérations attribuées au dirigeant au titre de ses fonctions au cours de l'exercice quelle que soit la date de versement.

(2) Intégralité des rémunérations versées au titre des fonctions au cours de l'exercice.

(3) Montant brut avant impôt.

(4) Rémunération variable déterminée essentiellement en fonction de l'atteinte du budget, à partir d'une formule d'intéressement fondée sur la création opérationnelle de valeur (COV) dont le montant est égal à 65% de l'EBIT – 9% du BFR.

5.2.1.3. Jetons de présence et autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants

Mandataires sociaux non dirigeants <i>(montants bruts en euros)</i>		Montants versés en 2008	Montants versés en 2009
Yvon Jacob	Jetons de présence	26 900	21 300
	Autres rémunérations	24 000	24 000
Christian Parente	Jetons de présence	11 500	13 800
	Autres rémunérations	-	-
Sidney Cabessa	Jetons de présence	25 400	14 200
	Autres rémunérations	-	-
Philippe Armengaud	Jetons de présence	16 100	11 500
	Autres rémunérations	-	-
Geoffroy Roux de Bézieux	Jetons de présence	-	-
	Autres rémunérations	-	-
Serge Blanchard	Jetons de présence	-	-
	Autres rémunérations	-	-
Jean-Paul Béchat	Jetons de présence	-	-
	Autres rémunérations	-	-
Jacquet Metals	Jetons de présence	-	-
	Autres rémunérations	-	-
JSA	Jetons de présence	-	-
	Autres rémunérations	-	-
Eric Jacquet	Jetons de présence	-	-
	Autres rémunérations	-	-
Total		103 900	84 800

La société CCAN 2007 (véhicule d'investissement du groupe Caja de Ahorros de Navarra) perçoit, en tant que censeur (non mandataire social), un montant de jetons de présence inférieur aux autres membres du Conseil de Surveillance. Il ne lui été versé aucun jeton de présence au cours de l'exercice 2009 compte tenu de sa date de nomination (16 juin 2009).

5.2.1.4. Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe

Nom du dirigeant mandataire social	Date du plan	Nature des options (achat ou souscription)	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
Jean-Yves Bouffault	-	-	-	-	-	-
Pierre-Yves Le Daéron	-	-	-	-	-	-
Philippe Brun	-	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	-	-	-

5.2.1.5. Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social

Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice
Jean-Yves Bouffault	-	-	-
Pierre-Yves Le Daëron	-	-	-
Philippe Brun	-	-	-
Total	-	-	-

5.2.1.6. Actions de performance attribuées à chaque mandataire social

Actions de performance attribuées par l'Assemblée Générale des actionnaires durant l'exercice à chaque mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe	Date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés (en euros) ^(*)	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
Jean-Yves Bouffault	18/09/2006	23 800	404 600	27/02/2009	27/02/2011	(*)
Pierre-Yves Le Daëron	18/09/2006	4 306	73 202	27/02/2009	27/02/2011	(*)
Philippe Brun	18/09/2006	3 436	58 412	27/02/2009 et 24/10/2009	27/02/2011 et 24/10/2011	(*)
Total		31 542	536 214			

(*) Les actions attribuées au cours de l'année 2009 l'ont été :

- au titre du blocage des titres achetés par les bénéficiaires entre le 18 septembre 2006 et le 30 avril 2009 (intéressement A) pour les trois membres du Directoire ;
- au titre de la réalisation de la condition de performance (intéressement B) pour l'année 2007, en ce qui concerne les actions investies par Monsieur Philippe Brun en octobre 2007.

Ces actions sont valorisées à 17 euros par action, ce qui représente le cours moyen sur la période du 11 au 18 septembre 2006. L'ensemble du plan est détaillé en § 7.4.

Actions de performance devenues disponibles pour chaque mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice
Jean-Yves Bouffault	18/09/2006	-	-
Pierre-Yves Le Daëron	18/09/2006	-	-
Philippe Brun	18/09/2006	-	-
Total		-	-

5.2.2. Engagements de toute nature pris par la Société au bénéfice de ses mandataires sociaux

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Jean-Yves Bouffault Président du Directoire Début de mandat : 21/04/2005 Fin de mandat : 06/2011		X		X	X			X
Pierre-Yves Le Daëron Membre du Directoire Début de mandat : 21/04/2005 Fin de mandat : 06/2011	X			X	X			X
Philippe Brun Membre du Directoire Début de mandat : 30/06/2006 Fin de mandat : 06/2012	X			X	X			X

Les parties liées ont été définies comme étant les principaux dirigeants de la société mère, holding du Groupe. Les autres dirigeants, membres du Comité de Direction Groupe, n'ont pas été considérés comme des parties liées dans la mesure où leur responsabilité est restreinte à une fraction des revenus ou actifs du Groupe (filiales et/ou lignes de produits).

Ainsi, les seules parties liées existantes sont les relations du Groupe avec les membres du Conseil de Surveillance et du Directoire.

Les actionnaires ont approuvé, lors de l'Assemblée Générale du 3 avril 2008, le principe et les modalités de détermination des indemnités de cessation de fonction et de mandat des membres du Directoire fixées par le Conseil de Surveillance du 21 février 2008. Lors de sa séance du 15 octobre 2009, le Conseil de Surveillance sur proposition du Comité des Nominations et des Rémunérations, a décidé de modifier les modalités de calcul des indemnités de départ sans pour autant modifier les autres conditions. Ces dispositions se substituent à toute autre disposition antérieure.

Ces dispositions sont les suivantes :

1) Engagement vis-à-vis de Monsieur Jean-Yves Bouffault

En cas de cessation de ses fonctions de Président du Directoire d'IMS ou de non renouvellement de ses fonctions, et sauf en cas de révocation pour faute grave ou lourde, il sera accordé à Monsieur Jean-Yves Bouffault une indemnité forfaitaire d'un montant de 6 ou 12 mois de Salaire, liée à la cessation de l'ensemble de ses mandats sociaux au sein de la Société et des sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-1 du Code de commerce.

Le montant de cette indemnité est fonction de la variation de la valeur théorique de l'entreprise (VTE) entre :

- l'année 2004, date de prise de fonctions de Monsieur Jean-Yves Bouffault,
- et la moyenne de cette même VTE pour la Période de Référence de l'année de départ et des deux années précédentes.

Cette indemnité s'élèvera à 6 mois de Salaire si la VTE a progressé de 3% à 6% par an en moyenne par rapport à 2004 et à 12 mois de Salaire si la progression de la VTE est supérieure à 6% par an en moyenne.

Aucune indemnité ne sera versée si la variation de la VTE est inférieure à 3% par an en moyenne.

2) Engagement vis-à-vis de Monsieur Pierre-Yves Le Daëron

En cas de cessation de ses fonctions de membre du Directoire d'IMS et de directeur de la stratégie et du développement, il sera accordé à Monsieur Pierre-Yves Le Daëron une indemnité forfaitaire d'un montant de 6 ou 12 mois de Salaire liée à la cessation de l'ensemble de ses mandats sociaux et de son activité salariée au sein de la Société et des sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-1 du Code de commerce.

Les cas de cessation de fonctions sont les suivants :

- révocation ou licenciement (sauf en cas de révocation ou licenciement pour faute grave ou lourde),
- départ pour quelque raison que ce soit dans les six mois de la prise de contrôle ou du changement de contrôle du capital de la Société. Ce changement de contrôle ou cette prise de contrôle s'apprécient par le franchissement du seuil de 20% du capital ou des droits de vote, par un actionnaire agissant seul ou de concert, ou par la nomination de deux membres du Conseil de Surveillance par un actionnaire agissant seul ou de concert.

Le montant de cette indemnité est fonction de la variation de la valeur théorique de l'entreprise (VTE) entre :

- la moyenne des années 2004 et 2005 ; 2005 étant l'année de prise de fonctions de Monsieur Pierre-Yves Le Daëron,
- et la moyenne de cette même VTE pour la Période de Référence de l'année de départ et des deux années précédentes.

Cette indemnité s'élèvera à 6 mois de Salaire si la VTE a progressé de 3% à 6% par an en moyenne par rapport à la moyenne des années 2004 et 2005 et à 12 mois de Salaire si la progression de la VTE est supérieure à 6% par an en moyenne. Aucune indemnité ne sera versée si la variation de la VTE est inférieure à 3% par an en moyenne.

Cette indemnité ne se substitue pas à l'indemnité conventionnelle de licenciement qui serait éventuellement versée.

3) Engagement vis-à-vis de Monsieur Philippe Brun

En cas de cessation de ses fonctions de membre du Directoire d'IMS et de directeur administratif et financier, il sera accordé à Monsieur Philippe Brun une indemnité forfaitaire d'un montant de 6 ou 12 mois de Salaire liée à la cessation de l'ensemble de ses mandats sociaux et de son activité salariée au sein de la Société et des sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-1 du Code de commerce.

Les cas de cessation de fonctions sont les suivants :

- révocation ou licenciement (sauf en cas de révocation ou licenciement pour faute grave ou lourde),
- départ pour quelque raison que ce soit dans les six mois de la prise de contrôle ou du changement de contrôle du capital de la Société. Ce changement de contrôle ou cette prise de contrôle s'apprécie par le franchissement du seuil de 20% du capital ou des droits de vote, par un actionnaire agissant seul ou de concert, ou par la nomination de deux membres du Conseil de Surveillance par un actionnaire agissant seul ou de concert.

Le montant de cette indemnité est fonction de la variation de la valeur théorique de l'entreprise (VTE) entre :

- la moyenne des années 2004, 2005 et 2006 ; 2006 étant l'année de prise de fonctions de Monsieur Philippe Brun,
- et la moyenne de cette même VTE pour la Période de Référence de l'année de départ et des deux années précédentes.

Cette indemnité s'élèvera à 6 mois de Salaire si la VTE a progressé de 3% à 6% par an en moyenne par rapport à la moyenne des années 2004, 2005 et 2006 et à 12 mois de Salaire si la progression de la VTE est supérieure à 6% par an en moyenne. Aucune indemnité ne sera versée si la variation de la VTE est inférieure à 3% par an en moyenne.

Cette indemnité ne se substitue pas à l'indemnité conventionnelle de licenciement qui serait éventuellement versée.

Pour le calcul des indemnités visées ci-dessus, il sera fait application des définitions suivantes :

- Le salaire de référence servant au calcul de l'indemnité correspond à la rémunération moyenne (fixe + variable) due au titre des 3 dernières années (« Salaire »).
- La VTE s'apprécie chaque année par l'application de la formule :
$$VTE = \text{Capitalisation boursière moyenne} + \text{endettement moyen du Groupe, où :}$$
 - (1) la capitalisation boursière moyenne est égale au nombre d'actions (constaté à la fin de la Période de Référence de l'année de départ) x moyenne des cours moyens quotidiens pondérés par les volumes sur la Période de Référence ;
 - (2) l'endettement moyen est calculé à partir de la moyenne de l'endettement net à la fin des 2 dernières Périodes de Référence.
- Les Périodes de Référence sont déterminées, en fonction de la date de départ de la manière suivante :
Si le départ intervient avant la date du Conseil de Surveillance examinant les comptes semestriels de l'année de départ (année N) et au plus tard le 1^{er} septembre de l'année N, la Période de Référence de l'année de départ correspond au dernier exercice clos (N-1). Les deux Périodes de Référence précédentes correspondent alors aux exercices annuels N-2 et N-3.
Si le départ intervient après l'examen par le Conseil de Surveillance des comptes semestriels de l'année de départ (année N) mais avant celui des comptes annuels de cet exercice, la Période de Référence de l'année de départ correspond aux 12 mois précédant la clôture du semestre (N). Les deux Périodes de Référence précédentes sont déterminées de la même manière pour les 12 mois précédant la clôture du semestre N-1 et du semestre N-2.

5.3. Responsables du contrôle des comptes

Les comptes sociaux et consolidés établis au titre des exercices 2007, 2008 et 2009 pour IMS International Metal Service ont fait l'objet de rapports établis par les Commissaires aux Comptes titulaires de la Société.

5.3.1. Commissaires aux Comptes titulaires

- Ernst & Young Audit, représenté par François Carrega - Tour Ernst & Young - 11 allée de l'Arche - 92400 Courbevoie
Date du 1^{er} mandat : 21 avril 2005
Durée : 6 exercices. Mandat expirant à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.
- Bellot Mullenbach & Associés, représenté par Jean-Louis Mullenbach - 11 rue de Laborde - 75008 Paris
Date du 1^{er} mandat : 21 avril 2005
Durée : 6 exercices. Mandat expirant à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Aux termes des rapports de commissariat aux comptes les concernant, les comptes établis au titre des exercices suscités ont été certifiés, après qu'aient été accomplies les diligences jugées nécessaires par les Commissaires aux Comptes, ainsi que les vérifications prévues par les normes de leur profession et qu'aient été opérées les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

5.3.2. Commissaires aux Comptes suppléants

- Monsieur Jean-François Ginies - 41 rue Ybry - 92200 Neuilly-sur-Seine
Date du 1^{er} mandat : 21 avril 2005
Durée : 6 exercices. Mandat expirant à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.
- Monsieur Eric Blache - 11 rue de Laborde - 75008 Paris
Date du 1^{er} mandat : 21 avril 2005
Durée : 6 exercices. Mandat expirant à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

5.3.3. Honoraires versés

Les honoraires liés aux réseaux des Commissaires aux Comptes sont résumés ainsi :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Honoraires 2009		Honoraires 2008	
	Ernst & Young	Bellot Mullenbach & Associés	Ernst & Young	Bellot Mullenbach & Associés
Audit				
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés				
- Emetteur	126	105	119	95
- Filiales intégrées globalement	448	75	463	81
Autres diligences et prestations directement liées à la mission des Commissaires aux Comptes				
- Emetteur				
- Filiales intégrées globalement	2		6	76
Sous-total Audit	576	180	588	252
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement (juridique, fiscal, social)				
- Emetteur				
- Filiales intégrées globalement	10		20	
Sous-total Autres prestations	10		20	
Total honoraires	586	180	608	252

6. Informations sociales

6.1. Effectifs du Groupe

Par son implantation européenne, IMS est par nature constitué d'hommes et de femmes de cultures et de parcours riches de diversité. Tous ont cependant la particularité de travailler dans le cadre d'entreprises petites ou moyennes à taille humaine.

Le maillage des entreprises du Groupe en hubs et sous-hubs lorsque cela est nécessaire, privilégie l'appartenance au Groupe tout en maintenant une large décentralisation des décisions opérationnelles et commerciales. IMS apporte à ses filiales une vision stratégique, conduit la croissance externe, centralise ou anime certaines fonctions clés (systèmes d'information, contrôle et coordination des achats et des stocks) et fournit les moyens financiers nécessaires au développement. Sous le contrôle du hub, les équipes locales ont la pleine responsabilité de la politique commerciale, de la gestion des stocks et des approvisionnements, du contrôle de gestion et du management des ressources humaines.

<i>(équivalents temps plein ou ETP)</i>	2007	2008	2009
Effectif fin de période	1 996	2 139	1 953
Intérimaires fin de période	32	64	2
Effectif moyen	1 832	2 115	2 037

6.1.1. Les effectifs fin de période

Pour répondre à la baisse de l'activité intervenue à partir de fin 2008, le Groupe redimensionne ses structures avec une baisse des effectifs de -186 personnes (-9%) et la fin des contrats intérimaires (-62 personnes).

Les effectifs fin de période par fonction se répartissent de la manière suivante au 31 décembre :

	2008	2009	Variation
Ventes	810	758	(52)
Parc	861	767	(94)
Fonctions support administration	317	292	(25)
Stocks et achats	100	95	(6)
Transport	51	41	(10)
Total IMS	2 139	1 953	(186)

La part des fonctions support reste limitée à 15% des effectifs totaux. Les effectifs de la société tête de groupe (IMS à Nanterre) s'élèvent à 34 personnes, soit 1,7% des effectifs totaux.

La ventilation géographique des intérimaires au 31 décembre 2008 et 2009 est la suivante :

	2008	2009	Variation
France	8	-	(8)
Belgique	2	-	(2)
Italie	27	2	(5)
Pays-Bas	17	-	(17)*
Slovaquie	10	-	(10)
Total IMS	64	2	(62)

*16 contrats intérimaires ont été convertis en CDI au sein de la société Noxon.

La ventilation géographique des effectifs hors intérimaires au 31 décembre est la suivante :

	2008	2009	Variation
Allemagne	415	406	-9
Autriche	59	53	-6
Belgique	90	72	-18
Espagne	193	182	-11
France	576	510	-66
Hongrie	43	38	-6
Italie	325	276	-49
Lettonie	3	0	-3
Lituanie	28	19	-9
Pays-Bas	78	97	+20*
Pologne	85	77	-8
Portugal	56	52	-4
République tchèque	92	81	-11
Slovaquie	48	38	-10
Suède	22	20	-2
Suisse	6	5	-1
Royaume-Uni	19	16	-3
Turquie	1	10	+9
Total IMS	2 139	1 953	-186

*16 contrats intérimaires ont été convertis en CDI au sein de la société Noxon.

6.1.2. Les effectifs moyens par année

L'effectif en « équivalents temps plein (ETP) » passe de 2 115 personnes en 2008 à 2 037 salariés, soit une réduction de 77 ETP (-3,7%). Les sociétés acquises ou cédées au cours de l'année 2008 contribuent à hauteur de l'effet report de ces mêmes effectifs (intégrés ou sortis désormais sur une année pleine) :

- acquisition de la société EMS par IMS France (+19)
- acquisition de la société Euralliage par IMS France (+16)
- acquisition de la société Antera en Lituanie par Stappert (+10)
- acquisition des sociétés Comacciai et Venturi par IMS SpA (+4)
- cession de la société Astralloy Steel Products (-31 ETP moyens)

	2008	2009	Variation
Allemagne	419	409	(9)
Autriche	58	56	(2)
Belgique	99	87	(13)
Espagne	191	189	(3)
France	549	536	(14)
Hongrie	43	39	(5)
Italie	303	301	(1)
Lettonie	3	0	(3)
Lituanie	22	23	1
Pays-Bas	74	89	15
Pologne	83	82	(1)
Portugal	52	52	(1)
République Tchèque	94	84	(10)
Slovaquie	48	40	(7)
Suède	21	21	0
Suisse	6	6	0
Royaume-Uni	18	17	(1)
Turquie	0	8	8
Etats-Unis	31	0	(31)
Total IMS	2 115	2 037	(77)

L'ancienneté moyenne des salariés du Groupe est de 10,2 ans.
Il n'est pas établi de bilan social pour le Groupe.

6.2. Politique de rémunération

Chaque filiale définit sa politique salariale et la met en application dans le respect de ses objectifs budgétaires. La rémunération annuelle comprend :

- une partie fixe ;
- une partie variable fonction des réalisations et / ou de l'atteinte d'objectifs individuels ;
- une partie variable fonction de la réglementation en vigueur dans certains pays (participation des salariés en France) ou de certaines dispositions conventionnelles ou contractuelles spécifiques (contrats d'intéressement).

Les dirigeants de filiales sont intéressés à la performance du périmètre dont ils ont la responsabilité. La politique d'intéressement des salariés en matière d'accès au capital est exposée au § 6.3.

6.3. Plan d'attribution gratuite d'actions

Conformément aux dispositions votées par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 juillet 2006, un plan d'intéressement du management a été mis en place le 18 septembre 2006. Il associe les dirigeants et managers du Groupe à la performance financière de l'entreprise et concerne la plupart des pays et des fonctions du Groupe. Ce plan compte au 31 décembre 2009 62 attributaires au total, issus de toutes les sociétés du Groupe et représentant les fonctions de direction générale, commerciale, opérationnelle et financière.

Les dirigeants et managers d'IMS ont investi l'équivalent de 180 000 titres dans ce programme d'intéressement, soit l'équivalent de 1% du capital.

Ce plan comporte deux volets :

- intéressement A (intéressement de lock-up) : attribution au 27 février 2009 ou au 24 octobre 2009, en fonction de la date d'acquisition de la qualité de bénéficiaire et du respect du délai d'acquisition légal de 2 années, d'une demi-action existante par action détenue, sous condition de présence à cette date et de blocage des actions pendant la période du 18 septembre 2006 au 30 avril 2009 ;
- intéressement B : attribution d'un maximum de 2,5 actions existantes pour une action détenue, sous condition de la réalisation de performances financières pour chacune des années 2007 (une action), 2008 (une action) et 2009 (une demi-action).

Le 18 septembre 2008, une action a été définitivement attribuée au titre de la réalisation de la condition de performance (intéressement B) pour l'année 2007 aux bénéficiaires entrés dans le plan d'intéressement le 18 septembre 2006 (soit un total de 167 698 actions attribuées).

Le 27 février 2009, une demi-action a été définitivement attribuée au titre de la réalisation de la condition d'indisponibilité des titres investis (intéressement A) aux bénéficiaires entrés dans le plan d'intéressement le 18 septembre 2006 (soit un total de 83 865 actions attribuées).

Le 24 octobre 2009, 4 353 actions ont été définitivement attribuées au titre de l'intéressement A et 8 706 actions au titre de l'intéressement B aux bénéficiaires entrés dans le plan d'intéressement postérieurement au 18 septembre 2006.

Les actions ainsi attribuées ont toutes été prélevées sur les actions auto-détenues. Elles sont assorties d'une obligation de conservation de deux années par les attributaires à partir de l'attribution définitive, conformément aux dispositions légales.

Les conditions de performance requises pour l'attribution gratuite d'actions au titre de l'intéressement B des années 2008 et 2009 n'ayant pas été atteintes, au 31 décembre 2009 aucune action ne reste due à raison du programme d'attribution gratuite d'actions. Les actions auto-détenues initialement destinées à la couverture de ces obligations ont été réaffectées à d'autres objectifs en 2009.

7. Annexes

7.1. Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale dans le domaine des augmentations de capital

Les autorisations en vigueur consenties au Directoire par l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société sont les suivantes :

	Date de l'Assemblée	Échéance	Montant maximal autorisé
Rachat d'actions	16/06/2009 (15 ^e résolution)	15/12/2011	10% du capital
Réduction du capital par annulation d'actions	16/06/2009 (16 ^e résolution)	15/12/2011	10% du capital
Augmentation de capital	16/06/2009		
(1) par incorporation de réserves, bénéfices ou primes,	(1) 17 ^e résolution	(1) 15/08/2011	(1) 8 000 000 euros
(2) par émission d'actions (a) et de valeurs mobilières (b) donnant accès à des actions de la Société avec maintien du droit préférentiel de souscription,	(2) 18 ^e et 19 ^e résolutions	(2) 15/08/2011	(2) (a) 8 000 000 euros (b) 5 000 000 euros pour les titres de créance
(3) par émission d'actions ou de valeurs mobilières en vue de rémunérer des apports en nature,	(3) 20 ^e résolution	(3) 15/08/2011	(3) 10% du capital
(4) par émission d'actions ou de valeurs mobilières réservées aux salariés adhérant à un PEE	(4) 21 ^e résolution	(4) 15/08/2011	(4) 2% du capital

7.2. Tableau des résultats des 5 derniers exercices (société mère)

(en milliers d'euros)	2005	2006	2007	2008	2009
Capital en fin d'exercice					
Capital social	27 528	27 528	27 528	27 528	27 528
Nombre d'actions ordinaires existantes	18 057 010	18 057 010	18 057 010	18 057 010	18 057 010
Nombre maximal d'actions futures à créer par exercice de droits de souscription	-	-	-	-	-
Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	11 062	10 313	12 958	13 350	9 856
Résultat avant impôt et charges calculées (amortissements et provisions)	17 961	11 467	15 425	19 087	14 581
Impôt sur les bénéfices (1)	(134)	(2 485)	(3 736)	(1 786)	(1 065)
Résultat après impôt et charges calculées (amortissements et provisions)	18 037	13 348	15 151	15 309	15 176
Résultat distribué (année de paiement)	-	12 289	14 400	19 180	-
Résultats par action (en euros)					
Résultat après impôts, mais avant charges calculées (amortissements et provisions)	1,00	0,77	1,06	1,16	0,87
Résultat après impôts et charges calculées (amortissements et provisions)	1,00	0,74	0,84	0,85	0,84
Dividende attribué à chaque action	0,70	0,82	1,10	-	0*
Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	25	28	29	33	35
Montant de la masse salariale de l'exercice	4 110	4 179	3 868	4 690	3 790
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité Sociale, œuvres sociales, etc.)	1 368	1 865	1 931	1 716	1 885

* sous réserve d'approbation par l'Assemblée Générale des actionnaires.

(1) En 2009, il s'agit de la créance de carry back.

7.3. Rapport spécial sur les plans de souscription ou d'achat d'actions consentis aux mandataires sociaux et aux salariés

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 mai 1998 a autorisé le Conseil d'Administration de la Société à consentir en une ou plusieurs fois aux salariés et aux mandataires sociaux du Groupe, des options donnant droit à la souscription ou à l'achat d'actions de la Société.

Le Conseil d'Administration a fait usage de cette autorisation le 3 mars 2000 en consentant 40 000 options d'achat d'actions à Monsieur François Fajjean, Président-directeur général de la Société, et 250 000 options d'achat d'actions à 25 cadres du Groupe.

Le Conseil d'Administration a fait usage de cette autorisation le 22 février 2001 en consentant 120 000 options d'achat d'actions à 59 cadres du Groupe.

Le Conseil d'Administration a fait usage de cette autorisation le 22 février 2002 en consentant 40 000 options d'achat d'actions à Monsieur François Fajjean, Président-directeur général de la Société.

L'Assemblée Générale Mixte du 9 avril 2002 a autorisé le Conseil d'Administration de la Société à consentir en une ou plusieurs fois aux salariés et aux mandataires sociaux du Groupe, des options donnant droit à la souscription ou à l'achat d'actions de la Société.

Le Conseil d'Administration a fait usage de cette autorisation le 21 mai 2002 en consentant 20 000 options d'achat d'actions à Monsieur François Fajjean, Président-directeur général de la Société et 220 000 options d'achat d'actions à sept cadres du Groupe. Il a également fait usage de cette autorisation le 24 février 2003 en consentant 50 000 options d'achat d'actions à Monsieur François Fajjean, Président-directeur général de la Société et 30 000 options d'achat d'actions à un cadre du Groupe.

Pour chacun des cinq plans actuellement concernés, le prix d'achat de chaque action (en cas de levée d'option par les bénéficiaires) est au moins égal à 95% de la moyenne des cours cotés aux vingt séances de Bourse précédant le Conseil où l'option a été consentie et à 95% du cours moyen des achats d'actions détenues par la Société au titre des articles L. 225-208 et L. 225-209 du Code de commerce.

Les caractéristiques de ces options d'achat d'actions sont données ci-après.

	Plan n° 1	Plan n° 2	Plan n° 3	Plan n° 4	Plan n° 5
Date d'Assemblée	12 mai 1998	12 mai 1998	12 mai 1998	9 avril 2002	9 avril 2002
Date du Conseil d'Administration	3 mars 2000	22 février 2001	22 février 2002	21 mai 2002	24 février 2003
Nombre total d'actions pouvant être achetées par :	290 000	120 000	40 000	240 000	80 000
- les mandataires sociaux attributaires	40 000	-	40 000	20 000	50 000
- les salariés	250 000	120 000	-	220 000	30 000
Point de départ de l'exercice des options	4 mars 2005	23 février 2005	23 février 2006	22 mai 2006	24 février 2007
Date d'expiration	3 mars 2007	22 février 2008	22 février 2009	21 mai 2009	24 février 2010
Prix d'achat	7,72	7,79	8,38	8,36	7,36
Modalités d'exercice	ns	ns	ns	ns	ns
Options d'achat d'actions restantes à l'ouverture	-	-	-	-	22 000
Nombre d'actions achetées au cours de l'exercice	-	-	-	-	-
Options d'achat d'actions annulées ou régularisées durant l'exercice	-	-	-	-	-
Options d'achat d'actions restantes à la clôture	-	-	-	-	22 000

Aucune autre attribution d'instruments optionnels pour les mandataires sociaux ou les salariés n'a été réalisée.

Pour l'exercice 2009 :

- aucune option d'achat d'actions n'a été consentie aux mandataires sociaux,
- aucune option d'achat d'actions n'a été consentie aux mandataires ou aux salariés non mandataires sociaux d'IMS et des sociétés qui lui sont liées dans les conditions prévues à l'article L. 233-16 du Code de commerce,
- aucune option n'a été annulée,
- aucune option n'a été exercée.

À fin 2009, le total des options d'achat vivantes ressort à 22 000 options. Le 17 février 2010, le reliquat des plans de stocks options portant sur 22 000 options a été levé. Après cette levée, il n'existe plus aucun instrument dilutif du capital de la Société.

Options d'achat d'actions consenties à chaque mandataire social et options levées par ces derniers	Nombre d'options	Prix	Dates d'échéance	Plan n°
Options consenties durant l'exercice à chaque mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe	-	-	-	-
Options levées durant l'exercice par chaque mandataire social	-	-	-	-

Options d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers	Nombre total d'options	Prix moyen pondéré	Plan n°
Options consenties, durant l'exercice, par l'émetteur aux dix premiers salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé	-	-	-
Options détenues sur l'émetteur et levées durant l'exercice, par les dix premiers salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé	-	-	-

7.4. Rapport spécial sur le plan d'attribution gratuite d'actions

Conformément aux dispositions votées par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 juillet 2006, un plan d'intéressement du management a été mis en place le 18 septembre 2006. Il associe les dirigeants et managers du Groupe à la performance financière de l'entreprise et concerne la plupart des pays et des fonctions du Groupe. Ce plan compte au 31 décembre 2009 62 attributaires au total, issus de toutes les sociétés du Groupe et représentant les fonctions de direction générale, commerciale, opérationnelle et financière.

Les dirigeants et managers d'IMS ont investi l'équivalent de 180 000 titres dans ce programme d'intéressement, soit l'équivalent de 1% du capital.

Ce plan comporte deux volets :

- intéressement A (intéressement de lock-up) : attribution au 27 février 2009 ou au 24 octobre 2009, en fonction de la date d'acquisition de la qualité de bénéficiaire et du respect du délai d'acquisition légal de 2 années, d'une demi-action existante par action détenue, sous condition de présence à cette date et de blocage des actions pendant la période du 18 septembre 2006 au 30 avril 2009 ;
- intéressement B : attribution d'un maximum de 2,5 actions existantes pour une action détenue, sous condition de la réalisation de performances financières pour chacune des années 2007 (une action), 2008 (une action) et 2009 (une demi-action).

Le 18 septembre 2008, une action a été définitivement attribuée au titre de la réalisation de la condition de performance (intéressement B) pour l'année 2007 aux bénéficiaires entrés dans le plan d'intéressement le 18 septembre 2006 (soit un total de 167 698 actions attribuées).

Le 27 février 2009, une demi-action a été définitivement attribuée au titre de la réalisation de la condition d'indisponibilité des titres investis (intéressement A) aux bénéficiaires entrés dans le plan d'intéressement le 18 septembre 2006 (soit un total de 83 865 actions attribuées).

Le 24 octobre 2009, 4 353 actions ont été définitivement attribuées au titre de l'intéressement A et 8 706 actions au titre de l'intéressement B aux bénéficiaires entrés dans le plan d'intéressement postérieurement au 18 septembre 2006.

Les actions ainsi attribuées ont toutes été prélevées sur les actions auto-détenues. Elles sont assorties d'une obligation de conservation de deux années par les attributaires à partir de l'attribution définitive, conformément aux dispositions légales.

Les conditions de performance requises pour l'attribution gratuite d'actions au titre de l'intéressement B des années 2008 et 2009 n'ayant pas été atteintes, au 31 décembre 2009 aucune action ne reste due à raison du programme d'attribution gratuite d'actions. Les actions auto-détenues initialement destinées à la couverture de ces obligations ont été réaffectées à d'autres objectifs en 2009.

7.5. Opérations sur titres des dirigeants de l'émetteur

Conformément à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier et à l'article 223-26 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, les opérations effectuées sur les instruments financiers d'IMS par chacun des membres du Conseil de Surveillance, du Directoire et des « personnes liées » doivent être déclarées dans la mesure où le montant cumulé des opérations effectuées par chacun de ces dirigeants dépasse 5 000 euros par année civile. Sur l'exercice 2009, les opérations suivantes ont été portées à notre connaissance :

- acquisition par la Compagnie du Bocage, personne liée à Monsieur Yvon Jacob, Président du Conseil de Surveillance, de 32 153 actions pour un prix unitaire de 8,363 euros le 25 février 2009 ;
- acquisition par la Compagnie du Bocage, personne liée à Monsieur Yvon Jacob, Président du Conseil de Surveillance, de 698 actions pour un prix unitaire de 9,395 euros le 4 mars 2009 ;
- acquisition par la Compagnie du Bocage, personne liée à Monsieur Yvon Jacob, Président du Conseil de Surveillance, de 36 167 actions pour un prix unitaire de 10,025 euros le 5 mars 2009 ;
- acquisition par la Compagnie du Bocage, personne liée à Monsieur Yvon Jacob, Président du Conseil de Surveillance, de 13 024 actions pour un prix unitaire de 10,120 euros le 6 mars 2009 ;
- acquisition par la Compagnie du Bocage, personne liée à Monsieur Yvon Jacob, Président du Conseil de Surveillance, de 7 061 actions pour un prix unitaire de 10,120 euros le 9 mars 2009 ;
- acquisition par la Compagnie du Bocage, personne liée à Monsieur Yvon Jacob, Président du Conseil de Surveillance, de 3 691 actions pour un prix unitaire de 10,120 euros le 10 mars 2009 ;
- acquisition par la Compagnie du Bocage, personne liée à Monsieur Yvon Jacob, Président du Conseil de Surveillance, de 391 actions pour un prix unitaire de 10,120 euros le 11 mars 2009 ;
- acquisition par la Compagnie du Bocage, personne liée à Monsieur Yvon Jacob, Président du Conseil de Surveillance, de 416 actions pour un prix unitaire de 10,120 euros le 12 mars 2009 ;
- acquisition par la Compagnie du Bocage, personne liée à Monsieur Yvon Jacob, Président du Conseil de Surveillance, de 681 actions pour un prix unitaire de 10,120 euros le 17 mars 2009 ;
- acquisition par la Compagnie du Bocage, personne liée à Monsieur Yvon Jacob, Président du Conseil de Surveillance, de 20 000 actions pour un prix unitaire de 10,300 euros le 20 mars 2009 ;
- acquisition par la Compagnie du Bocage, personne liée à Monsieur Yvon Jacob, Président du Conseil de Surveillance, de 5 785 actions pour un prix unitaire de 10,280 euros le 24 mars 2009 ;
- acquisition par la Compagnie du Bocage, personne liée à Monsieur Yvon Jacob, Président du Conseil de Surveillance, de 29 682 actions pour un prix unitaire de 10,296 euros le 27 mars 2009 ;
- acquisition par la Compagnie du Bocage, personne liée à Monsieur Yvon Jacob, Président du Conseil de Surveillance, de 10 129 actions pour un prix unitaire de 10,199 euros le 30 mars 2009 ;
- acquisition par la Compagnie du Bocage, personne liée à Monsieur Yvon Jacob, Président du Conseil de Surveillance, de 16 529 actions pour un prix unitaire de 10,383 euros le 31 mars 2009 ;
- acquisition par la Compagnie du Bocage, personne liée à Monsieur Yvon Jacob, Président du Conseil de Surveillance, de 3 349 actions pour un prix unitaire de 10,375 euros le 1^{er} avril 2009 ;
- acquisition par la Compagnie du Bocage, personne liée à Monsieur Yvon Jacob, Président du Conseil de Surveillance, de 8 218 actions pour un prix unitaire de 10,882 euros le 2 avril 2009 ;
- acquisition par la Compagnie du Bocage, personne liée à Monsieur Yvon Jacob, Président du Conseil de Surveillance, de 462 actions pour un prix unitaire de 10,994 euros le 16 avril 2009 ;
- acquisition par la Compagnie du Bocage, personne liée à Monsieur Yvon Jacob, Président du Conseil de Surveillance, de 16 249 actions pour un prix unitaire de 11,000 euros le 17 avril 2009.

7.6. Projet de résolutions soumises à l'Assemblée Générale du 17 juin 2010

RESOLUTIONS RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Première résolution : Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2009

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Directoire, des observations du Conseil de Surveillance, des comptes sociaux, ainsi que des rapports des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2009 tels qu'ils sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 15 176 066,34 euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

L'Assemblée Générale constate l'absence de dépenses et charges visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts.

Deuxième résolution : Examen et approbation des comptes consolidés de l'exercice 2009

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Directoire, complété par la présentation des comptes consolidés, des observations du Conseil de Surveillance ainsi que le rapport des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009 tels qu'ils sont présentés et qui font apparaître une perte (part du Groupe) de 86 870 milliers d'euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Troisième résolution : Approbation des conventions et engagements réglementés visés au rapport spécial des Commissaires aux Comptes en application de l'article L. 225-86 du Code de commerce pour l'exercice clos le 31 décembre 2009

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire à l'Assemblée Générale et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés visés à l'article L. 225-86 du Code de commerce, approuve lesdits rapports et les conventions et engagements qui y sont visés.

Quatrième résolution : Affectation du résultat afférent à l'exercice 2009

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur proposition du Directoire, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2009 qui s'élève à 15 176 066,34 euros au compte de report à nouveau dont le solde positif s'élèvera ainsi à 78 002 740,02 euros.

Conformément aux dispositions légales et ainsi que le rapport de gestion le mentionne, l'Assemblée Générale prend acte de ce que les dividendes des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Revenus éligibles à la réfaction (en euros)		Revenus non éligibles à la réfaction
	Dividendes	Autres revenus distribués	
2006	14 806 748,20 (soit 0,82 par action)	-	-
2007	19 862 711,00 (soit 1,10 par action)	-	-
2008	-	-	-

Cinquième résolution : Fixation des jetons de présence des membres du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, fixe à deux cent vingt mille (220 000) euros le montant global annuel des jetons de présence alloués aux membres du Conseil de Surveillance. Ce montant, applicable à l'exercice en cours, sera maintenu jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée Générale.

Sixième résolution : Autorisation à donner au Directoire à l'effet de mettre en œuvre un programme d'achat d'actions de la Société

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, et conformément (i) aux dispositions légales en vigueur, notamment celles du Règlement n°2273/2003 de la Commission européenne du 22 décembre 2003 et celles des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, et (ii) aux pratiques de marché admises par l'Autorité des marchés financiers, connaissance prise du rapport du Directoire :

- 1° autorise ce dernier, pour une période de dix-huit (18) mois, à compter du jour de la présente assemblée, dans la limite de 10% du nombre d'actions composant le capital social (le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme) à acheter ou faire acheter les actions de la Société dans les conditions fixées par le règlement 2273/2003 de la Commission européenne du 22 décembre 2003, par les articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce et par le règlement général de l'Autorité des marchés financiers ainsi que par la présente résolution, et notamment :
- le prix unitaire maximum d'achat ne devra pas excéder 25 euros, étant précisé que le Directoire pourra toutefois ajuster le prix d'achat susmentionné en cas d'opération donnant lieu soit à l'élévation de la valeur nominale des actions, soit à la création et à l'attribution gratuite d'actions, ainsi qu'en cas de division de la valeur nominale des actions ou de regroupement d'actions, ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, pour tenir compte de l'incidence de l'opération concernée sur la valeur des actions ;
 - le montant maximum des fonds destinés à l'achat d'actions en vertu de la présente résolution ne pourra, sur la base du nombre actuel d'actions en circulation, excéder 45 142 525 euros (correspondant à un nombre maximal de 1 805 701 actions au prix maximal unitaire de 25 euros, visé ci-dessus) ;
 - les achats d'actions réalisés par la Société en vertu de la présente autorisation ne pourront en aucun cas l'amener à détenir, directement ou indirectement, plus de 10% des actions composant le capital social de la Société ;
 - l'acquisition ou la cession de ces actions peut être effectuée à tout moment (y compris en période d'offre publique dans le respect de l'article 232-17 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers si d'une part, l'offre est réglée intégralement en numéraire et d'autre part, les opérations de rachat sont réalisées dans le cadre de la poursuite de l'exécution du programme en cours et qu'elles ne sont pas susceptibles de faire échouer l'offre) dans les conditions et limites, notamment de volumes et de prix, prévues par les textes en vigueur à la date des opérations considérées, par tous moyens, notamment sur le marché ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs, par le recours à des mécanismes optionnels ou des instruments financiers dérivés négociés sur un marché réglementé ou de gré à gré, dans les conditions prévues par les autorités de marché et aux époques que le Directoire ou la personne agissant sur la délégation du Directoire appréciera ;
 - les actions rachetées et conservées par la Société seront privées de droit de vote et ne donneront pas droit au paiement du dividende ;
- 2° décide que ces achats d'actions pourront être effectués en vue de toute affectation permise par la loi ou qui viendrait à être permise par la loi, et notamment en vue :
- de mettre en œuvre les pratiques de marché admises par l'Autorité des marchés financiers telles que (i) l'achat d'actions de la Société pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que le nombre d'actions acquises en vue de leur remise ultérieure dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne peut excéder 5% de son capital au moment de l'acquisition ou (ii) les opérations d'achat ou de vente dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement et conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers, ainsi que (iii) toute pratique de marché qui serait ultérieurement admise par l'Autorité des marchés financiers ou par la loi ;
 - de mettre en place et d'honorer des obligations et notamment de remettre des actions à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès par tous moyens immédiatement ou à terme à des actions de la Société, ainsi que réaliser toutes opérations de couverture à raison des obligations de la Société (ou de l'une de ses filiales) liées à ces valeurs mobilières, dans les conditions prévues par les autorités de marché et aux époques que le Directoire ou la personne agissant sur la délégation du Directoire appréciera ;
 - de couvrir des plans d'options d'achat d'actions octroyés dans les conditions prévues aux articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce aux salariés ou mandataires sociaux

- de la Société ou des sociétés ou groupements d'intérêt économique qui lui sont liés au sens de la réglementation en vigueur, qui viendraient à être autorisés ultérieurement ;
 - d'attribuer gratuitement dans les conditions visées par les articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce aux salariés ou mandataires sociaux de la Société ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés au sens de la réglementation en vigueur, des actions de la Société, en vertu d'autorisations ultérieures ;
 - de proposer aux salariés d'acquérir des actions, notamment dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise dans les conditions prévues par les articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail en application de toute autorisation ultérieure ;
 - de l'annulation de tout ou partie des actions ainsi rachetées, sous réserve de l'adoption par l'Assemblée Générale Extraordinaire de la septième résolution et dans les termes qui y sont indiqués, ou de toute autre autorisation ultérieure ;
- 3° confère tous pouvoirs au Directoire, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, pour passer tous ordres de bourse, conclure tous accords, établir et modifier tous documents, notamment d'information, effectuer toutes formalités, en ce compris affecter ou réaffecter les actions acquises aux différentes finalités poursuivies, et toutes déclarations auprès de l'Autorité des marchés financiers et de tous organismes et, d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire ;
- 4° prend acte du fait que le Directoire informera l'Assemblée Générale chaque année des opérations réalisées dans le cadre de la présente résolution, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur au moment considéré ;
- 5° prend acte que cette autorisation met fin à l'autorisation donnée au Directoire par l'Assemblée Générale ordinaire du 16 juin 2009.

RESOLUTIONS RELEVANT DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Septième résolution : Autorisation donnée au Directoire à l'effet de réduire le capital de la Société par annulation d'actions

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires et conformément aux dispositions légales en vigueur, notamment celles de l'article L. 225-209 du Code de commerce, connaissance prise :

- du rapport du Directoire ;
 - du rapport spécial des Commissaires aux Comptes ;
- 1° délègue, au Directoire pour une durée de dix-huit (18) mois à compter du jour de la présente assemblée, tous pouvoirs à l'effet de procéder à l'annulation, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10% du capital de la Société par périodes de vingt-quatre (24) mois, de tout ou partie des actions de la Société acquises dans le cadre du programme d'achat d'actions autorisé par la sixième résolution de la présente Assemblée Générale ou encore de programmes d'achat d'actions autorisés postérieurement à la date de la présente assemblée ;
- 2° décide que la différence entre le prix d'achat des actions et la valeur nominale sera imputée sur le poste « Primes d'émission, de fusion et d'apport » ou sur tout poste de réserves disponibles, y compris la réserve légale, celle-ci dans la limite de 10% de la réduction de capital réalisée ;
- 3° délègue au Directoire tous pouvoirs pour procéder à la réduction de capital résultant de l'annulation des actions et à l'imputation précitée, ainsi que pour modifier en conséquence les statuts ;
- 4° autorise le Directoire, dans les limites qu'il aura préalablement fixées, à déléguer la compétence qui lui est conférée au titre de la présente résolution dans les conditions prévues par la loi ;
- 5° prend acte du fait que dans l'hypothèse où le Directoire viendrait à utiliser la présente délégation de compétence, le Directoire rendra compte à l'assemblée générale ordinaire suivante de l'utilisation faite de la présente délégation de compétence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur au moment considéré ;
- 6° prend acte du fait que la présente résolution annule et remplace toute autorisation antérieure.

Huitième résolution : Délégation de pouvoirs donnée au Directoire à l'effet d'émettre des actions de la Société et des valeurs mobilières donnant accès à des actions de la Société, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires et conformément aux dispositions légales en vigueur, notamment celles des articles L. 225-147 et L. 228-92 du Code de commerce, après avoir constaté que le capital social de la Société était intégralement libéré et connaissance prise :

- du rapport du Directoire ;
 - du rapport spécial des Commissaires aux Comptes ;
- 1° délègue, au Directoire, pour une durée de vingt-six (26) mois à compter du jour de la présente assemblée, les pouvoirs à l'effet de procéder, sur le rapport du ou des commissaires aux apports mentionnés au 1^{er} et 2^{ème} alinéas de l'article L. 225-147 du Code de commerce, à l'émission d'actions de la Société ou de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, à des actions existantes ou à émettre de la Société, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, lorsque les dispositions de l'article L. 225-148 du Code de commerce ne sont pas applicables ;
 - 2° décide, en tant que de besoin, de supprimer, au profit des porteurs de titre de capital ou valeurs mobilières, objet des apports en nature, le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions et valeurs mobilières ainsi émises ;
 - 3° décide que le plafond du montant nominal d'augmentation de capital, immédiate ou à terme, résultant de l'ensemble des émissions réalisées en vertu de la présente délégation est fixé à 10% du capital de la Société, étant précisé que ce plafond n'inclut pas la valeur nominale des actions de la Société à émettre, le cas échéant, au titre des ajustements effectués conformément à la loi et aux stipulations contractuelles applicables, pour protéger les titulaires de droits attachés aux valeurs mobilières donnant accès à des actions de la Société ;
 - 4° prend acte que la présente délégation emporte, conformément aux dispositions de l'article L. 225-132 du Code de commerce, renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles les valeurs mobilières qui seraient émises sur le fondement de la présente délégation, pourront donner droit ;
 - 5° décide que, sous réserve d'obtenir l'accord préalable du Conseil de Surveillance statuant à la majorité pour chaque utilisation de la présente délégation, le Directoire disposera de tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente résolution, notamment pour statuer, sur le rapport du ou des commissaires aux apports mentionnés aux 1^{er} et 2^{ème} alinéas de l'article L. 225-147 susvisé, sur l'évaluation des apports et l'octroi d'avantages particuliers, constater la réalisation définitive des augmentations de capital réalisées en vertu de la présente délégation, imputer le cas échéant sur la prime d'apport l'ensemble des frais et droits occasionnés par l'augmentation de capital, porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation de capital, procéder à la modification corrélative des statuts, et plus généralement, procéder à toutes formalités et déclarations et requérir toutes autorisations qui s'avèreraient nécessaires à la réalisation de ces apports ;
 - 6° autorise le Directoire, dans les limites qu'il aura préalablement fixées, à déléguer la compétence qui lui est conféré au titre de la présente résolution, dans les conditions prévues par la loi ;
 - 7° prend acte du fait que dans l'hypothèse où le Directoire viendrait à utiliser la présente délégation de compétence, le Directoire rendra compte à l'assemblée générale ordinaire suivante de l'utilisation faite de la présente délégation de pouvoirs conformément aux dispositions légales et réglementaires, en vigueur au moment considéré, et notamment celles de l'article L. 225-129-5 du Code de commerce ;
 - 8° prend acte que la présente résolution annule et remplace toute autorisation antérieure.

**RÉSOLUTION RELEVANT DE LA COMPÉTENCE
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE**

Neuvième résolution : Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'extraits ou de copies du procès-verbal de ses délibérations à l'effet d'accomplir toutes les formalités prévues par la loi.

COMPTES CONSOLIDES

Etat consolidé du résultat global.....	82
Etat de situation financière au 31 décembre.....	83
Etat des flux de trésorerie	84
Variation des capitaux propres consolidés	85
Notes annexes aux comptes consolidés	86
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés 2009	124

Etat consolidé du résultat global

<i>(en milliers d'euros)</i>	notes	2009	2008	2007
Chiffre d'affaires		727 114	1 407 018	1 425 834
PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES	2.23 et 4.1	727 114	1 407 018	1 425 834
Achats	2.24 et 4.2	(476 588)	(1 096 341)	(1 161 069)
Variation des stocks nets	4.2	(150 220)	(18 894)	54 108
MARGE BRUTE		100 306	291 783	318 873
Autres produits opérationnels et reprises de provisions	4.3 et 4.6	11 636	8 445	10 181
Frais de personnel	2.25 et 4.4	(93 209)	(100 394)	(100 079)
Dotation aux amortissements	2.26, 3.2 et 3.3	(15 152)	(14 623)	(11 363)
Dotation aux provisions	2.27, 3.1, 3.7, 3.14 et 3.15	(17 713)	(7 193)	(4 172)
Autres charges	2.28 et 4.5	(91 641)	(117 495)	(102 545)
Total des charges	4.6	(217 715)	(239 705)	(218 159)
RESULTAT OPERATIONNEL		(105 773)	60 523	110 895
Produits financiers		790	1 140	1 126
Charges financières		(13 082)	(18 782)	(13 350)
Charges financières nettes	2.29 et 4.7	(12 292)	(17 642)	(12 224)
Quote-part des sociétés mises en équivalence				7
RESULTAT AVANT IMPÔTS		(118 065)	42 881	98 678
Impôts	2.30 et 4.8	31 195	(11 439)	(34 984)
RESULTAT NET DES ACTIVITES ORDINAIRES POURSUIVIES		(86 870)	31 442	63 694
Résultat des activités abandonnées et/ou en cours de cession	2.11.2 et 4.9			
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		(86 870)	31 442	63 694
dont part Groupe		(86 870)	31 442	63 694
dont part minoritaires				
AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL				
Effets de variation des cours des monnaies étrangères		628	(1 580)	(730)
RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE		(86 242)	29 862	62 964
Résultat net part du Groupe par action émise	2.31 et 4.10	(4,81)	1,74	3,53
Résultat net part du Groupe par action hors autocontrôle	2.31 et 4.10	(5,00)	1,82	3,64

Les notes jointes font partie intégrante des états financiers.

Etat de situation financière au 31 décembre

(en milliers d'euros)

notes		2009			2008	2007
		brut	Amort. Prov.	net	net	net
ACTIF						
Écarts d'acquisition	2.1 et 3.1	91 800	-	91 800	94 674	83 932
Immobilisations incorporelles	2.2 et 3.2	16 422	13 068	3 354	4 533	5 670
Immobilisations corporelles	2.3 et 3.3	180 948	104 632	76 316	91 433	75 915
Participations	2.4	13		13	15	45
Autres actifs long terme	2.5 et 3.4	2 723	176	2 547	3 962	5 008
Actifs disponibles à la vente	2.6 et 3.5				48	50
Impôt différé actif	2.15 et 3.16	35 482		35 482	8 284	7 836
TOTAL ACTIF NON COURANT		327 388	117 876	209 512	202 949	178 456
Stocks	2.7 et 3.6	241 765	17 376	224 389	374 601	381 453
Clients et comptes rattachés	2.8 et 3.7	137 565	14 734	122 831	223 900	248 037
Autres créances	2.9 et 3.9	7 784		7 784	8 807	12 277
Actif d'impôts exigible	3.8	4 075		4 075	3 312	1 846
Instruments dérivés	2.20 et 3.21				1	536
Instruments dérivés incorporés de taux	2.21 et 3.22					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2.10 et 3.10	50 920		50 920	18 462	23 377
TOTAL ACTIF COURANT		442 109	32 110	409 999	629 083	667 526
ACTIF DESTINE A ETRE CEDE	2.11 et 3.11	8 004	3 837	4 167		
TOTAL ACTIF		777 501	153 823	623 678	832 032	845 982
PASSIF						
Capital				27 528	27 528	27 528
Réserves consolidées				306 944	275 300	240 815
Ecart de conversion				(119)	(747)	833
Résultat net				(86 870)	31 442	63 694
Intérêts minoritaires						
TOTAL CAPITAUX PROPRES	2.12, 3.12 et 3.13			247 483	333 523	332 870
Passif non courant portant intérêt	2.16 et 3.17			71 421	93 139	81 287
Impôt différé passif	2.15 et 3.16			5 728	5 754	7 647
Provisions pour risques et charges	2.13 et 3.14			1 079	1 149	1 289
Provisions pour engagements sociaux	2.14 et 3.15			23 845	25 898	23 840
Autre passif non courant	2.17			509	204	216
TOTAL PASSIF NON COURANT				102 582	126 144	114 279
Fournisseurs	3.18			108 236	213 703	211 249
Autres dettes	2.23 et 3.19			29 550	37 766	46 284
Dettes d'impôt exigible	2.18			322	7 876	28 159
Passif courant portant intérêt	2.19 et 3.20			127 685	107 226	110 021
Instruments dérivés	2.20 et 3.21			2 182	1 888	256
Instruments dérivés incorporés de taux	2.21 et 3.22			630	514	766
Provisions courantes pour risques et charges	2.13 et 3.14			5 008	3 392	2 098
TOTAL PASSIF COURANT				273 613	372 365	398 833
TOTAL PASSIF				623 678	832 032	845 982

Les notes jointes font partie intégrante des états financiers.

Etat des flux de trésorerie

(en milliers d'euros)

	notes	2009	2008	2007
TRESORERIE NETTE A L'OUVERTURE				
Trésorerie et équivalents de trésorerie		18 462	23 377	24 235
Intérêts courus				(34)
Trésorerie et équivalents de trésorerie retraités des intérêts courus		18 462	23 377	24 201
OPERATIONS D'EXPLOITATION				
Résultat net		(86 870)	31 442	63 694
Amortissements		15 152	14 623	11 363
Variation des provisions		(22 395)	1 631	2 029
Autres éléments		206	(1 657)	4 475
Plus-values sur cessions d'immobilisations		(2 826)	(1 751)	(2 054)
Capacité d'autofinancement après impôt et coût de l'endettement financier		(96 733)	44 288	79 507
Coût de l'endettement financier		11 221	15 817	12 797
Impôt		(3 415)	14 382	31 730
Capacité d'autofinancement avant impôt et coût de l'endettement financier		(88 927)	74 487	124 034
Variation du besoin en fonds de roulement hors impôts sociétés		144 897	38 659	(39 633)
Flux de trésorerie provenant des opérations d'exploitation avant impôt et frais financiers		55 970	113 146	84 401
Impôt sur le résultat payé		(4 431)	(35 823)	(25 742)
Flux de trésorerie provenant des opérations d'exploitation après impôt et avant frais financiers	7.1	51 539	77 323	58 659
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT				
Investissements incorporels et corporels (hors locations financières)		(6 001)	(18 531)	(19 162)
Désinvestissements incorporels et corporels		4 721	2 257	3 075
Investissements financiers		(5 425)	(33 174)	(59 083)
Trésorerie nette des sociétés acquises ou reclassées selon IFRS 5			1 121	866
Produit de la cession des titres consolidés, net de la trésorerie			10 981	
Autres désinvestissements financiers		378	1 461	3 941
Flux de trésorerie provenant des opérations d'investissement	7.2	(6 327)	(35 885)	(70 363)
OPERATIONS FINANCIERES				
Actions propres		581	(8 216)	(970)
Dividendes versés			(19 180)	(14 400)
Nouveaux emprunts à long et moyen terme (hors locations financières)		29 157	20 019	33 087
Diminution des emprunts à long et moyen terme (hors locations financières)		(12 736)	(10 437)	(4 082)
Remboursement des opérations de locations financières		(2 656)	(3 106)	(2 442)
Variation des autres passifs financiers		(165)	(12)	(512)
Variation des dettes financières à court terme		(15 760)	(9 052)	11 203
Actifs disponibles à la vente			2	1 501
Intérêts financiers nets versés		(11 269)	(16 116)	(12 287)
Autres		52		(129)
Flux de trésorerie provenant des opérations financières	7.3	(12 796)	(46 098)	10 969
VARIATION DE TRESORERIE				
Ecarts de conversion		42	(255)	(89)
TRESORERIE NETTE A LA CLOTURE				
Trésorerie et équivalents de trésorerie		50 920	18 462	23 377
Intérêts courus				
Trésorerie et équivalents de trésorerie retraités des intérêts courus		50 920	18 462	23 377

Les notes jointes font partie intégrante des états financiers.

Variation des capitaux propres consolidés

<i>(en milliers d'euros)</i>	Capitaux propres	Capital social	Primes d'émission	Actions propres	Ecart de conversion part Groupe	Résultats accumulés part Groupe	Total part Groupe	Intérêts Minoritaires
Au 1^{er} janvier 2007	279 884	27 528	28 287	(6 141)	1 563	228 647	279 884	
Correction d'erreurs	914					914	914	
<i>Capitaux propres retraités au 1^{er} janvier</i>	<i>280 798</i>	<i>27 528</i>	<i>28 287</i>	<i>(6 141)</i>	<i>1 563</i>	<i>229 561</i>	<i>280 798</i>	
Dividendes versés	(14 400)					(14 400)	(14 400)	
Actions propres	(970)			(970)			(970)	
Actions gratuites	4 485					4 485	4 485	
Variation de périmètre	(7)					(7)	(7)	
<i>Résultat global total de la période</i>	<i>62 964</i>				<i>(730)</i>	<i>63 694</i>	<i>62 964</i>	
Au 31 décembre 2007	332 870	27 528	28 287	(7 111)	833	283 333	332 870	
Correction d'erreurs	(126)					(126)	(126)	
<i>Capitaux propres retraités au 1^{er} janvier</i>	<i>332 744</i>	<i>27 528</i>	<i>28 287</i>	<i>(7 111)</i>	<i>833</i>	<i>283 207</i>	<i>332 744</i>	
Dividendes	(19 180)					(19 180)	(19 180)	
Actions propres	(8 216)			(8 216)			(8 216)	
Actions gratuites	(1 687)					(1 687)	(1 687)	
<i>Résultat global total de la période</i>	<i>29 862</i>				<i>(1 580)</i>	<i>31 442</i>	<i>29 862</i>	
Au 31 décembre 2008	333 523	27 528	28 287	(15 327)	(747)	293 782	333 523	
Correction d'erreurs (*)	(585)					(585)	(585)	
<i>Capitaux propres retraités au 1^{er} janvier</i>	<i>332 938</i>	<i>27 528</i>	<i>28 287</i>	<i>(15 327)</i>	<i>(747)</i>	<i>293 197</i>	<i>332 938</i>	
Actions propres	581			581			581	
Actions gratuites	206					206	206	
<i>Résultat global total de la période</i>	<i>(86 242)</i>				<i>628</i>	<i>(86 870)</i>	<i>(86 242)</i>	
Au 31 décembre 2009	247 483	27 528	28 287	(14 746)	(119)	206 533	247 483	

(*) Correction portant sur l'homogénéisation des méthodes comptables du Groupe pour 2 filiales acquises en 2008.

1. Principes et méthodes de consolidation

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les comptes consolidés du Groupe IMS au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009 sont établis selon les normes comptables internationales IAS/IFRS applicables au 31 décembre 2009 telles qu'approuvées par l'Union Européenne et disponibles sur le site http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission.

Les normes comptables internationales comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards), les IAS (International Accounting Standards) et leurs interprétations (Standing Interpretations Committee et International Financial Reporting Interpretations Committee).

Les principes et méthodes comptables appliqués pour la clôture du 31 décembre 2009 sont identiques à ceux appliqués pour l'établissement des comptes annuels 2008 en normes IFRS, sauf en ce qui concerne l'information sectorielle, la première application de la norme IFRS 8 étant considérée comme un changement de méthode comptable.

Les nouveaux textes ou amendements adoptés par l'Union Européenne et d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2009 ont été appliqués et notamment : IAS 1 révisée - présentation des états financiers et IFRS 8 - secteur opérationnel. Les autres normes obligatoires (IAS 23 révisée - coûts d'emprunt ; IFRS 2 amendée - paiement en actions, conditions d'acquisition et d'annulation, IAS 32 amendée - instruments financiers : classification des « puttable instruments », IFRS 1 amendée, IFRIC 13 - programme de fidélité client), ne présentent pas d'effet significatif sur les comptes consolidés au 31 décembre 2009. La première application de la norme IFRS 8 a entraîné un changement de présentation, avec une information communiquée par ligne de produits alors qu'auparavant l'information était donnée par zone géographique (premier niveau).

Le Groupe n'a pas anticipé de normes et interprétations dont l'application n'est pas obligatoire au 1^{er} janvier 2009, telles qu'IFRS 3 révisée (regroupement d'entreprises).

Les comptes consolidés du Groupe ont été établis selon le principe du coût historique, à l'exception des instruments financiers dérivés et actifs disponibles à la vente, qui sont évalués à leur juste valeur. La valeur comptable des actifs et passifs qui font l'objet de couvertures au titre du risque de juste valeur est ajustée pour tenir compte des variations de juste valeur attribuables aux risques couverts.

La préparation des états financiers implique que la direction du Groupe ou des filiales procède à des estimations et retienne des hypothèses qui affectent les montants présentés au titre des éléments d'actifs et de passifs inscrits au bilan consolidé, ainsi que les informations relatives aux actifs et passifs éventuels à la date d'établissement de ces informations financières et les montants présentés au titre des produits et des charges de l'exercice. La direction revoit ses estimations et appréciations de manière constante sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables, qui constituent le fondement de ses appréciations de la valeur comptable des éléments d'actifs et de passifs. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Les principales estimations faites par la direction lors de l'établissement des états financiers portent notamment sur :

- les tests de dépréciation des écarts d'acquisition. La méthodologie suivie pour déterminer la valeur d'utilité des actifs se fonde sur la méthode de projection des flux de trésorerie futurs. Les flux de trésorerie sont issus de plans internes à 5 ans. Les taux d'actualisation utilisés reflètent les préconisations de la recommandation AMF du 29 octobre 2008 en vue de l'arrêté des comptes 2008 et celle du 4 novembre 2009 en vue de l'arrêté des comptes 2009, notamment en ce qui concerne le coût moyen du capital, le coût marginal d'endettement et d'autres taux d'intérêt issus du marché, ajustés le cas échéant.

Ces estimations ont été établies en tenant compte du contexte actuel de crise économique et financière et en intégrant les paramètres financiers disponibles à la date de la clôture.

Les résultats des tests de dépréciation des écarts d'acquisition peuvent être affectés par l'évolution de l'activité au cours des années futures, incertitude d'autant plus significative que l'exercice prévisionnel est particulièrement délicat dans le contexte de faible visibilité que connaissent actuellement les marchés et l'environnement économique. Néanmoins, ces écarts d'acquisition sont relatifs à des actifs industriels générateurs de profits sur le long terme et font l'objet de tests de sensibilité sur les valeurs terminales des chaînes de flux de trésorerie futurs actualisés ;

- l'analyse de la recouvrabilité des impôts différés actifs. La méthodologie suivie s'appuie sur les plans internes à 5 ans et tient compte des horizons de temps sur lesquels ces impôts

peuvent être récupérés selon les législations locales en vigueur à la date de la clôture. Ces estimations ont été établies en tenant compte du contexte actuel de crise économique et financière et en intégrant les paramètres financiers disponibles à la date de la clôture.

Les résultats de ces tests peuvent être affectés par l'évolution de l'activité au cours des années futures, incertitude d'autant plus significative que l'exercice prévisionnel est particulièrement délicat dans le contexte de faible visibilité que connaissent actuellement les marchés et l'environnement économique ;

- les évaluations de dépréciation des stocks. La méthodologie suivie pour déterminer la valeur nette de réalisation des stocks se fonde sur la meilleure estimation à la date d'établissement des états financiers, du prix de vente dans le cours normal de l'activité diminué le cas échéant des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente ;
- les passifs sociaux qui sont évalués selon des hypothèses actuarielles statistiques.

1.1. Périmètre de consolidation

Les filiales sur lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif ou majoritaire sont consolidées par intégration globale.

Au cours de l'exercice 2007 :

- Le groupe Cotubel, composé de 5 sociétés (Cotubel en Belgique, TRDInox en France, Noxon aux Pays-Bas, Asadin en Allemagne et Trinox en Suisse) a été acquis le 11 juin 2007 par IMS France et intégré dans les comptes du Groupe IMS à partir du 1^{er} juin 2007.
- La société italienne IMS SpA a acquis la société Brescia Acciai en mai 2007 à hauteur de 25% ; celle-ci a été mise en équivalence dans les comptes du Groupe IMS au 30 juin 2007. La participation a ensuite été portée à 50% en juillet 2007, avec un engagement d'acheter les 50% du capital restant en janvier 2008. Le Groupe IMS détenant le contrôle opérationnel de la société Brescia Acciai l'a donc intégrée globalement dans ses comptes à partir du 1^{er} juillet 2007.
- IMS France a acquis le 24 septembre 2007 les sociétés Produr et la Thiolière (société sans activité détenant des titres de Produr). Produr est intégrée globalement dans les comptes du Groupe IMS depuis le 30 septembre 2007. La Thiolière a fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine à IMS France.
- Parallèlement à ces acquisitions de sociétés, Aceros IMS en Espagne a acheté plusieurs fonds de commerce en 2007 : Aceros y Calibrados en mars 2007, Noracero en juin 2007 et Diclacero en décembre 2007.
- La société Lega Inox UH (République tchèque) a été absorbée par la société Lega Inox. Ces deux sociétés étant détenues à 100%, cette opération n'a pas eu d'impact sur les comptes consolidés du Groupe en 2007.

Au cours de l'exercice 2008 :

- Le Groupe IMS a acquis en janvier 2008, au travers de la société italienne IMS SpA, et conformément à l'engagement de rachat comptabilisé dans les comptes au 31 décembre 2007, les 50% résiduels des actions de la société Brescia Acciai.
- En février 2008, toujours par l'intermédiaire de la société IMS SpA, IMS a acquis la société Comacciai, distributeur d'aciers à outils, et la société Venturi, spécialisée en abrasion.
- Au cours du 2^{ème} trimestre 2008, IMS, par l'intermédiaire de la société Stappert, a réalisé l'acquisition de la société lituanienne Antera UAB, leader de la distribution d'aciers inoxydables dans ce pays ainsi que sa filiale lettonne Antera LAT.
- La filiale française IMS France a acquis le 4 juin 2008 la société ATR, spécialisée dans les tubes de chaudière.
- L'acquisition de la société française Euralliage, distributeur de métaux non ferreux à l'attention de la clientèle des mécaniciens (aluminium et cuivre principalement), a été finalisée le 1^{er} juillet 2008 par IMS France. Cette acquisition s'est réalisée au travers de l'acquisition de la société Les Non-Ferreux, société sans activité, détenant les titres d'Euralliage.
- IMS France a également acquis le 3 septembre 2008 la société EMS, société distributrice d'aciers mécaniques, d'aluminium et d'inox à une clientèle majoritairement constituée de mécaniciens.
- La société IMS SpA a créé une société en Turquie (IMS Ozel Celik).
- Parallèlement à ces acquisitions, le Groupe IMS a cédé le 27 juin 2008 100% du capital de la société Astralloy Steel Products Inc. à ArcelorMittal Steel Solutions & Services US.
- Des opérations de restructuration interne ont eu lieu en 2008 avec :
 - la cession par Noxon de la société Asadin à Stappert, suivie de la fusion entre Stappert et Asadin ;
 - la fusion d'IMS SpA et de Comacciai ;
 - la fusion d'IMS SpA et de Venturi ;

- la fusion d'IMS SpA et de Brescia Acciai ;
- la transmission universelle de patrimoine d'ATR à IMS France ;
- la fusion de la société Les Non-Ferreux avec IMS France ;
- la cession par Stappert de CL Staal et d'Intramet à IMS SA ;
- la cession par IMS France de Cotubel à IMS SA ;
- la cession par Cotubel de Noxon et de Trinox à IMS SA ;
- la transmission universelle de patrimoine de Stockacier (société sans activité et non consolidée) à IMS SA.

Au cours de l'exercice 2009 :

Le périmètre de consolidation n'a pas évolué depuis la clôture du 31 décembre 2008.

Les opérations suivantes de restructuration interne (sans incidence sur les comptes consolidés) ont eu lieu au cours de l'exercice :

- absorption des sociétés Datcoupe, EMS et TRDInox par la société IMS France ;
- cession de l'activité d'Intramet à la société Cotubel, renommée ensuite IMS Belgium. La société Intramet conserve seulement une activité immobilière.

Liste des sociétés consolidées au 31 décembre 2009	Pays	% de détention
IMS International Metal Service	France	Société mère
IMS France	France	100%
Calibracier	France	100%
Produr	France	100%
Euralliage	France	100%
Stappert Spezial-Stahl	Allemagne	100%
Hoselmann	Allemagne	100%
Fleischmann	Autriche	100%
Intramet	Belgique	100%
IMS Belgium	Belgique	100%
Aceros IMS Int.	Espagne	100%
Rev & Partners Stainless Steel Trading	Hongrie	100%
IMS SpA	Italie	100%
Antera LAT	Lettonie	100%
UAB "IMS Antera"	Lituanie	100%
CL Staal	Pays-Bas	100%
Noxon	Pays-Bas	100%
IMS Stalserwis	Pologne	100%
IMS Portugal Comercio de Aços	Portugal	100%
Lega Inox	République tchèque	100%
IMS (UK)	Royaume-Uni	100%
IMS Kupa	Slovaquie	100%
Specialstål	Suède	100%
Trinox	Suisse	100%
IMS Ozel Celik	Turquie	100%

1.2. Impact des variations de périmètre

Les filiales sont consolidées à partir du moment où le Groupe en prend le contrôle et jusqu'à la date à laquelle ce contrôle est transféré à l'extérieur du Groupe.

Un compte de résultat simplifié est présenté ci-dessous avec les retraitements suivants :

- le compte de résultat au 31 décembre 2009 est converti, pour les filiales non-euro, aux taux de conversion du 31 décembre 2008 ;
- le compte de résultat pro forma au 31 décembre 2008 minore les données publiées au 31 décembre 2008 du 1^{er} semestre 2008 d'Astralloy qui a été cédé mi-2008 et leur ajoute l'impact de :
 - 1 mois d'activité de la société Venturi ;
 - 1,5 mois de l'activité Comacciai ;
 - 3,5 mois d'activité des sociétés Antera ;
 - 5 mois d'activité de la société ATR ;
 - 6 mois d'activité de la société Euralliage ;
 - 8 mois d'activité de la société EMS.

<i>(en milliers d'euros)</i>	2009 taux 2008	2009 publié	2008 pro forma	2008 publié
Produits des activités ordinaires	736 332	727 114	1 411 147	1 407 018
Marge brute	101 331	100 306	292 377	291 783
Résultat opérationnel	(106 677)	(105 773)	60 286	60 523
Résultat net des activités ordinaires poursuivies	(87 782)	(86 870)	31 089	31 442

Aucun changement de périmètre n'étant intervenu depuis la clôture de décembre 2008, les bilans 2008 et 2009 sont donc à périmètre constant.

1.3. Date de clôture

Les dates de clôture retenues pour la consolidation sont celles des exercices sociaux, c'est-à-dire le 31 décembre pour toutes les sociétés consolidées.

1.4. Retraitements et éliminations

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés intégrées ont été effectués. L'effet sur le bilan et les résultats consolidés des opérations internes au Groupe a été éliminé.

1.5. Conversion des comptes de sociétés étrangères

A la date de clôture, les actifs et passifs des filiales ayant une monnaie fonctionnelle différente de l'euro sont convertis en euros au taux de change en vigueur à la date de clôture et leurs comptes de résultat sont convertis au taux de change moyen pondéré pour l'année. Les écarts de change résultant de cette conversion sont affectés directement sous une rubrique distincte des capitaux propres. Lors de la sortie d'une activité hors zone euro, le montant cumulé des écarts de change différés est comptabilisé dans le compte de résultat.

Tableau des taux de change en euros pour les devises hors zone euro

Pays	Monnaie	Sigle	2009		2008		2007	
			Taux de clôture	Taux moyen annuel	Taux de clôture	Taux moyen annuel	Taux de clôture	Taux moyen annuel
Etats-Unis	Dollar	USD	1,4406	1,3933	1,3917	1,4708	1,4721	1,3706
Pologne	Zloty	PLN	4,1045	4,3298	4,1535	3,5150	3,5935	3,7831
Royaume-Uni	Livre sterling	GBP	0,8881	0,8911	0,9525	0,7966	0,7334	0,6846
Suède	Couronne suédoise	SEK	10,252	10,6200	10,8700	9,6160	9,4415	9,2521
Suisse	Franc suisse	CHF	1,4836	1,5099	1,4850	1,5871	1,6547	1,6427
Hongrie	Forint hongrois	HUF	270,4200	280,5433	266,7000	251,7292	253,7300	251,3243
République tchèque	Couronne tchèque	CZK	26,4730	26,4549	26,8750	24,9583	26,6280	27,7583
Slovaquie	Couronne slovaque (1)	SKK			30,1260	31,2722	33,5830	33,7750
Lituanie	Litas lituanienne	LTL	3,4528	3,4528	3,4528	3,4528		
Lettonie	Lats letton	LVL	0,7093	0,7058	0,7083	0,7052		
Turquie	Livre turque	TRY	2,1547	2,1623	2,1488	1,9240		

La couronne slovaque a été convertie en euro au 1^{er} janvier 2009 au taux du 31 décembre 2008 (30,126).

2. Méthodes d'évaluation

BILAN

2.1. Écarts d'acquisition – Regroupements d'entreprises

Dans le cadre des regroupements d'entreprises, le Groupe évalue initialement les actifs et passifs identifiables acquis à leur juste valeur à la date d'acquisition.

La valeur des écarts d'acquisition existant au 31 décembre 2003, déterminés en normes françaises, n'a pas été modifiée en normes IFRS : conformément à l'exemption prévue par la norme IFRS 1 sur la norme IFRS 3 relative au retraitement rétrospectif des regroupements d'entreprises, les valeurs attribuées en principes français aux actifs et passifs des sociétés acquises n'ont pas été remises en cause dans le bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2004.

Les immobilisations représentatives de fonds de commerce ne répondant pas à la définition d'une immobilisation incorporelle (actif identifiable pouvant être vendu séparément ou correspondant à des droits contractuels), sont assimilées aux écarts d'acquisition.

Les nouveaux écarts d'acquisition sont calculés conformément à la norme IFRS 3. Après avoir alloué le coût d'acquisition à la juste valeur des actifs et passifs acquis, l'écart résiduel entre le coût d'acquisition et la quote-part du Groupe dans les capitaux propres de ces filiales à la date d'acquisition est affecté à l'écart d'acquisition.

Les compléments de prix susceptibles d'être payés sont comptabilisés lorsque l'ajustement est probable et que le montant peut être estimé d'une manière fiable.

Les écarts d'acquisition provenant de l'acquisition de sociétés étrangères hors zone euro sont traités comme des actifs et passifs de l'activité étrangère et convertis en conséquence au taux de clôture selon la norme IAS 21.

Des tests de dépréciation sont mis en place au minimum une fois par an au niveau des unités génératrices de trésorerie (UGT) auxquelles l'écart d'acquisition a été affecté lors de l'acquisition.

En cas de survenance de facteurs défavorables significatifs externes ou internes (comme la dégradation économique d'un secteur d'activité ou d'un pays, l'évolution défavorable des cours des matières premières ou la dégradation des performances par rapport aux prévisions), le Groupe réexamine la valeur d'utilité des actifs et peut être amené à déprécier certains d'entre eux.

La méthodologie suivie pour déterminer la valeur d'utilité des actifs se fonde sur la méthode de projection des flux de trésorerie futurs.

Les hypothèses clefs de ces tests de dépréciation reposent principalement sur les hypothèses de volumes attendus, de marge brute et charges opérationnelles en euros par tonne, les prévisions de variation de besoin en fonds de roulement, ainsi que sur les taux d'actualisation et de croissance à l'infini retenus.

Ces flux provenant de plans internes établis par société sur 5 ans, tiennent compte des perspectives propres à l'entreprise, sans prendre en compte les restructurations non mises en œuvre et les investissements futurs de capacité ou d'efficacité.

Le flux de valeur terminale a été estimé par la Société en fonction des volumes historiquement observés, des niveaux de marge brute et de charges opérationnelles normatifs attendus.

Le taux d'actualisation retenu a été apprécié individuellement au niveau de chaque UGT indépendante qui a été définie comme étant le hub et non pas la société individuelle compte tenu des synergies existant entre les sociétés à l'intérieur d'un même hub, à l'exception à partir de fin 2009 de l'activité STS (tubes et raccords inox) qui est suivie comme une UGT propre au sein du hub Paris.

Le taux d'actualisation a été déterminé pour chaque hub à partir du coût moyen pondéré du capital déterminé pour le Groupe auquel une prime de risque pays a été appliquée pour les filiales localisées dans une zone hors euro (au prorata de leur poids dans le hub) ainsi qu'une prime de taille d'entreprise pour les filiales les moins significatives (au prorata de leur poids dans le hub).

La méthode des flux futurs de trésorerie actualisés (« discounted cash flows ») utilisée pour apprécier la valeur recouvrable des écarts d'acquisition (plus précisément la valeur d'utilité que le management s'attend à obtenir des actifs considérés) présente, par nature, un caractère aléatoire. Elle induit en effet, par construction, une sensibilité des valeurs obtenues aux variations des hypothèses et paramètres retenus tels que :

- l'évolution de l'investissement industriel, fonction de la conjoncture économique européenne ;
- l'évolution des prix de vente dans les trois lignes de produits du Groupe ;
- l'anticipation des coûts d'approvisionnement, dépendant des cours de l'acier et des alliages qui composent les aciers spéciaux ;
- le choix du taux d'actualisation et du taux de croissance à l'infini au terme de l'horizon de prévision.

Il en résulte, selon les hypothèses retenues par le management pour établir les plans d'affaires et selon les paramètres de taux retenus, une incertitude susceptible d'affecter la valeur des écarts d'acquisition, d'autant plus significative dans le contexte de faible visibilité que connaissent actuellement les marchés et l'environnement économique.

Les dépréciations d'écarts d'acquisition sont affectées de manière définitive à la valeur brute de l'écart d'acquisition.

2.2. Immobilisations incorporelles

A l'exception des coûts de développement, les immobilisations incorporelles générées en interne ne sont pas activées et les dépenses sont comptabilisées en charge l'année au cours de laquelle elles sont encourues. Aucun coût de développement n'est activé à la date du 31 décembre 2009.

La durée d'utilité des actifs incorporels est appréciée pour chaque actif comme étant finie ou indéterminée. Quand un actif incorporel a une durée d'utilité finie, il est amorti sur cette période.

Les durées et les modes d'amortissement des actifs incorporels à durée d'utilité finie sont revus au moins à la clôture de chaque exercice ou dès lors qu'un indice de perte de valeur existe.

2.3. Immobilisations corporelles

2.3.1. Valeur brute

Les immobilisations sont inscrites au bilan à leur coût historique (qui correspond à la juste valeur du prix payé et inclut les éventuels coûts d'acquisition), augmenté des écarts d'évaluation issus de l'affectation des écarts de première consolidation.

Les contrats de location sont revus afin de les qualifier de location financière ou de location simple.

Un contrat est qualifié de location financière lorsqu'il transfère au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif loué et s'il répond à l'un des quatre critères suivants :

- existence d'une option d'achat en fin de contrat à une valeur inférieure à la valeur de marché ;
- transfert de propriété en fin de contrat ;
- durée du contrat de location couvrant la majeure partie de la durée de vie économique de l'actif même s'il n'y a pas transfert de propriété ;
- au commencement du contrat de location, valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location s'élevant au moins à la quasi-totalité de la juste valeur de l'actif loué.

Lorsqu'un contrat est qualifié de location financière, le bien est enregistré comme une immobilisation, pour un montant égal à la juste valeur du bien loué ou si elle est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location, avec en contrepartie le poste « passif non courant portant intérêt ». Le montant de la dette (« passif non courant portant intérêt ») est progressivement diminué de la fraction des amortissements financiers incluse dans les loyers.

Les paiements au titre des contrats de location simple sont comptabilisés en charge dans le compte de résultat sur une base linéaire jusqu'à l'échéance du contrat.

2.3.2. Dépréciation

Les principales durées d'amortissement (correspondant à la durée d'utilité) retenues pour le calcul des amortissements sont :

- constructions 30 ans
- aménagements liés aux terrains et constructions..... de 5 à 10 ans
- matériel, outillage, installations techniques..... de 6 à 10 ans
- autres immobilisations corporelles..... de 3 à 10 ans

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire.

Les biens faisant l'objet d'une location financière sont amortis sur la durée la plus courte entre la durée du contrat et la durée d'utilité du bien ; dans le cas où le transfert de propriété à la fin du contrat est raisonnablement assuré, c'est la durée d'utilité qui est retenue.

Les immobilisations corporelles font l'objet de tests de dépréciation lorsque des événements ou changements dans les circonstances indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. S'il existe un quelconque indice de cette nature et si les valeurs comptables excèdent la valeur recouvrable estimée, les actifs ou unités génératrices de trésorerie sont dépréciés pour être ramenés à leur valeur recouvrable, déterminée sur la base de la plus forte valeur entre la valeur de marché et les flux futurs de trésorerie actualisés.

2.4. Participations

Les titres de participation représentent les intérêts du Groupe dans le capital de sociétés non consolidées, du fait de leur très faible taille, et sont, le cas échéant, dépréciés par comparaison avec les capitaux propres de ces sociétés.

2.5. Autres actifs long terme

Les autres actifs long terme comprennent les dépôts de garantie, les prêts et les créances ayant une échéance supérieure à un an. Ces actifs et notamment les dépôts concernant les locations simples sont évalués selon la méthode du coût amorti.

2.6. Actifs disponibles à la vente

Ils comprennent les titres de placement, dont l'échéance est fixe, classés dans ce poste quand le Groupe a l'intention de les conserver jusqu'à échéance. Jusqu'à ce que l'investissement soit vendu ou jusqu'à ce qu'il soit démontré qu'il a perdu durablement de la valeur, les variations de valeur sont comptabilisées en capitaux propres.

2.7. Stocks

Les stocks figurent au bilan au prix de revient moyen pondéré. Les escomptes financiers sont intégrés dans la valorisation des stocks. Les profits internes sur stock résultant des opérations commerciales intragroupes sont éliminés.

Les stocks font l'objet d'une dépréciation pour les ramener à leur valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité diminué des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente. La provision est ainsi calculée produit par produit sur la base d'une valeur nette de réalisation estimée actualisée en fonction de la date estimée de revente.

Dans la mesure où l'alliage en stock est indissociable du produit référencé, une provision liée exclusivement à l'évolution du cours des alliages ne se justifie pas. Les produits qui contiennent de l'alliage font éventuellement l'objet d'une dépréciation dans le cadre des règles décrites dans le paragraphe précédent.

L'application des normes IFRS en matière de traitement comptable du patrimoine des sociétés acquises amène, notamment, à réévaluer la valeur des stocks inscrite en entrée de périmètre. A l'issue de cette réévaluation, la valeur d'entrée des stocks acquis est égale à la valeur de vente de ces mêmes stocks, diminuée des frais nécessaires à leur commercialisation. La différence entre la valeur comptable des stocks dans les comptes de la société acquise et leur valeur réévaluée vient diminuer la partie non affectée de l'écart d'acquisition. Cet écart de valorisation pèse sur la marge brute post-acquisition, puisque la seule marge reconnue ultérieurement sur ces stocks acquis est la marge qui correspond à la couverture des frais de commercialisation.

2.8. Clients et comptes rattachés

La juste valeur des créances clients, compte tenu des échéances courtes de paiement des créances, est assimilée à leur valeur au bilan.

Les effets escomptés non échus ainsi que les créances titrisées ou cédées dans le cadre de la loi Dailly sont réintégrés dans les comptes clients. Les cessions de créances sans recours qui répondent aux prescriptions de la norme IAS 39 sont déconsolidées.

Les procédures Groupe mises en place en matière de provisions pour créances douteuses tiennent compte des durées usuelles de règlement dans les divers pays où IMS est implanté, des retards de règlement et de la situation de chaque client. Le montant des provisions est ainsi calculé à partir du risque réel, c'est-à-dire après prise en compte éventuelle des remboursements de TVA et d'assurances crédit.

Les taux de dépréciation pratiqués sont de 25% pour toute créance ayant un retard de 60 jours par rapport à l'échéance (la créance est alors comptabilisée en créance douteuse). Ce pourcentage est porté à 50% après 60 jours supplémentaires (soit au total 120 jours de retard par rapport à l'échéance), puis à 100% 180 jours après l'échéance. Si une procédure légale a été initiée contre le client, la provision est portée à 75% minimum. Si le client est en procédure judiciaire, la créance est provisionnée à 100% dans l'attente d'une solution judiciaire officielle ; lorsque cette dernière débouche sur un calendrier de règlement d'une durée

supérieure à 12 mois, une provision de 50% est maintenue sur le solde de la créance. Ces provisions sont ensuite revues pour tenir compte de la situation particulière de chaque client.

Les créances irrécouvrables sont constatées en pertes lorsqu'elles sont identifiées comme telles.

2.9. Autres créances

Les éléments classés en autres créances ont une échéance inférieure à un an.

2.10. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie en banque, les fonds en caisse ainsi que les placements à très court terme, ayant une échéance initiale de moins de trois mois, sont classés dans ce poste.

2.11. Actifs – passifs destinés à être cédés

Les règles appliquées sont les suivantes :

2.11.1. Classement au bilan

Les actifs ou groupes d'actifs destinés à être cédés, comme définis par la norme IFRS 5, sont présentés sur une ligne distincte de l'actif. Les dettes liées aux groupes d'actifs destinés à la vente sont présentées sur une ligne distincte du passif. Les immobilisations classées en actifs à céder cessent d'être amorties à partir de la date à laquelle elles remplissent les conditions pour être classées en tant qu'actifs à céder, dès lors qu'elles sont disponibles pour une cession immédiate et que la cession est probable.

A chaque clôture, la valeur comptable est comparée à la juste valeur, nette des frais de cession, et une provision pour dépréciation est passée s'il y a lieu.

2.11.2. Classement au compte de résultat

Un groupe d'actifs cédé, destiné à être cédé ou arrêté est une composante de l'entité s'il :

- représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte ;
- fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte ou ;
- est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Lorsqu'un groupe d'actifs cédé, destiné à être cédé ou arrêté est une composante de l'entité, ses charges et ses produits sont présentés sur une ligne séparée au compte de résultat (résultat net des activités abandonnées) comprenant le total :

- du profit ou de la perte après impôt des activités abandonnées et/ou en cours de cession et,
- du profit ou de la perte après impôt comptabilisé(e) résultant de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente, ou de la cession des actifs ou du (des) groupe(s) destiné(s) à être cédé(s) constituant l'activité abandonnée et/ou en cours de cession.

2.12. Capitaux propres, actions auto-détenues, plan de stock options et plan d'attribution gratuite d'actions

Les capitaux propres intègrent les intérêts minoritaires, sauf si ceux-ci font l'objet d'un engagement de rachat.

Les actions propres auto-détenues, évaluées à leur coût d'acquisition, viennent en diminution des capitaux propres consolidés.

Le résultat éventuel de la cession des actions propres (dans le cadre de la levée d'options d'achat d'actions) est imputé directement en augmentation (produit) ou en diminution (dans le cas d'une charge) des capitaux propres, de sorte que les éventuelles plus ou moins-values de cession n'affectent pas le résultat de l'exercice.

Les plans d'achat d'actions postérieurs au 7 novembre 2002, qui ont fait l'objet d'une évaluation selon un modèle binomial conformément à la norme IFRS 2 ainsi que le plan d'attribution gratuite d'actions mis en œuvre le 18 septembre 2006, ont donné lieu à comptabilisation d'une charge annuelle avec pour contrepartie les capitaux propres.

2.13. Provisions pour risques et charges

Les provisions sont comptabilisées lorsqu'il existe une obligation juridique ou implicite résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Selon leur échéance, les provisions pour risques et charges sont classées en courant (échéance inférieure à un an) ou en non courant (échéance supérieure à un an).

2.14. Provisions pour engagements sociaux

Certains salariés du Groupe perçoivent, en complément des allocations de retraite conformes aux législations locales en vigueur dans les pays où sont implantées les sociétés, des indemnités de départ en retraite (ou des indemnités de départ de la société) et des compléments de retraite. Il existe également des régimes de médaille du travail.

Le Groupe offre ces avantages dans certains pays au travers de régimes à cotisations définies ou de régimes à prestations définies.

Dans le cas de régimes à cotisations définies, le Groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement des primes, la charge correspondante étant comptabilisée directement en résultat de l'exercice.

Dans le cas de régimes à prestations définies, les engagements de retraite sont évalués conformément à la norme IAS 19, en utilisant la méthode actuarielle des unités de crédit projetées. Les hypothèses tiennent compte d'un taux d'actualisation, de tables de mortalité ainsi que d'hypothèses de sorties d'effectifs et d'augmentation de salaires.

L'amortissement des gains et pertes actuariels cumulés est pratiqué sur la durée résiduelle moyenne d'activité suivant la règle du corridor, c'est-à-dire pour la partie excédant 10% de la valeur la plus élevée entre le montant de l'engagement et les actifs de couverture.

2.15. Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés, en utilisant la méthode bilantielle du report variable, pour toutes les différences temporelles existant à la date de clôture entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable au bilan. Les impôts différés actifs ne sont enregistrés à l'actif que si des bénéfices imposables suffisants pour les résorber sont prévus, en s'appuyant sur un business plan à 5 ans élaboré sur la base des hypothèses les plus probables. La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue au moins une fois par an lors de la clôture annuelle.

Chaque ajustement provenant de l'application des normes IFRS donne lieu à la comptabilisation d'un impôt différé (à l'exception des éventuelles dépréciations exceptionnelles des écarts d'acquisition).

Les actifs et passifs d'impôt sont évalués sur la base des taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi-adoptés à la clôture. En application de la méthode du report variable, l'effet des éventuelles variations de taux d'imposition sur les impôts différés constatés antérieurement est enregistré au compte de résultat au cours de l'exercice durant lequel ces changements de taux sont devenus certains.

2.16. Passif non courant portant intérêt

Ce poste enregistre les dettes long terme et la dette correspondant à l'immobilisation des locations financières (voir § 2.3.1), à l'exclusion de la partie venant à échéance dans l'exercice à venir.

Les emprunts sont initialement enregistrés au coût, qui correspond à la juste valeur du montant reçu, net des coûts liés à la mise en place des emprunts.

Postérieurement à la comptabilisation initiale, les dettes long terme portant intérêt sont évaluées au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

2.17. Autre passif non courant

Les éléments classés en autre passif non courant sont des dettes ayant une échéance supérieure à un an.

2.18. Dette d'impôt exigible

Toutes les dettes d'impôt sont enregistrées conformément à la norme IAS 37.

2.19. Passif courant portant intérêt

L'effet de la titrisation, ou de la loi Dailly, et les effets escomptés non échus sont, le cas échéant, réintégrés à ce niveau dans le bilan (avec en contrepartie le poste clients – voir § 2.8).

La partie des dettes long terme venant à échéance à moins d'un an est également classée à ce niveau.

2.20. Instruments dérivés

Les instruments dérivés incluent essentiellement :

- des produits de couverture de taux d'intérêt ;
- des produits de couverture de taux de change.

Les instruments de couverture de taux sont valorisés à la juste valeur en actualisant les flux futurs de la période restant à courir avec la courbe des taux futurs (ou taux forwards).

Les instruments de dérivés de change sont réévalués en utilisant les prix de swaps correspondant à la maturité du dérivé.

Ces valorisations sont effectuées par nos contreparties bancaires et les variations des justes valeurs sont enregistrées en résultat.

2.21. Instruments dérivés incorporés

Les instruments dérivés incorporés sont essentiellement des instruments portant sur les taux d'intérêt d'emprunts, pour lesquels une relation de couverture de juste valeur a pu être définie. Les variations en juste valeur des dérivés de couverture et de la composante couverte des financements se neutralisent en compte de résultat et leur contrepartie transite par le poste « passif non courant portant intérêt ».

Le dérivé incorporé de taux est isolé et est valorisé en actualisant les flux futurs de la période restant à courir avec la courbe des taux futurs (ou taux forwards).

Le dérivé incorporé de change est réévalué avec les données de marché (cours à terme et volatilité correspondant à la maturité du dérivé).

Les valorisations sont effectuées par nos contreparties bancaires.

2.22. Créances et dettes libellées en monnaie étrangère

Les opérations en monnaie étrangère sont initialement enregistrées dans la monnaie fonctionnelle de chaque filiale au taux de change en vigueur à la date de la transaction. A la date de clôture, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis dans la monnaie fonctionnelle du Groupe au taux de change en vigueur à la date de clôture. L'ensemble des écarts (gains et pertes latents) est enregistré dans le compte de résultat de chaque filiale.

COMPTE DE RESULTAT

2.23. Produits des activités ordinaires

Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs iront au Groupe IMS et que ces produits peuvent être évalués de manière fiable.

Dans ce cadre, le chiffre d'affaires est constaté à la livraison des produits.

Les escomptes financiers accordés viennent en déduction des produits des activités ordinaires.

2.24. Achats

Les escomptes financiers obtenus viennent en déduction des achats.

2.25. Frais de personnel

Les frais de personnel intègrent les coûts liés aux restructurations et le coût lié aux stock-options ou au plan d'attribution gratuite d'actions.

Le plan d'attribution gratuite d'actions, autorisé par l'Assemblée Générale du 10 juillet 2006, et mis en œuvre le 18 septembre 2006, s'est traduit de 2006 à 2009 par la reconnaissance comptable d'une fraction du coût du programme. Le coût de ce programme résulte de l'étalement sur la période d'acquisition des actions gratuites, de la valeur de ces mêmes actions, estimée sur la base d'un coût unitaire de 17 euros par action (moyenne du cours du titre IMS sur la période du 11 au 18 septembre 2006, période relative au placement global de 51% du capital de la société) et de la probabilité de réalisation des conditions de performance. La valorisation est donc revue en fonction des probabilités de réalisation des conditions liées à l'attribution des actions gratuites.

2.26. Dotations aux amortissements

Ce poste tient compte des dotations calculées sur les locations financières retraitées.

2.27. Dotations aux provisions

Ce poste tient compte des dotations concernant les évaluations des engagements sociaux selon la norme IAS19, des dotations aux provisions clients, des dotations aux provisions pour risques et charges ainsi que des dotations aux provisions pour dépréciation des écarts d'acquisition.

2.28. Autres charges

Ce poste tient compte des ajustements provenant de la comptabilisation au bilan des locations financières : les loyers concernant les locations financières sont ainsi annulés avec en contrepartie une diminution de la dette pour la partie correspondant au remboursement du capital et une comptabilisation de charges financières.

2.29. Charges financières nettes

Les intérêts sont comptabilisés à hauteur des intérêts courus, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les charges financières nettes n'incluent pas les escomptes accordés et reçus, puisqu'ils sont rattachés aux produits des activités ordinaires et aux achats.

Les locations financières donnent lieu à constatation d'intérêts.

2.30. Impôts

La charge d'impôt inclut les impôts sociétés et les impôts différés.

La charge d'impôt sociétés est égale aux montants d'impôts sur les bénéfices dus aux administrations fiscales au titre de l'exercice, en fonction des règles et des taux d'imposition en vigueur dans chaque pays.

Les impôts différés sont comptabilisés en utilisant la méthode bilantielle du report variable pour toutes les différences temporelles existant à la date de clôture entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable au bilan.

2.31. Résultat par action

Le résultat net part du Groupe par action émise est calculé sur la base du nombre total des actions qui composent le capital social de la Société IMS, tandis que le résultat net part du Groupe par action hors autocontrôle ne prend pas en compte les actions propres auto-détenues.

Comme il n'existe aucun instrument dilutif en circulation à la clôture de l'exercice, le résultat de base et le résultat dilué par action sont identiques.

3. Commentaires – comptes de bilan

3.1. Écarts d'acquisition - Regroupements d'entreprises

Aucune acquisition n'ayant été réalisée en 2009, les seules variations enregistrées proviennent des écarts de conversion et ajustements opérés dans le délai d'affectation d'un an après l'acquisition.

Les écarts d'acquisition sont résumés dans le tableau suivant :

<i>(en millions d'euros)</i>	Solde initial	Reclas- sement	Dotation pour dépréciation	Ecarts de conversion	Solde final
Aceros IMS Int.	14,6				14,6
Noracero (Aceros IMS Int.)	3,3				3,3
Diclacero (Aceros IMS Int.)	0,2				0,2
Alura (Aceros IMS Int.)	2,4				2,4
Hub Bilbao	20,5	-		-	20,5
IMS SpA	7,0				7,0
Sidertaglio (IMS SpA)	0,3				0,3
Comoglio (IMS SpA)	0,1				0,1
Brescia Acciai (IMS SpA)	1,1				1,1
Comacciai (IMS SpA)	2,7				2,7
Venturi (IMS SpA)	0,8				0,8
Hub Milan	12,0	-	-	-	12,0
Datec (IMS France)	1,1				1,1
Techniplaques (IMS France)	0,8				0,8
Mécacier (IMS France)	9,2				9,2
PMA (IMS France)	0,9				0,9
Noxon (STS)	15,9				15,9
TRDInox (IMS France) (STS)	3,7 ^(*)				3,7
Produr	4,7				4,7
ATR (IMS France)	0,9				0,9
Euralliage	2,9	0,1			3,0
EMS (IMS France)	0,6				0,6
Hub Paris	40,7	0,1	-	-	40,8
Specialstål	0,2				0,2
R&T	3,1			(0,1)	3,0
Lega Inox	5,5			0,1	5,6
IMS Kupa	0,2				0,2
Hoselmann	7,3				7,3
Asadin (Stappert)	2,1				2,1
UAB « IMS Antera »	3,1	0,5	(3,5)		0,1
Hub Düsseldorf	21,5	0,5	(3,5)	-	18,5
Total	94,7	0,6	(3,5)	-	91,8

^(*) Ecart d'acquisition initial de TRDInox de 4,1 millions d'euros, déprécié de 0,4 million au 31 décembre 2008.

La colonne reclassement provient de régularisations effectuées dans l'année ayant suivi l'acquisition.

Au 31 décembre 2009, les écarts d'acquisition à l'actif des comptes consolidés ont une valeur de 91,8 millions d'euros. Par rapport aux dates d'acquisition des sociétés concernées, ils se répartissent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	2009
Acquisitions antérieures à 2004	32,9
Acquisitions en Europe centrale	9,0
Acquisitions post-2004, fusionnées	12,7
Hoselmann (2006)	7,3
Groupe Cotubel (tubes et raccords, 2007)	21,6
Autres acquisitions France 2007 – 2008	8,3
Total	91,8

Au 31 décembre 2009, les écarts d'acquisition par hub opérationnel se répartissent de la manière suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur	% total	Taux d'actualisation 2009	Taux d'actualisation 2008
Hub Bilbao (Espagne)	20,5	22%	7,9%	8,1%
Hub Milan (Italie)	12,0	13%	7,9%	8,1%
Hub Paris (France) (*)	40,8	44%	8,1%	8,2%
Hub Düsseldorf (Allemagne)	18,5	21%	8,6%	8,6%
Total Groupe	91,8	100%		

(*) Dont 19,6 millions d'euros affectés à l'UGT STS.

Ces écarts d'acquisition font l'objet de tests de dépréciation, sur la base des plans d'activité retenus pour chacune des sociétés.

Les tests de dépréciation réalisés en décembre 2009 pour déterminer la valeur d'utilité des actifs sont fondés sur la méthode de projection des flux de trésorerie futurs.

Les hypothèses clefs de ces tests de dépréciation reposent principalement sur les hypothèses de volumes attendus, de marge brute et charges opérationnelles en euros par tonne, les prévisions de variations de besoin en fonds de roulement, ainsi que sur les taux d'actualisation et de croissance à l'infini retenus.

Les flux futurs relatifs aux périodes 2010 à 2014 reposent sur la base des budgets financiers les plus récents approuvés par la direction mais en excluant les entrées et sorties de trésorerie futures susceptibles d'être générées par les restructurations futures ou par l'amélioration ou l'accroissement de la performance de l'actif.

Le flux de valeur terminale a été estimé par la Société en fonction des volumes historiquement observés, des niveaux de marge brute et de charges opérationnelles normatifs attendus.

Le taux d'actualisation retenu a été apprécié individuellement au niveau de chaque unité génératrice de trésorerie (UGT) indépendante qui a été définie comme étant le hub et non pas la société individuelle compte tenu des synergies existant entre les sociétés à l'intérieur d'un même hub.

L'activité de distribution de tubes et raccords inox (STS) a été analysée comme étant une UGT propre au sein du hub Paris; il est composé des activités tubes et raccords des sociétés Noxon, IMS Belgium (anciennement Cotubel), IMS France (anciennement TRDInox) et Trinox.

Le taux d'actualisation a été déterminé pour chaque hub à partir du coût moyen pondéré du capital déterminé pour le Groupe auquel une prime de risque pays a été appliquée pour les filiales localisées dans une zone hors euro (au prorata de leur poids dans le hub) ainsi qu'une prime de taille d'entreprise pour les filiales les moins significatives (au prorata de leur poids dans le hub).

Le taux de croissance à l'infini de 1,5% est identique à celui retenu pour les tests d'impairment préparés pour la clôture 2008 et est estimé comme raisonnable par le management, compte tenu de la diversité des produits et des secteurs dans lesquels interviennent les sociétés du Groupe IMS et des perspectives de concentration du marché.

Les hypothèses retenues en matière de renouvellement des immobilisations correspondent aux séquences historiques, soit un taux d'investissement équivalent à 0,5% du chiffre d'affaires.

Des tests de sensibilité ont été réalisés sur les principales hypothèses clefs utilisées dans le modèle de projection des flux de trésorerie futurs (comme le taux d'actualisation, le taux de croissance à l'infini, les volumes normatifs et niveaux de marge retenus en valeur terminale) afin de conforter la résilience des valeurs utilisées.

Des tests de sensibilité ont été réalisés en faisant varier :

- le taux de croissance à l'infini de -0,5% à 2,0% et le taux d'actualisation par pas de +/-0,5% ;
- les niveaux de marge en valeur terminale de -10% à +10% et les volumes de -10% à +10% ;
- les niveaux de marge en valeur terminale de -10% à +10% et le taux de croissance à l'infini de -0,5% à +2%.

Le management constate que, pour l'activité STS, la réalisation des tests de sensibilité pourrait conduire à une valeur d'utilité plus proche de ses capitaux employés que pour les autres résultats testés par hub.

Les changements d'hypothèses clefs pour l'activité STS, considérant que toutes les autres hypothèses demeurent inchangées, conduiraient à un différentiel entre la valeur d'utilité (flux de trésorerie futurs actualisés) et les capitaux employés, tel que détaillé ci-après:

<i>(en millions d'euros)</i>	Ecart entre la valeur d'utilité et les capitaux employés
Hypothèses retenues	22,1
Effet de l'augmentation de 0,5% du taux d'actualisation retenu	17,6
Effet d'une diminution du niveau de marge (€/tonne) de 10% dans le flux terminal	9,1
Effet d'une diminution du volume du flux terminal de 10%	11,6

Conclusion

Compte tenu des résultats historiques et des perspectives de développement retenues pour la valorisation des hubs et de la détermination de l'écart d'acquisition alloué à chacun d'entre eux, les tests de sensibilité pratiqués ont conclu à l'absence de nécessité de dépréciation des écarts d'acquisition immobilisés, à l'exception d'une dépréciation de 3,5 millions d'euros sur la société UAB « IMS Antera » sur l'exercice (valeur résiduelle de l'écart d'acquisition : 0,1 million d'euros), compte tenu de la révision des conditions locales de développement par rapport aux hypothèses initiales prises lors de l'acquisition.

Ainsi :

- les écarts d'acquisition antérieurs à 2004 portent essentiellement sur les sociétés espagnole Aceros IMS, italienne IMS SpA et française Mécacier (devenue IMS France), sociétés historiques du Groupe dont le niveau des capitaux engagés à fin 2009 reste inférieur aux valorisations données par les plans d'affaires ;
- parmi les sociétés acquises en Europe centrale et orientale, R&T est à l'équilibre opérationnel en 2009 tandis que Kupa et Lega Inox dégagent des pertes modérées (moins de 2% de leur chiffre d'affaires). Les plans d'affaires confirment la valeur des actifs de ces sociétés et leur potentiel de développement. Il n'en est pas de même pour la société UAB « IMS Antera » en Lituanie, achetée en avril 2008 quelques mois avant le retournement du marché, dont l'écart d'acquisition a été déprécié presque intégralement en 2009 pour 3,5 millions d'euros ;
- les écarts d'acquisition relatifs à la société Hoselmann, aux sociétés acquises postérieurement à 2004 et fusionnées dans les sociétés IMS SpA, Aceros IMS et IMS France ainsi qu'aux autres acquisitions faites en France en 2007 et 2008, compte tenu des performances passées et futures de ces sociétés, ne nécessitent pas de dépréciation ;
- l'écart d'acquisition de 22,0 millions d'euros alloué à l'activité « tubes et raccords » résulte de l'acquisition des sociétés du groupe Cotubel (sociétés Cotubel, TRDInox, Trinox, Asadin et Noxon) en 2007. Compte tenu des résultats historiques et des perspectives de développement retenues pour la valorisation des sociétés, les tests pratiqués ont conclu à l'absence de nécessité de dépréciation complémentaire des écarts d'acquisition immobilisés, une dépréciation de 0,4 million d'euros ayant déjà été passée sur la société TRDInox en 2008.

3.2. Immobilisations incorporelles

Les variations du poste immobilisations incorporelles sont les suivantes :

<i>(en millions d'euros)</i>	Solde initial	Augmentation	Diminution	Reclassement	Solde final
Valeur brute					
Logiciels informatiques	14,5	0,7		(0,1)	15,1
Autres	1,4		(0,1)		1,3
Total	15,9	0,7	(0,1)	(0,1)	16,4
Amortissements					
Logiciels informatiques	10,6	1,7		(0,1)	12,2
Autres	0,7	0,2	(0,1)		0,8
Total	11,3	1,9	(0,1)	(0,1)	13,0

Les investissements 2009 correspondent principalement à l'acquisition de nouvelles licences. Le progiciel de gestion commerciale Stratix, amorti sur 10 ans, figure au bilan pour une valeur brute de 7,5 millions d'euros et une valeur nette de 0,9 million d'euros. Aucune immobilisation incorporelle n'est soumise à restriction. Aucun engagement pour l'acquisition d'une immobilisation incorporelle n'existait en 2008 et en 2009. Le poste « logiciels informatiques » contient des immobilisations entièrement amorties mais toujours utilisées à hauteur de 3,1 millions d'euros en 2009 et le poste « autres » en contient 0,3 million d'euros.

La dotation annuelle de 1,9 million d'euros est incluse dans le poste dotation aux amortissements du compte de résultat. Aucune perte de valeur n'a été constatée.

3.3. Immobilisations corporelles

Les variations du poste immobilisations corporelles sont les suivantes :

(en millions d'euros)	Solde initial	Augmentation	Diminution	Ecart de conversion et reclassements	Solde final
Valeur brute					
Terrains	6,2	1,6		(1,7)	6,1
Terrains en location financière	3,1		(0,6)	(0,4)	2,1
Constructions	37,7	0,7		(5,0)	33,4
Constructions en location financière	18,9		(2,1)	(1,4)	15,4
Matériel, outillage, installations techniques	80,4	1,4	(0,6)	(2,1)	79,1
Matériel, outillage, installations techniques en location financière	17,0	0,7	(1,1)	(0,3)	16,3
Matériel de transport	3,2	0,4	(0,3)	(0,2)	3,1
Matériel de transport en location financière	1,9	0,2	(0,1)	(0,2)	1,8
Matériel informatique	8,8	0,3	(0,2)	(0,1)	8,8
Matériel informatique en location financière	0,1				0,1
Autres immobilisations corporelles	14,3	0,5	(0,6)	(1,1)	13,1
Autres immobilisations corporelles en location financière	0,7				0,7
Immobilisations corporelles en cours	0,6	0,3	(0,1)		0,8
Avances et acomptes	0,1				0,1
Total	193,0	6,1	(5,7)	(12,5)	180,9
Amortissements					
Constructions	16,8	1,9		(2,6)	16,1
Constructions en location financière	5,5	0,8	(0,7)	(0,2)	5,4
Matériel, outillage, installations techniques	48,8	6,1	(0,6)	(2,2)	52,1
Matériel, outillage, installations techniques en location financière	9,1	1,8	(1,1)	(0,3)	9,5
Matériel de transport	2,3	0,4	(0,4)	(0,2)	2,1
Matériel de transport en location financière	1,2	0,2			1,4
Matériel informatique	7,2	0,8	(0,2)		7,8
Matériel informatique en location financière	0,1				0,1
Autres immobilisations corporelles	10,1	1,1	(0,5)	(1,1)	9,6
Autres immobilisations corporelles en location financière	0,4	0,1			0,5
Total	101,5	13,2	(3,5)	(6,6)	104,6

Les investissements ont été effectués essentiellement au niveau du matériel, outillage et installations techniques pour 1,4 million d'euros (hors locations financières) ainsi qu'au niveau des terrains (investissement engagé en République tchèque en 2008 mais payé en 2009).

Quant aux désinvestissements, une seule cession significative (dépôt cédé par la société IMS France) est à signaler. La plus-value dégagée se trouve dans le poste « autres produits opérationnels » pour 2,8 millions d'euros.

La colonne écarts de conversion/reclassement concerne essentiellement :

- trois dépôts (des sociétés IMS France, IMS Belgium et Euralliage) reclassés en actifs destinés à être cédés pour une valeur nette de 4,2 millions d'euros (voir § 3.11) ;
- le terrain en République tchèque acquis en 2008 mais payé en 2009.

Aucun engagement d'achat significatif n'est à signaler en 2008 et 2009.

En 2009, des immobilisations ont donné lieu à un nantissement pour un montant de 0,8 million d'euros en contrepartie d'un emprunt contracté par Specialstål en Suède.

Les amortissements des locations financières représentent à fin 2009 16,8 millions d'euros. Les amortissements hors locations financières s'élèvent à 87,8 millions d'euros.

La dotation aux amortissements de 13,2 millions d'euros est incluse dans le poste dotation aux amortissements du compte de résultat. Aucune dépréciation pour perte de valeur n'a été constatée.

Le terrain acquis en République tchèque pour une valeur de 1,6 million d'euro est pour le moment non utilisé mais non classé en actif destiné à être cédé.

Les valeurs brutes des immobilisations complètement amorties mais toujours utilisées se décomposent ainsi :

<i>(en millions d'euros)</i>	2009	2008
Constructions	6,4	7,2
Matériel, outillage, installations techniques	31,8	24,0
Matériel de transport	1,4	1,7
Matériel informatique	5,7	4,2
Autres immobilisations corporelles	5,8	5,3

3.4. Autres actifs long terme

Ce poste contient des dépôts et cautionnements et des créances dont l'échéance est supérieure à un an.

3.5. Actifs disponibles à la vente

Ce poste contenait jusqu'en 2008 des titres de placement détenus par la société Fleischmann. Au 31 décembre 2009, ces titres ont été reclassés en équivalents de trésorerie.

3.6. Stocks

<i>(en millions d'euros)</i>	2009	2008
Valeur brute	241,8	386,8
Provision sur stocks	(17,4)	(12,2)
Valeur nette	224,4	374,6

Les principales variations des provisions sur stocks sont les suivantes :

<i>(en millions d'euros)</i>	2009	2008
Au 1 ^{er} janvier	12,2	15,1
Dotations aux provisions	7,4	3,8
Reprises sur provisions	(2,4)	(6,9)
Autres	0,2	
Entrées de périmètre		0,3
Sorties de périmètre		(0,1)
Au 31 décembre	17,4	12,2

3.7. Clients et comptes rattachés

Le poste clients et comptes rattachés se décompose ainsi :

<i>(en millions d'euros)</i>	2009	2008
Clients	83,2	145,5
Effets à l'encaissement	23,2	57,7
Effets à recevoir	3,3	15,8
Effets escomptés non échus	2,5	5,7
Clients douteux	25,3	7,6
Produits à recevoir	0,1	0,1
Factoring non déconsolidant		0,5
Valeur brute	137,6	232,9

Il ne comprend pas les créances cédées sans recours pour un montant de 23,2 millions d'euros en 2008 et 9,8 millions d'euros en 2009.

L'analyse des créances clients en fonction des retards de paiement est la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	2009	2008
Créances non échues et non dépréciées	80,0	187,5
Créances échues et dépréciées		
< 30 jours	1,4	2,8
de 30 à 60 jours	1,1	1,2
de 60 à 90 jours	1,3	1,6
de 90 à 120 jours	2,5	1,4
> 120 jours	15,6	9,8
sous-total	21,9	16,8
Créances échues et non dépréciées		
< 30 jours	17,9	18,1
de 30 à 60 jours	8,7	5,6
de 60 à 90 jours	1,4	1,5
de 90 à 120 jours	0,5	2,0
> 120 jours	7,2	1,4
sous-total	35,7	28,6
Total créances	137,6	232,9

L'évolution de la provision clients ainsi que sa décomposition entre provision individuelle (concernant des clients identifiés) et provision fondée sur l'antériorité des créances se présente ainsi :

<i>(en millions d'euros)</i>	Provision individuelle	Provision sur antériorité	Total
Au 1^{er} janvier 2008	3,4	5,1	8,5
Dotations	0,9	0,7	1,6
Reprises utilisées	(0,5)	(0,5)	(1,0)
Reprises non utilisées	(0,3)	(0,1)	(0,4)
Variation de périmètre	0,9	(0,6)	0,3
Au 31 décembre 2008	4,4	4,6	9,0
Dotations	2,7	5,1	7,8
Reprises utilisées	(1,0)	(0,9)	(1,9)
Reprises non utilisées	(0,1)		(0,1)
Autres	0,4	(0,5)	(0,1)
Au 31 décembre 2009	6,4	8,3	14,7

3.8. Actifs d'impôt exigibles

Ce poste comporte au 31 décembre 2009 les reports déficitaires activés dans les comptes statutaires de certaines sociétés (principalement en Espagne pour 1,7 million d'euros) ainsi que des créances de carry-back (France pour 1 million d'euros et Pays-Bas pour 0,1 million d'euros) et une créance d'impôt en Belgique pour 1,2 million d'euros.

3.9. Autres créances

Les autres créances (en valeur brute) sont ventilées de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	2009	2008
Avances et acomptes versés sur commandes	0,9	0,5
Créances fiscales	3,3	3,5
Prêts au personnel	0,1	0,1
Débiteurs divers	1,7	2,4
Charges constatées d'avance	1,8	2,3
Valeur brute	7,8	8,8

Les créances fiscales sont toutes les créances liées à des taxes ou impôts autres que l'impôt sur les sociétés. Elles comprennent les créances de TVA, des créances de retenues à la source, etc.

3.10. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Le poste trésorerie et équivalents de trésorerie se décompose ainsi :

<i>(en millions d'euros)</i>	2009	2008
Trésorerie	37,6	15,3
Equivalents de trésorerie	13,3	3,2
Total	50,9	18,5

3.11. Actifs / passifs destinés à être cédés

Trois dépôts (des sociétés IMS France, Euralliage et IMS Belgium) ont été reclassés en actif destiné à être cédé pour un montant de 4,2 millions d'euros.

3.12. Capitaux propres

Le capital social au 31 décembre 2009 est de 27 527 740,73 euros. Il est composé de 18 057 010 actions ordinaires entièrement libérées.

L'écart de conversion constaté sur les filiales étrangères depuis la date de passage aux normes IFRS (option offerte par les normes IFRS) ou depuis leur date d'acquisition si elle est postérieure au 1^{er} janvier 2004 est de -0,1 million d'euros à fin 2009. Après avoir enregistré une diminution du poste écarts de conversion de 1,6 million d'euros en 2008, le Groupe a constaté une augmentation de 0,6 million d'euros en 2009. Ces montants ont été directement affectés en capitaux propres.

Les réserves consolidées au 31 décembre 2009 de 306,9 millions d'euros comprennent :

- les réserves de la société mère pour 101,9 millions d'euros ;
- les retraitements de consolidation effectués au niveau de la société mère pour -4,9 millions d'euros, ce montant tenant compte de l'affectation des actions propres ;
- la différence de consolidation sur les filiales consolidées, soit 209,9 millions d'euros.

Les réserves d'IMS International Metal Service (société mère) se décomposent ainsi :

<i>(en millions d'euros)</i>	2009
Primes d'émission	28,3
Réserve légale	2,8
Réserve actions propres	6,2
Autres réserves	0,7
Report à nouveau	62,8
Amortissements dérogatoires	1,1
Total	101,9

Le total des mouvements concernant les actions propres venant réduire les capitaux propres du Groupe est de 14,7 millions d'euros au 31 décembre 2009.

3.13. Stock options et plan d'attribution gratuite d'actions

Stock options

La Société a consenti des options d'achat d'actions à certains de ses salariés et des mandataires sociaux au cours d'exercices précédents. Le détail du plan encore vivant est le suivant :

	Plan n° 5
Date d'Assemblée	9 avril 2002
Date du Conseil d'Administration	24 février 2003
Nombre total d'actions pouvant être achetées par :	80 000
- les mandataires sociaux attributaires	50 000
- les salariés	30 000
Point de départ de l'exercice des options	24 février 2007
Date d'expiration	24 février 2010
Prix d'achat	7,36
Modalités d'exercice	ns
Options d'achat d'actions restantes à l'ouverture	22 000
Nombre d'actions achetées au cours de l'exercice	-
Options d'achat d'actions annulées ou recreditées durant l'exercice	-
Options d'achat d'actions restantes à la clôture	22 000

Les 22 000 actions à remettre dans le cadre de l'exercice des plans de stock-options ouverts au 31 décembre 2009 sont couvertes par des actions auto-détenues et ont été exercées en date du 17 février 2010.

Plan d'attribution gratuite d'actions

Conformément aux dispositions votées par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 juillet 2006, un plan d'intéressement du management a été mis en place le 18 septembre 2006. Il associe les dirigeants et managers du Groupe à la performance financière de l'entreprise et concerne la plupart des pays et des fonctions du Groupe. Ce plan a accueilli douze nouveaux participants en octobre 2007 et mars 2008 et compte, au 31 décembre 2009, 62 attributaires au total.

Les dirigeants et managers d'IMS ont investi l'équivalent de 180 000 titres dans ce programme d'intéressement, soit l'équivalent de 1% du capital.

Ce plan comporte deux volets :

- intéressement A : attribution au 27 février 2009 ou au 24 octobre 2009, en fonction de la date d'acquisition de la qualité de bénéficiaire et du respect du délai d'acquisition légal de 2 années, d'une demi-action existante par action détenue, sous condition de présence à cette date ;
- intéressement B : attribution d'un maximum de 2,5 actions existantes pour une action détenue, sous condition de la réalisation de performances financières pour chacune des années 2007 (une action), 2008 (une action) et 2009 (une demi-action).

Le 18 septembre 2008, une action a été définitivement attribuée au titre de l'intéressement B de l'année 2007 aux bénéficiaires entrés dans le plan d'intéressement le 18 septembre 2006 (soit un total de 167 698 actions attribuées).

Le 27 février 2009, une demi-action a été définitivement attribuée au titre de l'intéressement A aux bénéficiaires entrés dans le plan d'intéressement le 18 septembre 2006 (soit un total de 83 865 actions attribuées).

Le 24 octobre 2009, 4 353 actions ont été définitivement attribuées au titre de l'intéressement A et 8 706 actions au titre de l'intéressement B aux bénéficiaires entrés dans le plan d'intéressement postérieurement au 18 septembre 2006.

Les actions ainsi attribuées ont toutes été prélevées sur les actions auto-détenues. Elles sont assorties d'une obligation de conservation de deux années par les attributaires à partir de l'attribution définitive, conformément aux dispositions légales.

Les conditions de performance requises pour l'attribution gratuite d'actions au titre de l'intéressement B des années 2008 et 2009 n'ayant pas été atteintes, au 31 décembre 2009 aucune action ne reste due à raison du programme d'attribution gratuite d'actions. Les actions auto-détenues initialement destinées à la couverture de ces obligations ont été réaffectées à d'autres objectifs en 2009.

Affectation des actions propres

L'affectation des actions propres est donc la suivante au 31 décembre 2009 :

Actions affectées aux plans de stock options	22 000
Actions affectées au plan d'attribution gratuite d'actions	0
Actions affectées aux objectifs de croissance externe	7 927
Actions non affectées (*)	534 115
Actions du compte de liquidité	109 000
Total actions propres	673 042

(*) Début novembre 2009 la Société a confié à un intermédiaire financier un mandat en vue de céder 570 000 actions propres auto-détenues. Dans le cadre de ce mandat, l'intermédiaire financier agit de manière indépendante. Ce mandat a été suspendu courant février 2010, en raison de l'Offre Publique d'Echange initiée par la société Jacquet Metals sur les titres IMS.

3.14. Provisions pour risques et charges (courantes et non courantes)

Les provisions courantes (dont l'échéance est inférieure à 1 an) s'élèvent à 5,0 millions d'euros. Les provisions non courantes (dont l'échéance est supérieure à 1 an) sont de 1,1 million d'euros.

Les mouvements 2009 de l'ensemble des provisions (courantes et non courantes) se décomposent ainsi :

(en millions d'euros)	Solde initial	Dotation	Reprise	Reprise devenue sans objet	Variation de périmètre et autres	Solde final
Provision litiges	0,6	0,1	(0,3)			0,4
Provision restructurations/départs individuels	2,9	3,3	(2,4)			3,8
Autres provisions	1,0	1,3	(0,4)			1,9
Total	4,5	4,7	(3,1)			6,1
Dont :						
Part non courante	1,1					1,1
Part courante	3,4					5,0

La dotation aux provisions pour restructuration de 3,3 millions d'euros concerne principalement IMS SpA, IMS France et IMS Belgium.

Aucun passif éventuel significatif n'est à signaler en 2009.

3.15. Provisions pour engagements sociaux

Les engagements de retraite se trouvent en France, en Allemagne, en Autriche, aux Pays-Bas et en Italie. Les hypothèses retenues pour les principaux engagements sont les suivantes :

Hypothèses retenues	France	Allemagne	Italie
Taux d'actualisation			
2009 Régime retraite chapeau	5,25%		
Autres régimes	5,25%	5,25%	5,25%
2008 Régime retraite chapeau	6%		
Autres régimes	6%	6%	6%
Taux inflation			
2009	2,00%	3,00%	2,00%
2008	2,00%	3,00%	2,00%
Taux moyen d'augmentation de salaire			
2009	De 0,39% à 4,69% selon les CSP*, les régimes et l'âge	0,0%	Inflation + 1% ou 2,4% selon les CSP*
2008	Inflation + de 0,5% à 1,5% selon les CSP et les sociétés*	3%	Inflation + 1% ou 2,4% selon les CSP*

*CSP : catégories socioprofessionnelles

Le taux retenu a été évalué sur la base des obligations de première catégorie des entreprises privées notées AA (référence iBoxx € Corporates AA), en cohérence avec les évaluations des précédents exercices.

Évolution des engagements sociaux sur l'exercice

(en millions d'euros)

	France	Italie	Allemagne	Autres pays ^(*)	Total
Réconciliation de la situation financière à l'ouverture					
1. Dette actuarielle au 01/01/2009	(14,0)	(2,1)	(7,8)	(3,1)	(27,0)
2. Juste valeur des actifs du fonds d'assurance au 01/01/2009	0,1		0,1	1,9	2,1
3. Situation financière à l'ouverture = (1)+(2)	(13,9)	(2,1)	(7,7)	(1,2)	(24,9)
4. Coût des services passés non financés					
5. (Gains)/Pertes actuariels non financés	0,5	(1,1)	(0,3)	(0,1)	(1,0)
6. (Provision)/Montant payé d'avance à l'ouverture = (3)+(4)+(5)	(13,4)	(3,2)	(8,0)	(1,3)	(25,9)
Charge de l'exercice 2009					
1. Coût des services	0,3		0,1	0,4	0,8
2. Coût de l'actualisation	0,8	0,1	0,4	0,2	1,5
3. Rendement attendu des fonds d'assurance			(0,1)	(0,1)	(0,2)
4. Cotisations salariales				(0,1)	(0,1)
5. Coût administratif				0,1	0,1
6. Amortissement du coût des services passés					
7. Amortissement des (gains)/pertes actuariels	0,1	(0,1)	0,1	(0,1)	0,1
8. Charge de l'exercice 2009 =somme de (1) à (7)	1,2	0,0	0,5	0,5	2,2
(Provision)/Montant payé d'avance au 31/12/2009					
1. (Provision)/Montant payé d'avance au 01/01/2009	(13,4)	(3,2)	(8,0)	(1,3)	(25,9)
2. Charge de l'exercice 2009	(1,2)	0,0	(0,5)	(0,5)	(2,2)
3. Prestations payées par l'employeur en 2009	0,7	0,6	0,4	0,4	2,1
4. Changement de comptabilisation			1,7		1,7
5. Réduction/Liquidation de régime en 2009	0,3	0,1			0,4
6. Cotisations payées en 2009					
7. (Provision)/Montant payé d'avance au 31/12/2009=somme de (1) à (6)	(13,6)	(2,5)	(6,4)	(1,4)	(23,9)
Réconciliation de la situation financière au 31/12/2009					
1. Dette actuarielle au 31/12/2009	(15,5)	(1,8)	(8,9)	(3,5)	(29,7)
2. Juste valeur des actifs du fonds d'assurance au 31/12/2009	0,1		2,2	2,4	4,7
3. Situation financière = (1)+(2)	(15,4)	(1,8)	(6,7)	(1,1)	(25,0)
4. Coût des services passés non financés					
5. (Gains)/Pertes actuariels non financés	1,8	(0,7)	0,3	(0,3)	1,1
6. (Provision)/Montant payé d'avance au 31/12/2009=(3)+(4)+(5)	(13,6)	(2,5)	(6,4)	(1,4)	(23,9)
Evolution de la dette actuarielle					
1. Dette actuarielle au 01/01/2009	(14,0)	(2,1)	(7,8)	(3,1)	(27,0)
2. Coût des services	(0,3)		(0,1)	(0,4)	(0,8)
3. Coût de l'actualisation	(0,8)	(0,1)	(0,4)	(0,2)	(1,5)
4. Gains/(Pertes) générés au cours de l'exercice 2009	(1,4)	(0,2)	(0,8)	0,2	(2,2)
5. Modification du régime					
6. Prestations payées	0,7	0,6	0,2		1,5
7. Réduction/Liquidation de régime	0,3				0,3
8. Dette actuarielle au 31/12/2009=somme de (1) à (7)	(15,5)	(1,8)	(8,9)	(3,5)	(29,7)
Projection des actifs du fonds d'assurance					
1. Juste valeur des actifs du fonds d'assurance au 01/01/2009	0,1		0,1	1,9	2,1
2. Rendement réel des actifs				0,1	0,1
3. Cotisations patronales au fonds d'assurance				0,2	1,9
4. Cotisations salariales au fonds d'assurance	0,7	0,6	0,4	0,1	0,1
5. Prestations payées par le fonds	(0,7)	(0,6)			(1,3)
6. Réduction/Liquidation de régime					
7. Gains/(Pertes) actuarielles				0,1	0,1
8. Changement de comptabilisation			1,7		1,7
9. Juste valeur des actifs du fonds d'assurance au 31/12/2009=somme de (1) à (8)	0,1		2,2	2,4	4,7
Rationalisation des écarts actuariels générés au cours de l'exercice 2009					
1. Ecart lié au changement d'hypothèses	1,1	0,1		(0,5)	0,7
2. Ecart d'expérience	0,3	0,1	0,8	0,2	1,4
3. Ecart actuariels générés par le fonds					
4. Total des (Gains)/Pertes actuariels=somme de (1) à (3)	1,4	0,2	0,8	(0,3)	2,1

^(*) Les autres pays comprennent essentiellement les Pays-Bas, l'Autriche et l'Espagne.

En Allemagne, le fonds d'assurance n'était pas jusqu'en 2008 considéré comme un actif couvrant les plans de pensions. En 2009, cet actif a été reclassé et se trouve donc compensé avec la provision retraite (cf. ligne « changement de comptabilisation » du tableau ci-dessus).

Les actifs détenus en couverture des engagements sociaux s'élèvent à 4,7 millions d'euros et sont localisés essentiellement aux Pays-Bas et en Allemagne. Ils sont investis dans les fonds généraux de l'assureur et la

société n'a pas imposé à l'assureur une stratégie d'investissement (allocation actions, immobilier, etc.). Le taux de rendement global attendu des actifs résulte des attentes du marché et sur la durée de vie attendue de l'obligation relative (dette actuarielle relative). Il correspond au taux d'actualisation. Le rendement effectif net des actifs du régime sur 2009 est non significatif (0,1 million d'euros aux Pays-Bas et 0,1 million d'euros en Allemagne).

<i>(en millions d'euros)</i>	2009	2008	2007	2006	2005
Dette actuarielle	(29,7)	(27,0)	(25,5)	(28,9)	(24,1)
<i>dont variation périmètre</i>	0,0	(2,8)	(0,5)	(2,6)	0,0
Juste valeur des actifs de régime	4,7	2,1	0,2	0,1	0,0
<i>dont variation périmètre</i>	0,0	1,8	0,1	0,1	0,0
Déficit du régime	(25,0)	(24,9)	(25,3)	(28,8)	(24,1)
<i>dont variation périmètre</i>	0,0	1,0	(0,4)	(28,8)	0,0
Ecart d'expérience	(1,4)	(1,2)	(0,9)	(2,3)	(0,9)

La France n'a pas d'obligation, légale ou contractuelle, de versement ou d'abondement au fonds d'assurance.

Une analyse de sensibilité de l'évaluation de la dette actuarielle au taux d'actualisation a été réalisée avec un pas de +/- 0,5% sur la majorité des sociétés concernées (qui représentent 87% de la dette actuarielle). Les résultats sur la dette actuarielle sont les suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	France	Italie	Allemagne	Autres pays	Total testé	Total Groupe
Dette actuarielle au 31/12/09 calculée au taux de 5,25%	14,8	1,7	6,7	2,8	26,0	29,7
Dette actuarielle calculée avec un taux de 5,25%+0,5%	13,9	1,6	6,3	2,5	24,3	
Dette actuarielle calculée avec un taux de 5,25%-0,25%	15,7	1,8	7,1	3,1	27,7	

3.16. Impôts différés

Un produit de 27,8 millions d'euros a été comptabilisé en 2009 (cf. § 4.8). Ce montant inclut pour 24,2 millions d'euros l'activation de reports déficitaires dans les pays suivants :

- France 8,2 millions d'euros
- Italie 10,3 millions d'euros
- Allemagne 3,2 millions d'euros
- Belgique 1,0 million d'euros
- Autres 1,5 million d'euros

Une étude sur la possibilité d'utiliser les reports fiscaux déficitaires a été faite à partir de business plans établis par filiale jusqu'en 2014 et a permis de conclure à la recouvrabilité de ces reports à un horizon proche, sauf en ce qui concerne les reports fiscaux de la Suisse. Ceux-ci n'ont en effet pas pu être activés pour un montant de 0,2 million d'euros.

Des tests de sensibilité sur la non-réalisation des hypothèses retenues dans les business plans ont été effectués. Il ressort des scénarii les plus dégradés qu'IMS SpA (Italie) ne consommerait ses déficits reportables qu'à horizon 2014. Etant donné que la durée légale de 5 ans d'imputation des déficits court jusqu'en 2014, le Groupe a décidé de comptabiliser à l'actif l'intégralité des déficits reportables de cette filiale.

Par ailleurs, certaines sociétés ont pu bénéficier de la comptabilisation d'une créance de carry-back (France pour 1 million d'euros et Pays-Bas pour 0,1 million d'euros).

Les impôts différés sont compensés par groupe fiscal. Les impôts différés nets correspondants sont classés soit à l'actif soit au passif.

L'origine des impôts différés est la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	2009	2008
Sur différences temporelles	6,1	0,6
Sur écritures de consolidation	(0,5)	(1,6)
Activation reports fiscaux déficitaires	24,2	3,6
Solde impôts différés	29,8	2,6
<i>Dont impôts différés classés au passif</i>	<i>(5,7)</i>	<i>(5,7)</i>
<i>Dont impôts différés classés à l'actif</i>	<i>35,5</i>	<i>8,3</i>

Les variations de l'exercice 2009 sont :

<i>(en millions d'euros)</i>	Impôt différé actif	Impôt différé passif
Au 1 ^{er} janvier	8,3	(5,7)
Variation	26,7	1,1
Variation de périmètre		
Autres (reclassement et écarts de conversion)	0,5	(1,1)
Au 31 décembre	35,5	(5,7)

3.17. Passif non courant portant intérêt

Les mouvements de l'exercice sont les suivants (les totaux présentés ci-dessous intègrent la partie venant à échéance à moins d'un an) :

<i>(en millions d'euros)</i>	2009	2008
Au 1 ^{er} janvier	124,5	122,6
Nouveaux emprunts	29,2	20,0
Instrument dérivé incorporé de taux	(0,1)	0,2
Nouvelles locations financières	0,8	3,2
Remboursements d'emprunts (y compris partie court terme)	(10,3)	(19,4)
Evaluation au coût amorti	0,9	(1,2)
Remboursements de locations financières (y compris partie court terme)	(3,6)	(3,3)
Variation de périmètre		2,5
Ecarts de conversion et autres		(0,1)
Au 31 décembre	141,4	124,5

Le total des emprunts long terme de 141,4 millions d'euros se répartit entre le poste « passif non courant portant intérêt » pour 71,4 millions d'euros et le poste « passif courant portant intérêt » pour 69,9 millions d'euros en ce qui concerne la partie court terme (voir § 3.20).

Les nouveaux emprunts intègrent 15 millions d'euros contractés par IMS SpA en 2009.

Les covenants n'ayant pas été respectés en ce qui concerne le financement de 30 millions d'euros in fine d'IMS SA, ce montant a été reclassé en passif courant portant intérêt (voir § 3.24).

IMS SpA n'ayant pas respecté ses covenants bancaires au 31 décembre 2009 (voir § 3.24), le passif non courant portant intérêt soumis à covenants a été reclassé pour 15 millions d'euros en passif courant portant intérêt.

Les principales caractéristiques des dettes à long et moyen terme à fin 2009 sont résumées ci-dessous :

(en millions d'euros)	Devise	Taux (fixe/ variable)	Montant	Echéancier		
				<1 an	Entre 1 et 5 ans	>5 ans
Lignes de crédit	Euro	Variable ⁽¹⁾	90,2	43,1 ⁽²⁾	45,2 ⁽³⁾	1,9
IMS International Metal Service Swap ⁽¹⁾	PLN	Variable	2,7 (0,6)	2,7 (0,6)		
IMS SpA	Euro	Variable ⁽⁴⁾	26,0	22,0	4,0	
Aceros IMS Int.	Euro	Fixe	0,3		0,3	
Noxon	Euro	Variable	1,9		1,9	
IMS France	Euro	Variable	0,1		0,1	
Euralliage	Euro	Fixe	0,3		0,3	
Calibracier	Euro	Fixe	0,2		0,2	
Retraitements locations financières			20,3	2,7	7,0	10,6
Total			141,4	69,9	59,0	12,5

⁽¹⁾ Un instrument dérivé incorporé de taux, évalué pour 0,6 million d'euros, permet de transformer la dette initiale d'IMS SA en dette à taux fixe.

⁽²⁾ Les financements soumis à covenants d'IMS SpA (15 millions d'euros) ainsi que le financement de 30 millions d'euros remboursable in fine d'IMS SA ont été reclassés en passif courant portant intérêt (part à moins d'un an), compte tenu des conditions de covenants à respecter (voir § 3.24).

⁽³⁾ Incluant une ligne de crédit revolving utilisée par IMS SA pour un montant de 30 millions d'euros, compte tenu de sa mobilisation sur un horizon d'utilisation supérieur à un an.

⁽⁴⁾ Dont 2 millions d'euros de dette à taux fixe.

Analyse des dettes par échéance pour la partie inférieure à 1 an

(en millions d'euros)

	2009	2008
Inférieure à 1 mois ⁽¹⁾	47,3	18,4
Entre 1 et 3 mois	12,7	9,2
Entre 3 et 12 mois	9,9	3,8
Total	69,9	31,4

⁽¹⁾ Au 31 décembre 2009, ce solde inclut le financement de 30 millions d'euros remboursable in fine d'IMS SA. IMS est entré en négociation en décembre 2009 avec les banques prêteuses, afin d'obtenir un avenant qui permette de conserver ce financement et de supprimer le test de leverage jusqu'à l'échéance du contrat (voir § 3.24).

3.18. Fournisseurs

La ventilation du poste fournisseurs est la suivante :

(en millions d'euros)	2009	2008
Fournisseurs	98,2	182,0
Effets à payer	0,4	6,3
Factures non parvenues	9,6	25,4
Total	108,2	213,7

3.19. Autres dettes

Le poste autres dettes se décompose ainsi :

(en millions d'euros)	2009	2008
Autres dettes fiscales ⁽¹⁾	12,1	9,5
Provisions pour congés payés	3,6	4,3
Autres dettes sociales	11,0	9,9
Dettes sur immobilisations ⁽²⁾	0,5	7,9
Créditeurs divers	2,1	6,1
Produits constatés d'avance	0,2	0,1
Total	29,5	37,8

⁽¹⁾ Autres que les impôts sociétés, classés séparément dans le bilan.

⁽²⁾ Ce poste comprenait en 2008 les paiements différés sur les acquisitions réalisées cette même année ainsi qu'une dette sur une acquisition de terrain en République tchèque.

3.20. Passif courant portant intérêt

Ce poste qui s'élève à 127,7 millions d'euros au 31 décembre 2009 contient les comptes courants à court terme existant vis-à-vis des banques (54,7 millions d'euros), la dette relative aux effets escomptés non échus réintégrés dans le compte clients (2,5 millions d'euros), la partie court terme des dettes long terme (69,9 millions d'euros – voir § 3.17) ainsi que les intérêts courus (0,6 million d'euros).

Les tableaux ci-dessous ne prennent pas en compte la partie court terme des dettes long terme, déjà traitée dans le § 3.17.

Analyse des dettes par taux d'intérêt <i>(en millions d'euros)</i>	2009	2008
Dettes financières à taux fixe	2,0	0,1
Dettes financières à taux variable	55,2	75,5
Total	57,2	75,6

Analyse des dettes par devise <i>(en millions d'euros)</i>	2009	2008
Euro	48,7	67,6
Zloty	-	1,3
Franc suisse	1,6	0,1
Forint hongrois	0,8	0,9
Couronne suédoise	-	0,1
Couronne slovaque (*)	-	0,8
Livre turque	0,3	-
Litas lituanienne	1,7	1,7
Couronne tchèque	4,1	3,1
Total	57,2	75,6

(*) La Slovaquie est passée à l'euro au 1^{er} janvier 2009.

Analyse des dettes par échéance <i>(en millions d'euros)</i>	2009	2008
Inférieure à 1 mois	48,2	50,5
Entre 1 et 3 mois	4,4	1,3
Entre 3 et 12 mois	4,6	23,8
Total	57,2	75,6

3.21. Instruments dérivés

Les instruments dérivés existant au 31 décembre 2009 sont :

- des instruments de couverture de taux ;
- des instruments de couverture de change.

La valorisation de ces instruments, comptabilisée au niveau des charges financières nettes, a été effectuée sur la base d'anticipations de taux d'intérêt et de taux de change :

<i>(en millions d'euros)</i>	Solde initial	Augmentation	Diminution	Solde final
Passif				
Instruments dérivés – taux ⁽¹⁾	1,8	0,3		2,1
Instruments dérivés – change	0,1			0,1
Total	1,9	0,3		2,2
Actif				
Instruments dérivés – taux ⁽¹⁾				
Instruments dérivés – change				
Total	0,0			0,0

(1) Dont quatre instruments de couverture de taux chez IMS International Metal Service pour un montant nominal global de 76 millions d'euros avec les caractéristiques de taux suivantes :

- taux reçu Euribor 3 mois,
- taux versé entre 3,6% et 4,5% selon les instruments.

3.22. Instruments dérivés incorporés de taux

Deux dérivés incorporés de taux existent sur les deux tranches d'une ligne de crédit de la Société IMS, avec les caractéristiques suivantes : nominal respectivement de 16 et 14 millions d'euros, durée de 5 ans, taux versés basés sur l'Euribor 3 mois, taux reçus 4,55%. Les éléments couverts n'ont pas varié depuis le 31 décembre 2006.

<i>(en millions d'euros)</i>	Solde initial	Augmentation	Diminution	Solde final
Passif				
Instruments dérivés incorporés– taux ⁽¹⁾	0,5	0,1		0,6

La valorisation des ces deux swaps a eu pour contrepartie le passif non courant portant intérêt, qui a été mouvementé de 0,1 million d'euros en 2009 (voir § 3.17).

3.23. Instruments financiers

3.23.1. Ventilation des actifs et passifs financiers par catégories d'instruments

2009	Ventilation par catégorie d'instruments							
	<i>(en millions d'euros)</i>	Total bilan	Courant	Non courant	Juste valeur par résultat	Juste valeur par résultat sur option	Instruments dérivés à la juste valeur par résultat	Titres disponibles à la vente
Actifs financiers non courants	2,5		2,5					2,5
Créances clients	122,8	122,8						122,8
Autres créances	7,8	7,8						7,8
Instruments dérivés	0,0							
Trésorerie et équivalents de trésorerie	50,9	50,9		50,9				
Total des actifs financiers	184,0	181,5	2,5	50,9				133,1
Dettes financières portant intérêt	199,1	127,7	71,4					199,1
Dettes fournisseurs	108,2	108,2						108,2
Instruments dérivés	2,8	2,8		2,8				
Autres dettes	29,6	29,6						29,6
Total des passifs financiers	339,7	268,3	71,4	2,8				336,9
2008	Ventilation par catégorie d'instruments							
<i>(en millions d'euros)</i>	Total bilan	Courant	Non courant	Juste valeur par résultat	Juste valeur par résultat sur option	Instruments dérivés à la juste valeur par résultat	Titres disponibles à la vente	Prêts et créances au coût amorti
Actifs financiers non courants	4,0		4,0				0,0	4,0
Créances clients	223,9	223,9						223,9
Autres créances	6,5	6,5						6,5
Instruments dérivés	0,0	0,0		0,0				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	18,5	18,5		18,5				
Total des actifs financiers	252,9	248,9	4,0	18,5			0,0	234,4
Dettes financières portant intérêt	200,3	107,2	93,1					200,3
Dettes fournisseurs	213,7	213,7						213,7
Instruments dérivés	2,4	2,4		2,4				
Autres dettes	37,9	37,7	0,2					37,9
Total des passifs financiers	454,3	361,0	93,3	2,4				451,9

3.23.2. Juste valeur des actifs et passifs financiers

2009 <i>(en millions d'euros)</i>	Prix coté	Modèle avec données observables	Modèle avec données inobservables	Juste valeur	Bilan
Actifs financiers non courants		-	2,5	2,5	2,5
Créances clients		-	122,8	122,8	122,8
Autres créances	-	-	7,8	7,8	7,8
Instruments dérivés	0,0	-	0,0	0,0	0,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	50,9	-	-	50,9	50,9
Total des actifs financiers	50,9	-	133,1	184,0	184,0
Dettes financières portant intérêt	199,1	-	-	199,1	199,1
Dettes fournisseurs	-	-	108,2	108,2	108,2
Instruments dérivés	2,8	-	-	2,8	2,8
Autres dettes	-	-	29,6	29,6	29,6
Total des passifs financiers	201,9	-	137,8	339,7	339,7

2008 <i>(en millions d'euros)</i>	Prix coté	Modèle avec données observables	Modèle avec données inobservables	Juste valeur	Bilan
Actifs financiers non courants	-	-	4,0	4,0	4,0
Créances clients	-	-	223,9	223,9	223,9
Autres créances	-	-	6,5	6,5	6,5
Instruments dérivés	0,0	-	0,0	0,0	0,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	18,5	-	-	18,5	18,5
Total des actifs financiers	18,5	-	234,4	252,9	252,9
Dettes financières portant intérêt	200,3	-	-	200,3	200,3
Dettes fournisseurs	-	-	213,7	213,7	213,7
Instruments dérivés	2,4	-	-	2,4	2,4
Autres dettes	-	-	37,9	37,9	37,9
Total des passifs financiers	202,7	-	251,6	454,3	454,3

3.23.3. Gestion des risques liés aux instruments financiers

L'analyse des risques de change, risques de taux, risques de liquidité, risques de matières premières et risques actions est détaillée dans le § 2.4 Facteurs de risques du rapport de gestion.

3.24. Engagements hors bilan

La présentation faite des engagements hors bilan n'omet pas l'existence d'un engagement significatif suivant les normes comptables en vigueur. Le Groupe et ses filiales établissent un recensement détaillé des obligations contractuelles, engagements financiers et commerciaux auxquels ils sont partie ou exposés. De manière régulière, ce recensement est actualisé par les services compétents et revu par la direction du Groupe.

Les engagements hors bilan se décomposent ainsi :

<i>(en millions d'euros)</i>	Total	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
2009				
Engagements reçus ⁽¹⁾	3,5	3,0	0,5	
Engagements donnés ⁽²⁾	44,9	44,1	0,6	0,2
2008				
Engagements reçus ⁽¹⁾	4,8	2,5	2,3	
Engagements donnés ⁽²⁾	38,7	16,7	18,6	3,4

⁽¹⁾ Les engagements reçus comprennent essentiellement des garanties données par les vendeurs des sociétés acquises en 2007 et 2008.

⁽²⁾ En 2008, les engagements donnés comprennent des lettres de garantie et des lettres de confort données dans le cadre de dettes financières contractées par plusieurs filiales, des garanties données aux vendeurs des sociétés acquises en Italie et des garanties données aux propriétaires des locaux occupés par IMS SpA en Italie. En 2009, aux engagements précédemment cités viennent s'ajouter des lettres de confort et des garanties données à des fournisseurs.

Engagements d'investissements financiers

Il n'existe pas au 31 décembre 2009 d'engagement en matière d'investissements financiers.

Engagements sociaux

En ce qui concerne les engagements sociaux, voir § 3.15. Les pertes et gains actuariels cumulés non reconnus sont de 1,1 million d'euros au 31 décembre 2009.

Covenants bancaires

Au 31 décembre 2009, les emprunts et dettes auprès des établissements de crédit se composent essentiellement :

- d'un financement de 30 millions d'euros sur 5 ans, remboursable in fine ;
- d'un crédit syndiqué d'un montant disponible de 100 millions d'euros à l'origine et 84 millions d'euros au 31 décembre 2009, utilisé à hauteur de 54 millions d'euros ; ce crédit comprend une tranche amortissable de 40 millions d'euros à l'origine (et de 24 millions d'euros au 31 décembre 2009) et une tranche revolving de 60 millions d'euros utilisée à hauteur de 30 millions d'euros au 31 décembre 2009.

Des covenants bancaires, fondés sur le respect de deux ratios calculés au niveau des comptes consolidés du Groupe, s'appliquent à ces financements dont le montant total s'élevait à 114 millions d'euros au 31 décembre 2009. Le premier ratio dit de leverage correspond au rapport de l'endettement net, calculé comme la somme de l'endettement net IFRS majoré des cessions de créances sans recours, sur l'EBITDA (somme du résultat opérationnel, des amortissements et des variations de provisions pour risques et charges) et doit rester inférieur à 3. Le deuxième ratio dit de gearing correspond au rapport de l'endettement net, calculé comme indiqué précédemment, sur les capitaux propres et doit rester inférieur à 90%.

En ce qui concerne le crédit syndiqué, le covenant de leverage a été renégocié en 2009. Pour l'année 2009, il est remplacé par un plafond de dette nette en valeur absolue, soit 245 millions d'euros au 30 juin 2009 et 180 millions d'euros au 31 décembre 2009.

Au 31 décembre 2009, le covenant de dette nette mis en place pour le crédit syndiqué est ainsi respecté : l'endettement net servant au calcul du covenant s'élève à 158,1 millions d'euros au 31 décembre 2009.

Au 30 juin 2010, le ratio de leverage devra être inférieur à 3 mais sur la base d'un EBITDA égal à deux fois le montant de l'EBITDA du 1^{er} semestre 2010 (et non pas l'EBITDA des 12 derniers mois). Au 31 décembre 2010, les covenants bancaires d'origine seront à nouveau appliqués.

Par ailleurs, le changement de contrôle tel que défini par l'article L. 233-3 du Code de commerce est susceptible d'entraîner l'exigibilité anticipée immédiate de la dette syndiquée par le Groupe. Le projet d'Offre Publique d'Echange par la société Jacquet Metals le 3 février 2010 est susceptible d'entraîner un tel changement de contrôle.

En ce qui concerne le financement de 30 millions d'euros remboursable in fine (décembre 2011), les covenants d'origine continuent de s'appliquer : leverage de 3x l'EBITDA et gearing de 90%. Lorsque deux bris semestriels consécutifs sont constatés, ce qui est le cas au 31 décembre 2009, l'exigibilité anticipée de ce financement peut être demandée. C'est pourquoi IMS est entré en négociation en décembre 2009 avec les banques prêteuses, afin d'obtenir un avenant qui permette de conserver ce financement et de supprimer le test de leverage jusqu'à l'échéance du contrat. Compte tenu de ces éléments, la ligne de 30 millions d'euros a été reclassée en passif courant portant intérêt (voir § 3.17).

Les dettes court terme de Stappert Spezial-Stahl sont soumises au respect du ratio capitaux propres sur total de bilan qui doit rester supérieur à 27,5%. Les dettes étant nulles au 31 décembre 2009, le ratio est donc respecté.

IMS SpA a contracté un crédit bancaire long terme de 10 millions d'euros en 2008 et un crédit bancaire de 5 millions d'euros en 2009. Ces deux prêts, d'une durée de 3 ans, sont soumis au respect du covenant bancaire Dette Nette (hors financement inter compagnie) / EBITDA, qui doit être inférieur à 3,5. Cette société n'ayant pas respecté ses covenants bancaires au 31 décembre 2009 (voir § 3.17), les crédits bancaires concernés ont été reclassés pour 15 millions d'euros en passif courant portant intérêt. Des négociations seront engagées au 1^{er} trimestre 2010 afin d'éviter le remboursement anticipé de ces prêts.

La dette financière d'UAB « IMS Antera » (1,7 million d'euros au 31 décembre 2009) donne lieu à une garantie bancaire de 1,8 million d'euros (incluse dans le tableau des engagements donnés).

La dette de Specialstål (non tirée au 31 décembre 2009) a donné lieu à un nantissement sur les actifs à hauteur de 7,5 millions de SEK, soit 0,8 million d'euros.

Garantie au bénéfice des banques en charge du placement des titres IMS

Dans le cadre de l'offre à prix ouvert de septembre 2006, la Société et les actionnaires cédants ont signé un contrat de garantie au bénéfice des banques en charge du placement. La garantie portait sur la qualité des informations publiques figurant dans les différents documents d'information établis à l'occasion de cette opération. La responsabilité de la Société s'est terminée le 21 septembre 2009.

Obligations contractuelles

Les obligations contractuelles sont résumées dans les tableaux ci-dessous :

<i>(en millions d'euros)</i>	Total	Paiements dus sur la période		
		< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
2009				
Dettes financières à long terme (hors dettes liées aux retraitements de locations financières) voir § 3.17	121,1	67,2	52,0	1,9
Intérêts dus sur les dettes financières à long terme ⁽¹⁾	10,3	5,2	5,1	
Obligations en matière de locations financières ⁽²⁾	23,4	3,7	10,1	9,6
Valeur actualisée des obligations en matière de locations financières ⁽³⁾	18,4	3,5	8,8	6,1
Contrats de location simple ⁽⁴⁾	54,9	12,9	32,2	9,8
Contrats de sous-location simple ⁽⁵⁾	0,0			
Obligations d'achat irrévocables	2,2	2,2		
Autres engagements réciproques				
Montant des lignes de crédit non utilisées	240,9			
<i>(en millions d'euros)</i>	Total	Paiements dus sur la période		
		< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
2008				
Dettes financières à long terme (hors dettes liées aux retraitements de locations financières)	101,4	27,9	70,8	2,7
Intérêts dus sur les dettes financières à long terme ⁽¹⁾	12,9	4,6	8,3	
Obligations en matière de locations financières ⁽²⁾	28,6	4,3	11,4	12,9
Valeur actualisée des obligations en matière de locations financières ⁽³⁾	23,6	4,2	10,2	9,2
Contrats de location simple ⁽⁴⁾	64,6	18,0	36,3	10,3
Contrats de sous-location simple ⁽⁵⁾	(5,1)	(0,5)	(2,6)	(2,0)
Obligations d'achat irrévocables	0,0			
Autres engagements réciproques				
Montant des lignes de crédit non utilisées	258,9			

⁽¹⁾ Les intérêts ont été calculés, pour la partie couverte, à partir du plan d'amortissement de l'emprunt au dernier taux couvert, et pour la partie non couverte, en prenant une hypothèse de taux majoré d'une marge moyenne.

⁽²⁾ Il s'agit du total des paiements minimaux futurs au titre des contrats de location financière. Au 31 décembre 2009, il n'existe aucun contrat de sous-location au titre des contrats de locations financières.

⁽³⁾ Il s'agit de la valeur actualisée des paiements minimaux futurs au titre des contrats de locations financières.

⁽⁴⁾ Il s'agit du total des paiements minimaux futurs au titre des contrats de location simple non résiliables.

⁽⁵⁾ Il y a un contrat de sous-location simple en France au 31 décembre 2008, qui a disparu en 2009 suite à la cession de l'actif concerné.

Il n'existe aucune restriction contractuelle au titre des locations simples. Il n'existe pas de contrats incluant des loyers conditionnels, variant en fonction d'un critère autre que celui de l'écoulement du temps. Les contrats de location simple incluent souvent des clauses de renouvellement essentiellement sur les dépôts.

4. Commentaires – compte de résultat

4.1. Produits des activités ordinaires

<i>(en millions d'euros)</i>	2009	%	2008	%
Sociétés françaises	147,4	20,3	266,0	18,9
Sociétés étrangères	579,7	79,7	1 141,0	81,1
Chiffre d'affaires	727,1	100,0	1 407,0	100,0

Les chiffres d'affaires 2008 et 2009 sont ventilés par activités dans le § 5. Information sectorielle.

4.2. Coût des ventes

<i>(en millions d'euros)</i>	2009	2008
Achats	476,6	1 096,3
Variation des stocks nets	150,2	18,9
Coût des ventes	626,8	1 115,2

4.3. Autres produits opérationnels et reprises de provisions

Le détail est le suivant :

<i>(en millions d'euros)</i>	2009	2008
Loyers ⁽¹⁾	0,1	0,4
Autres produits	1,7	1,9
Plus-values de cession d'immobilisations ⁽²⁾	2,9	1,4
Reprises de provisions pour clients douteux	2,0	1,4
Reprises de provisions pour risques et charges	3,2	1,7
Reprises de provisions pour engagements sociaux	1,7	1,6
Total	11,6	8,4

⁽¹⁾ Les loyers proviennent de contrats de sous-location terminés en 2009 du fait de la cession de l'actif concerné.

⁽²⁾ Le poste plus-values de cession d'immobilisations contient essentiellement en 2009 une plus-value réalisée sur la cession d'un dépôt en France. En 2008, elle contenait également une plus-value de cession sur un dépôt en France ainsi que la plus-value relative à la cession de la société Astralloy.

4.4. Frais de personnel

Effectifs

Les effectifs moyens consolidés d'IMS étaient de 2 115 ETP (équivalents temps plein) en 2008 et sont de 2 037 ETP en 2009. La répartition par catégorie de personnel est la suivante :

	2009	2008
Personnel de parc	800	860
Ventes	791	793
Fonctions support	304	310
Gestion des stocks et des achats	99	103
Transport	43	49
Total	2 037	2 115

Rémunérations des membres du Conseil de Surveillance et du Directoire

2009 (montants bruts en euros)	Rémunérations versées par IMS ⁽¹⁾	Avantages en nature	Jetons de Présence	Montants versés par les sociétés du Groupe
Sidney Cabessa			14 200	
Philippe Armengaud			11 500	
Christian Parente			13 800	
Yvon Jacob	24 000		21 300	
Jean-Yves Bouffault ⁽²⁾	512 500	5 107		
Pierre-Yves Le Daëron ⁽²⁾	248 117	2 859		
Philippe Brun ⁽²⁾	255 273	4 134		

⁽¹⁾ Hors avantages en nature et attribution gratuite d'actions.

⁽²⁾ Ces rémunérations et avantages constituent la partie « avantages à court terme » selon IAS 19. Les dirigeants ne bénéficient pas « d'avantages postérieurs à l'emploi » ni « d'autres avantages à long terme ». Les « indemnités de fin de contrat » des membres du Directoire sont détaillées au § 6. (aucun paiement n'a été réalisé à ce titre en 2009).

Le détail des actions de performance attribuées à chaque mandataire social au cours de l'exercice 2009 est présenté au § 5.2.1.6. du rapport de gestion.

2008 (montants bruts en euros)	Rémunérations versées par IMS ⁽¹⁾	Avantages en nature	Jetons de Présence	Montants versés par les sociétés du Groupe
Sidney Cabessa			25 400	
Philippe Armengaud			16 100	
Christian Parente			11 500	
Yvon Jacob	24 000		26 900	
Jean-Yves Bouffault	870 000	1 337		
Pierre-Yves Le Daëron	390 975	2 399		
Philippe Brun	366 560	5 682		

⁽¹⁾ Hors avantages en nature et attribution gratuite d'actions.

Engagements sociaux

La charge incluse dans les frais de personnel au titre des régimes à cotisations définies est de 1,0 million d'euros ; elle concerne la Belgique, le Royaume-Uni, l'Allemagne (société Hoselmann) et l'Italie. IMS Belgium propose un régime combiné de prévoyance et de retraite complémentaire complètement externalisé. IMS (UK) propose à ses employés un régime de retraite individuel.

Coût des plans de stock-options et d'attribution gratuite d'actions

Aucun plan d'achat d'actions n'ayant été mis en place, aucune charge relative à des plans d'achat d'actions n'a été constatée depuis 2006.

Un plan d'attribution gratuite d'actions a été mis en place le 18 septembre 2006.

Une action a été définitivement attribuée au titre de l'intéressement B de l'année 2007 ainsi qu'une demi-action au titre de l'intéressement A aux bénéficiaires entrés dans le plan d'intéressement.

Les conditions de performance requises pour l'attribution gratuite d'actions au titre de l'intéressement B des années 2008 et 2009 n'ayant pas été atteintes, au 31 décembre 2009 aucune action ne reste due à raison du programme d'attribution gratuite d'actions.

Valorisé et comptabilisé en charges de personnel, le plan s'est ainsi traduit par une charge de 4,5 millions d'euros en 2007, un produit de 1,7 million d'euros (suite aux revues des conditions de performance) en 2008, et une charge de 0,2 million d'euros en 2009.

4.5. Autres charges

Les principaux postes de charges par nature sont les suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	2009	2008
Loyers ⁽¹⁾	18,3	18,0
Frais de transport	24,8	34,7
Entretien, maintenance	6,4	8,1
Matières consommables (yc énergie et télécom)	11,0	14,5
Frais de déplacement	4,3	5,9
Impôts et taxes	4,0	3,9
Commissions sur ventes	1,7	4,3
Autres	21,1	28,1
Total	91,6	117,5

⁽¹⁾ Il s'agit des loyers concernant les contrats de location simple.

Aucun contrat n'inclut de loyers conditionnels, variant en fonction d'un critère autre que celui de l'écoulement du temps.

Les contrats de location simple contiennent souvent des clauses de renouvellement essentiellement sur les dépôts.

Les durées de contrat sont disparates au sein du Groupe IMS et varient en fonction du pays et du bien loué.

4.6. Charges opérationnelles par destination

Les charges nettes par destination dans le Groupe IMS (correspondant au total des charges par nature de 217,7 millions d'euros, moins les autres produits opérationnels et reprises de provisions de 11,6 millions d'euros) se décomposent ainsi :

<i>(en millions d'euros)</i>	2009	2008
Frais de transport	28,1	38,0
Frais d'entrepôt	62,5	72,7
Frais commerciaux	64,8	68,7
Frais généraux	50,7	51,8
Total charges nettes	206,1	231,2

4.7. Charges financières nettes

Le résultat financier peut se résumer ainsi :

<i>(en millions d'euros)</i>	2009	2008
Impact de la valorisation des instruments dérivés et de l'évaluation des emprunts au coût amorti	(1,2)	(1,1)
Résultat de change	0,1	(0,7)
Services bancaires	(1,5)	(1,8)
Produits et charges d'intérêt	(8,6)	(12,7)
Intérêts financiers liés aux retraitements des locations financières	(1,1)	(1,3)
Total	(12,3)	(17,6)

Les reprises et dotations aux provisions sur instruments dérivés proviennent essentiellement de la mise au marché d'instruments de couverture de taux d'intérêt (voir § 3.21).

La Société étale selon la méthode du coût amorti les coûts relatifs à la renégociation de son contrat de dette syndiquée en 2009.

4.8. Impôts

<i>(en millions d'euros)</i>	2009	2008
Impôts exigibles	(3,4)	14,3
Impôts différés	(27,8)	(2,9)
Total impôts	(31,2)	11,4

Le profit d'impôt exigible correspond notamment à :

- des « carry-backs » comptabilisés en France (1 million d'euros) et aux Pays-Bas (0,1 million d'euros) ;
- une créance d'impôt à valoir sur les paiements futurs d'impôts en Espagne pour 1,7 million d'euros ;
- des crédits d'impôts comptabilisés en Belgique (0,7 million d'euros) ;
- ainsi qu'aux charges d'impôts comptabilisées par les sociétés Fleischmann et Hoselmann (0,4 million d'euros pour les deux sociétés).

La Société IMS International Metal Service et ses filiales françaises (IMS France, Calibracrier, Produr et Euralliage), toutes détenues à plus de 95%, ont choisi d'opter pour le régime fiscal des groupes de sociétés.

Le rapprochement entre l'impôt théorique calculé avec le taux d'impôt en vigueur en France (33,33% en 2009) appliqué au résultat avant impôt et la charge réelle d'impôt se présente ainsi :

<i>(en millions d'euros)</i>	Base 2009	Impôt correspondant (+ produit/- charge)	Taux
Calcul au taux théorique en France	(118,1)	39,4	33,33%
Impact des différences permanentes ⁽¹⁾	12,8	(4,3)	(3,6)%
Impact des reports non activés (Suisse et Lettonie)	0,7	(0,2)	(0,2)%
Total base imposable	(104,6)	34,9	29,5%
Supplément d'impôt dû aux différentiels de taux entre la France et les autres pays		(4,6)	(3,9)%
Autres impôts ⁽²⁾		0,9	0,8%
Total	(104,6)	31,2	26,4%

⁽¹⁾ Les différences permanentes proviennent des charges non déductibles fiscalement, et de l'impact de la dépréciation de l'écart d'acquisition d'UAB « IMS Antera » comptabilisée sans effet impôt.

⁽²⁾ Cette ligne comprend notamment des crédits d'impôts comptabilisés en Belgique pour 0,7 million d'euros (intérêts notionnels), calculés sur la base des réserves des sociétés.

4.9. Résultat des activités abandonnées et/ou en cours de cession

Il n'y a pas eu d'activité abandonnée en 2009.

4.10. Résultat par action

Deux résultats par action sont calculés :

- par action émise : en prenant au dénominateur le nombre total d'actions composant le capital social d'IMS International Metal Service, soit 18 057 010 ;
- par action hors auto-contrôle : en prenant au dénominateur le nombre total d'actions (18 057 010) diminué du nombre d'actions propres auto-détenues, s'élevant à 673 042 actions au 31 décembre 2009.

5. Information sectorielle

La norme IFRS 8, obligatoire pour les exercices ouverts à partir du 1^{er} janvier 2009, a été mise en place.

Le seul niveau d'information sectorielle désormais retenu est l'activité (c'est-à-dire les lignes de produits), qui est l'axe principal d'analyse des comptes par la direction. Les indicateurs suivis sont le chiffre d'affaires (produits des activités ordinaires), la marge brute ainsi que la valeur des stocks.

Les chiffres communiqués sont évalués conformément aux normes IFRS, la seule réconciliation à faire provient des écritures relatives aux réévaluations des stocks des sociétés acquises, à l'élimination des marges internes incluses dans les stocks qui ne sont pas affectées aux lignes de produits et aux provisions sur stocks.

Les produits sectoriels (il n'y a pas de produits inter-secteurs), le résultat sectoriel (marge brute) ainsi que les actifs sectoriels (stock brut) par ligne de produits se présentent de la façon suivante :

31 décembre 2009 <i>(en milliers d'euros)</i>	Chiffre d'affaires	Marge brute	Stocks (valeur brute)
Abrasion	95 305	24 333	32 494
Inox	364 055	42 587	106 888
Mécanique	227 648	36 469	98 078
Autres et direct usine	40 106	1 924	3 630
Écritures relatives à la réévaluation des stocks des sociétés acquises, aux marges internes et aux provisions sur stocks		(5 007)	675
Total	727 114	100 306	241 765
31 décembre 2008 <i>(en milliers d'euros)</i>	Chiffre d'affaires	Marge brute	Stocks (valeur brute)
Abrasion	197 133	59 383	54 620
Inox	625 406	92 879	163 159
Mécanique	500 918	128 856	161 907
Autres et direct usine	83 561	7 620	6 987
Écritures relatives à la réévaluation des stocks des sociétés acquises, aux marges internes et aux provisions sur stocks		3 045	127
Total	1 407 018	291 783	386 800

Par rapport à l'information sectorielle de 2^{ème} niveau publiée en 2008, qui était par ligne de produits, des reclassements ont été effectués afin de rattacher la totalité de l'activité « direct usine » à la ligne autres.

6. Information sur les parties liées

Les parties liées ont été définies comme étant les principaux dirigeants de la société mère, holding du Groupe. Les autres dirigeants, membres du Comité de Direction Groupe, n'ont pas été considérés comme des parties liées dans la mesure où leur responsabilité est restreinte à une fraction des revenus ou actifs du Groupe (filiales et/ou lignes de produits).

Ainsi, les seules parties liées existantes sont les relations du Groupe avec les membres du Conseil de Surveillance et du Directoire.

Les rémunérations et avantages de toute nature versés aux mandataires sociaux sont détaillés dans le § 4.4.

Les actionnaires ont approuvé, lors de l'Assemblée Générale du 3 avril 2008, le principe et les modalités de détermination des indemnités de cessation de fonction et de mandat des membres du Directoire fixées par le Conseil de Surveillance du 21 février 2008. Lors de sa séance du 15 octobre 2009, le Conseil de Surveillance sur proposition du Comité des Nominations et des Rémunérations, a décidé de modifier les modalités de calcul des indemnités de départ sans pour autant modifier les autres conditions. Ces dispositions se substituent à toute autre disposition antérieure.

Ces dispositions sont les suivantes :

1) Engagement vis-à-vis de Monsieur Jean-Yves Bouffault

En cas de cessation de ses fonctions de Président du Directoire d'IMS ou de non renouvellement de ses fonctions, et sauf en cas de révocation pour faute grave ou lourde, il sera accordé à Monsieur Jean-Yves Bouffault une indemnité forfaitaire d'un montant de 6 ou 12 mois de Salaire, liée à la cessation de l'ensemble de ses mandats sociaux au sein de la Société et des sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-1 du Code de commerce.

Le montant de cette indemnité est fonction de la variation de la valeur théorique de l'entreprise (VTE) entre :

- l'année 2004, date de prise de fonctions de Monsieur Jean-Yves Bouffault,
- et la moyenne de cette même VTE pour la Période de Référence de l'année de départ et des deux années précédentes.

Cette indemnité s'élèvera à 6 mois de Salaire si la VTE a progressé de 3% à 6% par an en moyenne par rapport à 2004 et à 12 mois de Salaire si la progression de la VTE est supérieure à 6% par an en moyenne. Aucune indemnité ne sera versée si la variation de la VTE est inférieure à 3% par an en moyenne.

2) Engagement vis-à-vis de Monsieur Pierre-Yves Le Daéron

En cas de cessation de ses fonctions de membre du Directoire d'IMS et de directeur de la stratégie et du développement, il sera accordé à Monsieur Pierre-Yves Le Daéron une indemnité forfaitaire d'un montant de 6 ou 12 mois de Salaire liée à la cessation de l'ensemble de ses mandats sociaux et de son activité salariée au sein de la Société et des sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-1 du Code de commerce.

Les cas de cessation de fonctions sont les suivants :

- révocation ou licenciement (sauf en cas de révocation ou licenciement pour faute grave ou lourde),
- départ pour quelque raison que ce soit dans les six mois de la prise de contrôle ou du changement de contrôle du capital de la Société. Ce changement de contrôle ou cette prise de contrôle s'apprécie par le franchissement du seuil de 20% du capital ou des droits de vote, par un actionnaire agissant seul ou de concert, ou par la nomination de deux membres du Conseil de Surveillance par un actionnaire agissant seul ou de concert.

Le montant de cette indemnité est fonction de la variation de la valeur théorique de l'entreprise (VTE) entre :

- la moyenne des années 2004 et 2005 ; 2005 étant l'année de prise de fonctions de Monsieur Pierre-Yves Le Daëron,
- et la moyenne de cette même VTE pour la Période de Référence de l'année de départ et des deux années précédentes.

Cette indemnité s'élèvera à 6 mois de Salaire si la VTE a progressé de 3% à 6% par an en moyenne par rapport à la moyenne des années 2004 et 2005 et à 12 mois de Salaire si la progression de la VTE est supérieure à 6% par an en moyenne. Aucune indemnité ne sera versée si la variation de la VTE est inférieure à 3% par an en moyenne.

Cette indemnité ne se substitue pas à l'indemnité conventionnelle de licenciement qui serait éventuellement versée.

3) Engagement vis-à-vis de Monsieur Philippe Brun

En cas de cessation de ses fonctions de membre du Directoire d'IMS et de directeur administratif et financier, il sera accordé à Monsieur Philippe Brun une indemnité forfaitaire d'un montant de 6 ou 12 mois de Salaire liée à la cessation de l'ensemble de ses mandats sociaux et de son activité salariée au sein de la Société et des sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-1 du Code de commerce.

Les cas de cessation de fonctions sont les suivants :

- révocation ou licenciement (sauf en cas de révocation ou licenciement pour faute grave ou lourde),
- départ pour quelque raison que ce soit dans les six mois de la prise de contrôle ou du changement de contrôle du capital de la Société. Ce changement de contrôle ou cette prise de contrôle s'apprécie par le franchissement du seuil de 20% du capital ou des droits de vote, par un actionnaire agissant seul ou de concert, ou par la nomination de deux membres du Conseil de Surveillance par un actionnaire agissant seul ou de concert.

Le montant de cette indemnité est fonction de la variation de la valeur théorique de l'entreprise (VTE) entre :

- la moyenne des années 2004, 2005 et 2006 ; 2006 étant l'année de prise de fonctions de Monsieur Philippe Brun,
- et la moyenne de cette même VTE pour la Période de Référence de l'année de départ et des deux années précédentes.

Cette indemnité s'élèvera à 6 mois de Salaire si la VTE a progressé de 3% à 6% par an en moyenne par rapport à la moyenne des années 2004, 2005 et 2006 et à 12 mois de Salaire si la progression de la VTE est supérieure à 6% par an en moyenne. Aucune indemnité ne sera versée si la variation de la VTE est inférieure à 3% par an en moyenne.

Cette indemnité ne se substitue pas à l'indemnité conventionnelle de licenciement qui serait éventuellement versée.

Pour le calcul des indemnités visées ci-dessus, il sera fait application des définitions suivantes :

Le salaire de référence servant au calcul de l'indemnité correspond à la rémunération moyenne (fixe + variable) due au titre des 3 dernières années (« Salaire »).

La VTE s'apprécie chaque année par l'application de la formule :

$VTE = \text{Capitalisation boursière moyenne} + \text{endettement moyen du Groupe}$, où :

- (1) la capitalisation boursière moyenne est égale au nombre d'actions (constaté à la fin de la Période de Référence de l'année de départ) x moyenne des cours moyens quotidiens pondérés par les volumes sur la Période de Référence ;
- (2) l'endettement moyen est calculé à partir de la moyenne de l'endettement net à la fin des deux dernières Périodes de Référence.

Les Périodes de Référence sont déterminées, en fonction de la date de départ de la manière suivante :

- Si le départ intervient avant la date du Conseil de Surveillance examinant les comptes semestriels de l'année de départ (année N) et au plus tard le 1^{er} septembre de l'année N, la Période de Référence de l'année de départ correspond au dernier exercice clos (N-1). Les deux Périodes de Référence précédentes correspondent alors aux exercices annuels N-2 et N-3.
- Si le départ intervient après l'examen par le Conseil de Surveillance des comptes semestriels de l'année de départ (année N) mais avant celui des comptes annuels de cet exercice, la Période de Référence de l'année de départ correspond aux 12 mois précédant la clôture du semestre (N). Les deux Périodes de Référence précédentes sont déterminées de la même manière pour les 12 mois précédant la clôture du semestre N-1 et du semestre N-2.

7. Variation de trésorerie consolidée

Le tableau de variation de trésorerie consolidée est présenté après neutralisation des écarts de conversion et des variations du périmètre de consolidation.

Les décalages existant entre les charges financières enregistrées sur la période et les charges décaissées sont pris en compte dans le tableau de trésorerie mais demeurent non significatifs.

7.1. Détail des flux liés à l'exploitation

<i>(en millions d'euros)</i>	2008	Variation du BFR	Autres	Ecarts de conversion	2009
Stocks	374,6	(150,2)	(0,2)	0,2	224,4
Clients	223,9	(101,3)		0,2	122,8
Fournisseurs	(213,7)	105,1	0,5	(0,1)	(108,2)
Autres actifs (hors actif d'impôts sociétés)	8,8	(0,2)	(0,9)		7,7
Autres passifs (hors dettes d'impôts sociétés)	(37,8)	1,7	6,7	(0,1)	(29,5)
Total BFR hors créances ou dettes d'impôts sociétés	355,8	(144,9)	6,1	0,2	217,2

7.2. Détail des opérations d'investissements

Les investissements ne comprennent que les investissements payés et ne comprennent pas les opérations liées aux locations financières (enregistrées pour 3,2 millions d'euros en 2008 et 0,8 million d'euros en 2009 en immobilisations avec en contrepartie les dettes financières).

Les investissements financiers enregistrent les paiements différés concernant les acquisitions réalisées en 2008 et les variations des actifs long terme.

7.3. Détail des opérations financières

Pour ce qui concerne les actions propres, le montant enregistré en 2009 correspond à la valeur des achats d'actions et au coût des actions gratuites attribuées.

Aucun dividende n'a été versé en 2009.

Les nouveaux emprunts et les remboursements d'emprunts correspondent aux mouvements identifiés au § 3.17 sur le passif non courant portant intérêt.

8. Honoraires versés aux Commissaires aux Comptes

Les honoraires liés aux réseaux des Commissaires aux Comptes sont résumés ainsi :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Honoraires 2009		Honoraires 2008	
	Ernst & Young	Bellot Mullenbach & Associés	Ernst & Young	Bellot Mullenbach & Associés
Audit				
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés				
- Emetteur	126	105	119	95
- Filiales intégrées globalement	448	75	463	81
Autres diligences et prestations directement liées à la mission des Commissaires aux Comptes				
- Emetteur				
- Filiales intégrées globalement	2		6	76
Sous-total Audit	576	180	588	252
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement (juridique, fiscal, social)				
- Emetteur				
- Filiales intégrées globalement	10		20	
Sous-total Autres prestations	10		20	
Total honoraires	586	180	608	252

9. Litiges

Au 31 décembre 2009, aucun élément significatif n'est intervenu dans le cadre des activités du Groupe.

10. Événements postérieurs à la clôture

Le 3 février 2010, le Conseil de Surveillance d'IMS a pris connaissance du dépôt d'un projet d'offre publique d'échange non sollicitée initiée par la société Jacquet Metals, et de la démission des trois représentants du Concert Jacquet. En application des règles de gouvernance du Groupe, en période d'offre publique, le Conseil de Surveillance assume la responsabilité de la réponse à l'offre. Il a publié le 10 février 2010 un communiqué de presse dans lequel il constate, selon le titre du communiqué, qu'il s'agit d'une « offre inacceptable ».

Un processus de recherche d'acquéreurs de la société Stappert avait été initié. Aucune décision n'ayant été prise par le Conseil de Surveillance, les actifs et passifs de la société Stappert n'ont pas été reclassés en actifs destinés à être cédés.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS 2009

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la Société IMS International Metal Service, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- la note « 5. Information sectorielle » qui expose le changement de méthode comptable induit par la première application de la norme IFRS 8 Secteurs opérationnels ;
- les notes « 10. Evénements postérieurs à la clôture » et « 3.24 Engagements hors bilan - Covenants bancaires » relatives aux informations données sur l'offre publique d'échange initiée par la société Jacquet Metals sur IMS, aux réflexions sur la cession de la filiale Stappert, et à la situation d'exigibilité des dettes financières.

II. Justification des appréciations

La crise financière qui s'est progressivement accompagnée d'une crise économique emporte de multiples conséquences pour les entreprises et notamment au plan de leur activité et de leur financement. Ces éléments ont été pris en considération par votre Société pour apprécier le caractère approprié de la convention de continuité d'exploitation retenue pour l'établissement des comptes au 31 décembre 2009, notamment les négociations en cours avec les établissements financiers pour le maintien de leurs financements (cf. note « 3.24 Engagements hors bilan - Covenants bancaires »).

Le manque de visibilité actuel sur les perspectives économiques se traduit par un facteur d'incertitudes élevées pour la préparation des comptes, particulièrement au regard des estimations comptables qui sont requises en application des principes comptables. Ces conditions sont décrites dans la note « 1. Principes et méthodes de consolidation ». C'est dans ce contexte que nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance en application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce :

- Selon les modalités décrites dans les notes 2.1 et 3.1 « Ecarts d'acquisition – Regroupements d'entreprises », la Société procède systématiquement, à chaque clôture, à des tests de dépréciation des écarts d'acquisition. Les estimations nécessaires à l'élaboration des plans d'affaires prévisionnels ont par nature un caractère incertain et ont été réalisées, pour cet exercice, dans un contexte de difficultés particulières d'appréhension des perspectives économiques futures. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et les hypothèses utilisées et nous avons vérifié que les notes 2.1 et 3.1 donnent une information appropriée.
- Selon les modalités décrites dans la note 2.7 « Stocks », la Société comptabilise à chaque arrêté une provision pour dépréciation de ses stocks pour les ramener à leur valeur nette de réalisation. Nous avons examiné les modalités d'évaluation et de comptabilisation de la dépréciation des stocks et nous avons vérifié que les notes 2.7 et 3.6 « Stocks » donnent une information appropriée.
- Les notes annexes des comptes consolidés 2.15 et 3.16 « Impôts différés » décrivent les modalités de comptabilisation des créances d'impôts différés relatives aux pertes fiscales reportables. Les estimations nécessaires à l'élaboration des plans de consommation prévisionnels des déficits reportables ont par nature un caractère incertain et ont été réalisées, pour cet exercice, dans un contexte de difficultés particulières d'appréhension des perspectives économiques futures. Nous

avons examiné les plans de consommation prévisionnels des déficits reportables qui nous ont été communiqués ainsi que les hypothèses retenues par la Société et nous avons vérifié que les notes 2.15 et 3.16 donnent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport de gestion du Groupe.

A l'exception de l'incidence éventuelle des faits exposés dans la première partie de ce rapport, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Paris - La Défense, le 22 février 2010

Les Commissaires aux Comptes

BELLOT MULLENBACH & ASSOCIES
Jean-Louis Mullenbach

ERNST & YOUNG Audit
François Carrega

COMPTES ANNUELS

Compte de résultat	127
Bilan au 31 décembre	128
Tableau des flux de trésorerie	130
Notes annexes aux comptes annuels	131
Rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels 2009.....	150
Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés.....	152
Observations du Conseil de Surveillance.....	154

Compte de résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	notes	2009	2008	2007
Prestations de services	6.1	9 856	13 350	12 958
Reprises sur amortissements et provisions		1 364	1 522	605
Autres produits		2		199
Transferts de charges	6.6	(485)	(1 391)	342
Total produits d'exploitation		10 737	13 481	14 104
Achats et charges externes		7 385	6 863	7 070
Impôts, taxes et versements assimilés		496	514	519
Salaires et traitements		3 791	4 690	3 868
Charges sociales		1 885	1 716	1 932
Dotations aux amortissements et aux provisions		2 222	2 817	1 799
Autres charges		243	65	118
Total charges d'exploitation		16 022	16 665	15 306
Résultat d'exploitation		(5 285)	(3 184)	(1 202)
Produits de participations	7.4	21 463	17 278	14 570
Autres intérêts et produits assimilés	7.4	3 537	8 378	6 405
Reprises sur provisions et transferts de charges financières		713	26	166
Différences positives de change		1 795	596	208
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		3	31	53
Total produits financiers		27 511	26 309	21 402
Dotations aux amortissements et aux provisions		260	3 611	26
Intérêts et charges assimilées	7.4	6 811	7 914	5 729
Différences négatives de change		862	884	519
Total charges financières		7 933	12 409	6 274
Résultat financier		19 578	13 900	15 128
Résultat courant avant impôts		14 293	10 716	13 926
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			43	647
Produits exceptionnels sur opérations en capital		16	11 780	291
Reprises sur provisions et transferts de charges		388	26	62
Total produits exceptionnels	6.2	404	11 849	1 000
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				42
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		123	8 173	79
Dotations aux amortissements et aux provisions		452	709	3 018
Total charges exceptionnelles	6.2	575	8 882	3 139
Résultat exceptionnel		(171)	2 967	(2 139)
Intéressement des salariés		11	160	372
Impôts sur les bénéfices	6.3	(1 065)	(1 786)	(3 736)
BENEFICE DE L'EXERCICE		15 176	15 309	15 151

Les notes jointes font partie intégrante des états financiers.

Bilan actif au 31 décembre

<i>(en milliers d'euros)</i>	notes	Montant brut	2009 Amort, prov.	Montant net	2008 Montant net	2007 Montant Net
Immobilisations incorporelles		12 834	10 445	2 389	3 413	4 421
Immobilisations corporelles		1 734	1 198	536	541	543
Immobilisations financières						
Participations	7.4	211 015		211 015	210 855	123 067
Créances rattachées à des participations	4.6, 4.10, 7.4	11 707		11 707	22 941	17 364
Autres titres immobilisés		1		1	1	1
Prêts	4.6	1		1	1	1
Autres immobilisations financières	4.6	100		100	100	90
Total		222 824		222 824	233 898	140 523
Total actif immobilisé	4.1, 4.2, 4.3	237 392	11 643	225 749	237 852	145 487
Avances et acomptes versés	4.6	31		31	18	16
Créances d'exploitation						
Créances diverses	4.6, 4.10, 7.4	53 407		53 407	135 626	122 070
Valeurs mobilières de placement	4.7	13 215		13 215	3 080	7 543
Actions propres	4.4, 5.2	9 238	2 899	6 339	8 353	6 820
Disponibilités		978		978	1 875	1 883
Total actif circulant	4.6	76 869	2 899	73 970	148 952	138 332
Charges constatées d'avance	4.6, 4.8	327		327	328	79
Ecart de conversion-Actif	4.9	260		260	633	26
Charges à répartir	4.5	597		597	143	231
TOTAL ACTIF		315 445	14 542	300 903	387 908	284 155

Les notes jointes font partie intégrante des états financiers.

Bilan passif au 31 décembre

<i>(en milliers d'euros)</i>	notes	2009	2008	2007
Capital		27 528	27 528	27 528
Primes d'émission, de fusion, d'apport		28 287	28 287	28 287
Réserve légale		2 753	2 753	2 753
Autres réserves		6 888	6 888	6 888
Report à nouveau		62 827	47 517	51 546
Résultat de l'exercice		15 176	15 309	15 151
Provisions réglementées	5.3	1 106	1 011	358
Total capitaux propres	5.1	144 565	129 293	132 511
Provisions pour risques		290	1 985	2 789
Provisions pour charges		4 756	4 619	3 684
Total provisions pour risques et charges	5.4	5 046	6 604	6 473
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	5.6, 5.8	109 686	93 161	101 431
Comptes courants bancaires et soldes créditeurs		77	9 235	5 132
Emprunts et dettes financières divers	5.8, 7.4	36 938	48 527	32 578
Total dettes financières		146 701	150 923	139 141
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		1 909	2 445	1 181
Dettes fiscales et sociales		1 855	2 075	3 191
Total dettes d'exploitation	5.8	3 764	4 520	4 372
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	7.4	130	94 670	909
Dettes d'impôt sociétés			400	
Autres dettes diverses		597	62	100
Total dettes diverses	5.8	727	95 132	1 009
Total dettes	5.5	151 192	250 575	144 522
Produits constatés d'avance				
Ecart de conversion-Passif	5.7	100	1 436	649
TOTAL PASSIF		300 903	387 908	284 155

Les notes jointes font partie intégrante des états financiers.

Tableau des flux de trésorerie

<i>(en milliers d'euros)</i>	2009	2008	2007
EXPLOITATION			
Capacité d'autofinancement	15 647	15 682	19 156
(Augmentation) / diminution du besoin en fonds de roulement	(1 600)	4 333	3 946
FLUX NET DE TRESORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION	14 047	20 015	23 102
INVESTISSEMENT			
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	(683)	(702)	(1 632)
Acquisition de titres de participation (hors frais d'acquisition)	(160)	(94 377)	(19 541)
Octroi de prêt et avances à long terme	(4 363)	(5 725)	(11 183)
Augmentation/réduction des autres immobilisations financières		(10)	(1)
Cession d'immobilisations incorporelles et corporelles			7
Cession de titres de participation		11 780	
Reclassement actions propres			5 702
Remboursement de prêts et avances à long terme	15 597	148	1 983
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	10 391	(88 886)	(24 665)
FINANCEMENT			
Augmentation / (réduction) de capital			
Dividendes versés		(19 180)	(14 400)
Emission d'emprunts (net des frais d'émission d'emprunts)	20 436	9 023	28 178
Remboursement d'emprunts et divers	(4 667)	(17 293)	(143)
Flux sur dettes financières CT et financement intragroupe	(94 292)	94 292	
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT	(78 523)	66 842	13 635
VARIATION DE TRESORERIE (b-a+c+d)	(54 085)	(2 029)	12 072
a. Trésorerie d'ouverture	(4 280)	4 294	6 070
b. Trésorerie de clôture	14 116	(4 280)	4 294
c. Incidence de la variation des comptes de cash pooling	(70 388)	2 034	7 028
d. Actions propres	(2 093)	4 511	6 820

Notes

1) Afin d'améliorer la lisibilité des flux de trésorerie, l'incidence de la variation des fonds mis temporairement à la disposition des filiales conformément à la convention de trésorerie signée avec la Société (ci-après, « cash pooling ») est présentée dans la variation de trésorerie. La trésorerie comprend donc les disponibilités, les valeurs mobilières de placement, les concours bancaires courants et la variation des comptes de cash pooling.

2) Les comptes de cash pooling sont présentés à l'actif en « Créances diverses » et au passif, en « Emprunts et dettes financières divers ».

3) Les actions propres détenues par la Société sont à compter de l'exercice 2007 classées dans un sous-compte des valeurs mobilières de placement et sont comprises dans la variation de trésorerie de la période.

4) Pour une meilleure lisibilité des flux de trésorerie, la variation des dettes d'acquisition des titres de participation, acquis auprès des filiales du Groupe en 2008, a été présentée en flux de financement pour 94 292 milliers d'euros et non en flux d'exploitation.

Notes annexes aux comptes annuels

1. Règles et méthodes comptables

Les états de synthèse de la Société ont été établis selon les normes, principes et méthodes du Code de commerce et du Plan comptable général ainsi que du décret n° 83-1020 du 29 novembre 1983.

La méthode de base pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les notes et tableaux présentés, en complément du bilan et du compte de résultat, constituent l'annexe et font, à ce titre, partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice arrêté le 31 décembre 2009 a une durée de douze mois.

Estimations

La préparation des états financiers implique que la direction procède à des estimations et retienne des hypothèses qui affectent les montants présentés au titre des éléments d'actifs et de passifs inscrits au bilan, ainsi que les montants présentés au titre des produits et des charges de l'exercice. La direction revoit ses estimations et appréciations de manière constante sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables, qui constituent le fondement de ses appréciations de la valeur comptable des éléments d'actifs et de passifs. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Les principales estimations faites par la direction lors de l'établissement des états financiers portent notamment sur :

- les tests de dépréciation des titres de participation. La méthodologie suivie se fonde sur la méthode de projection des flux de trésorerie futurs actualisés. Les flux de trésorerie sont issus de plans internes à 5 ans.
Ces estimations ont été établies en tenant compte du contexte actuel de crise économique et financière et en intégrant les paramètres financiers disponibles à la date de la clôture.

Les résultats des tests de dépréciation des titres de participation peuvent être affectés par l'évolution de l'activité au cours des années futures, incertitude d'autant plus significative que l'exercice prévisionnel est particulièrement délicat dans le contexte de faible visibilité que connaissent actuellement les marchés et l'environnement économique. Néanmoins, ces participations sont relatives à des actifs industriels générateurs de profits sur le long terme et font l'objet de tests de sensibilité ;

- les passifs sociaux qui sont évalués selon des hypothèses actuarielles statistiques.

Immobilisations

Valeurs brutes

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont valorisées à leur coût historique d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires nécessaires à la mise en utilisation du bien).

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée probable d'utilisation.

Les principaux modes et durées d'amortissements sont les suivants :

- Logiciel de gestion Stratix et progiciel de consolidation..... Linéaire – 8 ans et 10 ans
- Autres immobilisations incorporelles Linéaire – 3 ans et 5 ans
- Agencements, installations Linéaire – 10 ans
- Voitures de tourisme Linéaire – 4 ans
- Matériel de bureau Linéaire – 5 à 10 ans
- Matériel informatique Linéaire – 3 ans
- Mobilier de bureau Linéaire – 10 ans

Ces taux d'amortissement correspondent aux taux habituellement admis.

La Société a choisi par ailleurs, lorsque cela était possible, de pratiquer un mode d'amortissement dégressif. Ce régime fiscal, réservé à certaines catégories de biens, permet d'accroître sensiblement le montant des déductions fiscales pratiquées au cours des premières années d'utilisation du bien. D'un point de vue comptable, la part des dotations qui excède l'amortissement linéaire est constatée dans un compte de provision pour amortissement dérogatoire dans les capitaux propres sous la rubrique « provisions réglementées ».

Participations

Le poste « Participations » enregistre la valeur d'acquisition des titres détenus par la Société dans les sociétés dont elle assure le contrôle ou dans lesquelles elle exerce une influence, directement ou indirectement. La détention de titres de participation dans une société doit représenter au moins 10% de son capital.

La valeur brute comptable des titres de participation est leur coût d'acquisition à leur date d'entrée dans le patrimoine de la Société augmenté des frais d'acquisition.

Des tests de dépréciation ont été mis en place pour vérifier la valeur des titres de participation.

La méthodologie suivie pour déterminer la valeur d'utilité des actifs se fonde sur la méthode de projection des flux de trésorerie futurs.

Les hypothèses clefs de ces tests de dépréciation reposent principalement sur les hypothèses de volumes attendus, de marge brute et charges opérationnelles en euros par tonne, les prévisions de variation de besoin en fonds de roulement, ainsi que sur les taux d'actualisation et de croissance à l'infini retenus.

Ces flux provenant de plans internes établis par société sur 5 ans, tiennent compte des perspectives propres à l'entreprise, sans prendre en compte les restructurations non mises en œuvre et les investissements futurs de capacité ou d'efficacité.

La méthode des flux futurs de trésorerie actualisés (« discounted cash flows ») utilisée pour apprécier la valeur recouvrable des titres de participation présente, par nature, un caractère aléatoire. Elle induit en effet, par construction, une sensibilité des valeurs obtenues aux variations des hypothèses et paramètres retenus tels que :

- l'évolution de l'investissement industriel, fonction de la conjoncture économique européenne ;
- l'évolution des prix de vente dans les trois lignes de produits du Groupe ;
- l'anticipation des coûts d'approvisionnement, dépendant des cours de l'acier et des alliages qui composent les aciers spéciaux ;
- le choix du taux d'actualisation et du taux de croissance à l'infini au terme de l'horizon de prévision.

Il en résulte, selon les hypothèses retenues par le management pour établir les plans d'affaires et selon les paramètres de taux retenus, une incertitude susceptible d'affecter la valeur des titres de participation, d'autant plus significative dans le contexte de faible visibilité que connaissent actuellement les marchés et l'environnement économique.

Le flux de valeur terminale a été estimé en fonction des volumes historiquement observés, des niveaux de marge brute et de charges opérationnelles normatifs attendus.

Le taux d'actualisation retenu a été apprécié individuellement pour chaque société à partir du coût moyen pondéré du capital déterminé pour le Groupe. A la prime de risque groupe, une prime de risque pays complémentaire peut être appliquée pour les filiales localisées dans une zone hors euro ainsi qu'une prime de taille d'entreprise pour les filiales les moins significatives.

Autres immobilisations financières

Les prêts et autres immobilisations financières sont provisionnés lorsque la situation financière du débiteur laisse apparaître une forte probabilité de non remboursement.

Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées à leur valeur nominale.

Certaines créances sont éventuellement dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu d'après les informations connues à la date de clôture des comptes.

Valeurs mobilières de placement

SICAV

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées au coût d'acquisition avec constitution d'une provision pour dépréciation si leur valeur de marché est inférieure à la valeur comptable.

Titres auto-détenus

Les titres auto-détenus sont comptabilisés au coût d'acquisition. Une dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire, constituée par le cours moyen de bourse du dernier mois avant la clôture de l'exercice, est inférieure à la valeur comptable. Les sorties sont valorisées au coût unitaire moyen pondéré.

Les actions propres détenues par la Société sont présentées dans un sous-compte des valeurs mobilières de placement. La décomposition de ce poste est détaillée en § 5.2.

Conformément à l'avis du Conseil National de la Comptabilité (CNC) 2008-17 du 6 novembre 2008, les actions affectées aux plans d'attribution gratuite d'actions et aux plans d'options d'achat d'actions ne sont pas dépréciées en fonction de la valeur de marché, en raison de l'engagement d'attribution aux salariés et de la provision constatée au passif (voir § spécifique ci-après).

Opérations en devises

En cours d'exercice, les transactions en devises sont enregistrées pour leur contre-valeur en euros à la date d'opération.

Les dettes, créances, disponibilités en devises hors zone euro figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises hors zone euro à ce dernier cours est inscrite dans le poste « écart de conversion ».

Les pertes latentes de change font l'objet d'une provision pour risques en totalité.

Notion de résultat courant et exceptionnel

Les éléments des activités ordinaires même exceptionnels par leur fréquence ou leur montant sont compris dans le résultat courant. Seuls les éléments ne se rapportant pas aux activités ordinaires de l'entreprise ont été comptabilisés dans le résultat exceptionnel.

Provision pour engagements sociaux

La Société provisionne les indemnités de fin de carrière, compléments de retraite des salariés et médailles du travail. Les dotations et reprises de provisions sont comptabilisées en résultat d'exploitation. Les droits au titre des indemnités de départ en retraite (IDR) sont définis par la convention collective de la métallurgie.

Les principales hypothèses retenues pour l'évaluation des engagements de retraite sont les suivantes :

	2009	2008
Taux d'actualisation		
- Retraite chapeau	5,25%	6,00%
- Autres régimes	5,25%	6,00%
Taux d'inflation	2,00%	2,00%
Taux moyen d'augmentation de salaire	0,39% à 4,69% selon les CSP*, les régimes et l'âge	Inflation +0,5% à +1,5% selon les CSP* et les régimes

*CSP : catégories socioprofessionnelles

La méthode actuelle utilisée est la méthode des « unités de crédit projetées ».

Provision pour plan d'attribution gratuite d'actions existantes et plans d'options d'achat d'actions

Lors de l'attribution des plans, la Société a une obligation contractuelle à l'égard des bénéficiaires des attributions dont il est probable qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ceux-ci.

Compte tenu de ces éléments, la Société comptabilise une provision pour risque, déterminée plan par plan, représentative de l'obligation de livrer les titres. Cette provision est égale à la somme des éléments suivants :

- la valeur nette comptable des actions propres détenues ;
- le prix probable d'acquisition (évalué en cours de clôture) par l'entreprise des actions qui n'ont pas encore été achetées.

La prise en compte de la charge liée à cette provision est étalée au prorata de l'acquisition des droits par les bénéficiaires.

Conformément à l'avis CNC 2008-17, les dotations et reprises de provisions relatives aux attributions gratuites d'actions ou options d'achat d'actions sont comptabilisées en résultat d'exploitation et présentées dans les charges de personnel par l'intermédiaire d'un compte de transfert de charges depuis l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Instruments dérivés

La Société gère certains de ses risques financiers à l'aide d'instruments financiers dérivés dits de couverture. La Société utilise essentiellement des swaps de taux d'intérêt pour gérer les risques de taux liés à ses besoins de financement. Selon les circonstances, ces swaps permettent de passer de taux fixes à des taux variables ou inversement. Conformément aux principes comptables français, les montants nominaux des instruments financiers dérivés ne sont pas comptabilisés.

L'incidence des instruments financiers de couverture est appréhendée de façon symétrique en compte de résultat par rapport aux flux du sous-jacent couvert. Les instruments financiers qui ne sont pas qualifiés d'instruments de couverture font l'objet d'une provision lorsque leur valeur de marché est négative.

2. Faits significatifs

Des covenants bancaires, fondés sur le respect de deux ratios calculés au niveau des comptes consolidés du Groupe, s'appliquent à des financements dont le montant total s'élevait à 114 millions d'euros au 31 décembre 2009. Le premier ratio dit de leverage correspond au rapport de l'endettement net, calculé comme la somme de l'endettement net IFRS majoré des cessions de créances sans recours, sur l'EBITDA (somme du résultat opérationnel, des amortissements et des variations de provisions pour risques et charges) et doit rester inférieur à 3. Le deuxième ratio dit de gearing correspond au rapport de l'endettement net, calculé comme indiqué précédemment, sur les capitaux propres et doit rester inférieur à 90%.

En ce qui concerne le crédit syndiqué, le covenant de leverage a été renégocié en 2009. Pour l'année 2009, il est remplacé par un plafond de dette nette en valeur absolue, soit 245 millions d'euros au 30 juin 2009 et 180 millions d'euros au 31 décembre 2009.

Au 31 décembre 2009, le covenant de dette nette mis en place pour le crédit syndiqué est ainsi respecté : l'endettement net servant au calcul du covenant s'élève à 158,1 millions d'euros au 31 décembre 2009.

Au 30 juin 2010, le ratio de leverage devra être inférieur à 3 mais sur la base d'un EBITDA égal à deux fois le montant de l'EBITDA du 1^{er} semestre 2010 (et non pas l'EBITDA des 12 derniers mois). Au 31 décembre 2010, les covenants bancaires d'origine seront à nouveau appliqués.

Certaines modalités du crédit syndiqué ont été renégociées en juin 2009 :

- le solde de la tranche amortissable (de 24 millions d'euros au 31 décembre 2009) sera remboursé en deux annuités au lieu de trois, de telle sorte qu'il sera totalement remboursé en février 2011 ;
- la tranche revolving de 60 millions d'euros (à échéance en février 2012), sera réduite à 50 millions d'euros en février 2010.

Par ailleurs, le changement de contrôle tel que défini par l'article L. 233-3 du Code de commerce est susceptible d'entraîner l'exigibilité anticipée immédiate de la dette syndiquée par le Groupe. Le projet d'Offre Publique d'Echange par la société Jacquet Metals le 3 février 2010 est susceptible d'entraîner un tel changement de contrôle.

En ce qui concerne le financement de 30 millions d'euros remboursable in fine, les covenants d'origine continuent de s'appliquer : leverage de 3x l'EBITDA et gearing de 90%. Lorsque deux bris semestriels consécutifs sont constatés, ce qui est le cas au 31 décembre 2009, l'exigibilité anticipée de ce financement peut être demandée. C'est pourquoi IMS est entré en négociation en décembre 2009 avec les banques prêteuses, afin d'obtenir un avenant qui permette de conserver ce financement et de supprimer le test de leverage jusqu'à l'échéance du contrat.

Par ailleurs, la Société a procédé à l'augmentation de capital de sa filiale Trinox par incorporation de créances à hauteur de 211 milliers euros.

3. Événements postérieurs à la clôture

Le 3 février 2010, le Conseil de Surveillance d'IMS a pris connaissance du dépôt d'un projet d'offre publique d'échange non sollicitée initiée par la société Jacquet Metals, et de la démission des trois représentants du Concert Jacquet. En application des règles de gouvernance du Groupe, en période d'offre publique, le Conseil de Surveillance assume la responsabilité de la réponse à l'offre. Il a publié le 10 février 2010 un communiqué de presse dans lequel il constate, selon le titre du communiqué, qu'il s'agit d'une « offre inacceptable ».

Le 9 février 2010, le Conseil de Surveillance d'IMS a autorisé l'augmentation de capital de 20 millions d'euros de la société IMS SpA (Italie) par incorporation pour partie de la créance de cash-pooling détenue par IMS SA sur sa filiale.

Le 17 février 2010, le reliquat des plans de stocks options portant sur 22 000 options a été levé. Après cette levée, il n'existe plus aucun instrument dilutif du capital de la Société.

Un processus de recherche d'acquéreurs de la société Stappert avait été initié. Aucune décision n'a été prise par le Conseil de Surveillance à la date d'arrêté de ces comptes.

4. Notes sur le bilan - actif

4.1. Tableau de variation des immobilisations

<i>(en milliers d'euros)</i>	Solde initial	Acquisitions ou augmentations	Cessions, mises hors service ou diminutions	Solde final
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles (logiciels) ⁽¹⁾	12 374	460		12 834
Immobilisations corporelles	1 511	223		1 734
Immobilisations financières				
Participations ⁽²⁾	210 855	244	84	211 015
Créances rattachées à des participations	22 941	4 363	15 597	11 707
Autres titres immobilisés	1			1
Prêts	1			1
Autres immobilisations financières	100			100
Total immobilisations financières	233 898	4 607	15 681	222 824
Total général	247 783	5 290	15 681	237 392

⁽¹⁾ Le logiciel de gestion commerciale Stratix et les logiciels associés figurent au bilan pour une valeur brute de 9,6 millions d'euros et une valeur nette de 1,6 million d'euros.

⁽²⁾ Cf. note 4.3.

4.2. Tableau de variation des amortissements

<i>(en milliers d'euros)</i>	Solde initial	Augmentations et dotations	Diminutions et reprises	Solde final
Amortissements et provisions pour dépréciation				
Immobilisations incorporelles	8 961	1 484		10 445
Immobilisations corporelles	970	228		1 198
Total	9 931	1 712		11 643

4.3. Titres de participation

<i>(en milliers d'euros)</i>	Solde initial	Acquisitions ou augmentations	Cessions, mises hors service ou diminutions	Solde final
Valeurs brutes				
Intramet	16 500	6	-	16 506
IMS Belgium	46 966	6	-	46 972
Trinox	457	218 ⁽¹⁾	-	675
IMS France	31 175	-	-	31 175
IMS UK	4 558	-	-	4 558
Stappert	6 517	-	-	6 517
IMS SpA	29 416	-	-	29 416
CL Staal	3 000	6	-	3 006
Noxon	27 369	6	-	27 375
Aceros IMS Int, SA	44 812	-	-	44 812
Autres	85	2	84	3
Total	210 855	244	84	211 015

⁽¹⁾ Augmentation de capital de la société Trinox par incorporation de créances IMS SA pour 211 milliers d'euros.

Les principales hypothèses retenues pour les tests de dépréciation sont les suivantes :

- taux d'actualisation : entre 7,9% et 8,6% selon les sociétés testées (entre 8,1% et 8,6% retenu pour les tests de dépréciation préparés pour la clôture 2008) ;
- taux de croissance à l'infini : 1,5% (identique à celui retenu pour les tests de dépréciation préparés pour la clôture 2008).

Des tests de sensibilité ont été réalisés sur les principales hypothèses clefs utilisées dans les modèles de projection des flux de trésorerie futurs (comme le taux d'actualisation, le taux de croissance à l'infini, les volumes normatifs et niveaux de marge retenus en valeur terminale) afin de conforter la résilience des valeurs utilisées.

Des tests de sensibilité ont été réalisés en faisant varier :

- le taux de croissance à l'infini de -0,5% à 2,0% et le taux d'actualisation par pas de +/-0,5% ;
- les niveaux de marge en valeur terminale de -10% à +10% et les volumes de -10% à +10% ;
- les niveaux de marge en valeur terminale de -10% à +10% et le taux de croissance à l'infini de -0,5% à +2%.

Les tests de dépréciation des titres de participation ont conduit à l'absence de nécessité de dépréciation.

4.4. Tableau de variation des provisions sur postes d'actif

<i>(en milliers d'euros)</i>	Solde initial	Dotations	Reprises provisions utilisées	Reprises provisions non utilisées	Solde final
Actions propres	2 978			79	2 899
Total	2 978			79	2 899

4.5. Charges à répartir sur plusieurs exercices

Mouvements des charges à répartir

<i>(en milliers d'euros)</i>	Solde initial	Augmentations	Dotation aux amortissements de l'exercice	Solde final
Valeur nette				
Frais d'émission emprunt syndiqué de 100 millions d'euros dont 54 millions d'euros ont été utilisés (2009)	143	756	302	597
Total	143	756	302	597

Nature des charges à répartir

<i>(en milliers d'euros)</i>	Montant d'origine	Durée d'amortissement	Amortissements cumulés	2009
Frais d'émission emprunt syndiqué de 100 millions d'euros dont 54 millions d'euros ont été utilisés (2009)	1 076	s/durée emprunt	479	597
Total	1 076		479	597

Les commissions bancaires versées sur la mise en place de l'emprunt syndiqué de 100 millions d'euros (dont 54 millions ont été utilisés au 31 décembre 2009) représentaient un montant initial de 320 milliers d'euros et étaient amorties au prorata des intérêts courus. Suite à la renégociation des conditions de l'emprunt en 2009, le solde non amorti des frais initiaux ainsi que les nouvelles commissions d'avenant (756 millions d'euros) sont amortis sur la durée restante de l'emprunt de la manière suivante :

- au prorata des intérêts courus pour la tranche amortissable (solde de 24 millions d'euros au 31 décembre 2009) ;
- de manière linéaire pour la tranche revolving (30 millions d'euros utilisés sur 60 millions d'euros disponibles au 31 décembre 2009).

4.6. Échéancier des créances

<i>(en milliers d'euros)</i>	2008		2009	
	Total	Total	Dont à un an au plus	Dont à plus d'un an
Actif immobilisé				
Créances rattachées à des participations	22 941	11 707	7 535	4 172
Prêts	1	1	1	
Autres immobilisations financières	100	100		100
Actif circulant				
Avances et acomptes versés	18	31	31	
Créances diverses ⁽¹⁾	135 626	53 407	52 342	1 065
Charges constatées d'avance	328	327	327	
Total	159 014	65 573	60 236	5 337

⁽¹⁾ Ce poste comprend les comptes de cash pooling pour 43 051 milliers d'euros en 2009 et 124 428 milliers d'euros en 2008. Il comprend également une créance de carry back (report en arrière des déficits fiscaux de l'année 2009) de 1 065 milliers d'euros, d'échéance supérieure à un an.

4.7. Différences d'évaluation sur éléments fongibles et inventaire du portefeuille de valeurs mobilières

<i>(en milliers d'euros)</i>	2009	2008
Inventaire du portefeuille de valeurs mobilières		
Nombre de SICAV SGAAM Invest.	559	507
Nombre de SICAV NSJ	5,6	1,5
Evaluation au bilan	13 215	3 080
Evaluation au prix du marché	13 216	3 080

4.8. Charges constatées d'avance

<i>(en milliers d'euros)</i>	2009	2008
Charges d'exploitation	327	328
Charges financières		
Charges exceptionnelles		
Total	327	328

4.9. Écart de conversion actif

<i>(en milliers d'euros)</i>	2009	2008
Créances	228	629
Dettes financières	32	4
Total	260	633

Montant de l'écart de conversion actif non couvert par une provision pour perte de change

<i>(en milliers d'euros)</i>	2009	2008
Ecart de conversion actif	260	633
Rappel provision perte de change	260	633
Montant non couvert	0	0

4.10. Produits à recevoir rattachés aux postes de créances

<i>(en milliers d'euros)</i>	2009	2008
Immobilisations financières		
Créances rattachées à des participations	21	192
Créances		
Créances diverses ⁽¹⁾	3 788	329
Total	3 809	521

⁽¹⁾ dont 3 779 milliers d'euros correspondant à des factures à établir aux entreprises liées en 2009.

5. Notes sur le bilan - passif

5.1. Renseignements concernant les capitaux propres

a) Tableau de variation des capitaux propres

<i>(en milliers d'euros)</i>	Nombre de titres en circulation	Capital	Primes	Réserve légale	Autres réserves et RAN	Résultat	Provisions réglementées	Capitaux propres
31/12/2008	18 057 010	27 528	28 287	2 753	54 406	15 309	1 011	129 294
Affectation du résultat et dividendes distribués					15 309	(15 309)		
Variation							95	95
Résultat 2009						15 176		15 176
31/12/2009	18 057 010	27 528	28 287	2 753	69 715	15 176	1 106	144 565

Le poste « autres réserves et report à nouveau (RAN) » inclut 6,2 millions d'euros de réserve indisponible dotée en contrepartie des actions détenues.

Les provisions réglementées sont constatées conformément aux textes en vigueur et comprennent les amortissements dérogatoires.

b) Capital autorisé mais non émis, valeurs mobilières donnant accès au capital, engagements d'augmentation de capital

La Société n'a pas consenti d'options de souscription d'actions. Des plans d'option d'achats d'actions et d'attribution gratuite d'actions ont été mis en place avec les caractéristiques suivantes :

Plans d'options d'achat d'actions

La Société a consenti des options d'achat d'actions à certains de ses salariés et des mandataires sociaux au cours d'exercices précédents. Le détail du plan encore vivant est le suivant :

	Plan n° 5
Date d'Assemblée	9 avril 2002
Date du Conseil d'Administration	24 février 2003
Nombre total d'actions pouvant être achetées par :	80 000
- les mandataires sociaux attributaires	50 000
- les salariés	30 000
Point de départ de l'exercice des options	24 février 2007
Date d'expiration	24 février 2010
Prix d'achat	7,36
Modalités d'exercice	-
Options d'achat d'actions restantes à l'ouverture	22 000
Nombre d'actions achetées au cours de l'exercice	-
Options d'achat d'actions annulées ou recréditées durant l'exercice	-
Options d'achat d'actions restantes à la clôture	22 000

Plan d'attribution gratuite d'actions

Conformément aux dispositions votées par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 juillet 2006, un plan d'intéressement du management a été mis en place le 18 septembre 2006. Il associe les dirigeants et managers du Groupe à la performance financière de l'entreprise et concerne la plupart des pays et des fonctions du Groupe. Ce plan compte au 31 décembre 2009 62 attributaires au total, issus de toutes les sociétés du Groupe et représentant les fonctions de direction générale, commerciale, opérationnelle et financière.

Les dirigeants et managers d'IMS ont investi l'équivalent de 180 000 titres dans ce programme d'intéressement, soit l'équivalent de 1% du capital.

Ce plan comporte deux volets :

- intéressement A (intéressement de lock-up) : attribution au 27 février 2009 ou au 24 octobre 2009, en fonction de la date d'acquisition de la qualité de bénéficiaire et du respect du délai d'acquisition légal de 2 années, d'une demi-action existante par action détenue, sous condition de présence à cette date et de blocage des actions pendant la période du 18 septembre 2006 au 30 avril 2009 ;
- intéressement B : attribution d'un maximum de 2,5 actions existantes pour une action détenue, sous condition de la réalisation de performances financières pour chacune des années 2007 (une action), 2008 (une action) et 2009 (une demi-action).

Le 18 septembre 2008, une action a été définitivement attribuée au titre de la réalisation de la condition de performance (intéressement B) pour l'année 2007 aux bénéficiaires entrés dans le plan d'intéressement le 18 septembre 2006 (soit un total de 167 698 actions attribuées). Conformément à l'avis n° 2008-17 du 6 novembre 2008 du Conseil National de la Comptabilité (CNC), la charge relative à cette attribution a été comptabilisée en charges de personnel pour 2 514 milliers d'euros en 2008.

Le 27 février 2009, une demi-action a été définitivement attribuée au titre de la réalisation de la condition d'indisponibilité des titres investis (intéressement A) aux bénéficiaires entrés dans le plan d'intéressement le 18 septembre 2006 (soit un total de 83 865 actions attribuées). La charge relative à cette attribution a été comptabilisée en charges de personnel pour 1 215 milliers d'euros en 2009.

Le 24 octobre 2009, 4 353 actions ont été définitivement attribuées au titre de l'intéressement A et 8 706 actions au titre de l'intéressement B aux bénéficiaires entrés dans le plan d'intéressement postérieurement au 18 septembre 2006. La charge relative à ces attributions a été comptabilisée en charges de personnel pour 189 milliers d'euros en 2009.

Les actions ainsi attribuées ont toutes été prélevées sur les actions auto-détenues. Elles sont assorties d'une obligation de conservation de deux années par les attributaires à partir de l'attribution définitive, conformément aux dispositions légales.

Les conditions de performance requises pour l'attribution gratuite d'actions au titre de l'intéressement B des années 2008 et 2009 n'ayant pas été atteintes, au 31 décembre 2009 aucune action ne reste due à raison du programme d'attribution gratuite d'actions. Les actions auto-détenues initialement destinées à la couverture de ces obligations ont été réaffectées à d'autres objectifs en 2009.

Contribution sociale de 10% due par les employeurs sur les options consenties et les actions à attribuer gratuitement

La Société a opté pour la juste valeur déterminée pour l'établissement des comptes consolidés pour l'assiette de la contribution de 10%.

En l'absence de nouveaux plans, aucune contribution n'a été comptabilisée en charges de personnel dans l'exercice.

5.2. Opérations afférentes aux titres de la Société

Contrat de liquidité

La Société a confié à un intermédiaire financier la mise en œuvre d'un contrat de liquidité.

Au 31 décembre 2009, 109 000 actions figurent en compte pour une valeur comptable de 1 037 milliers d'euros (dont une valeur brute de 1 236 milliers d'euros et une dépréciation de 199 milliers d'euros). Le solde du compte de liquidité est constitué d'espèces pour 30 milliers d'euros et pour 312 milliers d'euros de sicav NSJ. La plus-value dégagée sur les actions IMS au titre de ce contrat s'élève à 16 milliers d'euros pour l'exercice 2009.

Mandat de vente

Début novembre 2009 la Société a confié à un intermédiaire financier un mandat en vue de céder 570 000 actions propres auto-détenues. Dans le cadre de ce mandat, l'intermédiaire financier agit de manière indépendante. Ce mandat a été suspendu courant février 2010, en raison de l'Offre Publique d'Echange initiée par la société Jacquet Metals sur les titres IMS. Au 31 décembre 2009, les 534 115 actions propres détenues concernées par le mandat figurent au bilan pour une valeur comptable de 5 080 milliers d'euros (valeur brute de 7 740 milliers d'euros et dépréciation de 2 660 milliers d'euros).

Actions auto-détenues

Les actions propres détenues par la Société sont présentées dans un sous-compte des valeurs mobilières. Au 31 décembre 2009, ce poste se décompose de la manière suivante :

Nombre d'actions	Solde initial	Augmentation	Diminution Attribution	Reclassement	Solde final
Actions affectées aux plans d'options d'achat d'actions	22 000				22 000
Actions affectées au plan d'attribution gratuite d'actions	96 924		(96 924)		
Actions affectées aux objectifs de croissance externe				7 927	7 927
Total des actions affectées	118 924		(96 924)	7 927	29 927
Actions non affectées ⁽¹⁾	577 927		(35 885)	(7 927)	534 115
Actions du compte de liquidité	121 800		(12 800)		109 000
Nombre total d'actions propres	818 651		(145 609)		673 042

⁽¹⁾ mandat de vente au 31 décembre 2009

Au 31 décembre 2009 (en milliers d'euros)	Quantités	Coût d'entrée	Provision	Net
Actions affectées aux plans d'options d'achat d'actions	22 000	147		147
Actions affectées au plan d'attribution gratuite d'actions				
Actions affectées aux objectifs de croissance externe	7 927	115	40	75
Total des actions affectées	29 927	262	40	222
Actions non affectées ⁽¹⁾	534 115	7 740	2 660	5 080
Actions du compte de liquidité	109 000	1 236	199	1 037
Total actions propres	673 042	9 238	2 899	6 339

⁽¹⁾ mandat de vente au 31 décembre 2009

5.3. Provisions réglementées

<i>(en milliers d'euros)</i>	Solde initial	Augmentations et dotations	Diminutions et reprises	Solde final
Amortissements dérogatoires	1 011	453	358	1 106
Total	1 011	453	358	1 106

5.4. Tableau des provisions sur postes de passif

<i>(en milliers d'euros)</i>	Solde initial	Dotations	Reprises provisions utilisées	Reprises Provisions non utilisées	Solde final
Provisions pour litiges	78	30		78	30
Provision pour pertes de change	633	260	633		260
Provisions pour attribution gratuite d'actions (1)	1 274		1 274		0
Provisions pour risques	1 985	290	1 907	78	290
Provision pour pensions et obligations similaires (2)	3 850	179	12		4 017
Provision pour impôts					
Autres provisions pour charges (3)	769		30		739
Provisions pour charges	4 619	179	42		4 756
Total	6 604	469	1 949	78	5 046

(1) Cette provision est dotée et reprise par le résultat d'exploitation. Voir aussi § 1. « Règles et méthodes comptables ».

(2) Cette provision est dotée et reprise par le résultat d'exploitation. Voir aussi § 1. « Règles et méthodes comptables ».

(3) Les autres provisions pour charges d'exploitation concernent essentiellement les indemnités en cas de départ d'un membre du Directoire.

5.5. Échéancier des dettes

<i>(en milliers d'euros)</i>	Montant brut 2008	Montant brut 2009	Dont à un an au plus	Dont à plus d'un an et 5 ans au plus	Dont à plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	93 161	109 686	62 630 (3)	45 112 (4)	1 944
Comptes courants bancaires et soldes créditeurs	9 235	77	77		
Emprunts et dettes financières divers (2)	48 527	36 938	36 938		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 445	1 909	1 909		
Dettes fiscales et sociales	2 075	1 855	1 855		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	94 670	130	130		
Dettes d'impôt sur les sociétés	400	-	-		
Autres dettes diverses	62	597	597		
Total	250 575	151 192	104 136	45 112	1 944

(1) Au 31 décembre 2009, les emprunts et dettes auprès des établissements de crédit se composent essentiellement :

- d'un financement de 30 millions d'euros sur 5 ans, remboursable in fine ;
- d'un crédit syndiqué d'un montant disponible de 84 millions d'euros au 31 décembre 2009 (100 millions d'euros à l'origine), utilisé à hauteur de 54 millions d'euros : ce crédit comprend une tranche amortissable de 24 millions d'euros au 31 décembre 2009 (40 millions d'euros à l'origine) et une tranche revolving de 60 millions d'euros utilisée à hauteur de 30 millions d'euros au 31 décembre 2009 ;
- d'un prêt amortissable de 5,8 millions d'euros au 31 décembre 2009 ;
- d'une nouvelle ligne court terme tirée à hauteur de 15 millions d'euros au 31 décembre 2009.

Les frais d'émission liés au refinancement du crédit syndiqué sont amortis sur la durée de l'emprunt (voir §4.5).

(2) Les emprunts et dettes financières divers comprennent les comptes de cash pooling pour 36 671 milliers d'euros en 2009 et 47 661 milliers d'euros en 2008.

(3) Le financement de 30 millions d'euros remboursable in fine a été reclassé dans la colonne « Dont à un an au plus », compte tenu des conditions de covenants à respecter (voir §2. « Faits significatifs »).

(4) Incluant la ligne de crédit revolving du crédit syndiqué utilisée pour un montant de 30 millions d'euros, compte tenu de sa mobilisation sur un horizon d'utilisation supérieure à un an.

5.6. Répartition de la dette financière par nature de taux

L'analyse par devises et la répartition par nature de taux des emprunts et dettes financières au 31 décembre 2009 est la suivante :

Position avant gestion (swap de taux)

<i>(en milliers d'euros)</i>	Zone Euro	PLN	CHF	Total
Taux fixe				
Taux variable	105 617	2 723	1 346	109 686
Total par devise	105 617	2 723	1 346	109 686

Position après gestion (swap de taux)

<i>(en milliers d'euros)</i>	Zone Euro	PLN	CHF	Total
Taux fixe	84 166			84 166
Taux variable	21 451	2 723	1 346	25 520
Total par devise	105 617	2 723	1 346	109 686

5.7. Écart de conversion passif

<i>(en milliers d'euros)</i>	2009	2008
Créances	100	1 074
Dettes financières		362
Total	100	1 436

5.8. Charges à payer rattachées aux postes de dettes

<i>(en milliers d'euros)</i>	2009	2008
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	184	176
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	822	1 353
Dettes fiscales et sociales	1 237	1 600
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	77	161
Autres dettes diverses	597	61
Total	2 917	3 351

6. Notes sur le compte de résultat

6.1. Ventilation du chiffre d'affaires

<i>(en milliers d'euros)</i>	2009		2008	
France	2 346	24%	3 032	23%
Export	7 510	76%	10 318	77%
Total	9 856	100%	13 350	100%

Le chiffre d'affaires de la Société correspond à la facturation de prestations de services réalisées pour le compte de certaines sociétés du Groupe.

6.2. Résultat exceptionnel

<i>(en milliers d'euros)</i>	2009	2008
Produits exceptionnels		
Cessions d'éléments d'actif ⁽¹⁾		11 780
Reprises de provisions pour risques et charges	30	
Plus-values sur actions propres du compte de liquidité	16	
Reprises d'amortissements dérogatoires	358	26
Divers		43
Total	404	11 849
Charges exceptionnelles		
Valeur nette comptable des éléments d'actif cédés ⁽¹⁾		6 980
Moins-values sur actions propres du compte de liquidité		1 192
Moins-values sur actions propres	123	
Dotations aux provisions pour risques et charges		30
Dotations aux amortissements dérogatoires	453	679
Divers		1
Total	576	8 882

⁽¹⁾ En 2008 a eu lieu la cession de 100% du capital de la société Astralloy Steel Products Inc. Les frais de cession correspondants ont été comptabilisés en augmentation de la valeur nette comptable des éléments d'actif cédés pour 430 milliers d'euros.

6.3. Ventilation de l'impôt sur les sociétés (I.S.)

Intégration fiscale

La Société a opté (options de 1988 à 1997, de 1998 à 2002, de 2003 à 2007, puis de 2008 à 2012) pour le régime fiscal des groupes de sociétés, dont elle est la société tête de groupe. Ce périmètre comprend les sociétés suivantes au 31 décembre 2009 :

- IMS International Metal Service ;
- IMS France ;
- Calibracrier ;
- Produr ;
- Euralliage (entrée le 1^{er} janvier 2009).

Selon les termes de la convention d'intégration fiscale, les modalités de répartition de l'impôt sur les sociétés assis sur le résultat d'ensemble du groupe fiscal sont les suivantes :

- les charges d'impôt sont comptabilisées dans les filiales comme en l'absence d'intégration ;
- la société mère comptabilise le solde par rapport au résultat d'ensemble.

Il n'y a aucun déficit reportable antérieur à l'option.

En cas de sortie du groupe d'intégration fiscale d'une filiale, la Société devra lui verser, à titre de dédommagement, une indemnité en réparation du préjudice subi correspondant à l'impôt qu'elle devra effectivement payer en raison de l'impossibilité d'imputer sur ses propres résultats fiscaux les déficits et moins-values constatés pendant la période d'intégration et transférés au groupe fiscal.

Cette indemnité ne sera payée par la Société qu'au fur et à mesure de la constatation du préjudice subi par la filiale.

Toutefois, ces dispositions ne s'appliquent pas dans le cas où la sortie du groupe fiscal résulterait de la perte par la Société du contrôle majoritaire direct ou indirect de la filiale.

La société Datcoupe est sortie du périmètre d'intégration au cours de l'exercice suite à une opération de restructuration interne. En l'absence de préjudice, aucune subvention n'a été versée à la société IMS France venant aux droits et obligations de l'absorbée.

Report en arrière des déficits (carry-back)

Conformément à l'option qui lui est ouverte par l'article 220 quinquies du Code général des impôts, la société a opté pour le report en arrière d'une partie du déficit du groupe fiscal de l'exercice, donnant naissance à une créance sur le Trésor Public de 1 065 milliers d'euros. Cette créance est remboursable à l'issue d'une période de cinq ans (voir § 4.6) lorsqu'elle n'a pas été utilisée dans ce délai pour le paiement de l'impôt sur les sociétés du groupe.

La créance n'a pas été cédée en garantie ou remise à l'escompte auprès d'un établissement bancaire.

Répartition de l'impôt sur les sociétés

<i>(en milliers d'euros)</i>		2009		2008	
Nature de résultats	Résultat avant I.S.	I.S. avant intégration fiscale	Gain net d'intégration fiscale	Résultat après I.S.	Résultat après I.S.
Résultat courant	14 293			14 293	10 716
Résultat exceptionnel	(171)			(171)	2 967
Intéressement des salariés	(11)			(11)	(160)
Carry back			1 065	1 065	
Incidence I.S. filiales					1 786
Total	14 111		1 065	15 176	15 309

6.4. Situation fiscale différée ou latente

<i>(en milliers d'euros)</i>	Montant en base 2009	Montant de la créance future d'impôt	
	2009	2009	2008
Accroissements d'impôts latents (passif)			
Décalages temporaires imposables au taux de droit commun			
Amortissements dérogatoires	1 106	369	337
Impôts différés passif (dette future)	1 106	369	337
Allègements d'impôts latents (actif)			
Décalages temporaires imposables au taux de droit commun	5 010	1 670	2 057
Déficits reportables fiscalement	20 732	6 911	
Impôts différés actif (créance future)	25 742	8 561	2 057
Solde net allègements / (accroissements) futurs d'impôts	24 636	8 212	1 720

Les accroissements et allègements d'impôts latents ont été calculés avec un taux d'imposition de 33,33%. Ces impôts différés ne font pas l'objet d'une comptabilisation dans les comptes sociaux.

6.5. Incidence des évaluations fiscales dérogatoires

<i>(en milliers d'euros)</i>	2009	2008
Résultat de l'exercice	15 176	15 309
Impôt sur les bénéfices	(1 065)	(1 786)
Résultat avant impôts	14 111	13 523
Variation des amortissements dérogatoires	95	653
Résultat hors évaluations fiscales dérogatoires (avant impôts)	14 206	14 176

6.6. Transferts de charges

<i>(en milliers d'euros)</i>	2009	2008
Transfert de charges d'exploitation		
Frais d'émission d'emprunt ⁽¹⁾	756	
Variation nette des provisions relatives au plan d'attribution gratuite d'actions existantes ⁽²⁾	(1 274)	(1 411)
Avantages en nature	33	20
Total	(485)	(1 391)

⁽¹⁾ Voir § 4.5

⁽²⁾ Voir § 1. « Règles et méthodes comptables ».

7. Autres informations

7.1. Effectif actif moyen

	2009	2008
Cadres	33	31
Agents de maîtrise et techniciens	1	1
Employés	1	1
Total	35	33

7.2. Droit individuel à formation (DIF)

Le volume des heures de formation cumulées acquis par les salariés au titre du DIF à la clôture de l'exercice est de 2 852 heures. Une utilisation de 40 heures a été faite en 2009 au titre du DIF.

7.3. Intérêts et rémunération des mandataires sociaux

Rémunérations totales et avantages de toute nature versés à chaque mandataire social

en 2009 (montants bruts en euros)	Rémunérations versées par IMS ⁽¹⁾	Avantages en nature	Jetons de présence	Montants versés par les sociétés du Groupe
Sidney Cabessa			14 200	
Philippe Armengaud			11 500	
Christian Parente			13 800	
Yvon Jacob	24 000		21 300	
Jean-Yves Bouffault	512 500	5 107		
Pierre-Yves Le Daëron	248 117	2 859		
Philippe Brun	255 273	4 134		

⁽¹⁾ Hors avantages en nature et attribution gratuite d'actions

Décomposition des rémunérations en éléments fixes, variables et exceptionnels composant les rémunérations et avantages des mandataires sociaux

(montants bruts en euros)	Part fixe ⁽²⁾	Part variable ⁽³⁾	Rémunération totale 2009 ⁽¹⁾	Rémunération totale 2008 ⁽¹⁾
Sidney Cabessa	14 200		14 200	25 400
Philippe Armengaud	11 500		11 500	16 100
Christian Parente	13 800		13 800	11 500
Yvon Jacob	45 300		45 300	50 900
Jean-Yves Bouffault	455 645 ⁽⁴⁾	100 000	555 645	871 337
Pierre-Yves Le Daëron	184 338	66 638	250 976	393 374
Philippe Brun	192 842	66 565	259 407	372 241

⁽¹⁾ Hors attribution gratuite d'actions.

⁽²⁾ Sauf en ce qui concerne les jetons de présence versés avec un an de décalage, les rémunérations fixes et les avantages en nature sont versés au cours de l'exercice au titre duquel ils sont dus (sauf exception en note ⁽⁴⁾).

⁽³⁾ Part variable versée en 2009 au titre de 2008.

⁽⁴⁾ Incluant 37 500 € de salaire fixe et 538 € d'avantages en nature, versés en janvier 2010.

Attributions gratuites d'actions durant l'exercice à chaque mandataire social

En 2009 (montants bruts en euros)	Date du plan	Nombre d'actions attribuées en 2009	Valorisation des actions ⁽¹⁾	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
Philippe Brun	18/09/2006	3 436	58 412	27/02/2009 et 24/10/2009	27/02/2011 et 24/10/2011	Voir § 5.1
Pierre-Yves Le Daëron	18/09/2006	4 306	73 202	27/02/2009	27/02/2011	Voir § 5.1
Jean-Yves Bouffault	18/09/2006	23 800	404 600	27/02/2009	27/02/2011	Voir § 5.1

⁽¹⁾ Les actions attribuées au cours de l'année 2009 l'ont été :
- au titre du blocage des titres achetés par les bénéficiaires entre le 18 septembre 2006 et le 30 avril 2009 (intéressement A) pour les trois membres du Directoire ;
- au titre de la réalisation de la condition de performance (intéressement B) pour l'année 2007, en ce qui concerne les actions investies par Monsieur Philippe Brun en octobre 2007.
Ces actions sont valorisées à 17€ par action, ce qui représente le cours moyen sur la période du 11 au 18 septembre 2006. L'ensemble du plan est détaillé en § 7.4 du rapport de gestion.

Rémunérations des membres du Conseil de Surveillance

Les jetons de présence versés par IMS aux membres de son Conseil de Surveillance au cours de l'exercice 2009 représentent un montant global brut de 60 800 euros.

Monsieur Yvon Jacob, président du Conseil de Surveillance d'IMS, perçoit à ce titre une rémunération de 2 000 euros par mois de la part de la Société depuis avril 2007. Indépendamment des jetons de présence versés par IMS, les membres du Conseil de Surveillance n'ont perçu aucune autre rémunération de la part de la Société ou de ses filiales.

Opérations conclues entre IMS et ses dirigeants

Le Conseil de Surveillance sur proposition du Comité des Nominations et des Rémunérations a adopté lors de sa séance du 15 octobre 2009 de nouvelles règles de calcul de l'indemnité de départ des membres du Directoire.

1) Engagement vis-à-vis de Monsieur Jean-Yves Bouffault

En cas de cessation de ses fonctions de Président du Directoire d'IMS ou de non renouvellement de ses fonctions, et sauf en cas de révocation pour faute grave ou lourde, il sera accordé à Monsieur Jean-Yves Bouffault une indemnité forfaitaire d'un montant de 6 ou 12 mois de Salaire, liée à la cessation de l'ensemble de ses mandats sociaux au sein de la Société et des sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-1 du Code de commerce.

Le montant de cette indemnité est fonction de la variation de la valeur théorique de l'entreprise (VTE) entre :

- l'année 2004, date de prise de fonctions de Monsieur Jean-Yves Bouffault,
- et la moyenne de cette même VTE pour la Période de Référence de l'année de départ et des deux années précédentes.

Cette indemnité s'élèvera à 6 mois de salaire si la VTE a progressé de 3% à 6% par an en moyenne par rapport à 2004 et à 12 mois de salaire si la progression de la VTE est supérieure à 6% par an en moyenne. Aucune indemnité ne sera versée si la variation de la VTE est inférieure à 3% par an en moyenne.

2) Engagement vis-à-vis de Monsieur Pierre-Yves Le Daëron

En cas de cessation de ses fonctions de membre du Directoire d'IMS et de directeur de la stratégie et du développement, il sera accordé à Monsieur Pierre-Yves Le Daëron une indemnité forfaitaire d'un montant de 6 ou 12 mois de Salaire liée à la cessation de l'ensemble de ses mandats sociaux et de son activité salariée au sein de la Société et des sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-1 du Code de commerce.

Les cas de cessation de fonctions sont les suivants :

- révocation ou licenciement (sauf en cas de révocation ou licenciement pour faute grave ou lourde),
- départ pour quelque raison que ce soit dans les six mois de la prise de contrôle ou du changement de contrôle du capital de la Société. Ce changement de contrôle ou cette prise de contrôle s'apprécie par le franchissement du seuil de 20% du capital ou des droits de vote, par un actionnaire agissant seul ou de concert, ou par la nomination de deux membres du Conseil de Surveillance par un actionnaire agissant seul ou de concert.

Le montant de cette indemnité est fonction de la variation de la valeur théorique de l'entreprise (VTE) entre :

- la moyenne des années 2004 et 2005 ; 2005 étant l'année de prise de fonctions de Monsieur Pierre-Yves Le Daëron,
- et la moyenne de cette même VTE pour la Période de Référence de l'année de départ et des deux années précédentes.

Cette indemnité s'élèvera à 6 mois de Salaire si la VTE a progressé de 3% à 6% par an en moyenne par rapport à la moyenne des années 2004 et 2005 et à 12 mois de Salaire si la progression de la VTE est supérieure à 6% par an en moyenne. Aucune indemnité ne sera versée si la variation de la VTE est inférieure à 3% par an en moyenne.

Cette indemnité ne se substitue pas à l'indemnité conventionnelle de licenciement qui serait éventuellement versée.

3) Engagement vis-à-vis de Monsieur Philippe Brun

En cas de cessation de ses fonctions de membre du Directoire d'IMS et de directeur administratif et financier, il sera accordé à Monsieur Philippe Brun une indemnité forfaitaire d'un montant de 6 ou 12 mois de Salaire liée à la cessation de l'ensemble de ses mandats sociaux et de son activité salariée au sein de la Société et des sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-1 du Code de commerce.

Les cas de cessation de fonctions sont les suivants :

- révocation ou licenciement (sauf en cas de révocation ou licenciement pour faute grave ou lourde),
- départ pour quelque raison que ce soit dans les six mois de la prise de contrôle ou du changement de contrôle du capital de la Société. Ce changement de contrôle ou cette prise de contrôle s'apprécie par le franchissement du seuil de 20% du capital ou des droits de vote, par un actionnaire agissant seul ou de concert, ou par la nomination de deux membres du Conseil de Surveillance par un actionnaire agissant seul ou de concert.

Le montant de cette indemnité est fonction de la variation de la valeur théorique de l'entreprise (VTE) entre :

- la moyenne des années 2004, 2005 et 2006 ; 2006 étant l'année de prise de fonctions de Monsieur Philippe Brun,
- et la moyenne de cette même VTE pour la Période de Référence de l'année de départ et des deux années précédentes.

Cette indemnité s'élèvera à 6 mois de Salaire si la VTE a progressé de 3% à 6% par an en moyenne par rapport à la moyenne des années 2004, 2005 et 2006 et à 12 mois de salaire si la progression de la VTE est supérieure à 6% par an en moyenne. Aucune indemnité ne sera versée si la variation de la VTE est inférieure à 3% par an en moyenne.

Cette indemnité ne se substitue pas à l'indemnité conventionnelle de licenciement qui serait éventuellement versée.

Pour le calcul des indemnités visées ci-dessus, il sera fait application des définitions suivantes :

- Le salaire de référence servant au calcul de l'indemnité correspond à la rémunération moyenne (fixe + variable) due au titre des 3 dernières années (« Salaire »).
- La VTE s'apprécie chaque année par l'application de la formule :
VTE = Capitalisation boursière moyenne + endettement moyen du Groupe, où :
 - (1) la capitalisation boursière moyenne est égale au nombre d'actions (constaté à la fin de la Période de Référence de l'année de départ) x moyenne des cours moyens quotidiens pondérés par les volumes sur la Période de Référence ;
 - (2) l'endettement moyen est calculé à partir de la moyenne de l'endettement net à la fin des 2 dernières Périodes de Référence.
- Les Périodes de Référence sont déterminées, en fonction de la date de départ de la manière suivante :
Si le départ intervient avant la date du Conseil de Surveillance examinant les comptes semestriels de l'année de départ (année N) et au plus tard le 1^{er} septembre de l'année N, la Période de Référence de l'année de départ correspond au dernier exercice clos (N-1). Les deux Périodes de Référence précédentes correspondent alors aux exercices annuels N-2 et N-3.
Si le départ intervient après l'examen par le Conseil de Surveillance des comptes semestriels de l'année de départ (année N) mais avant celui des comptes annuels de cet exercice, la Période de Référence de l'année de départ correspond aux 12 mois précédant la clôture du semestre (N). Les deux Périodes de Référence précédentes sont déterminées de la même manière pour les 12 mois précédant la clôture du semestre N-1 et du semestre N-2.

Prêts et garanties accordés aux dirigeants

Néant.

7.4. Informations sur les postes de bilan et de compte de résultat concernant les entreprises liées et les participations

Les éléments indiqués ci-dessous sont présentés en valeur brute avant une éventuelle provision.

Eléments concernant les entreprises liées (en milliers d'euros)	Montant concernant les entreprises liées	Montant concernant les entreprises avec lesquelles la Société a un lien de participation
Participations	211 015	
Créances rattachées à des participations	11 707	
Total immobilisations	222 721	
Créances diverses	51 949	
Total créances	51 949	
Emprunts et dettes financières divers	36 938	
Total dettes	36 938	
Résultat financier		
Produits de participation	21 463	
Autres intérêts et produits assimilés	3 537	
Intérêts et charges assimilées	594	

7.5. Engagements hors bilan

(en milliers d'euros)	2009	2008
Avals et cautions ⁽¹⁾	23 767	19 338
Total des engagements donnés	23 767	19 338
Contrats de location	782	1 572
Montant des lignes de crédit non utilisées	60 381	78 617
Swaps de taux	106 000	114 000
Total des engagements réciproques	167 163	194 189
Avals et cautions ⁽²⁾	2 000	3 000
Total des engagements reçus	2 000	3 000

⁽¹⁾ Notamment, lettre de garantie de 10 millions d'euros auprès de la Société Générale pour l'emprunt souscrit par la société IMS SpA, autorisée par le Conseil de Surveillance le 28 août 2008 (échéance 4 août 2011).

⁽²⁾ Suite à l'acquisition des titres de Cotubel SA à IMS France, la Société a repris la garantie bancaire à première demande donnée à IMS France par la société FMH pouvant être mise en jeu jusqu'au 31 juillet 2010 et pour un montant dégressif de 3 millions d'euros jusqu'au 31 mai 2009 puis 2 millions d'euros jusqu'au 31 juillet 2010.

Covenants bancaires

Voir § 2. « Faits significatifs ».

8. Filiales et participations au 31 décembre 2009

<i>(en milliers d'unités monétaires)</i>	Devises	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu (en %)	Valeur comptable des titres détenus ⁽¹⁾	Prêts & avances consentis par la Société et non encore remboursés	Cautions & avals donnés par la Société	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice	Chiffre d'affaires du dernier exercice écoulé	Bénéfice ou perte du dernier exercice écoulé
<i>Françaises :</i>										
- IMS France (Bruyères sur Oise)	EUR	4 256	40 267	99,99%	31 175	1 125		782	127193	(17504)
<i>Etrangères zone Euro :</i>										
- Stappert Spezial-Stahl (Düsseldorf – Allemagne)	EUR	8 871	78529	100%	6 517	1 568		14867	193275	(10461)
- Aceros IMS Int. (Abadino – Espagne)	EUR	15 486	48933	100%	44 812	442		3960	81650	(2258)
- IMS SpA (Arcore – Italie)	EUR	5 200	49747	100%	29 416	44 138	10 000	1702	118521	(35086)
- Intramet (Engis – Belgique)	EUR	2 975	10003	100%	16 506				13655	2312
- IMS Belgium (Engis – Belgique)	EUR	6 718	36149	100%	46 972	278			25935	(4923)
- CL Staal (Dordrecht – Pays-Bas)	EUR	20	1426	100%	3 006	61		94	6781	(362)
- Noxon (Helmond – Pays-Bas)	EUR	2 632	7331	100%	27 375	2 072			24344	(4748)
<i>Etrangères hors zone Euro :</i>										
- Trinox (Bex – Suisse)	CHF	1 320	(659)	100%	675 (euros)	1 151 (euros)			1687	(564)
- IMS (UK) (Birmingham – Royaume-Uni)	GBP	2 010	392	100%	4 558 (euros)	38 (euros)		58 (euros)	3410	(511)

⁽¹⁾ Les valeurs brutes et nettes sont identiques.

Les capitaux propres et les résultats présentés dans ce tableau sont des éléments sociaux ne tenant pas compte des retraitements comptables opérés au niveau du Groupe dans le cadre de l'harmonisation des procédures.

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS 2009

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Société IMS International Metal Service, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes « 3 - Evénements postérieurs à la clôture » et « 2 - Faits significatifs » relatives aux informations données sur l'offre publique d'échange initiée par la société Jacquet Metals sur IMS, aux réflexions sur la cession de la filiale Stappert et à la situation d'exigibilité des dettes financières.

II. Justification des appréciations

La crise financière qui s'est progressivement accompagnée d'une crise économique emporte de multiples conséquences pour les entreprises et notamment sur le plan de leur activité et de leur financement. Ces éléments ont été pris en considération par votre Société pour apprécier le caractère approprié de la convention de continuité d'exploitation retenue pour l'établissement des comptes au 31 décembre 2009, notamment les négociations en cours avec les établissements financiers pour le maintien de leurs financements (cf. note « 2 - Faits significatifs »).

Le manque de visibilité actuel sur les perspectives économiques se traduit par un facteur d'incertitudes élevées pour la préparation des comptes, particulièrement au regard des estimations comptables qui sont requises en application des principes comptables. Ces conditions sont décrites dans la note « 1 - Règles et méthodes comptables ». C'est dans ce contexte que nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance en application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce :

- selon les modalités décrites dans les notes « 1 - Règles et méthodes comptables » et « 4.3 - Titres de participation », votre Société procède systématiquement, à chaque clôture, à des tests de dépréciation des titres de participation. Les estimations nécessaires à l'élaboration des plans d'affaires prévisionnels ont par nature un caractère incertain et ont été réalisées, pour cet exercice, dans un contexte de difficultés particulières d'appréhension des perspectives économiques futures. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et les hypothèses utilisées et nous avons vérifié que les notes 1 et 4.3 donnent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre Société auprès des sociétés qu'elle contrôle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris et Paris-La Défense, le 3 mars 2010

Les Commissaires aux Comptes

BELLOT MULLENBACH & ASSOCIES
Jean-Louis Mullenbach

ERNST & YOUNG Audit
François Carrega

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

En application de l'article L. 225-88 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil de Surveillance.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient selon les termes de l'article R. 225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Avec les sociétés Jacquet Metals et JSA et avec Monsieur Eric Jacquet

Personnes concernées

- La société Jacquet Metals, actionnaire d'IMS International Metal Service représentée par son Président-directeur général, Monsieur Eric Jacquet,
- La société JSA, actionnaire d'IMS International Metal Service représentée par son administrateur délégué, Monsieur Eric Jacquet,
- Monsieur Eric Jacquet, actionnaire d'IMS International Metal Service.

Nature et objet

Votre Société a signé un protocole d'accord le 14 mai 2009 avec les sociétés Jacquet Metals et JSA et avec Monsieur Eric Jacquet, lui permettant de définir un certain nombre de règles de gouvernance.

Modalités

Ce protocole est devenu caduc le 3 février 2010 suite à la démission des sociétés Jacquet Metals et JSA et de Monsieur Eric Jacquet du Conseil de Surveillance de votre Société.

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

1. Avec les membres du Directoire

Les dispositions qui seraient applicables en cas de départ de Monsieur Jean-Yves Bouffault de ses fonctions de Président du Directoire et de Messieurs Pierre-Yves Le Daëron et Philippe Brun de leur fonction de membre du Directoire qui avaient été autorisées par le Conseil de Surveillance du 21 février 2008 ont été amendées par le Conseil de Surveillance lors de sa séance du 15 octobre 2009. Ces amendements ont porté uniquement sur une modification des modalités de calcul des indemnités de départ sans pour autant modifier les autres conditions.

Ainsi, la Valeur Théorique de l'Entreprise (VTE) s'apprécie désormais chaque année par l'application de la formule : $VTE = \text{Capitalisation boursière moyenne} + \text{endettement moyen du Groupe}$, où :

- la capitalisation boursière moyenne est égale au nombre d'actions (constaté à la fin de la Période de Référence de l'année de départ) que multiplie la moyenne des cours moyens quotidiens pondérés par les volumes sur la Période de Référence ;
- l'endettement moyen est calculé à partir de la moyenne de l'endettement net à la fin des deux dernières Périodes de Référence.

Les Périodes de Référence sont déterminées en fonction de la date de départ de la manière suivante :

- Si le départ intervient avant la date du conseil de surveillance examinant les comptes semestriels de l'année de départ (année N) et au plus tard le 1er septembre de l'année N, la Période de Référence de l'année de départ correspond au dernier exercice clos (N-1). Les deux Périodes de Référence précédentes correspondent alors aux exercices annuels N-2 et N-3.
- Si le départ intervient après l'examen par le conseil de surveillance des comptes semestriels de l'année de départ (année N) mais avant celui des comptes annuels de cet exercice, la Période de Référence de l'année de départ correspond aux douze mois précédant la clôture du semestre (N). Les deux Périodes de Référence précédentes sont déterminées de la même manière pour les douze mois précédant la clôture du semestre N-1 et du semestre N-2.

2. Avec la société IMS SpA

Nature et objet

Dans le cadre de la mise en place d'un financement en Italie, votre Conseil de Surveillance du 28 août 2008 a autorisé votre Société à émettre une lettre de garantie au profit d'IMS SpA.

Modalités

Le montant de la garantie s'élève à 10 millions d'euros. Votre Société se porte garante du remboursement du prêt de 10 millions d'euros contracté par IMS SpA auprès de la Société Générale Milan. Cette garantie arrive à échéance le 4 août 2011.

3. Avec les sociétés Chequers Capital, CIC Capital, CIC Capital Développement et Fidimam Securities

Nature et objet

Votre Conseil de Surveillance du 7 septembre 2006 a autorisé la signature d'un contrat de garantie donnée par votre Société aux banques en charge de l'opération de placement public des titres IMS détenus par le groupe d'actionnaires majoritaires de votre Société. Cette garantie porte sur la qualité des seules informations publiques figurant dans les différents documents d'information établis à l'occasion de cette opération.

Modalités

Cette garantie, plafonnée à hauteur de 10 millions d'euros, ne pouvait être appelée que si les banques en charge de l'opération de placement n'avaient pu obtenir une indemnisation des actionnaires cédants. Cette garantie est venue à échéance le 21 septembre 2009.

Paris et Paris-La Défense, le 3 mars 2010

Les Commissaires aux Comptes

BELLOT MULLENBACH & ASSOCIES
Jean-Louis Mullenbach

ERNST & YOUNG Audit
François Carrega

OBSERVATIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Votre Conseil de Surveillance a l'honneur de vous présenter ses observations en ce qui concerne l'établissement par le Directoire des comptes annuels et des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Vous venez d'entendre la lecture du rapport de gestion du Directoire, exposant l'activité de la Société au cours de l'exercice écoulé, les résultats de cette activité et les perspectives d'avenir.

Vous avez également entendu lecture des rapports des Commissaires aux Comptes vous donnant, dans le cadre de leur mission, toutes explications utiles sur les comptes annuels et sur les comptes consolidés ainsi que sur les conventions visées à l'article L. 225-86 du Code de commerce.

En ce qui nous concerne, la loi nous prescrit de vous présenter nos observations sur le rapport de gestion du Directoire, ainsi que sur les comptes annuels et consolidés de l'exercice écoulé.

Nous avons procédé, dans le cadre de notre mission de surveillance, aux vérifications et contrôles que nous avons estimés nécessaires.

Nous avons par ailleurs été régulièrement informés de la marche des affaires et de l'activité de la Société. Les comptes annuels et consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2009, ainsi que le rapport de gestion y afférent ont été adressés au Conseil de Surveillance dans les conditions nous permettant d'exercer notre mission.

Lesdits comptes et rapports n'appellent de la part de votre Conseil de Surveillance aucune observation particulière.

Votre Conseil de Surveillance vous recommande d'adopter les propositions soumises à votre approbation et, en conséquence, de voter les résolutions correspondantes.

Le Président du Conseil de Surveillance

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce, le présent rapport du Président du Conseil de Surveillance a pour objet de rendre compte aux actionnaires des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la Société.

Ce rapport a été préparé par le Président avec l'assistance de la direction de l'audit interne Groupe et de la direction juridique Groupe. Il a été revu par le Comité d'Audit du 17 février 2010 et approuvé par le Conseil de Surveillance du 18 février 2010.

Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance et gouvernance d'entreprise

La préparation et l'organisation des travaux du Conseil de Surveillance s'inscrivent dans le cadre défini par les dispositions législatives et réglementaires applicables aux sociétés anonymes à Directoire et Conseil de Surveillance, les statuts de la Société et le nouveau règlement intérieur du Conseil de Surveillance, adopté le 16 juin 2009 pour tenir compte de la montée au capital du Concert Jacquet et de sa représentation au Conseil de Surveillance.

1. Gouvernance d'entreprise

La Société se réfère au Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF de décembre 2008 disponible sur le site internet du MEDEF, ci-après le « Code de référence ».

Les points de divergence entre les pratiques de la Société et les recommandations du Code de référence sont détaillés dans les paragraphes 3 et 4 du présent rapport.

2. Le Conseil de Surveillance

Composition du Conseil de Surveillance

Conformément aux dispositions de son règlement intérieur, le Conseil veille à compter en son sein au moins la moitié des membres indépendants selon les critères en vigueur définis dans le Code de référence AFEP-MEDEF. L'indépendance des membres du Conseil se vérifie au regard des critères suivants :

- ne pas être et ne pas avoir été au cours des cinq (5) années précédant sa première nomination, salarié ou mandataire social d'IMS, salarié ou mandataire social d'une société qu'elle consolide ;
- ne pas être mandataire social d'une société dans laquelle IMS détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur / de membre du Conseil de Surveillance ;
- ne pas être mandataire social d'une société dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un mandataire social d'IMS (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'administrateur / de membre du Conseil de Surveillance ;
- ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaire ou banquier de financement significatif d'IMS ou du Groupe IMS ou pour lequel IMS ou le Groupe IMS représente une part significative de l'activité ;
- ne pas avoir un lien familial proche avec un mandataire social dirigeant d'IMS ;
- ne pas avoir été auditeur d'IMS au cours des cinq (5) dernières années ;
- ne pas être membre du Conseil de Surveillance/ administrateur depuis plus de douze (12) ans ;
- ne pas avoir été actionnaire de référence de la Société ou de la société mère exerçant un contrôle sur la Société.

Chaque membre du Conseil de Surveillance est nommé pour une période de 2 ans et est rééligible. Au 18 février 2010, le Conseil de Surveillance est composé de 6 membres dont 5 indépendants :

- **Yvon Jacob**, 67 ans, est Président de la Fédération des Industries Mécaniques, membre du Bureau et du Conseil exécutif du MEDEF, membre du Bureau et du Conseil de l'UIMM et Président du Groupe des Fédérations Industrielles. Depuis 2008, il est Président d'honneur de Legris Industries où il a été successivement Président du Directoire puis Président du Conseil de Surveillance entre 1987 et 2008. Il est par ailleurs Président-directeur général de la Société du Bocage SA.

Yvon Jacob est diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris et titulaire d'un DES de Sciences Economiques.

Yvon Jacob est membre du Conseil de Surveillance d'IMS depuis décembre 2006 et le préside depuis avril 2007. Son mandat a été renouvelé lors de l'Assemblée Générale du 16 juin 2009 et ses fonctions de Président du Conseil de Surveillance également lors du Conseil de Surveillance du 16 juin 2009. Il est très impliqué dans les sujets qui touchent les industries en Europe, plus particulièrement les industries mécaniques, et apporte ainsi à IMS son expertise dans la connaissance de ses secteurs clients.

- **Edmond Pachura** (Vice-président du Conseil de Surveillance depuis le 9 février 2010), 76 ans, est administrateur de France-Essor et d'ArcelorMittal Italia SpA et président d'honneur d'ArcelorMittal Atlantique et Lorraine. Il est Président de la Fédération française de la distribution des métaux (FFDM).

Edmond Pachura bénéficie d'une expérience de 40 ans dans les secteurs industriels et en particulier dans la sidérurgie. De 1985 à 2000, il a été Président-directeur général de Sollac, société regroupant les aciers plats au carbone représentant près des deux tiers des activités d'Usinor. Il a été l'artisan du redressement de Sollac par une politique ambitieuse de productivité, de qualité, de stratégie de croissance qui en a fait le leader mondial dans son métier et a contribué à l'expansion d'Usinor qui a abouti à la création d'Arcelor Mittal.

En 2002 il est nommé administrateur d'Arcelor et membre du Comité des Nominations et des Rémunérations ; de 2006 à 2008 il siège au Conseil d'Administration d'Arcelor Mittal et est membre du Comité d'Audit.

Auparavant, ingénieur diplômé de l'ENSEM de Nancy, il commence sa carrière dans les mines de charbon où il termine Directeur de Siège des Houillères du Nord et du Pas de Calais en 1975 ; secrétaire exécutif de la branche poids lourds et filiales industrielles du groupe Renault (1975-1976), il occupe ensuite plusieurs postes de direction générale dont la direction des grandes usines de montage de Sandouville, Douai et Flins.

Il a été aussi conseiller technique au ministère du travail, chargé de l'emploi et des relations du travail (1976-1978). Edmond Pachura est commandeur de la Légion d'Honneur.

- **Jean-Paul Béchat**, 67 ans, est gérant de la société Arsco. Il est également administrateur et Président du Comité d'Audit d'Alstom, administrateur et Président du Comité d'Audit d'Atos Origin et administrateur de Sogepa. Par ailleurs, il est Président d'honneur du GIFAS et membre de son Bureau et de son Conseil.

Jean-Paul Béchat a passé l'essentiel de sa vie professionnelle dans le groupe Snecma qu'il a intégré en 1965 ; il en a été le Président-directeur général de 1996 à 2005, puis Président du Directoire du groupe, devenu Safran, jusqu'en 2007. Il a également été Président du Directoire de Sagem en 2005, administrateur de France Telecom entre 1998 et 2003, administrateur de Natexis Banques Populaires entre 1998 et 2004 et administrateur d'Aéroports de Paris entre 2004 et 2005.

Jean-Paul Béchat est diplômé de l'Ecole Polytechnique et titulaire d'une maîtrise de Sciences de l'Université de Stanford (Etats-Unis).

- **Serge Blanchard**, 57 ans, est Vice-président de la société Estin & Co, cabinet de conseil spécialisé en stratégie.

Il a commencé sa carrière au BCG, où il devient Partner et Administrateur en 1985. En 1991, il lance une start-up dans le domaine des services (construction de la première chaîne française succursaliste de salons de coiffure), qu'il quitte en 2001. Il est ensuite directeur associé de Capgemini entre 2002 et 2007 pour les secteurs Distribution, Services et Aéronautique, avant de rejoindre Estin & Co en 2007. Au sein du cabinet il est spécialisé dans les stratégies de croissance, et en particulier de croissance organique.

Serge Blanchard est diplômé de l'Ecole Centrale de Paris et titulaire d'un MBA de la Wharton School of Finance (Etats-Unis).

- **Sidney Cabessa** (membre non indépendant du fait de l'ancienneté de sa participation à la gouvernance d'IMS), 66 ans, est Président du Conseil d'Administration de CIC Finance et de CIC Investissement (groupe CM-CIC), Président du Conseil de Surveillance de CIC LBO Partners (groupe CM-CIC), Vice-président du Conseil de Surveillance de CM-CIC Capital Privé (groupe CM-CIC), Président de CIC Investissement Est et CIC Investissement Alsace (groupe CM-CIC), et administrateur de Nature et Découvertes. Il agit également en tant que représentant permanent de CIC au Conseil de Surveillance de CIC Banque de Vizille et au Conseil d'Administration de CM-CIC Securities. Il est le représentant permanent de CIC Investissement au Conseil d'Administration de HRA Pharma et de Media Participations. Il est le représentant permanent de CIC Finance au Conseil d'Administration de IPO et au Comité de Surveillance de Foncière Sagesse Retraite. Il est enfin représentant permanent d'EFSA au Conseil d'Administration de BSD-CIN. Il a été, jusqu'en juin 2009, administrateur d'Investessor.

Avant d'assurer ces fonctions, Sidney Cabessa a été ingénieur chez Technip puis analyste financier et directeur des études financières de la Banque de l'Union Européenne.

Sidney Cabessa est ingénieur en génie chimique de l'Ecole Nationale Supérieure du Pétrole et des Moteurs, licencié en Sciences, diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris et du Centre de Perfectionnement des Affaires.

Administrateur d'IMS depuis 1996 (et devenu membre du Conseil de Surveillance à la suite du changement de mode d'administration), il connaît l'historique du Groupe et garantit la continuité de sa gestion. Il fait en outre bénéficier IMS de sa culture boursière et financière. Son mandat a été renouvelé lors de l'Assemblée Générale du 16 juin 2009.

- **Geoffroy Roux de Bézieux**, 47 ans, est Président d'Omer Telecom Limited (Virgin mobile) depuis 2006. Président de l'Unedic de 2008 à janvier 2010, il en est aujourd'hui le Vice-président « patronal », fonction qu'il exerce également à Pôle Emploi. Il est membre du Conseil de Surveillance de Peugeot SA, administrateur de Parot et Vice-président du Conseil de Surveillance de seloger.com.

Il rejoint le groupe L'Oréal en 1986, où il exerce pendant 10 ans de nombreuses fonctions en France et à l'étranger, notamment directeur marketing en Angleterre puis Directeur général en Pologne. En 1996, il crée The Phone House. Un an après, il fait entrer au capital un groupe coté à Londres, Carphone Warehouse, à qui il revend The Phone House en 2000 pour en devenir Directeur général. En 2004, toujours avec Carphone Warehouse, il crée Breizh Mobile, opérateur mobile alternatif. En 2006, il convainc le groupe Virgin d'investir dans ce projet et lance Virgin mobile, le 4^{ème} opérateur mobile en France.

Il a été également administrateur de Micromania (de 2005 à 2008), de Budget Telecom (de 2000 à 2007) et de Sporever (de 2005 à 2007).

Il a été de 2005 à 2008 Président de Croissance Plus, l'association des entreprises à forte croissance où il a défendu le rôle des entrepreneurs dans la création de richesses et d'emplois en France.

Geoffroy Roux de Bézieux est diplômé de l'ESSEC.

Les membres du Concert Jacquet, soit Monsieur Eric Jacquet, la société Jacquet Metals SA représentée par Monsieur Philippe Goczol et la société JSA représentée par Monsieur Jean Jacquet, dont la nomination en qualité de membres du Conseil de Surveillance avait été approuvée lors de l'Assemblée Générale du 16 juin 2009, ont démissionné de leurs fonctions le 3 février 2010.

Le Conseil de Surveillance, suivant délibération du 16 juin 2009, a également accepté la nomination d'un censeur qui assiste au Conseil de Surveillance sans voix délibérative. La société CCAN 2007 (véhicule d'investissement du Groupe Caja de Ahorros de Navarra), actionnaire détenant 7% du capital, est représentée par Monsieur Jorge Galera Garcia-Montes.

Monsieur Jorge Galera Garcia-Montes a été présent à toutes les réunions du Conseil de Surveillance.

La liste des mandats et fonctions exercés par les membres du Conseil de Surveillance est également détaillée dans le § 5.1 du rapport de gestion.

Cumul des mandats

Aucun membre du Conseil de Surveillance n'exerce d'autre fonction dans la Société que son mandat de membre du Conseil de Surveillance.

Organisation du Conseil de Surveillance définie par un règlement intérieur

Suivant délibération en date du 16 juin 2009 et pour tenir compte de la nomination au Conseil de Surveillance des représentants du Concert Jacquet, le Conseil de Surveillance de la Société a établi son règlement intérieur qui regroupe et précise les règles d'organisation et de fonctionnement qui lui sont applicables en vertu de la loi et des statuts de la Société ainsi que les règles de fonctionnement des comités spécialisés et notamment du Comité Stratégique qui a été mis en place à cette date.

Le texte intégral du règlement intérieur est disponible sur le site internet de la Société www.ims-group.com.

Outre les compétences et les pouvoirs du Conseil de Surveillance, le règlement intérieur rappelle les devoirs et obligations de ses membres au regard des principes de confidentialité des informations privilégiées détenues et des règles d'indépendance et de loyauté.

Le règlement rappelle en outre l'obligation pour chacun de ses membres d'informer le Conseil de Surveillance de tout conflit d'intérêts réel ou potentiel dans lequel il pourrait être impliqué directement ou indirectement ; il doit, dans un tel cas, s'abstenir de participer aux débats et à la prise de décisions sur les sujets concernés.

Le règlement intérieur rappelle les règles applicables en matière de transactions sur les titres de la Société telles qu'énoncées aux termes de l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier et des articles 222-14 et 222-15 du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers.

Le Conseil de Surveillance se réunit au moins une fois par trimestre et prévoit la possibilité de participer aux réunions par des moyens de visioconférence ou de télécommunication, sauf pour l'arrêté des comptes annuels.

Le règlement intérieur prévoit le versement de jetons de présence aux membres et au Président du Conseil de Surveillance d'un montant par séance de 2 300 euros et 2 800 euros respectivement. Pour l'année 2008, il a été versé en 2009 un montant de 60 800 euros au titre des jetons de présence des Conseils de Surveillance et comités spécialisés, pour une enveloppe globale de 110 000 euros votée en Assemblée Générale.

Le règlement intérieur prévoit les règles de fonctionnement des comités institués en son sein : le Conseil de Surveillance a mis en place un Comité Stratégique et confirmé le Comité des Nominations et des Rémunérations ainsi que le Comité d'Audit et des Risques.

Le règlement intérieur prévoit enfin qu'au moins une fois par an, le Conseil de Surveillance invite son Président à procéder à un examen et une évaluation du fonctionnement du Conseil de Surveillance.

Missions et fonctionnement du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion d'IMS par le Directoire. A toute époque il opère les vérifications et contrôles qu'il juge opportuns. Il veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'au marché à travers la publication des comptes ou à l'occasion d'opérations importantes.

Notamment lors de chaque arrêté des comptes trimestriels, il entend le Directoire qui (a) lui explique la formation du résultat, la présentation du bilan, de la situation financière et des annexes, les natures de variations de trésorerie et d'endettement financier net et (b) lui rappelle les principaux principes comptables retenus qui ont un impact significatif sur la présentation des états financiers.

En exerçant ses prérogatives légales, le Conseil de Surveillance :

- nomme et révoque les membres du Directoire chargé de définir la stratégie de l'entreprise et de gérer celle-ci ;
- exerce le contrôle permanent de la gestion de la Société par le Directoire ;
- propose à l'Assemblée Générale des actionnaires la désignation des Commissaires aux Comptes ;
- autorise les membres du Directoire à répartir entre eux les tâches de la direction.

Dans le cadre de ses prérogatives légales, le Conseil de Surveillance doit approuver de façon préalable les cessions d'immeubles, les cessions de participations et les constitutions de sûretés sous quelque forme que ce soit ainsi que les conclusions de conventions visées à l'article L.225-86 du Code de commerce.

Dans l'ordre interne, les opérations suivantes doivent faire l'objet d'une autorisation préalable du Conseil de Surveillance :

- octroi de cautionnements, avals et garanties ;
- émission de valeurs mobilières donnant accès au capital ;
- opération de financement d'un montant susceptible de modifier substantiellement la structure financière du Groupe ;
- mise en place de plans d'attribution gratuite d'actions ou d'options de souscription ou d'achat d'actions ;
- attribution gratuite d'actions ou d'options de souscription ou d'achat d'actions aux membres du Directoire.

En outre les questions suivantes seront soumises pour avis au Conseil de Surveillance :

- stratégie et plan d'affaires à 3 ans ;
- budget annuel ;
- projets d'acquisition de participations ou d'acquisition ou de cession de fonds de commerce (i) pour une valeur d'entreprise supérieure à 5 millions d'euros ou (ii) sans plancher de valeur en cas de cession de fonds de commerce lorsque ce dernier revêt une importance stratégique pour le Groupe ;
- projets de restructuration, d'alliance ou de partenariat ;
- projets de réduction de capital y compris dans le cadre de l'utilisation d'une délégation consentie par les actionnaires au Directoire en application des dispositions de l'article L.225-209 du Code de commerce.

Depuis le mois de juillet 2009, conformément au protocole d'accord signé le 14 mai 2009 avec le Concert Jacquet, il est adressé, dès que les données correspondantes sont disponibles, aux membres du Conseil de Surveillance, pour chaque mois d'un exercice, une note décrivant :

- par société du Groupe : chiffre d'affaires, marge brute, endettement et trésorerie ;
- par ligne de produits : chiffre d'affaires, marge brute, volumes distribués, stocks en volume et en valeur ;
- endettement et situation de trésorerie au niveau du Groupe.

Le Président ou le cas échéant le Vice-président organise et dirige les travaux du Conseil de Surveillance dont il rend compte à l'Assemblée Générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et spécialement des comités. Il peut assister avec voix consultative à toutes les séances des comités du Conseil dont il n'est pas membre et peut les consulter sur toute question relevant de leur compétence. Il s'assure que les membres du Conseil de Surveillance sont en mesure de remplir leur mission, notamment au sein des comités.

Le Président du Conseil de Surveillance est le seul à pouvoir s'exprimer au nom de cette instance.

Activité du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance d'IMS s'est réuni 11 fois au cours de l'exercice 2009. Le calendrier prévisionnel des réunions a été adressé aux membres et les convocations, accompagnées de l'ordre du jour et des dossiers techniques soumis à leur examen, ont été faites par correspondance, en règle générale une semaine avant la date de la réunion.

Par ailleurs, entre les réunions, les membres du Conseil de Surveillance ont été régulièrement tenus informés des événements ou opérations présentant un caractère significatif pour la Société.

La durée des réunions du Conseil de Surveillance a été en moyenne de 3 heures environ et le taux de participation des membres a été de 93,7%.

Au titre de l'année 2009, le Conseil de Surveillance a notamment :

- examiné les comptes consolidés et sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2008 ;
- approuvé le rapport du Président du Conseil de Surveillance sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la Société ;
- arrêté les rapports et résolutions proposés par le Directoire à l'Assemblée Générale convoquée durant l'année ;
- examiné les comptes consolidés clos à la fin de chaque trimestre et les comptes sociaux à l'issue du premier semestre 2009 ;
- pris connaissance de l'activité et des résultats de chaque trimestre ;
- suivi la montée au capital du Concert Jacquet ;
- adopté le nouveau règlement intérieur du Conseil de Surveillance le 16 juin 2009 ;
- nommé le Vice-président et les membres des comités spécialisés le 16 juin 2009 ;
- examiné le besoin d'une augmentation de capital ;
- examiné le projet stratégique présenté par le Directoire de la Société ainsi que celui présenté par le Concert Jacquet dès le 15 octobre 2009 et initié un processus d'évaluation des deux projets dont les conclusions ont été rendues le 16 décembre 2009 ;
- pris connaissance de l'ensemble des comptes-rendus du Comité d'Audit et des Risques ainsi que ceux du Comité des Nominations et des Rémunérations et du Comité Stratégique.

Les Commissaires aux Comptes ont été convoqués aux réunions du Conseil de Surveillance portant sur l'examen des comptes trimestriels, semestriels et annuels.

Évaluation des travaux du Conseil de Surveillance

Au cours de sa séance du 18 février 2010, le Président du Conseil de Surveillance a procédé à l'examen de son fonctionnement et son évaluation. Cette évaluation s'est faite de manière interne et portait principalement sur les sujets suivants : composition du Conseil, périodicité et durée des réunions, qualité des débats, travaux des comités, information des membres du Conseil, rémunération des membres du Conseil de Surveillance, accès aux dirigeants du Groupe.

Le Conseil de Surveillance a conclu que la fréquence et la durée de ses réunions, ainsi que l'information dont lui-même et chacun de ses membres disposent préalablement leur permettent de mener à bien leur mission.

3. Comités spécialisés

Le Conseil de Surveillance, sur proposition de son Président, peut créer des comités dont il fixe la composition et les attributions aussi souvent que l'intérêt social l'exige. Les comités sont tenus de rendre compte au Conseil de leur activité.

Suivant délibération en date du 16 juin 2009, le Conseil de Surveillance :

- a confirmé la mise en place d'un Comité Stratégique ;
- a confirmé la mise en place d'un Comité des Nominations et des Rémunérations en remplacement du Comité des Rémunérations du 25 juin 2007 ;
- a confirmé le Comité d'Audit qui a été renommé Comité d'Audit et des Risques.

Jusqu'au 3 février 2010, le Comité Stratégique et le Comité des Nominations et des Rémunérations étaient composés de trois membres comprenant chacun au moins deux membres indépendants selon les critères rappelés ci-dessus, conformément à la loi. Le Comité d'Audit et des Risques était composé jusqu'au 3 février 2010 de deux membres non indépendants, ce qui dérogeait aux recommandations du Code de Référence.

Depuis le 3 février 2010, le Comité d'Audit et des Risques et le Comité des Nominations et des Rémunérations sont composés de deux membres dont un membre au moins réputé indépendant et compétent au regard des critères définis dans le Code de référence. Le Conseil de Surveillance analysera la nécessité ou non de procéder à de nouvelles nominations en remplacement des membres démissionnaires dans ces deux comités spécialisés.

Depuis le 9 février 2010, le Comité Stratégique est composé de trois membres tous indépendants selon les critères rappelés ci-dessus.

3.1. Comité d'Audit et des Risques

Le Comité d'Audit et des Risques est composé de deux membres, Monsieur Sidney Cabessa, qui assume également la fonction de Président et Monsieur Yvon Jacob. Monsieur Philippe Goczol, démissionnaire à compter du 3 février 2010, n'a pas été remplacé à ce jour.

Ce comité a comme mission:

- de s'assurer de la pertinence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes sociaux et des comptes consolidés ;
- d'examiner les éventuelles difficultés rencontrées dans l'application des méthodes comptables ;
- d'examiner, avant leur présentation au Conseil de Surveillance, les comptes sociaux et consolidés ainsi que les budgets et prévisions et à cet effet de passer en revue avec le Directoire et les Commissaires aux Comptes de la Société les états financiers semestriels, annuels et, le cas échéant, trimestriels, les principes et méthodes comptables, les principes et méthodes d'audit et de contrôle interne de la Société et les analyses et rapports relatifs au reporting financier, à la politique comptable et aux communications entre le Directoire et les Commissaires aux Comptes de la Société ;
- de contrôler la qualité et le respect des procédures de contrôle interne, d'apprécier les informations reçues du Directoire, des comités internes à la Société et des auditeurs internes et externes ;
- d'examiner et de contrôler les règles et procédures applicables aux conflits d'intérêts et à l'identification et à la mesure des principaux risques financiers, ainsi que leur application et de soumettre annuellement au Conseil de Surveillance son évaluation ;
- de piloter la sélection, la désignation et le renouvellement des Commissaires aux Comptes, de formuler un avis sur le montant des honoraires sollicités par ces derniers, de s'assurer de leur indépendance et de leur objectivité s'agissant des Commissaires aux Comptes appartenant à des réseaux assurant à la fois des fonctions d'audit et de conseil et de soumettre au Conseil de Surveillance les résultats de ses travaux ;
- d'examiner le programme d'intervention des Commissaires aux Comptes, les résultats de leurs vérifications, leurs recommandations et leurs suites ;
- de fixer les règles de recours aux Commissaires aux Comptes pour les travaux autres que ceux relatifs au contrôle des comptes et de confier des missions complémentaires d'audit à des auditeurs externes ;
- de s'assurer de l'indépendance des Commissaires aux Comptes et, notamment, que leurs honoraires et les prestations complémentaires ne sont pas de nature à affecter cette indépendance ;
- plus généralement, d'examiner, contrôler et apprécier tout ce qui est susceptible d'affecter l'exactitude et la sincérité des états financiers.

Pour mener à bien sa mission, le Comité d'Audit et des Risques a accès à tout document comptable et financier ; il entend les responsables de l'établissement des comptes ainsi que les Commissaires aux Comptes afin d'obtenir l'assurance que ces derniers ont eu accès à l'ensemble des informations nécessaires

à l'exercice de leurs diligences, notamment s'agissant des filiales consolidées et qu'ils ont suffisamment avancé leurs travaux au moment de l'arrêté des comptes pour être en mesure de communiquer toutes remarques significatives.

Les règles d'organisation et de fonctionnement ainsi que les missions et attributions du Comité d'Audit et des Risques sont détaillées dans un règlement intérieur dudit comité.

Le Comité d'Audit et des Risques se réunit au moins deux fois par an avant les réunions du Conseil de Surveillance dont l'ordre du jour porte notamment sur l'examen des comptes sociaux et consolidés annuels et semestriels, ainsi que sur l'examen des rapports des Commissaires aux Comptes y afférant. Il s'assure également du suivi des risques potentiels encourus par le Groupe. Il rend compte de ses travaux au Conseil de Surveillance.

Activité du Comité d'Audit et des Risques

Au cours de l'exercice 2009, le Comité d'Audit s'est réuni trois fois avec un taux de présence de 100% ; la durée de ses réunions a été en moyenne de 2 heures environ.

Il a rendu compte de ses travaux au Conseil de Surveillance. Le Président du Directoire, le directeur financier Groupe, membre du Directoire, le directeur de l'audit interne et les Commissaires aux Comptes ont assisté à chacune de ces réunions.

Ses travaux ont principalement porté d'une part sur l'examen des comptes annuels et semestriels du Groupe et de la Société et de la bonne application des principes comptables et d'autre part sur la vérification du déroulement de la clôture des comptes et des conclusions des Commissaires aux Comptes à l'issue de leurs travaux de contrôle.

Par ailleurs, le Comité d'Audit a pris connaissance des travaux de la direction de l'audit interne portant notamment sur le suivi des recommandations des Commissaires aux Comptes, de ses conclusions sur les missions d'audit spécifique et le suivi des principaux risques recensés au niveau du Groupe.

Évaluation des travaux du Comité d'Audit et des Risques

Au cours de sa séance du 17 février 2010, le Comité d'Audit a procédé à l'examen de son fonctionnement et son évaluation : la fréquence et la durée de ses réunions, ainsi que de l'information dont lui-même et chacun de ses membres disposent préalablement, leur permettent de mener à bien leur mission.

3.2. Comité des Nominations et des Rémunérations

Le Comité des Nominations et des Rémunérations est composé de deux membres, Monsieur Edmond Pachura, qui assume également la fonction de Président et Monsieur Yvon Jacob. Monsieur Jean Jacquet, démissionnaire à compter du 3 février 2010, n'a pas été remplacé à ce jour.

Ce comité a pour mission :

- de faire au Conseil de Surveillance toutes propositions concernant la rémunération des membres du Directoire, dans toutes ses composantes ;
- de donner un avis sur le recrutement des membres du Directoire et sur la fixation et l'évolution, dans toutes leurs composantes, de leurs rémunérations ; et
- le cas échéant de faire au Conseil de Surveillance toutes recommandations sur l'ensemble des systèmes de rémunération et d'intéressement du personnel de la Société, par tous moyens, y compris les plans d'épargne salariale, les émissions réservées de valeurs mobilières donnant accès au capital et l'octroi d'options de souscription ou d'achat d'actions.

Le Comité des Nominations et des Rémunérations se fait communiquer à cet effet tous éléments nécessaires ou utiles suffisamment en amont de la réunion dudit comité pour que ses membres puissent en prendre connaissance dans un délai raisonnable avant cette réunion, et entend toutes personnes dont l'audition est nécessaire ou utile à l'accomplissement de sa mission.

Activité du Comité des Nominations et des Rémunérations

Au cours de l'année 2009, le Comité des Nominations et des Rémunérations s'est réuni deux fois avec un taux de participation de 100%. Il a procédé aux travaux suivants :

- revue et approbation des modifications apportées aux méthodes de calcul des critères servant de base aux conditions de versement d'une indemnité en cas de départ de chacun des membres du Directoire ;
- validation des rémunérations de chacun des membres du Directoire.

3.3. Comité Stratégique

Le Comité Stratégique est composé de trois membres, Monsieur Jean-Paul Béchat, qui assume également la fonction de Président, Monsieur Yvon Jacob et Monsieur Serge Blanchard. Ce dernier a remplacé le 9 février 2010 Monsieur Eric Jacquet, démissionnaire à compter du 3 février 2010.

Ce comité a pour mission :

- de réfléchir aux grandes orientations stratégiques du Groupe ;
- d'étudier avec le Directoire le plan stratégique que le Directoire élabore et met en œuvre ;
- de suivre l'exécution du plan stratégique du Directoire, d'en faire rapport au Conseil de Surveillance et de lui soumettre ses propositions tendant à son amélioration ;
- en cas d'évolution du plan stratégique souhaitée par le Conseil de Surveillance, d'étudier avec le Directoire les modalités du nouveau plan stratégique arrêté par le Directoire ;
- de préparer les délibérations du Conseil de Surveillance concernant ses attributions relatives à la stratégie du Groupe et notamment :
 - o toute opération d'investissement ou de désinvestissement, dont le Conseil de Surveillance doit être saisi pour autorisation ou pour avis ;
 - o projets de restructuration, d'alliance ou de partenariat.

Activité du Comité Stratégique

Au cours de l'année 2009, le Comité Stratégique s'est réuni trois fois avec un taux de participation de 100% ; la durée de ses réunions a été en moyenne de 3 heures environ.

Le Comité Stratégique a procédé aux travaux suivants :

- examen des moyens envisagés par le Directoire pour ajuster la conduite des affaires dans le cas d'une prolongation de la crise actuelle ;
- examen du projet stratégique présenté par le Directoire de la Société d'une part, ainsi que de celui présenté par le Concert Jacquet d'autre part.

4. Principes et règles de détermination des rémunérations des mandataires sociaux

Rémunération des membres du Conseil de Surveillance

Le montant global des jetons de présence est réparti entre les membres du Conseil de Surveillance en application du règlement intérieur. Le Président du Conseil de Surveillance perçoit par ailleurs une rémunération complémentaire de 24 000 euros par an.

Rémunération des membres du Directoire

Rémunération fixe et variable

Le Comité des Nominations et des Rémunérations arrête la politique de rémunération des membres du Directoire sur les éléments fixes et variables auxquels s'ajoutent les engagements de toute nature pris par la Société. Il se réfère également au Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP-MEDEF de décembre 2008.

Cette politique porte de façon exhaustive sur les rémunérations fixes, variables et exceptionnelles auxquelles s'ajoutent les avantages de toute nature consentis par la Société (indemnités de départ, retraite...).

Elle est déterminée non seulement en fonction du travail effectué, des résultats obtenus, de la responsabilité assumée mais encore au regard des pratiques observées dans les entreprises comparables et des rémunérations des autres dirigeants de l'entreprise.

La partie variable de la rémunération des membres du Directoire est indexée à des critères de performance qui sont essentiellement appréciés au regard de la Création Opérationnelle de Valeur (COV) définie de la manière suivante : $COV = 65\% \times \text{résultat opérationnel} - 9\% \text{ BFR opérationnel net}$.

Le Comité des Nominations et des Rémunérations arrête la part de la rémunération annuelle variable de chaque membre du Directoire dans le cas où les objectifs annuels de rentabilité sont atteints, une partie restant à son appréciation.

Avantages en nature

Une voiture de fonction est attribuée à chaque membre du Directoire.

Attribution gratuite d'actions

Les membres du Directoire ont participé au plan d'attribution gratuite d'actions initié en septembre 2006, conformément à l'autorisation de l'Assemblée Générale du 10 juillet 2006. Les conditions d'attribution définitive dépendent des mêmes conditions de performance financière et de présence fixées que l'ensemble des attributaires du plan.

Indemnités, avantages et rémunérations accordés aux mandataires à raison de la cessation ou du changement de leurs fonctions

Les modalités de versement d'indemnités de départ aux membres du Directoire, arrêtées par le Conseil de Surveillance du 21 février 2008 et approuvées en Assemblée Générale le 3 avril 2008 ont été amendées par le Conseil de Surveillance en date du 15 octobre 2009. Ces amendements ont porté uniquement sur la modification de la formule de calcul de la Valeur Théorique de l'Entreprise sans changement des conditions de versement ou des autres modalités de versement. Ils ont été également analysés à la lumière des recommandations AFEP-MEDEF du 6 octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants sociaux, auxquelles adhère le Conseil de Surveillance, à l'exception des conditions d'attribution des indemnités de départ, comme rappelé ci-après.

En effet, les modalités de versement des indemnités de départ aux membres du Directoire sont plus nombreuses que celles visées par les recommandations AFEP-MEDEF, qui n'autorisent le versement de l'indemnité qu'en cas de départ contraint, lié à un changement de contrôle ou de stratégie et en l'absence d'échec du dirigeant.

Les conditions de versement d'une indemnité de départ à Monsieur Bouffault, sont les suivantes :

- Cessation de ses fonctions de Président du Directoire ;
- Non-renouvellement de ses fonctions sauf en cas de révocation pour faute grave ou lourde.

Ces conditions ont été définies lors de la prise de fonction de Monsieur Bouffault en tant que Président du Conseil d'Administration de la Société, approuvées par l'Assemblée Générale tenue le 21 avril 2005 et ont été maintenues.

Les conditions de versement d'une indemnité de départ qui serait due à Messieurs Le Daëron et Brun sont les suivantes:

- Révocation ou licenciement sauf faute grave ou lourde ;
- Départ pour quelque raison que ce soit dans les six mois de la prise de contrôle ou du changement de contrôle du capital de la Société.

Il convient de préciser que par ailleurs, les conditions de performance relatives au versement de ces indemnités sont exigeantes et clairement identifiées, que les plafonds mis en place (six à douze mois de salaire) sont inférieurs aux plafonds de deux ans maxima recommandés par l'AFEP-MEDEF.

Compte tenu de ces éléments, le Conseil de Surveillance, bien que dérogeant dans le principe aux recommandations AFEP-MEDEF, n'a pas souhaité modifier ces conditions, compte tenu des montants en jeu bien en deçà des maximaux préconisés dans lesdites recommandations.

L'ensemble des éléments de rémunérations des mandataires sociaux est détaillé dans le rapport de gestion § 5.2.

5. Participation des actionnaires à l'Assemblée Générale

Les modalités de participation des actionnaires aux assemblées générales figurent aux articles 21 à 26 des statuts de la Société.

6. Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Il n'existe pas, à la connaissance de la Société, de dispositifs visant à retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle.

Il n'existe pas de clauses de conventions prévoyant des conditions préférentielles de cession ou d'acquisition d'actions.

A la date du 18 février 2010, il n'existe pas de pacte d'actionnaire, le Protocole signé entre la Société et le Concert Jacquet le 14 mai 2009 étant devenu caduc à la suite des démissions des trois membres du Conseil de Surveillance représentant le Concert Jacquet le 3 février 2010.

Les conséquences d'un changement de contrôle tel que défini par l'article L. 233-3 du Code de commerce sont détaillées dans le § 2.4.2.8. du rapport de gestion.

Procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société

Le présent rapport sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société s'appuie également sur le guide de mise en œuvre par les valeurs moyennes et petites du cadre de référence sur le contrôle interne publié par l'Autorité des marchés financiers le 9 janvier 2008.

Il couvre l'ensemble des filiales du Groupe, contrôlées majoritairement, entrant dans le périmètre de consolidation du Groupe.

A la suite des engagements d'achats excédentaires non autorisés pris en Italie et des conclusions d'un audit interne, le Groupe a renforcé les mesures de contrôle des engagements d'achats par ses filiales.

Ces mesures se sont traduites par :

- la création d'une entité logistique responsable des approvisionnements sous le contrôle du Groupe ;
- la définition de seuils maximum d'engagements unitaires pour les achats ;
- le renforcement du contrôle des dépenses ;
- le départ du dirigeant italien.

1. Définition et objectifs du contrôle interne

Le contrôle interne est un dispositif de la Société, défini et mis en œuvre sous sa responsabilité, qui vise à assurer :

- la conformité aux lois et règlements en vigueur ;
- l'application des instructions et des orientations fixées par le Directoire ;
- le bon fonctionnement des processus internes de la Société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs ;
- la fiabilité des informations financières et comptables ;

et d'une façon générale, contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

En contribuant à prévenir et maîtriser les risques de ne pas atteindre les objectifs que s'est fixés la Société, le dispositif de contrôle interne joue un rôle clé dans la conduite et le pilotage de ses différentes activités. Toutefois, le contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue que les objectifs de la Société seront atteints.

Au cas particulier, les procédures de contrôle interne d'une société tête de groupe telle qu'IMS, visent à optimiser le contrôle de celle-ci sur les filiales qu'elle détient, dans un cadre de décentralisation des fonctions et des responsabilités, et à garantir la fiabilité des comptes consolidés et la maîtrise des risques susceptibles d'avoir un impact significatif sur le patrimoine ou la réalisation des objectifs du Groupe.

En substance, il s'agit des processus mis en œuvre par les dirigeants du Groupe destinés à leur donner une assurance raisonnable qu'un contrôle est exercé sur les filiales et que les opérations sont, conformément aux objectifs, effectivement réalisées et optimisées, que les informations financières sont fiables et que les lois et règlements sont respectés.

Les procédures de contrôle interne actuellement en vigueur au sein d'IMS ont essentiellement pour objet :

- de veiller à ce que les actes de gestion s'inscrivent dans le cadre des orientations stratégiques arrêtées par le Directoire et qu'ils soient conformes aux règles internes du Groupe ainsi qu'aux objectifs budgétaires annuels ;
- de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées au Directoire, au Conseil de Surveillance et aux actionnaires reflètent avec sincérité et exactitude l'activité et la situation du Groupe.

L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptables et financiers. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

Pour parvenir à ces objectifs, le contrôle interne du Groupe s'articule au sein de chaque hub, sous la responsabilité des directions opérationnelles et fonctionnelles, à tous les niveaux de l'organisation.

2. L'environnement de contrôle

Charte d'éthique

Dans la poursuite de son action d'amélioration de la formalisation du dispositif de contrôle, le Groupe a défini une charte d'éthique dont l'objectif est de rappeler à chacun quels sont les principes de comportements, de portée générale, qui sont attendus des collaborateurs du Groupe IMS.

L'adhésion de chacun à la charte d'éthique participe également à la démarche de sécurisation et d'amélioration des processus de contrôle interne et d'intégration des entités nouvelles.

Le texte intégral de cette charte est par ailleurs disponible sur le site internet de la Société www.ims-group.com.

Manuels de procédure ISO

La certification ISO des principales filiales implique un contrôle externe annuel de la bonne application des procédures par un expert indépendant. Ce contrôle donne lieu à la formalisation d'un rapport comprenant des recommandations. Il est transmis directement aux dirigeants des filiales concernées.

Définition de fonctions

Une étude d'emploi précise les missions et responsabilités de chaque acteur du contrôle interne. Un entretien d'évaluation et de performance annuel indique en outre les objectifs individuels de chacun.

Règles générales Groupe

Elles concernent les dirigeants des sociétés filiales d'IMS et traitent principalement des points suivants :

- politique générale des achats et gestion et suivi des stocks ;
- politique commerciale ;
- gestion des investissements et désinvestissements ;
- gestion du statut des dirigeants et des personnels disposant de prérogatives ou de délégations exécutives dans leur société (personnes clefs), politique salariale, etc. ;
- élaboration et suivi du budget annuel, procédures de suivi et de contrôle de la trésorerie et des financements (signature de titres de paiement, mise en place de crédits, contrôle des encaissements, politique de couverture...)
- politique de gestion et de suivi des risques ;
- règles de communications.

Elles rappellent également les devoirs et obligations des dirigeants au sein du Groupe.

Charte de l'audit interne

La charte de l'audit interne a pour but de définir et de délimiter le rôle, les objectifs et les responsabilités de l'audit interne du Groupe et de garantir les conditions d'exercice de sa fonction.

3. Les acteurs du contrôle interne

Le contrôle interne est l'affaire de tous, des organes de direction et de contrôle à l'ensemble des collaborateurs de la Société.

Conseil de Surveillance

Il appartient au Directoire de rendre compte au Conseil de Surveillance et au Comité d'Audit et des Risques des caractéristiques essentielles du dispositif de contrôle interne, de son déploiement au sein du Groupe et des actions mises en place pour l'améliorer.

En tant que de besoin, le Conseil de Surveillance peut faire usage de ses pouvoirs généraux pour faire procéder aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns ou prendre toute autre initiative qu'il estimerait appropriée en la matière.

Comité d'Audit et des Risques

Il appartient au Comité d'Audit et des Risques d'examiner les comptes sociaux et consolidés et les rapports y afférent avant leur examen par le Conseil de Surveillance, et de s'assurer de la cohérence de ces états financiers avec les informations dont il a par ailleurs connaissance.

Il a également en charge le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques.

En tant que de besoin, le Comité d'Audit et des Risques a accès à tout document nécessaire comptable et financier ; il entend les responsables de l'établissement des comptes ainsi que les Commissaires aux Comptes afin d'obtenir l'assurance que ces derniers ont eu accès à l'ensemble des informations nécessaires à l'exercice de leurs diligences, notamment s'agissant des filiales consolidées et qu'ils ont suffisamment

avancé leurs travaux au moment de l'arrêt des comptes pour être en mesure de communiquer toutes remarques significatives.

Les Commissaires aux Comptes participent aux réunions du Comité d'Audit et des Risques et se tiennent informés des missions réalisées par l'audit interne.

Directoire

Le Directoire est composé de trois membres.

La répartition des tâches de direction entre les différents membres du Directoire, les délégations de pouvoirs ainsi que leurs obligations et devoirs sont définis dans un règlement intérieur.

La mission du Directoire, dans le cadre de ses prérogatives légales et statutaires, consiste notamment à :

- définir la stratégie de l'entreprise et la gérer ;
- présenter, une fois par trimestre au moins, un rapport d'activité au Conseil de Surveillance,
- présenter au Conseil de Surveillance, aux fins de vérification et de contrôle, les documents comptables qui doivent être soumis à l'assemblée annuelle ;
- fournir aux membres du Conseil de Surveillance, périodiquement et/ou à sa demande, tout document et, plus généralement, toute information nécessaire relative à la Société et ses filiales, concernant notamment leur situation financière et de trésorerie (y compris les tableaux de bord périodiques permettant d'apprécier l'évolution de l'activité et des performances du Groupe), leurs activités et les opérations portant sur leur capital ;
- veiller à la qualité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'aux marchés.

Ainsi, le Directoire est responsable de l'établissement des procédures de contrôle interne et des moyens mis en œuvre pour les faire fonctionner au mieux et en contrôler l'application.

Il a pour mission de contrôler la gestion et plus particulièrement de veiller à la qualité de l'information de gestion disponible, notamment celle fournie aux actionnaires à l'occasion de la présentation des comptes ou de la réalisation d'opérations significatives.

Il assure par ailleurs les relations avec les actionnaires, nomme les dirigeants responsables de hubs et de lignes de produits et valide la nomination des responsables de filiales avec droit de veto.

Le Directoire se réunit aussi souvent que l'exige l'intérêt social.

Comité de Direction Groupe

Le Comité de Direction du Groupe IMS est composé des trois membres du Directoire, des dirigeants des quatre hubs constitutifs de l'organisation opérationnelle d'IMS, du directeur des achats Groupe et du directeur logistique Groupe.

Le Comité de Direction du Groupe se réunit une fois par mois pour :

- examiner les résultats du Groupe, des filiales et des lignes de produits (activité et rentabilité) ;
- prendre les décisions nécessaires à la poursuite du développement du Groupe ;
- et assurer la cohérence et l'éthique des actions entreprises.

Les principaux champs d'intervention du Comité de Direction Groupe sont les suivants :

- définition de la stratégie et du business plan à trois ans ;
- finances / contrôle ;
- coordination des achats ;
- logistique et stocks ;
- juridique / délégation de responsabilité ;
- pilotage et organisation de la croissance externe ;
- systèmes d'information / informatique ;
- plan de communication ;
- actions transversales.

Direction financière

Le directeur financier du Groupe est responsable des pôles de compétences en matière (i) de financements et de trésorerie, (ii) de consolidation et de contrôle financier, (iii) d'affaires juridiques, immobilières et d'assurances, (iv) d'audit et de contrôle interne, (v) de fiscalité et (vi) de relations investisseurs. Ces responsabilités sont exercées et / ou déléguées de la manière suivante :

- Direction du contrôle de gestion Groupe : en charge des filiales et répartis par zone géographique, les membres de cette direction effectuent également des missions transversales pour le Groupe. L'étude d'emploi des contrôleurs de gestion Groupe détaille leurs missions :
 - o suivi de la performance mensuelle des filiales, assistance à l'établissement de leur budget, préparation du budget Groupe, participation aux opérations de croissance externe ;

- responsabilité de missions transversales au sein du Groupe (suivi du besoin en fonds de roulement et de l'endettement, mesure de la performance opérationnelle).
- Contrôleurs de gestion décentralisés au niveau des principales filiales sur lesquels s'appuient les contrôleurs Groupe lors de leurs missions de contrôle. Les principales filiales du Groupe disposent de contrôleurs de gestion chargés, entre autres, du suivi du contrôle interne au sein de la filiale ;
- Directeur des financements et de la trésorerie Groupe : il est notamment en charge d'évaluer le dispositif existant en matière de gestion de trésorerie au sein du Groupe. Son analyse doit conduire à la rédaction, la diffusion et la mise en œuvre de règles et procédures visant à améliorer la gestion de la trésorerie du Groupe tout en renforçant la maîtrise des risques. Il doit par ailleurs alerter en cas de risque de non respect des covenants bancaires ;
- Directeur juridique Groupe : il veille au respect des lois et règlements par les sociétés du Groupe ainsi qu'à la défense des intérêts du Groupe dans le cadre de négociations contractuelles. La direction juridique s'assure également qu'en matière de responsabilité civile, l'ensemble des filiales soit assuré conformément au programme du Groupe ;
- Directeur de l'audit interne Groupe : il veille à l'animation et la structuration du dispositif de contrôle interne, il participe à la définition et la diffusion du référentiel de contrôle interne et suit l'application des principes définis par le Groupe. Il exerce une compétence transversale de contrôle sur l'ensemble des activités et des flux de l'entreprise. Ses travaux peuvent s'articuler autour de missions comme l'audit financier (revue des états financiers, examen des systèmes et règles établies en vue d'assurer la fiabilité des informations financières), l'audit opérationnel (revue des principaux cycles de l'entreprise et analyse de l'organisation en place afin de s'assurer qu'elle permet de maîtriser les risques et d'atteindre les objectifs fixés) ou de missions ponctuelles diverses comme le soutien aux opérationnels, des missions de diagnostics ou d'organisation ;
- Direction de la communication financière et des études.

4. Présentation synthétique du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques

Information et communication

Les procédures spécifiques à l'élaboration de l'information financière et comptable au sein de la société mère comprennent :

- les arrêtés comptables trimestriels donnant lieu à consolidation et publication ;
- les suivis mensuels du budget annuel par les dirigeants des filiales et le Comité de Direction, formalisés dans des rapports mensuels d'activité ;
- un reporting mensuel de trésorerie Groupe qui permet de suivre l'application de la politique de financement du Groupe ;
- suivi hebdomadaire de la marge brute et des stocks ;
- suivi mensuel par filiale des postes clients et fournisseurs.

Identification et évaluation des risques

Une démarche de cartographie des risques a été initiée en 2007 par la direction de l'audit interne, dans un objectif d'identification des risques potentiels, de mise en œuvre des mesures visant à les circonscrire, de façon à promouvoir un environnement de contrôle des risques.

Les principaux risques liés à l'activité du Groupe ont été recensés via des entretiens avec le Directoire, avec des membres du Comité de Direction du Groupe et avec les membres de directions fonctionnelles (direction juridique, direction des financements et de la trésorerie notamment) de la Société IMS SA, en prenant également en considération l'expérience passée du Groupe en matière de risques. Ils ont fait l'objet d'un examen par le Comité d'Audit et des Risques.

Après identification, une analyse des incidences potentielles (chiffrées ou non, financières ou non), de leur degré de maîtrise estimé et de l'occurrence de ces risques a permis de les hiérarchiser selon leur niveau d'impact décroissant et de les classer par niveau d'acceptabilité en répertoriant les mesures existantes permettant de les limiter.

Cette analyse couvre les champs stratégiques attachés aux processus opérationnels du Groupe, à son environnement économique et à ses fonctions supports. Elle a permis de confirmer l'analyse des risques décrite dans le rapport de gestion au §2.4.

Les principaux domaines de risques identifiés concernent :

- l'environnement économique : changement d'attitude des tiers, évolution des prix et des cours des matières premières, évolutions de marché ;
- les opérations : suivi de la stratégie, choix des acquisitions et réussite de leur intégration, poursuite des opérations en cas de crise, efficacité des processus de contrôle dans un contexte de décentralisation des décisions opérationnelles au sein du Groupe ;

- les ressources humaines : motivation et fidélisation des collaborateurs, dépendance du Groupe ou de ses filiales vis-à-vis de certains cadres dirigeants et collaborateurs clés ;
- les fonctions supports : performance et adaptation des systèmes d'information et outils de mesure de la performance financière.

Pilotage du contrôle interne

Le plan d'audit interne 2009-2010 prévoit la poursuite de l'amélioration du contrôle interne par la mise en œuvre de missions ponctuelles de revue et d'évaluation des dispositifs de contrôle interne au niveau de chaque filiale du Groupe.

A terme, la poursuite progressive de ce processus devrait permettre de mettre en place un système formalisé d'évaluation du contrôle interne.

5. Procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Planification, pilotage et processus de reporting

Les procédures d'élaboration budgétaire et de suivi mensuel se présentent de la façon suivante:

- à partir des orientations stratégiques arrêtées par le Directoire du Groupe, les dirigeants des sociétés filiales établissent un budget annuel et le présentent, pour validation, à la direction générale du Groupe. Les règles générales Groupe précisent que ce budget comprend notamment un point précis sur les investissements, les stocks, la trésorerie et le personnel ;
- mensuellement, les dirigeants des sociétés filiales effectuent un suivi de ce budget en transmettant à la société mère un rapport mensuel d'activité (chiffres réels N, budget, réels N-1) accompagné de commentaires. Ce rapport comprend les informations clés comptables (besoin en fonds de roulement, endettement net, investissements, résultat avant impôts...) et non comptables (volumes vendus, effectifs...), avec un comparatif N, N-1 et budget. Les différents rapports sont mensuellement analysés par les contrôleurs de gestion Groupe et les agrégats financiers sont rapprochés tous les trimestres des comptes publiés ;
- une réunion mensuelle du Comité de Direction a pour but notamment de suivre collectivement la marche du Groupe, de mesurer les écarts par rapport au budget et de déterminer les actions correctives à mettre en œuvre.

Ces procédures concernent l'ensemble des filiales consolidées du Groupe et permettent de responsabiliser l'ensemble de l'organisation dans la poursuite des objectifs du Groupe.

Procédures d'arrêté des comptes

Le Groupe procède à une clôture mensuelle consolidée de certains indicateurs clés et à une clôture trimestrielle de ses comptes consolidés complets.

La direction financière du Groupe organise et planifie l'ensemble des travaux comptables afin d'organiser une consolidation fiable et cohérente de ces données. Cette procédure concerne l'ensemble des filiales consolidées du Groupe et permet de responsabiliser l'ensemble de l'organisation dans la poursuite des objectifs du Groupe. Les états financiers du Groupe sont élaborés sur la base des informations communiquées par les directions financières des filiales.

Les principes comptables sont revus chaque trimestre au regard des nouvelles évolutions réglementaires.

Les moyens mis en œuvre pour assurer la cohérence et la fiabilité des données utilisées pour les besoins du pilotage interne et de la communication externe incluent la mise en place d'un outil de reporting et de consolidation homogène dénommé IRIS, progiciel intégrant tous les mois les informations financières de gestion et de comptabilité utiles à la consolidation et au pilotage opérationnel. Cet unique outil de consolidation sert à l'élaboration du reporting mensuel et de l'information financière externe, et ce à chaque phase de consolidation (budget, re-prévisions, reporting mensuel). Cette unicité permet de répondre aux exigences de fiabilité, de disponibilité et de pertinence de l'information comptable et financière pour les différentes données utilisées pour le pilotage interne et la communication externe.

Les données des filiales sont transmises via IRIS selon un format imposé, identique pour toutes les filiales consolidées du Groupe. Les éléments remontés sont établis dans le même référentiel IAS/IFRS, selon un plan de comptes unique « normes Groupe » en monnaie locale. Les filiales sont responsables de la conformité de ces informations avec les instructions du Groupe (plan de comptes, instructions de clôture) et du respect des instructions détaillées transmises par la direction financière du Groupe (calendrier de remontée et fiabilité des données). Les retraitements nécessaires entre les comptes individuels et les

comptes consolidés sont détaillés et enregistrés par chaque filiale et font l'objet d'une revue par les contrôleurs de gestion Groupe.

Les formats de reporting incluent également des analyses détaillées permettant de comparer les résultats selon des paramètres homogènes, en isolant par exemple les opérations non récurrentes comme les modifications de périmètre.

Chaque filiale gère les particularités locales, assure le contrôle comptable et les obligations de conservation des informations et données concourant à la formation des états comptables et financiers, selon les règles locales en vigueur.

Activité de contrôle

La direction du contrôle de gestion Groupe s'assure de la cohérence des remontées d'information des filiales avant agrégation des résultats et écritures de consolidation et de la cohérence des retraitements effectués. La correcte constatation des flux par les entités fait également l'objet de contrôles automatiques par l'outil de consolidation.

L'identification et le recensement des retraitements est fait en amont conjointement par les directions financières locales et les équipes de contrôle du Groupe. Leur revue est incluse dans les travaux de contrôle des Commissaires aux Comptes.

Par ailleurs la direction du contrôle de gestion Groupe peut être amenée à effectuer des contrôles spécifiques concernant des aspects comptables identifiés comme sensibles qui pourraient avoir un impact significatif sur la présentation des états financiers. Ces éléments sont également revus dans le cadre de leurs travaux de contrôle par les Commissaires aux Comptes.

Dans le cadre de leurs missions de contrôle, les contrôleurs de gestion en charge des filiales ont accès à toutes les informations. Leurs interlocuteurs principaux sont le dirigeant de la filiale contrôlée, le responsable financier et le cas échéant le contrôleur de gestion de la filiale.

Communication financière et comptable

Le directeur juridique Groupe établit chaque année un échéancier récapitulant l'ensemble des obligations périodiques du Groupe en matière de communication comptable et financière au marché et aux institutions réglementaires de la Société.

Cet échéancier précise :

- la nature et l'échéance de chaque obligation périodique ;
- les personnes responsables de leur établissement ;
- les textes de références y afférent.

Cet échéancier est diffusé en interne aux équipes travaillant plus spécifiquement sur la communication financière.

Parallèlement, les équipes de la direction financière Groupe ont mis en œuvre la formalisation d'un calendrier comptable et financier en amont permettant de garantir le respect des échéances annoncées.

Les procédures relatives au contrôle de l'information financière et comptable reposent sur :

- les contrôles financiers mensuels de l'ensemble des informations comptables et financières par les contrôleurs de gestion et la trésorerie ;
- la revue des états financiers par l'auditeur interne.

Le Président du Conseil de Surveillance

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la Société IMS International Metal Service et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre Société conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil de Surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la Société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la Société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance, établi en application des dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil de Surveillance comporte les autres informations requises à l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Paris et Paris-La Défense, le 3 mars 2010

Les Commissaires aux Comptes

BELLOT MULLENBACH & ASSOCIES
Jean-Louis Mullenbach

ERNST & YOUNG Audit
François Carrega

AUTRES RENSEIGNEMENTS

1.	Responsables du document de référence	172
5.	Informations concernant l'émetteur	172
14.	Organes d'administration, de direction, de surveillance et de direction générale.....	173
16.	Fonctionnement des organes de direction	174
19.	Opérations avec les apparentés	174
21.	Informations complémentaires	174
22.	Contrats importants.....	176
24.	Documents accessibles au public.....	176

Avertissement

La numérotation figurant ci-après correspond à la numérotation prévue par le schéma du règlement CE 809/2004 (« le Règlement Européen »), pris en application de la Directive Européenne 2003/71/CE et du Conseil du 4 novembre 2003 (« Directive Prospectus ») et tel que repris dans le guide d'élaboration des documents de référence publié le 10 décembre 2009 par l'Autorité des marchés financiers.

Les ruptures de numérotation signifient que l'information requise est fournie par ailleurs (cf. table de concordance pages 179 à 180) ou que cette information n'est pas applicable.

1. Responsables du document de référence

1.1. Nom et qualité du responsable

Responsable du document de référence

Jean-Yves Bouffault
Président du Directoire

Responsable de l'information financière

Philippe Brun
Directeur administratif et financier
Membre du Directoire

1.2. Déclaration de la personne responsable

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion présenté en page 22 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Les informations financières historiques présentées dans le document de référence ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux figurant en pages 124-125 et pages 150-151 dudit document, qui contiennent des observations.

Fait à Nanterre, le 4 mars 2010

Jean-Yves Bouffault
Président du Directoire

5. Informations concernant l'émetteur

5.1. Histoire et évolution de la Société

5.1.1. Raison sociale

IMS International Metal Service

5.1.2. Lieu et numéro d'enregistrement

La Société est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro B 311 361 489, code NAF 7010Z.

5.1.3. Date de constitution et durée

La Société a été constituée sous la dénomination de Loire Châtillon le 23 septembre 1977. L'acte constitutif a été déposé le 19 octobre 1977 au Greffe du Tribunal de Commerce de Paris et la Société a été immatriculée le 3 novembre 1977 au Registre du Commerce et des Sociétés. La dénomination sociale est

devenue Mécamet par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 novembre 1979, puis International Metal Service par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 décembre 1980 et enfin IMS International Metal Service par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 mai 1989.

Sa durée est de 99 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2075, sauf dissolution anticipée ou prorogation sur décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires.

5.1.4. Siège social, forme juridique et législation applicable

Société anonyme de droit français, IMS International Metal Service est soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France, et en particulier les articles L. 224-1 et suivants du Code de commerce et le décret n° 67-236 du 23 mars 1967. En application des articles L. 225-218 et L. 225-228 du Code de commerce, le contrôle de la Société est assuré par deux Commissaires aux Comptes titulaires, auxquels sont adjoints deux Commissaires aux Comptes suppléants.

L'Assemblée Générale du 9 avril 2002 a décidé de mettre les statuts de la Société en harmonie avec les dispositions de la loi n° 2001-420 du 15 mai 2001 relative aux nouvelles réglementations économiques. Elle a, en conséquence, conféré tous pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de procéder aux modifications statutaires et à toutes formalités nécessaires. Prenant acte de cette décision, le Conseil d'Administration du 21 mai 2002 a décidé que le Président du Conseil d'Administration resterait en charge de la direction générale de la Société.

Enfin, l'Assemblée Générale du 21 avril 2005 a décidé du changement de mode d'administration et de direction de la Société par adoption de la formule à Directoire et Conseil de Surveillance.

Le siège social de la Société est situé à :

Immeuble le Carillon
5, esplanade Charles de Gaulle
92733 Nanterre
Tél : 33 (0) 1 41 92 04 44
Fax : 33 (0) 1 46 24 05 96
e-mail : contact@ims-group.com
www.ims-group.com

14. Organes d'administration, de direction, de surveillance et de direction générale

14.1. Informations concernant les membres des organes de direction et de surveillance

Les adresses professionnelles des membres du Directoire et du Conseil de Surveillance, leurs expertises et expériences en matière de gestion et la liste des mandats exercés au cours des cinq derniers exercices sont détaillés dans le rapport de gestion, § 5.1 ainsi que dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance.

Il n'existe aucun lien familial entre les membres des organes de direction et de surveillance.

Aucune condamnation pour fraude n'a été prononcée au cours des cinq dernières années à l'encontre d'un des membres des organes de direction ou de surveillance du Groupe.

Aucun des membres des organes de direction ou de surveillance du Groupe n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années, en tant que membre des organes de direction ou de surveillance du Groupe.

Aucune incrimination ou sanction publique officielle n'a été prononcée au cours des cinq dernières années contre un des membres des organes de direction ou de surveillance du Groupe par des autorités statutaires ou réglementaires.

14.2. Information concernant les conflits d'intérêts

Le 14 mai 2009, IMS et le Concert Jacquet ont signé un protocole d'accord afin de proposer l'élargissement du Conseil de Surveillance à neuf membres, d'accorder au Concert Jacquet une représentation de trois sièges dans ce Conseil, proportionnelle à sa participation au capital du Groupe, et de définir le cadre de cette nouvelle gouvernance. L'Assemblée Générale du 16 juin 2009 a validé ces résolutions. A la date d'établissement du présent document, il n'existe pas de conflit d'intérêt potentiel à l'égard de l'émetteur,

d'un des membres des organes de direction et de surveillance du Groupe, les représentants du Concert Jacquet siégeant au Conseil de Surveillance ayant démissionné le 3 février 2010.

La Société n'a pas adopté de règles particulières quant à d'éventuelles restrictions qui seraient applicables aux membres du Conseil de Surveillance, du Directoire ou de la direction générale en plus de la réglementation applicable en ce domaine (notamment les articles L. 465-1 du Code monétaire et financier, et 621-1 et suivants du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers).

16. Fonctionnement des organes de direction

16.2. Contrats de services prévoyant l'octroi d'avantages à terme

En dehors des rémunérations et dispositions détaillées dans le § 5.2 du rapport de gestion, il n'existe pas de contrats de services liant les membres des organes de direction ou de surveillance à l'émetteur ou à l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat.

19. Opérations avec les apparentés

La Société et ses filiales détenues à 100% entretiennent des relations contractuelles liées à l'organisation et au fonctionnement du Groupe. Ces opérations sont relatives notamment à la réalisation d'approvisionnements intragroupe, à l'usage de la marque IMS, à la répartition de frais administratifs communs, à la gestion centralisée de la trésorerie et au financement des investissements.

Ces transactions sont réalisées à des conditions normales.

21. Informations complémentaires

21.1. Capital social

21.1.1. Capital souscrit et nombre d'actions

L'article 6 "Capital social" des statuts est libellé comme suit :

"Le capital social est de 27 527 740,73 euros. Il est divisé en 18 057 010 actions entièrement libérées".

Les actions de la Société, entièrement libérées et toutes de même catégorie, sont, au choix de l'actionnaire, nominatives ou au porteur identifiable dans le cadre des dispositions légales et réglementaires en vigueur et notamment de l'article L. 228-2 du Code de commerce.

Les actions de la Société n'ont pas de valeur nominale.

21.2. Acte constitutif et statuts

21.2.1. Objet social

Conformément à l'article 2 des statuts :

"La société a pour objet, en tous pays :

- L'acquisition et la vente de tous produits métallurgiques, de tous produits et biens industriels et tous autres produits de substitution.
- La représentation, le courtage et la distribution de ces produits, soit pour son compte, soit pour le compte de tiers.
- Toutes les opérations de parachèvement et de présentation de ces produits.
- L'obtention, l'acquisition, la vente, l'exploitation de tous procédés et droits de propriété industrielle et de savoir-faire, l'obtention ou la concession de toutes licences.
- La prise d'intérêts dans toutes entreprises se rattachant directement ou indirectement à l'objet et aux activités susvisées.

Généralement, toutes opérations industrielles, commerciales ou civiles, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à ces objets et activités.

Le tout, directement ou indirectement, au moyen de création de sociétés et groupements nouveaux, d'apport, de souscription, d'achat de valeurs mobilières et droits sociaux, de fusion, d'alliance, de société en participation ou de prise de location-gérance de tous biens et autres droits.

Et généralement, faire toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières pouvant être nécessaires ou utiles à la réalisation et au développement des affaires sociales."

21.2.2. Dispositions concernant les membres des organes de direction et de surveillance

Les statuts de la Société et le règlement intérieur du Conseil de Surveillance sont disponibles sur le site internet de la Société www.ims-group.com.

21.2.3. Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions

Chaque membre de l'Assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions, sans limitation. Il n'existe pas de droits de vote doubles.

21.2.4. Modifications du capital et des droits attachés aux actions

Le capital social et les droits attachés à chaque action ou à chaque catégorie d'actions ne sont susceptibles de modification que sous réserve du respect des dispositions légales en vigueur.

Les statuts de la Société ne subordonnent ces opérations à aucune condition ou restriction particulière.

21.2.5. Assemblées Générales des actionnaires

Convocation

Les Assemblées Générales des actionnaires d'IMS sont convoquées, en application des dispositions légales, par publication au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires d'un avis de réunion (35 jours avant la date prévue pour la tenue de ladite Assemblée), puis d'un avis de convocation inséré tant dans un journal habilité à recevoir les annonces légales dans le département du siège social qu'au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (15 jours au moins avant cette même date). Les titulaires d'actions nominatives sont convoqués par lettre.

Admission

Sur justification de son identité et de sa qualité, tout actionnaire peut participer aux Assemblées, soit personnellement, soit par mandataire (étant précisé qu'un actionnaire ne peut être représenté que par son conjoint ou par un autre actionnaire), soit enfin par correspondance.

Pour avoir le droit d'assister, de voter par correspondance ou de se faire représenter à l'Assemblée, les actionnaires doivent, cinq jours au moins avant la date fixée pour la réunion de l'Assemblée Générale :

- faire inscrire leurs titres en compte auprès de l'établissement en charge du service titres IMS s'il s'agit d'actions nominatives pures ;
- faire inscrire leurs titres en compte auprès de l'intermédiaire financier habilité qui en assure la gestion, s'il s'agit d'actions nominatives administrées ;
- faire demander par l'intermédiaire financier habilité auprès duquel leurs titres sont inscrits en compte d'établir (puis transmettre à l'établissement en charge du service titres IMS) une attestation de participation, s'il s'agit d'actions au porteur.

Le formulaire permettant de voter par correspondance ou de se faire représenter à l'Assemblée est tenu à la disposition des actionnaires auprès de l'intermédiaire chez lequel leurs titres sont inscrits.

Les votes par correspondance ne sont pris en compte que pour les formulaires dûment remplis, parvenus à l'établissement en charge du service titres trois jours ouvrés au moins avant la réunion de l'Assemblée Générale.

L'établissement chargé du service des titres est Société Générale – 32, rue du Champ de Tir – BP 81236 – 44312 Nantes Cedex 3.

Répartition des bénéfices

En application de l'article 32 des statuts, chaque action ouvre droit à une fraction des bénéfices proportionnelle au nombre des actions existantes. En vertu de l'article 33 des statuts, l'Assemblée Générale peut accorder aux actionnaires, pour tout ou partie du dividende mis en distribution, une option entre le paiement du dividende en actions dans les conditions légales ou en numéraire.

21.2.6. Dispositions relatives au changement de contrôle

Il n'existe pas, à la connaissance de la Société, de dispositifs visant à retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle.

Il n'existe pas de clauses de conventions prévoyant des conditions préférentielles de cession ou d'acquisition d'actions.

A la date du 18 février 2010, il n'existe pas de pacte d'actionnaire, le protocole signé entre la Société et le Concert Jacquet le 14 mai 2009 étant devenu caduc à la suite de la démission des trois membres du Conseil de Surveillance représentant le Concert Jacquet le 3 février 2010.

21.2.7. Franchissements de seuils

Les dispositions de l'article L. 233-7 du Code de commerce qui imposent à toute personne physique ou morale de déclarer sa participation dans le capital d'une société si sa participation vient à représenter plus de 5%, 10%, 15%, 20%, 25%, 33,3%, 50%, 66,66% ou 95% du capital ou des droits de vote de la société s'appliquent à IMS.

Faute d'avoir été déclarées, les actions excédant la participation à déclarer sont privées du droit de vote dans les conditions prévues par l'article L. 233-14 du Code de commerce, soit pour une durée de deux années à compter de la régularisation de la notification.

L'article 10 des statuts de la Société impose à toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui viendrait à franchir à la hausse ou à la baisse le seuil de 2,5% du capital social ou des droits de vote ou tout multiple de ce pourcentage, jusqu'au seuil d'1/3 du capital, d'informer la Société dans un délai de 5 jours de bourse par lettre recommandée avec accusé de réception. A défaut d'une telle information, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote pour toutes les assemblées qui se tiendront dans un délai de 2 ans à compter de la régularisation de la notification.

22. Contrats importants

À la connaissance de la Société, il n'existe pas de contrats importants autres que ceux conclus dans le cadre normal des affaires auxquelles elle ou tout autre membre de son Groupe est partie.

24. Documents accessibles au public

Les documents relatifs à IMS qui, en application de la législation sur les sociétés commerciales, sont mis à la disposition des actionnaires et du public, peuvent être consultés au siège de la Société, Immeuble le Carillon, 5 Esplanade Charles de Gaulle – 92733 Nanterre.

Sont par ailleurs disponibles sur le site internet de la Société www.ims-group.com les documents suivants :

- statuts de la Société ;
- règlement intérieur du Conseil de Surveillance ;
- rapport annuel ;
- présentation des comptes trimestriels, semestriels et annuels ;
- communiqués financiers ;
- présentations destinées aux analystes et investisseurs ;
- descriptif des programmes de rachats d'actions propres ;
- déclarations hebdomadaires de rachats d'actions ;
- bilans semestriels du contrat de liquidité ;
- nombre de droits de vote.

DOCUMENT D'INFORMATION ANNUEL

Communiqués

Communiqués disponibles sur le site du Groupe www.ims-group.com (en français et en anglais)

Date	Intitulé
18/02/2010	Résultats 2009
17/02/2010	Assignations
10/02/2010	Une offre inacceptable
03/02/2010	Dépôt d'un projet d'offre publique
05/11/2009	Résultats du troisième trimestre 2009
16/10/2009	Modalités d'attribution des indemnités de départ
31/08/2009	Résultats au 30 juin 2009
10/07/2009	Chiffre d'affaires au 30 juin 2009
29/05/2009	Modalités de mise à disposition des documents préparatoires à l'Assemblée Générale Mixte du 16 juin 2009
15/05/2009	Communiqué de presse commun agréé entre les parties
29/04/2009	Résultats au 31 mars 2009
09/04/2009	Chiffre d'affaires au 31 mars 2009
23/02/2009	Publication du document de référence 2008
16/02/2009	Lancement du site internet « we-are-ims »
10/02/2009	Résultats 2008

Déclarations

Cessions et rachats d'actions

Informations disponibles sur le site du Groupe www.ims-group.com (en français uniquement)

Date	Intitulé
15/01/2010	Déclaration des transactions sur actions propres
08/01/2010	Déclaration des transactions sur actions propres
06/01/2010	Bilan semestriel du contrat de liquidité avec Oddo Corporate Finance
13/11/2009	Déclaration des transactions sur actions propres
09/11/2009	Communiqué relatif aux transactions sur actions propres
10/08/2009	Bilan semestriel du contrat de liquidité avec Oddo Corporate Finance
19/06/2009	Descriptif du programme de rachat d'actions
06/01/2009	Bilan semestriel du contrat de liquidité avec Oddo Corporate Finance

Franchisements de seuils et pacte d'actionnaires

Déclarations disponibles sur le site de l'Autorité des marchés financiers www.amf-france.org

Date	Intitulé	
04/02/2009	Franchissement de seuils de la société Sycomore Asset Management	209C0181
03/02/2009	Franchissement de seuils de la société JSA	209C0166
06/01/2009	Franchissement de seuils de Monsieur Eric Jacquet par l'intermédiaire des sociétés Jacquet Metals et JSA	209C0011

Déclaration des achats et des ventes effectuées en période d'offre publique

Déclarations disponibles sur le site de l'Autorité des marchés financiers www.amf-france.org

Date	Intitulé	
19/02/2010	Franchissement de seuil de la société Amiral Gestion	210C0185

Rapports financiers et document de référence

Documents disponibles sur le site du Groupe www.ims-group.com (en français et en anglais)

Date	Intitulé
18/02/2010	Rapport de gestion et comptes consolidés au 31 décembre 2009
05/11/2009	Rapport d'activité au 30 septembre 2009
31/08/2009	Rapport d'activité au 30 juin 2009
29/04/2009	Rapport d'activité au 31 mars 2009
19/02/2009	Document de référence 2008 ⁽¹⁾
10/02/2009	Rapport de gestion et comptes consolidés au 31 décembre 2008

⁽¹⁾ document français également disponible sur le site de l'Autorité des marchés financiers (référence [D.09-0074](http://www.amf-france.org))

Lettres aux actionnaires

Documents disponibles sur le site du Groupe www.ims-group.com (en français et en anglais)

Date	Intitulé
26/05/2009	Lettre d'information aux actionnaires

Informations destinées aux analystes et investisseurs

Documents disponibles sur le site du Groupe www.ims-group.com (en français et en anglais)

Date	Intitulé
19/02/2010	Présentation aux analystes financiers des résultats annuels 2009
13/11/2009	Présentation des résultats au 30 septembre 2009
04/09/2009	Présentation aux analystes financiers des résultats au 30 juin 2009
11/02/2009	Présentation aux analystes financiers des résultats annuels 2008

Informations publiées au BALO

Informations publiées au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO) et disponibles sur le site du Journal Officiel www.journal-officiel.gouv.fr

Date	Intitulé
11/05/2009	Avis de réunion de l'Assemblée Générale Mixte du 16 juin 2009 (0902961)
29/05/2009	Avis de convocation à l'Assemblée Générale Mixte du 16 juin 2009 (0904012)
05/06/2009	Rectificatif à l'avis de convocation à l'Assemblée Générale Mixte paru dans le BALO n° 64 du 29 mai 2009 (0904200)
14/08/2009	Attestations des Commissaires aux Comptes (0906569)

Informations déposées au Greffe du Tribunal de Commerce

Date	Intitulé
14/08/2009	Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 16 juin 2009
03/08/2009	Comptes et bilans annuels 2008

TABLE DE CONCORDANCE DU DOCUMENT DE REFERENCE

	N° page du document de référence
1. Personnes responsables	
1.1. Personnes responsables des informations	172
1.2. Déclaration des personnes responsables	172
2. Contrôleurs légaux des comptes	
2.1. Noms et adresses	69
2.2. Démissions / non renouvellement	N/A
3. Informations financières sélectionnées	
3.1. Présentation pour chaque exercice de la période couverte	4
3.2. Périodes intermédiaires	N/A
4. Facteurs de risque	28-35
5. Informations concernant l'émetteur	
5.1. Histoire et évolution de la Société	
5.1.1. Raison sociale	172
5.1.2. Lieu et numéro d'enregistrement	172
5.1.3. Date de constitution et durée	172-173
5.1.4. Siège social, forme juridique et législation applicable	173
5.1.5. Evénements importants dans le développement des activités	8-9, 23-25
5.2. Investissements	
5.2.1. Principaux investissements réalisés	27
5.2.2. Principaux investissements en cours	27
5.2.3. Principaux investissements envisagés à l'avenir	27
6. Aperçu des activités	
6.1. Principales activités	12-13
6.2. Principaux marchés	16-17
6.3. Evénements exceptionnels	23-25
6.4. Dépendance à l'égard de brevets, licences ou contrats	35
6.5. Position concurrentielle	10-11
7. Organigramme	
7.1. Description du Groupe	14-15
7.2. Liste des filiales	21, 88
8. Propriétés immobilières, usines et équipements	
8.1. Immobilisations corporelles importantes	27, 100-101
8.2. Questions environnementales	35
9. Examen de la situation financière et du résultat	
9.1. Situation financière	36-49
9.2. Résultat d'exploitation	
9.2.1. Facteurs importants influant sensiblement sur le revenu d'exploitation	36-43
9.2.2. Raisons des changements importants du chiffre d'affaires	36-39
9.2.3. Stratégie ou autres facteurs ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement sur les opérations de l'émetteur	18-19, 28-35
10. Trésorerie et capitaux	
10.1. Capitaux de l'émetteur	51, 103, 138
10.2. Flux de trésorerie	43-48, 84, 122, 130
10.3. Structure et conditions de financement	43-48, 108-113, 134, 141
10.4. Restriction à l'utilisation de capitaux	N/A
10.5. Sources de financement nécessaires pour honorer les engagements relatifs aux décisions d'investissement	N/A
11. Recherche et Développement, brevets et licences	27, 35
12. Informations sur les tendances	
12.1. Principales tendances	25-26
12.2. Evénements susceptibles d'influencer sensiblement les tendances	23-26
13. Prévisions ou estimations de bénéfices	N/A
14. Organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale	
14.1. Informations concernant les membres des organes d'administration et de direction	2-3, 62-63, 155-157 et 173
14.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale	173-174

15.	Rémunérations et avantages	
15.1.	Rémunérations versées et avantages octroyés	63-68, 116, 120-121, 145-147
15.2.	Montants provisionnés	64-67, 141, 145
16.	Fonctionnement des organes d'administration et de direction	
16.1.	Date d'expiration du mandat	62-63
16.2.	Informations sur les contrats de service liant les membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance à l'émetteur	63-66, 120-121, 145-146, 174
16.3.	Informations sur le Comité d'Audit et le Comité de Rémunération de l'émetteur	160-161
16.4.	Conformité de l'émetteur au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur	155
17.	Salariés	
17.1.	Nombre en fin de période, nombre moyen et répartition par fonction	70-71, 115
17.2.	Participations et stock-options	62-63, 74-75
17.3.	Accord de participation des salariés dans le capital de l'émetteur	61, 72, 74-75, 104
18.	Principaux actionnaires	
18.1.	Franchissements de seuils	6, 59-60
18.2.	Droits de vote	60, 175
18.3.	Contrôle	N/A
18.4.	Accords relatifs au changement de contrôle	N/A
19.	Opérations avec les apparentés	50, 120-121, 148, 174
20.	Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	
20.1.	Informations financières historiques	81-123, 126-149
20.2.	Informations financières pro forma	N/A
20.3.	États financiers	81-123, 126-149
20.4.	Vérification des contrôleurs	
20.4.1.	Déclaration de vérification des informations financières historiques	124-125, 150-151
20.4.2.	Autres informations vérifiées par les contrôleurs légaux	152-153, 170
20.4.3.	Informations financières non vérifiées	
20.5.	Date des dernières informations financières vérifiées	177
20.6.	Informations financières intermédiaires et autres	
20.6.1.	Informations financières trimestrielles ou semestrielles vérifiées	N/A
20.6.2.	Informations financières intermédiaires non vérifiées	N/A
20.7.	Politique de distribution des dividendes	7, 60-61
20.8.	Procédures judiciaires et d'arbitrage	35
20.9.	Changement significatif de la situation financière ou commerciale	23-25, 123, 135
21.	Informations complémentaires	
21.1.	Capital social	
21.1.1.	Capital souscrit et nombre d'actions	59, 103, 138, 174
21.1.2.	Titres non représentatifs du capital	N/A
21.1.3.	Titres auto-détenus par l'émetteur	6, 50, 61, 105, 140
21.1.4.	Titres donnant accès au capital	N/A
21.1.5.	Modification du capital et des droits attachés aux actions	N/A
21.1.6.	Information sur le capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord prévoyant de le placer sous option	74-75
21.1.7.	Historique du capital social	59
21.2.	Actes constitutifs	
21.2.1.	Objet social de l'émetteur	174
21.2.2.	Dispositions relatives aux membres des organes de direction	175
21.2.3.	Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions	175
21.2.4.	Modifications du capital et des droits attachés aux actions	175
21.2.5.	Assemblées Générales des actionnaires	175
21.2.6.	Dispositions permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle – Pacte d'actionnaires	163, 175-176
21.2.7.	Franchissement de seuils	176
21.2.8.	Conditions régissant les modifications du capital	N/A
22.	Contrats importants	176
23.	Informations provenant des tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	
23.1.	Déclaration ou rapport d'expert, informations concernant l'expert et déclaration de consentement	N/A
23.2.	Attestation de reproduction fidèle des informations provenant d'une tierce partie	N/A
24.	Documents accessibles au public	176
25.	Information sur les participations	52-58, 149

En application de l'article 28 du règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

- les comptes consolidés de l'exercice 2008 établis en application des normes comptables internationales IAS/IFRS et les comptes sociaux de l'exercice 2008 établis en application des normes comptables françaises, ainsi que les rapports des contrôleurs légaux y afférent figurant respectivement en pages 114-158 et 159-185 du document de référence 2008 déposé à l'Autorité des marchés financiers le 19 février 2009 sous le numéro D. 09-0074.
- les comptes consolidés de l'exercice 2007 établis en application des normes comptables internationales IAS/IFRS et les comptes sociaux de l'exercice 2007 établis en application des normes comptables françaises, ainsi que les rapports des contrôleurs légaux y afférent figurant respectivement en pages 50-81 et 83-102 du document de référence 2007 déposé à l'Autorité des marchés financiers le 18 mars 2008 sous le numéro D. 08-0139.



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 4 mars 2010 conformément à l'article 212-13 de son Règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers.

IMS International Metal Service

Immeuble Le Carillon
5, esplanade Charles de Gaulle
F – 92733 Nanterre cedex
Tél. : +33 (0)1 41 92 04 44 – Fax : +33 (0)1 46 24 05 96
contact@ims-group.com
Site Internet : www.ims-group.com

IMS – Communication financière

Philippe Brun – Anne-Sophie Guyot
Tél. : +33 (0)1 41 92 04 23 – Fax : +33 (0)1 46 24 05 96

Newcap. – Relations Investisseurs

Axelle Vuillermet – Emmanuel Huynh
Tél. : +33 (0)1 44 71 94 95 - - Fax : +33 (0)1 44 71 94 80
ims@newcap.fr